Tome 126 Année 2005

# Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

I.S.S.N. 0755-2483

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE FONDÉE EN 1872

Tome 126

Année 2005

# INFORMATIONS

**DIMANCHE 12 JUIN**

Sortie de printemps à Maurs (Cantal)
Départ du car de Cahors à 8 heures, place A. Bergon.
Rendez-vous pour tous les participants à 9 heures 30,
place de l'Europe (ancien foirail) à Maurs.
Repas à 12 heures 30 au village de vacances
"La Châtaigneraie", route de Saint-Cirgues.
*Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er juin*
*par Mlle Denjean, 54, rue G. Larroumet à Cahors.*
*Joindre un chèque de 36 euros à l'ordre de la SEL*
*pour les personnes prenant le car,*
*22 euros pour les autres participants.*

* *
*

**JEUDI 4 AOÛT**

Sortie d'été sur le Causse de Limogne.
*Rendez-vous à 14 heures 30 à Laramière*
*(place de l'église).*

* *
*

**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**

Sortie d'automne.
Gagnac-sur-Cère.

* *
*

**DIMANCHE 4 DECEMBRE**

Séance publique (Cahors)

# NOTES SUR FIGEAC À LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

Notre propos n'est pas d'évoquer la beauté de la ville. Elle atteint un sommet que les siècles suivants ne modifieront que relativement peu. La thèse d'A.L. Napoleone nous a apporté la preuve qu'une très importante partie du bâti était des XIII[e] et XIV[e] siècles [1]. Ses monuments, ses hôtels ont certes des blessures dues à l'usure du temps, aux réparations non effectuées par suite du manque d'hommes, du manque d'argent. Mais rien qui condamne la ville à la ruine ou à la réfection totale.

Le Cadastre de 1400 [2] corrobore cette opinion. Alors qu'on a trop souvent écrit que la ville était détruite à la fin de la guerre de Cent Ans, on trouve dans la gache d'Aujou un seul "ostal rompu".

Il est quand même logique de penser que la croissance de la ville, forte en ce début de période, a dû à tout le moins stagner et sans doute régresser dans ces années 1400 et suivantes où nous situons notre article. Preuve de cette croissance : les murailles avaient été agrandies dans les années 1340 [3]. Et gardons à l'esprit que l'entretien des fortification incombe aux consuls. Ils sauront le rappeler au viguier.

La source de nos renseignements reste la même que celle d'un article précédent [4] sur Balène, mais la transcription faite par cet historien anonyme du début XX[e], comporte des lacunes dues sans doute à l'imperfection des textes authentiques qu'il eut en mains.

Les trois textes retenus portent pour deux d'entre eux les dates de 1410 et 1424. Le troisième, sans date, est indubitablement de la même période.

Ils ont trait principalement aux relations orageuses entre le consulat et le viguier mais aussi apparaissent en filigrane, à cette occasion, quelques aspects de la vie des figeacois ordinaires, ces *minores* trop souvent ignorés.

Analysons et résumons le premier de ces actes daté du 22 avril 1410.

Dans la *curia regis* (sans doute l'hôtel de Balène), devant Géraud Perrin, lieutenant du viguier siégeant en tant que juge, ayant à ses côtés Jacob Gaspard procureur pour le roi, sont présents le notaire La Servantie qui établit l'acte, les témoins soussignés et les consuls : Humbert Davi bachelier en l'un et l'autre droit, Jacob Lestroa, Jean Melet, Géraud Tarente. Ils exposent que Pierre de Calvaruppe, licencié en droit,

juge ordinaire de Figeac et lieutenant du viguier a gravement offensé les consuls qui font appel en invoquant la teneur de leurs privilèges contenus dans des lettres royales scellées du grand sceau de cire verte, les cordelettes étant de soie rouge (?).

Selon ces lettres (et l'interprétation des consuls ?) on ne peut imposer des peines, des amendes ou le bannissement sans le consentement des consuls. Ce que le viguier a juré la main posée sur les saints Evangiles. Or le dernier dimanche de mars il fut fait une proclamation au nom du viguier, faisant défense de circuler de nuit sans lumière, de jouer aux dés ou de blasphémer sous peine de 10 sous aux contrevenants. Les consuls n'ont pas été consultés alors qu'ils doivent selon leurs privilèges toucher un tiers des amendes. Ils ne veulent pas faire obstacle à la juste punition des blasphèmes envers Dieu ou les saints mais ils considèrent que leurs privilèges dans le cas présent n'ont pas été respectés.

Ils reconnaissent que les jeux de dés et les sorties nocturnes peuvent engendrer de nombreux maux mais, disent-ils, il faut considérer que le peuple de la ville est affaibli, diminué en nombre par la guerre et les mortalités (traduisons : la peste, qu'on ne nomme pas). Le cas serait différent dans des localités plus peuplées et plus riches disent les consuls. On peut leur pardonner si parfois ils jouent aux dés pour du vin, pour se consoler de leurs peines ou pour de la nourriture. Ce peuple est, grâce à Dieu, modeste et pacifique.

La délibération est assignée par le lieutenant du viguier au prochain sabbat. Etaient présents comme témoins : noble Fortanier Lagreze de Camboulan, Jacob de Talayssac marchand, Raymond Textor prêtre, Raymond Trenquier cordonnier "et d'autres encore qui sont là" [5].

Nous pensons voir apparaître ici ceux dont on ne parle pas, qui n'ont pas d'ancêtres comme ces consulaires dont les noms et les titres sont cités. Bien sûr, l'assistance aux plus démunis fait partie de la vie chrétienne et on parle d'eux lors des grands enterrements où on leur fait de larges distributions de pain et de vêtements. Il existe aussi des legs qui font obligation, lors des grandes fêtes, de faire aussi de semblables distributions. Peut-être aussi, consciemment ou inconsciemment, a-t-on un peu peur de cette masse et de ses émeutes possibles. Il y a là, au moins avant 1302, un troisième pouvoir avec l'abbé et les bourgeois. Chacun des deux pouvoirs principaux doit rechercher sa neutralité bienveillante mais c'est un élément de l'histoire de Figeac qui nous manque.

Revenons aux jeux dans les tavernes figeacoises. Ne nous étonnons pas de ne pas voir cités les jeux de cartes. C'est qu'en effet, si leur apparition se place en Europe à la fin du XIV$^{e}$ siècle, il faut attendre le XV$^{e}$ pour leur introduction dans des couches croissantes de la société.

Les jeux de dés en revanche sont connus dès l'époque romaine. L'Eglise et les autorités civiles les condamnent. Les querelles d'ivrognes sont en effet fréquentes dans les tavernes où on jouait aux dés et les jeux d'argent peuvent conduire à la tricherie et à la violence. Il y a de véritables professionnels à l'affût de partenaires sans méfiance pour les plumer [6].

Au début du XV[e] siècle les pouvoirs publics tirent les leçons du peu d'effet des mesures répressives contre le jeu [7] "Un jeu de hasard n'est pas mauvais en soi mais il le devient s'il est pratiqué de nuit avec des joueurs de mauvaise compagnie en des lieux où il est associé aux excès de boisson et au commerce de la chair". En 1433 c'est un grave ecclésiastiques, Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais, qui donne un avis très modéré. Il condamne bien sûr le jeu de dés mais écrit toutefois "combien que à y jouer une heure le jour pour boire et esbattre n'y a pas grand mal".

Dans le 2[e] de ces documents les consuls nommément cités : Jean de Casals, Guisbert Perrin, Antoine Bouffernere (?), Raymond de Talayssac, Berenger (?) Tarrente, écrivent à Pierre de Molendino, juge de Figeac : "Un figeacois Bernard Laporte a été par votre tribunal fait prisonnier et incarcéré. Nous demandons sa libération en vertu des privilèges qui nous furent concédés. Nous en appelons au Sénéchal de Cahors et à notre seigneur le roi et au tribunal de son honorable parlement". Ils rappellent leurs privilèges. Nul sauf cas d'effusion de sang, de mutilation ou de mort ne peut être arrêté sans leur intervention. L'acte continue en précisant que le lieu, l'année et le jour on été donnés ci-dessus. On les cherche en vain.

Témoins : Jean Lestroa bourgeois, Jacob Bercenxs (?), Guillaume de Boc marchand, Jean de ..., Jean Cartier, Pierre d'Angieyra (?), habitant Figeac et le notaire Asfreg Solerie.

Le 3[e] acte, du 5 décembre 1424, est un appel des consuls pour la défense de leurs privilèges.

Raymond Martory, Jean Bardolin, Jean Toron, Raymond de Talayssac (le même sans doute que dans le 2[e] acte étudié), consuls tant pour eux que pour les autres consuls. Jean Hospital est procureur et syndic de la ville, Bethon de Roquemaurel, chevalier, est viguier [8].

Les consuls font appel à noble et puissant homme le sénéchal du roi en Quercy, au roi lui même dans son honorable tribunal du Parlement de Toulouse. Ils rappellent les privilèges accordés par les rois : dans toutes les enquêtes, recherches et informations obtenues par la torture le roi a concédé que les consuls en cas de peines et de bannissement soient consultés. Quant aux amendes et confiscations, un tiers doit être

attribué aux consuls. Le roi veut aussi que les dits consuls avec ou sans armes aient la garde de la ville et qu'ils soient francs et libres de toute servitude.

Cependant en ces temps de guerre qui nous vivons, le viguier n'a pas respecté les privilèges qu'il a juré. Il a envoyé deux de ses serviteurs Marcenac et Guiot (pas de prénoms : sont-ce des *minores* ?) avec des lettres scellées. Par ces lettres Raymond de Rinals fut fait prisonnier et détenu dans le château du roi (Balène encore, sans doute) jusqu'à ce qu'il ait payé 30 L. tournois au viguier. Les consuls n'ont pas été consultés. Il n'a pas été relâché alors qu'il est un homme honorable et qu'il a semble-t-il payé. Les deux serviteurs du viguier ont voulu le faire sortir de force de la ville et si la porte du Pin avait été ouverte nous croyons qu'ils l'auraient fait [9].

Il n'y a pas eu de consultation des consuls qui n'ont pas eu leur part de l'amende, alors que, disent-ils, "nous ne pouvons à cause de notre pauvreté faire les réparations nécessaires aux tours et murailles".

Les consuls ont entendu dire que le viguier se vante de pouvoir incarcérer les habitants et de pouvoir les détenir jusqu'à ce qu'ils aient payé les sommes dues. C'est déraisonnable, disent-ils, car ils sont très affectés par cette guerre et les charges qui jour après jour leur incombent.

Autres sujets de mécontentement : deux autres bourgeois, Pierre Catus et Guillerm Medicis ont été mis en prison contrairement aux privilèges des consuls et sans les consulter.

Voila pourquoi ils font appel. L'acte fut établi dans le consulat. Témoins : Jean Pancar Tholose "primo competitor a sinatores (?)", Jean Lochet ouvrier, Pierre du ... laboureur, Géraud Simon, Pierre Ernald et Gaspard Roderi notaire.

Dans chacun de ces deux derniers actes la plainte est la même. On en appelle à la puissance souveraine pour faire échec au pouvoir envahissant des viguiers ou de leurs lieutenants. Des gens honorables (traduisons : qu'ils sont de la caste des familles consulaires) ont été mis en prison au château du roi.

Ce qui choque les bourgeois ce n'est pas seulement la détention de certains de leurs membres, mais le fait que les amendes soient restées dans les caisses du viguier (ils auraient droit au tiers) "alors que nous ne pouvons à cause de notre pauvreté faire les réparations nécessaires aux tours et murailles". Voilà bien une des raisons de leur désaccord.

Cette plainte, liée à leur pauvreté et à l'appétit trop grand manifesté par le viguier pour l'argent des amendes, fut semble-t-il entendue en haut lieu. Il existe toute une liasse dans les archives municipales de Figeac rappelant au viguier le respect des privilèges de la ville [10]. Et dans

une lettre [11] le roi Charles V reconnaît la grande misère de la province et les dégâts causés par les Anglais.

Tout ceci constitue un bien mince apport à l'histoire de la ville mais ces quelques détails nous ont semblé intéressants pour évoquer une atmosphère, celle de la ville affaiblie, exsangue à la fin de la guerre de Cent Ans en cette période où se prolongent les angoisses et les peurs devant une situation de guerre qui s'éternise.

Gilbert FOUCAUD

## Notes

1 - A.L. Napoleone - *Figeac au Moyen Age. Les maisons du XII^e au XIV^e siècles.* Thèse sous la direction de Mme Pradalier Schlumberger. Université Toulouse 1993.

2 - G. Foucaud - Un cadastre de 1400 à Figeac, BSEL 4^e fasc. 1994.

3 - G. Foucaud - Figeac ville fortifiée, BSEL 3^e fasc. 1998, pp. 179-188.

4 - G. Foucaud - Nouveaux textes pour l'histoire de Balène et des Balène. BSEL 2^e fasc, 2004, pp. 103-112.

5 - Le viguier non nommé est peut-être ce même Bethon de Roquemaurel cité dans l'acte de 1424. L. d'Alauzier, dans le *Bulletin philologique et historique* (1961 : Les viguiers de Figeac du début du XIV^e au milieu du XVI^e siècle) le reconnaît comme viguier (1411-1426) mais, prévient-il, les dates données sont les dates extrêmes où on trouve leur nom.

6 - J. Verdon - *Les Voyages au Moyen Age*, p. 141, Perrin, 2003.

7 - *Art et société en France au XV^e siècle*, pp. 703-705, Maisonneuve et Larose, 1999.

8 - cf. n° 5.

9 - "Si juana vocata de Pinu fuisset aperta".

10 - Catalogue des Arch. municipales de Figeac, FF2.

11 - Catalogue des Arch. municipales de Figeac, CC4.

# « CAHORSINS » : UN PROBLÈME HISTORIQUE

## Un problème ancien

*Pourquoi les Cahorsins constituent-ils un problème historique ?*

L'origine même du mot « *cahorsins* » pose un problème car dès le Moyen Age elle s'est perdue. Or il est important de définir cette origine pour déterminer qui étaient exactement ces *Cahorsins*. A ce sujet, et très tôt, plusieurs thèses s'affrontent.

En dehors des actes de princes et de l'Eglise, on trouve les Cahorsins dans deux œuvres littéraires : la « *Chronica majora* » de Matthew Paris, et la « *Divine comédie* » de Dante.

Matthew Paris écrit entre 1236 et 1259 pour le compte du roi d'Angleterre. Il parle à plusieurs reprises des *Cahorsins* qu'il qualifie de pestiférés ou même de peste et il soutient que ce nom est devenu une injure en Angleterre au temps où il écrit. Pour lui les *Cahorsins* sont des *transalpini* et des *transmontani* et il fait porter ce nom aux Italiens.

Dante écrit sa *Comédie* au début du XIV[e] siècle. Il place les habitants de *Caorsa* avec ceux de *Sodoma* dans le cercle le plus étroit de l'enfer, marqués du sceau d'infamie. Lui-même ne désigne pas explicitement le Cahors du Quercy, et la précision n'était peut-être pas nécessaire à l'époque où il écrit, qu'il eut voulu parler de cette ville ou d'une autre. Par contre, ses commentateurs du XIV[e] siècle affirment qu'il s'agit bien du Cahors en France, Boccace particulièrement :

« *Caorsa è una città in Proenza, overo in Tolosona, secondo que si racconta, si del tutto data al prestare ad usura, che in quello non è ne uomo, ne femmina, ne vecchio, ne giovane, ne piccolo, ne grande che a cio non intenda, e non che altri, ma encora le serventi, non che il lor salario, ma se d'altra parte sei o otto denari venissero loro alle mani, tantosto gli dispongono e prestano ad alcun prezzo ; per la qual cosa è tanto questo lor miserabile esercizio divulgato e massimamente appo noi, che come l'huom dice d'alcuno egli è Caorsino, cosi s'intenda che egli sia usurajo* [1] ».

Ainsi tous les habitants de Cahors se seraient adonnés au prêt à intérêt avec une certaine manie. Mais Benvenuto de Imola qui explique la

*Divine Comédie* à Bologne et compose un commentaire en 1379 écrit : « *E Caorsa, id est usurarios ; Caturgium enim civitas in Gallia, in qua omnes quasi sunt fenatores* [2] ». Et un manuscrit anonyme du XIV[e] siècle attribué à Jacopo della Lana dit : « *E. Caorsa. Cioè usurariste di Chaorsa, una città nella Galicia, nella quale quasi tutti sono usurarii* [3] » où il faudrait comprendre *Galicia* comme une altération de *Gallia*.

Le sieur Du Cange dans son glossaire latin qu'il écrit en 1678, fait de ces *Cahorsins* des marchands italiens. Il cite en effet Matthew Paris, ainsi que des documents où ils sont associés aux lombards. Après lui, divers auteurs ont voulu préciser cette thèse. Les *Cahorsins* auraient été Siennois, ou Florentins où une famille portait le nom de Corsini. Leur origine pourrait se retrouver dans les villes de Caorso comme le suggère Depping [4], près de Plaisance ou de Cavour près de Pinerolo, ou bien dans les villes piémontaises de Chieri et d'Asti dont les habitants sont parfois qualifiés individuellement de Cahorsins dans les textes [5].

La thèse française est bien moins hésitante, le nom *Cahorsin* ne peut provenir que de Cahors en Quercy. Néanmoins, là encore les opinions divergent. Muratori, érudit Milanais de la première moitié du XVII[e] siècle, lui fait désigner une classe d'hommes originaires de Cahors [6]. Pour Guillaume Lacoste, qui écrit son *Histoire générale de la province de Quercy* dans la première moitié du XIX[e] siècle, ce sont des banquiers italiens venus s'installer à Cahors pour financer la croisade contre les Albigeois. Ils ruinèrent le pays par leurs grosses usures. Finalement, ils « décrièrent tellement cette ville qu'elle passait pour un repaire d'usuriers [7] ». Par la suite ces Italiens quittèrent Cahors vers la fin du XIII[e] siècle pour aller s'établir à Montpellier et à Nîmes, où ils conservèrent le nom de Cahorsins qu'ils diffusèrent.

Bourquelot pense que Cahors servit très tôt aux Italiens de comptoir et devint le centre pour leurs opérations financières avec le reste de la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse, et que les habitants de cette ville les imitèrent, séduits par l'appât du gain. De ceci ils reçurent leur surnom de *Cahorsins* [8]. Mais il faut signaler que son analyse manque de rigueur, elle est parfois pleine de fantaisie et peut laisser perplexe quant à ses conclusions.

De façon générale, ont voit que les savants italiens situent l'origine des *Cahorsins* à Cahors en France, et impliquent leurs habitants, tandis que les savants français la situent en Italie ou bien mettent en cause les Italiens qui seraient venus s'établir à Cahors. Personne ne veut assumer l'origine de ces usuriers si décriés au Moyen Age, et dans les époques ultérieures. Aussi la renvoie-t-on continuellement chez le voisin.

Le chanoine Albe [9], après avoir mis en évidence l'importance du trafic des marchands quercynois à Londres, croit pouvoir supposer que

c'est bien à ces derniers qu'est dû le mot « cahorsin » comme synonyme d'usurier, c'est le premier érudit français à accepter ceci. Ces marchands auraient été appelés à faire les opérations de banque que leur reproche Matthew Paris auprès des prélats et du roi d'Angleterre. De là serait né ce sobriquet, mais celui-ci aurait surtout été appliqué aux Italiens (tout de même). La présence d'usuriers lombards à Cahors aurait ajouté à la confusion entre les deux termes. Les *Cahorsins* quercynois ayant été trop âpres au gain et vendant trop cher leur argent, on leur aurait préféré les prêteurs italiens dès le milieu du XIII[e] siècle.

Pour Denholm-Young [10], l'usage du mot *cahorsin* sous toutes ses variantes s'expliquerait difficilement sans penser que les marchands de Cahors n'ont pas un temps tenu et financé une part importante du volume total du commerce européen. Cette position leur aurait été assurée plus particulièrement en Angleterre par le mariage d'Henri Plantagenêt et d'Aliénor d'Aquitaine. Il place cette expansion des Quercynois très tôt car, explique-t-il, dès le XIII[e] siècle le mot désigne aussi d'autres marchands étrangers et surtout des Italiens. Pour ce qui est de l'impopularité des *Cahorsins* et des autres marchands étrangers, il ne l'explique pas par le fait d'usure comme le font la plupart des autres savants. Selon lui c'est parce que ces marchands ne respectaient pas la coutume anglaise de devoir être accueillis par un hôte à Londres, mais au contraire se faisaient bâtir de somptueux palais sans être citoyens. Ils étaient supposés tricher sur les poids à la vente de marchandises et ne participaient pas au lourd paiement des tailles à Londres, grief qui leur est reproché dans une pétition des Barons de 1258.

### *Les réponses les plus récentes*

*Philippe Wolff*

C'est dans ce contexte que Philippe Wolff relance le débat en 1950 dans les Annales du Midi avec son article « le problème des Cahorsins », bien qu'il ne semble pas avoir eu connaissance à ce moment-là de l'article de Denholm-Young [11]. Il y utilise la documentation anglaise et signale que c'est en ce sens qu'il entend compléter et repenser le problème des *Cahorsins*, dans la suite d'Albe. Pour ce professeur, le qualificatif de *cahorsin* a d'abord été porté par les marchands quercynois qui devaient être actifs en Angleterre dès la fin du XII[e] siècle. Puis il est devenu un sobriquet injurieux au cours du XIII[e] siècle dans cette même Angleterre, pour enfin prendre un sens plus technique durant le XIV[e] siècle.

Après avoir démontré l'ampleur de l'activité de ces marchands, Philippe Wolff propose que « leur rôle commercial les amenait évidem-

ment à assumer de nombreuses opérations de crédit, qui en étaient inséparables [12] », ce qui expliquerait que le terme *cahorsin* soit attaché au rôle de banquier ou d'usurier. Il balaye l'hypothèse de l'origine italienne en signalant que ni la famille des Corsini, ni les villes de Caorsa, Cavour ou Chieri n'apparaissent dans les archives anglaises de cette époque. Voici sa solution : les Quercynois, très distingués parmi les marchands étrangers, auraient servi de symbole à une Angleterre particulièrement xénophobe et le sobriquet de *cahorsin* aurait été aussi appliqué aux Italiens.

L'utilisation du mot *cahorsin* comme injure aurait été facilitée par la rivalité, voire l'hostilité, entre les marchands de Guyenne sujets du duc d'Aquitaine - roi d'Angleterre et les marchands du haut pays gascon, sujets du roi de France. Quant à la qualification des Italiens par ce terme, Philippe Wolff l'atrribue à l'approximative connaissance de la géographie par les Anglais du XIII[e] siècle. Ils auraient confondu « dans un même sentiment de réprobation, tous ces Méridionaux au dialecte proche du latin [13] ».

Finalement, le déclin des Quercynois devant les Italiens à partir de la fin du XIII[e] siècle aurait « détaché d'eux ce sobriquet de *Cahorsins* au point que son origine devint un problème historique [14] ». Philippe Wolff associe donc étroitement la réussite des Quercynois dans le grand commerce à la diffusion et l'utilisation du mot *cahorsin*. Ce mot aurait simplement désigné leur origine pendant leur ascension, il serait devenu une injure pendant leur apogée, pour enfin prendre un sens technique à leur déclin. Il aurait alors été synonyme de lombard et aurait servi à désigner n'importe quel usurier. Leur effacement du grand commerce aurait ensuite fait perdre l'origine même du mot.

Mais, preuve que Philippe Wolff n'entend pas avoir solutionné ce problème, il termine ainsi son article : « Nous serions heureux que cet article soit regardé comme une invitation à de nouvelles recherches, les *Annales du Midi* se feront un plaisir, à n'en pas douter, de publier documents et travaux qui contribueront efficacement à la solution de cet important problème [15] ».

*Carlos Wyffels*

C'est Carlos Wyffels qui répond à son appel en publiant en 1991 dans les *Annales du Midi* : « Les Cahorsins en Flandre au XIII[e] siècle ». Dans cet article, il signale l'erreur commise par ses prédécesseurs. Ils n'ont pas distingué les marchands-banquiers itinérants, s'adonnant avant tout au commerce, des prêteurs à la petite semaine, des petits banquiers locaux et sédentaires. Cette confusion les aurait empêchés de bien définir le terme de *cahorsin* et son rapport avec celui de lombard.

Les marchands quercynois ont été très actifs en Flandre à partir de la fin du XII[e] siècle et durant tout le XIII[e] siècle, Wyffels pense même que ce devait être la plaque tournante du commerce des Quercynois. Mais le terme *cahorsin* qu'on rencontre par exemple à Ypres en 1230 et dans d'autres villes en 1244 ne peut s'appliquer à eux. Il s'agit alors de prêteurs d'argent installés à demeure dans les villes flamandes. Pourtant leur origine semble bien être à Cahors, le terme de *Caturcences* ne pouvant pas tromper.

A partir de 1250 le terme de *cauwersin* (flamandisation de *cahorsin*) et celui de lombard désignent des prêteurs d'argent professionnels. Les lombards sont alors en train de concurrencer les *cauwersinen*, puis finiront par les supplanter, au point que la table des « Grands Cahorsins » de Bruges sera tenue dès 1280 par des Lombards. Le nom *cahorsin* a pourtant la vie dure et survit à la disparition des prêteurs originaires de Cahors.

En Flandre, le mot *cahorsin* n'avait rien d'injurieux. En effet, le terme était adopté comme patronyme, qui souvent désignait la profession et était utilisé sur les enseignes. Si le terme avait été offensant, pourquoi l'avoir gardé et non remplacé par celui de lombard, d'autant que le changement dans ce sens n'était pas difficile.

Finalement, Carlos Wyffels explique ainsi la présence des *cahorsins* en Flandre : des prêteurs usuraires originaires de Cahors ou du Quercy se sont installés dans les centres flamands dans le sillage des marchands quercynois dans le premier quart du XIII[e] siècle. Peu après, pendant le second quart du XIII[e] siècle, des Lombards sont eux aussi venus s'installer en nombre en Flandre. Ces derniers y ont concurrencé victorieusement les *cauwersinen*, dont le nom, passé au sens technique, leur a longtemps survécu.

Après quoi cet historien tente de faire le parallèle avec l'Angleterre déjà étudiée par Albe et Wolff. Il ne comprend pas que les marchands quercynois et italiens aient pu être la cible des réprobations véhémentes de Matthieu Paris. En effet, s'ils devaient prêter au roi ou aux prélats d'Angleterre, c'était surtout pour obtenir des licences et ils ne devaient donc pas demander des taux usuraires pour le remboursement. En outre il ne voit pas en quoi ces marchands se seraient distingués plus que les marchands flamands qui un siècle plus tôt occupaient leur position, et avaient les mêmes pratiques. Il finit par supposer qu'il s'y est produit le même phénomène qu'en Flandre, à peu près en même temps et renvoie cette étude à un providentiel historien anglais qui saurait mettre en valeur les archives locales anglaises.

## Nouveaux éléments de réponse

Après avoir mené l'étude historiographique du problème des *Cahorsins*, il faut maintenant essayer d'apporter des arguments neufs au débat. Comme l'a remarqué Carlos Wyffels, il faut avant tout savoir à quoi est appliqué le terme de *cahorsin*, mais il faut aussi s'intéresser au contexte géographique et politique, aux lieux et moments des mentions de ces Cahorsins. Ensuite il faudra tenter d'établir avec précision l'origine du mot.

### *Critique des sources littéraires et de leurs interprétations*

*Le cas Matthieu Paris*

C'est surtout Philippe Wolff qui utilise ce chroniqueur du XIII[e] siècle pour sa démonstration dans son « Le problème des Cahorsins »[16]. Il prête absolument foi aux dires de Matthieu Paris. Il accepte donc que le terme « Cahorsins » soit généralement entendu comme une injure entre 1236 et 1259 en Angleterre dates entre lesquelles Matthew Paris écrit sa Chronique. Comme il a déjà été exposé, Matthieu Paris fait porter ce sobriquet aux Italiens, et Philippe Wolff qui a voulu faire des Quercynois le symbole des marchands étrangers abhorrés par une Angleterre xénophobe pense qu'un Anglais de ce temps pouvait avoir des notions géographiques très approximatives, ce qui expliquerait aussi cet amalgame entre « tous ces Méridionaux aux dialectes proches du latin [17]. »

Premièrement il faut se rappeler que Matthieu Paris était un bénédictin de l'abbaye de Saint-Alban. A l'époque où celui-ci écrit, il ne peut que fortement réprouver la pratique de l'usure (qu'il faut sans doute prendre au sens strict de tout profit au-delà des besoins vitaux). Et ceci d'autant plus que ce dernier croyait à une imminente fin du Monde. C'est pour cette raison que très sincèrement il s'arrête d'écrire en 1259 [18]. Le Jugement Dernier étant si proche de lui, il ne devait pas se soucier de ménager marchands et usuriers comme le fit saint Thomas d'Aquin. Sa haine peut aussi être en partie due au fait que les *Cahorsins* tenaient, de son propre aveu, nombre d'établissements ecclésiastiques ou de clercs parmi leurs débiteurs. Il faut donc se méfier de cette source pour ce qui est de savoir si ce terme était injurieux ou non.

Il paraît encore peu probable que Matthieu Paris ait pu confondre « tous ces Méridionaux au dialecte proche du latin ». D'autres sources contemporaines distinguent clairement les « Ytaliens », les Gascons, les Languedociens (dans ce cas plutôt par leur ville). En outre, Matthieu Paris est un poète de cour, sa *Chronica Majora* est une commande. S'il fréquentait ce milieu rempli de seigneurs et de conseillers Poitevins et

Gascons, et déjà en relation avec des marchands ou des compagnies italiens (des Florentins prêtent de l'argent au roi d'Angleterre en 1225), il paraît douteux qu'il n'ait pas pu faire la différence « entre tous ces Méridionaux », il devait savoir reconnaître leurs dialectes ou leurs origines si ces derniers ne la faisaient pas eux-même connaître.

Il faut aussi remarquer que le Quercy était un pays tampon où s'affrontaient les intérêts du comte de Toulouse et des héritiers des ducs d'Aquitaine : les Plantagenets rois d'Angleterre. Cette province faisait partie d'une zone de conflit qui devait être présente à l'esprit des contemporains pour son intérêt stratégique. Henri II ou Richard Cœur-de-lion l'ont envahie plusieurs fois (Cahors est prise en 1159 et 1188). Pendant les guerres de Guyenne, ceci n'a pas pu échapper à Matthieu Paris, qui écrivait l'histoire de l'Angleterre et de ces souverains.

Ensuite, les notions géographiques du commun des Anglais pouvaient effectivement n'être qu'approximatives, mais ce ne devait pas être le cas de Matthieu Paris, qui était un clerc très cultivé. Chaque volume de sa Chronica Majora était préfacé, avec des cartes et des itinéraires [19]. Il devait certainement pouvoir distinguer assez nettement les régions extérieures à l'Angleterre comme l'Italie ou le Quercy qui se situe entre le Languedoc et la Gascogne.

Matthieu Paris ne confond pas. Pour lui les *Cahorsins* ne peuvent désigner que les Italiens. D'ailleurs à la date de 1240 il dit bien que les *Cahorsins* sont bannis, particulièrement ceux de Sienne [20]. Ce ne sont donc pas ses connaissances géographiques qui doivent être mises en doute quand il fait des *Cahorsins* des *transmontani* ou des *transalpini*. L'hypothèse la plus raisonnable est que le terme *Cahorsin* a déjà pris un sens technique au moment où Matthieu Paris écrit sa chronique, mais que son origine s'est perdue très tôt, avant 1236.

Mais quel est le sens exact de « *cahorsin* » dans Matthieu Paris. Il ne semble finalement pas que ce soit exactement un synonyme d'usurier, même si Paris écrit : « *usurarii transalpini, quod Caursinos appelamus* [21] », il ne désigne pas de quelconques petits prêteurs sur gages sédentaires. Il s'agirait plutôt des marchands italiens ou plus généralement étrangers ayant une certaine puissance, qui prêtent au roi, aux prélats et aux seigneurs qui se retrouvent ainsi pris dans leurs toiles. L'évêque de Londres les bannit de son diocèse, mais ces derniers en représailles le font citer à la cour de Rome, après quoi il abandonne la lutte [22]. En 1240, ils sont expulsés d'Angleterre, mais y rentrent en se disant marchands du Pape et en étant protégé par lui [23]. En tout cas, en se basant uniquement sur les écrits de Matthieu Paris, on ne peut pas arriver aux mêmes conclusions pour l'Angleterre que celles de Carlos Wyffels pour la Flandre [24], malgré son opinion, mais il faut dire que ce

ne sont pas du tout les mêmes types de documents qui sont utilisés. Dans Matthieu Paris, les *Cahorsins* ne sont pas de petits usuriers sédentaires mais de gros marchands étrangers. A moins que Matthieu Paris ait voulu jouer sur cette qualification ignominieuse pour mieux blesser ces grands marchands, pour les rabaisser encore.

Il y a un fait, qui même s'il n'est pas dans Matthieu Paris, est instructif : en 1245 le Trésorier d'Henri III convoque à Westminster les marchands de « Sienne, Cahors et Florence et d'ailleurs », dans tout le pays pour essayer de leur faire donner 6000 marcs dont le roi a besoin [25]. Cahors est bien citée entre les deux grandes villes italiennes. Ce genre de formulation a pu prêter à confusion. Il est alors permis de se demander si Matthieu Paris incluait tout de même les marchands de Cahors, en tant que marchands étrangers, dans ses « Cahorsins ».

*Dante et la Divine Comédie*

Là encore l'interprétation doit changer sur certains points. La plupart des auteurs qui ont utilisé Dante n'ont tiré de lui que les vers de l'Enfer où il est question de Cahors, c'est Virgile qui parle et décrit ce que verra Dante en continuant leur descente en Enfer :

*e però lo minor giron suggella*
*del segno suo e Soddoma e Caorsa*
*e Chi, spregiando Dio col cor, favella* [26]

« aussi la plus étroite enceinte - imprime son sceau sur Sodome et Cahors - et sur qui parle en méprisant Dieu dans son cœur ». Et encore le dernier vers n'est le plus souvent pas cité, alors que la *Comédie* ne se comprend que par tercets. De toute façon ces vers ne servent que parce que Cahors est cité à côté de Sodome et donc impressionnent le lecteur pour ce qui est de la popularité, même infâme, de Cahors. Au moins ces vers ont-ils permis le débat sur ce qu'était Cahors et pourquoi il était placé là. Finalement ils sont certainement beaucoup plus intéressants par les commentaires qui en ont été faits [27].

Cahors, explique Dante au chant XI, est placé dans le septième cercle de l'Enfer, qui est celui des violents. Ce cercle est divisé en trois enceintes dont la plus étroite, où est Cahors avec Sodome, enferme les pires des violents : ceux qui sont violents contre la Divinité parce qu'ils la nient ou la blasphèment ou bien méprisent Nature et sa bonté.

Aux vers 94 à 96 de ce chant, Dante demande à son maître (Virgile) de revenir sur un point de son discours et de lui expliquer pourquoi l'usure offense Dieu. Virgile n'a pas explicitement parlé d'usure à ce chant, aussi la référence s'applique-t-elle incontestablement à Cahors qui est la métaphore de l'usure. Les Sodomites sont ceux qui nient et blas-

phèment Dieu, les Cahorsins sont ceux qui méprisent Nature (qui est fille de Dieu) et sa bonté. Virgile explique que l'art des hommes autant qu'il peut suit la Nature (vers 103) et qu'à ce titre, il est en quelque sorte le petit-fils de Dieu (vers 105). Hors il est dit dans la Genèse qu'il faut que l'homme tire sa vie et prospère grâce à l'Art (son travail) et à Nature. L'usurier lui « méprise Nature pour elle et pour son art - puisqu'il place son espoir en un autre lieu » (vers 110-111), il attend que son argent prêté et le temps travaillent pour lui.

Les chants XIV, XV, XVI et XVII décrivent les châtiments réservés aux violents contre Dieu. C'est le Chant XVII, le dernier qui dépeint les peines des usuriers qui passent après les Sodomites et les blasphémateurs, car ils sont pires qu'eux. Tout comme Cahors est cité après Sodome dans l'enceinte la plus étroite, la dernière. Ces parallèles constituent un véritable ordonnancement du récit et renforcent la thèse que Cahors sert bien de symbole pour l'usure. Dans ce chant XVII, il n'y a pourtant pas de *Cahorsins* (au sens d'originaire de Cahors ou du Quercy), mais deux Florentins et un Padouan qui prophétise que son cousin de Padoue viendra s'asseoir à côté de lui. Seulement le Cahors dont parle Dante est-il bien celui du Quercy ?

Et là encore les savants qui ont utilisé Dante pour leurs travaux sur les *Cahorsins* n'ont pas puisé toute la matière que recèle la *Divine Comédie*. Les *Cahorsins* sont explicitement cités dans le *Paradis*, au chant XXVII, vers 58. Et ils le sont dans un tout autre contexte. Au chant XXVII, Dante est au huitième ciel et écoute Saint-Pierre se lamenter de ses soit-disant successeurs au vicariat du Christ qu'en réalité il considère comme vacant. Ce dernier décrit les papes et l'Église institutionnelle comme des rapaces plus enclins à amasser de l'or qu'au sacrifice (vers 40 à 45). Il déplore que les clefs du Paradis servent d'emblèmes aux étendards élevés en combat contre des chrétiens (vers 49 à 51).

Voici les vers 56 à 60 du chant XXVII du Paradis :

*In vesta di pastor lupi rapaci*
*si veggion di qua sù per tutti i paschi*
*o difesa di Dio, perché pur giaci ?*
*Del sangue nostro Caorsini e Guaschi*
*s'apparecchian di bere : o buon principio,*
*a che vil fine convien che tu caschi !*

« En habits de berger des loups rapaces - se voient d'ici dans tous les pâturages - ô défense de Dieu, pourquoi dors-tu ? - De notre sang les Cahorsins et les Gascons - s'apprêtent à s'abreuver : ô bon commencement, - à quelle vile fin dois-tu tomber ! »

Dante rédige son *Paradis* en 1319-1320, et c'est évidemment Clément V (1305-1314) le Gascon et Jean XXII (1316-1334) natif de Cahors et leur entourage dont ils ont surpeuplé la Curie qui sont visés. On connaît le clan des Gascons, très puissant, qui complota contre Jean XXII après son élection, et dont les neveux de Clément V se sont illustrés durant la première réunion du conclave des cardinaux après la mort de leur oncle. Jean XXII quant à lui est réputé pour son népotisme et sa soi-disant rapacité (il a donné aux finances pontificales leur forme la plus efficace et a comblé ses proches de bénéfices ecclésiastiques).

*Caorsini* sert à désigner l'origine du pape, non la profession d'usurier. Encore que Dante doive faire le rapprochement et peut-être cite-t-il la nation des papes pour mieux mettre en valeur leur rapacité par ce mot synonyme d'usurier. Ou bien la coïncidence tombe-t-elle trop bien ? En tout cas, cette utilisation du mot semble confirmer que c'est bien de Cahors en Quercy dont parlait Dante dans son Enfer.

## Nouveaux apports

Les textes médiévaux ne donnent pas tous la même forme pour *cahorsin*, qui est plutôt la traduction en langage moderne de divers termes employés au Moyen Age. On retrouve dans les documents anciens des variantes latines et vernaculaires de ce mot, de Cahors et du Quercy.

### *Le mot de Cahors et ses dérivés dans la littérature*

#### *La littérature arabe*

La première mention de Cahors et du Quercy autrement qu'en latin est du XII[e] siècle. Et très curieusement on la trouve chez un géographe Arabe : Idrisi (v. 1099, entre 1165 et 1186) [28]. Il parle de l'*Iqlîm Qaours*, la province de Cahors, qui comprend les villes de Cahors et d'Agen (*Adjen*). Ses voisines sont les provinces de Gascogne (*Ghaschkoûnia*), du Périgord (*Bergoch*), du Poitou (*Bîtou*) et les villes du Puy et de Clermont (*Iklarmount*). La ville de Cahors, qui donne son nom à la province, se situe à 60 milles d'Agen, 80 milles de Périgueux et à 60 milles de Clermont. Ces précisions géographiques ne permettent pas de douter que c'est bien de Cahors et du Quercy dont parle Idrisi. Mais il est très intéressant de remarquer que le mot est passé dans la langue Arabe et sans déformation dès le XII[e] siècle.

#### *La littérature occitane*

Dans la littérature occitane, les premières mentions du Quercy ou de Cahors datent du début du XIII[e] siècle. Uc de Saint-Circ est un trouba-

dour issu de la petite noblesse et certainement né vers la fin du XII[e] siècle. Voici quelques mots qui lui sont attribués :

« *N'Uc de Saint-Circ si fo de Caerci, d'un borc que a nom Thegra. Fils fo d'un paubre vavassor, que ac nom n'Arman de Saint-Circ, per so que'l castels don el fo a nom Saint-Circ, qu'es al pe de Santa-Maria de Rocamador* [29]. »

Un autre exemple peut être trouvé dans des vers de Raymond de Durfort, qui y censure un autre poète, Matthieu de Quercy, qui avait embrassé le parti du comte de Toulouse :

*Ben es malastruech et dolens*
*Lo Caercy et tot sos gens*
*Si fossez perdutz a Béziers,*
*No fairas ja chanso ni vers* [30].

La dénomination de Quercy est bien présente avec *Caerci* ou *Caercy*. Dans le premier exemple, la localisation du lieu de Thégra près de Rocamadour ne laisse aucun doute, les deux villages existent encore aujourd'hui. Quant à Matthieu de Quercy, il semble qu'il soit originaire de Gourdon ou de sa région. La province de Quercy était donc un territoire dont le nom et l'idée étaient passés dans le langage vulgaire. Il n'y avait plus seulement les formes latines de *civitas caturcenses* ou *caturcenses episcorum*.

Cahors est citée dans la *Chanson de la croisade des Albigeois*, écrite par Guillaume de Tudèle entre 1210 et le printemps 1213 et poursuivie par un anonyme. Le passage que nous employons est de Guillaume de Tudèle. Il y est question de Raymond de Salvanhac qui est né à Cahors, laisse 72, vers 1 et 2 :

Ramon de Salvanhac, un riche merchaant,
Que fo natz de Caortz, ric bores manant [31],

La ville de Cahors est nommée *Caortz* par ce Guillaume de Tudèle, ce qui est très proche de la forme moderne.

Dormunda est une dame quercynoise qui écrivait des sirventes (sorte de satires) au XIII[e] siècle. Dans ses vers sont plusieurs fois cités les *Cahorsins* sous les formes de *Caorcines* et *Caorcis* [32].

Une traduction en provençal de la *Somme des Vices et des Vertus* de frère Laurent qui date du XIII[e] siècle et qui est écrite en ancien français, donne *los Chaorcis que preston e destruisson tot lur pays* en parlant des *Cahorsins* [33].

*La littérature de langue d'oil*

Guillaume Lacoste dans son *Histoire générale de la province de Quercy* cite bien un vers tiré d'un poème qui daterait de la première moitié du XIII[e] siècle, mais il n'en donne pas la référence : « *li larons de Mascor, li usuriers de Caorse* [34] », et c'est dommage car Cahors est bien désigné là aussi et associé à la pratique de l'usure.

La *Somme des vices et des vertus* de frère Laurent, déjà cité en provençal, porte *Li Caorsins qui prestent et detruient le pais.* Le *Manuel des pechiez* de William de Waddington, écrit dans les années 1270 en anglo-normand, parle de *Li caursins et usurers* [35].

Dans un poème du XIV[e] siècle intitulé « Le pèlerinage de la vie humaine », l'Avarice dit à un pèlerin :

Se savoir veult ma nation
Dont je suis et quel est mon nom
Tu dois savoir que née fu
Ou val de l'infernal palu
La li Satanas m'engendra
Et d'ilec puis il m'apporta
A Caours où on me nourri
Donc Caoursine dite suit[36]

*Caoursine* devient ici un synonyme d'avarice. Et les *Cahorsins* y sont vraiment en mauvaise posture, car si c'est bien le Diable qui engendre l'Avarice, ce sont les habitants de Cahors qui l'élèvent et l'éduquent. On les voit donc comme une espèce d'êtres pervers qui n'ont rien à apprendre d'un vice, d'un pêché mortel, mais bien au contraire doivent tout lui apporter ! Ces *Cahorsins* étaient déjà avares et usuriers avant que ne fut créé le vice, c'est dire s'ils étaient horribles. En tout cas c'est bien Cahors qui est visée et c'est l'usure (fille de l'Avarice) qui lui est associée.

*La littérature latine*

Matthieu Paris peut encore être appelé ici puisqu'il écrit en latin. Dans sa *Chronica Majora* se lisent ces phrases : « *caursinorum pestis abominenda* » et « *usurarii transmontani, quod Caursinos appellamus* ». Voici des formes très proches de *Caors* ou *Caours.*

C'est la même forme vulgaire qui est utilisée dans cette référence. Après qu'Henri III de Brabant fut mort en ordonnant l'expulsion des *cahorsins* et des juifs, sa veuve, alors régente, demande à Thomas d'Aquin de quelle manière il faut traiter les juifs. La toute dernière phrase de son traité s'applique aux usuriers : « *Quod autem de Judaeis dictum est, intelligentum est et de Cauorsinis vel qui buscumque aliis insistentibus usurariae pravitati* »

*Cahors et ses dérivés dans les actes administratifs ou commerciaux*

*Les documents en Quercynois et Occitan*

Bien évidemment on trouve les formes vulgaires de Cahors ou *cahorsin* dans la documentation locale du XIII[e] siècle, mais jamais le terme ne désigne un usurier ou un marchand sinon pour signifier son origine, sa citoyenneté ou le lieu ou il est établi.

En 1188, lorsque Richard Cœur de Lion envahit le Quercy, il passe à Cahors où il « *prist le serement dou consolat et de la gent de Caours* [37] ». Au début du XIII[e] siècle, on trouve la forme *Caorz* dans les documents en occitan des archives municipales de Cahors.

Une reconnaissance de dette des consuls de Cajarc de 1284 [38], écrite en langue d'oc du Quercy, évoque l'évêque qui y est dit de *Caortz*. La forme est la même que celle adoptée dans la Chanson des Albigeois. La monnaie de l'évêque de Cahors, parfois engagée auprès des consuls de cette ville, est dite *(de) caorcens* [39].

On trouve un acte daté de 1249 où un Doast d'Alaman, certainement de la famille de Sicard d'Alaman, prend le titre de *Senescales en Caerci per mon senhor lo coms de Tolose* [40]. La différenciation se faisait donc parfaitement à cette époque entre un mot ayant son originalité propre qu'il faut traduire par Quercy et une expression qui pourrait dériver du nom de Cahors et signifierait le « Cahorsin » en tant que province.

*Les documents en latin*

Les formes latines sont instructives. L'évêque de Cahors se dit *episcopus caturcensis*, ce qui désigne l'évêché de Cahors. Une lettre de pouvoir de Philippe III donnée en 1283 porte cette phrase : « *Guilelmone Johaanis, servientem nostrum, receptorem in Peiragoricensi et Caturcensi* [41] », qu'il faut traduire par Guillaume (de) Jean, notre serviteur, percepteur en Périgord et Quercy. Guillaume de Jean est issu d'une des grandes familles patriciennes de Cahors. Dans une quittance de ce même Guillaume de Jean, datée du 30 décembre 1284, il s'intitule « *Guilleimus Johannis de Caturco, receptor in Peirigoricensi et Caturcensi* [42] »,où *de Caturco* se traduit par de Cahors. Le 7 janvier 1287, il occupe toujours la même fonction et fait une quittance où est cité *Bernardi Teshendier, campsoris Caturci*, et datée ainsi : *datum Caturci*. Cahors peut donc tout aussi bien s'appeler *Caturco* que *Caturci* que *Caturcensi* quand il s'agit des titulatures du comté ou de l'évêché, tandis que Quercy est nommé *Caturcensi* seulement.

Comme le dit Idrisi [43], on pourrait penser que Cahors donne son nom au comté ou à l'évêché de Cahors, c'est-à-dire au Quercy. Un peu

comme Périgueux et le Périgord, Albi et l'Albigeois, on aurait *Caors* et le *Caorsin*. En fait les deux noms dérivent directement du nom de la cité romaine antique : *Divona* ou *Civita Cadurcorum*. Et ceci se retrouve dans la langue vulgaire, mais Quercy vient-il de Cahors ou bien les deux mots ont-ils évolué en même temps mais distinctement ? De ceci il faut retenir que dans certains actes il faut certainement comprendre Quercynois en non pas *Cahorsins*.

Par exemple cette lettre par laquelle le pape Grégoire IX ordonne en 1230 à l'évêque de Tournai de poursuivre les *cahorsins* qui pratiquent le prêt usuraire dans cette ville [44]. Le texte porte *caturcences*. Faut-il comprendre cadurciens ou quercynois ? Certainement cadurcien, l'acte émanant d'une autorité ecclésiastique il faut sûrement le comprendre comme dans la titulature des évêques de Cahors. Il en est de même dans cette lettre de 1216, dans laquelle le pape Innocent III ordonne de chasser du cloître de Troyes les *campsores caturcenses* qui s'y sont réfugiés [45]. Il faut traduire par changeurs de Cahors.

*En Flandre*

En 1267 un acte à propos d'un allégement de tarifs fiscaux de la comtesse de Flandre comporte « *Les marcheans de Castele, d'Espaigne, de Portugal, de Arragonne, de Navare, de Gascoigne, de Caersin et de Catheloigne* [46] », soit de Castille, Espagne, Portugal, Aragon, Navarre, Gascogne, Quercy et Catalogne. En Flandre, les *cahorsins* étaient nommés ainsi : *cauwersinen, cauwersin* au singulier, un terme proche de *Caersin*. Mais en 1284, *Arnoudus Duese de Cauwers* devient simultanément bourgeois de Bruges et membre de la Hanse flamande de Londres [47]. Arnaud Duèze est le père de Jacques Duèze, le futur Jean XXII, et un des plus imposés bourgeois de Cahors. Ici *Cauwers* doit se comprendre Cahors.

On trouve aussi les *cahoursins*, à Douai en 1250 [48]. Un état des dettes contractées par Thomas et Jeanne comte et comtesse de Flandre, établi en 1244 donne une liste de celles contractées envers les *caorsini* [49]. Il y a à Malines en 1295 un *ostel des Cahoursins* [50]. À chaque fois il est question de prêteurs d'argent, d'usuriers. Dans leur forme française, ces mots paraissent venir directement de Cahors, la ville, et non pas de Quercy.

*L'Allemagne*

Le mot est passé dans l'Empire au cours du XIV[e] siècle sous les formes Kawersinen, *Kauwerschen* [51] et *Gawertschin* [52]. Mais il semble que cela vienne d'une transmission du terme technique par le flamand. Ceci n'est d'aucun intérêt pour essayer de déterminer l'origine exacte des mots voulant dire *cahorsin*.

*L'Angleterre*

Les dénominations du début du XIII[e] siècle et de la fin ne sont pas les mêmes, mais il faut se montrer très prudent car cette observation porte sur un nombre très limité de documents. Trois lettres de saufs-conduit accordées par le roi dAngleterre à des marchands de Cahors, datées de 1224, 1225 et 1227 donnent respectivement *mercator de Chaurcis, mercatores de Chaurcis, mercatoribus de Chaursis*. En 1231, un acte porte le nom de *Petrus Beraldi, de Caturcio*. La même année on expulse les marchands de Cahors qui sont dits *mercatores Caurences* [53]. En mai 1268 les marchands de Cahors sont dits *cadurc'*, dans un *liberate* [54].

Faut-il croire qu'à cette époque il n'est plus de bon ton de se faire appeler par un terme de la langue vulgaire trop entaché lorsqu'on est un honnête marchand, quand bien même c'est le nom de sa patrie ? Peut-être qu'en Angleterre on a fini par réserver les mots *Chaurcis* ou *Caursinos* (Matthieu Paris) aux usuriers ou aux marchands-banquiers Italiens. Il est intéressant de remarquer que cette tendance s'amorce précisément dans les années 1230, au moment où Matthieu Paris rédige sa chronique (1236). Peut-être les marchands de Cahors ont-ils volontairement laissé tomber cette qualification dans ces années-là.

*Conclusion*

Tous les éléments précités ramènent à Cahors en Quercy l'origine des Cahorsins. Ils peuvent bien avoir été italiens ou autochtones, c'est bien du nom de Cahors que le mot est issus. Pourtant des points obscurs demeurent : pourquoi, comment ces Quercynois sont-ils partis pour exercer le métier de prêteur si loin de leur patrie ? Et surtout à partir de quand ? Car on les voit supplantés par les Italiens dès le premier quart du XIII[e] siècle. Quelle expansion ont-ils pu réellement connaître ? Comment savoir où et quand la diffusion du terme est due à la réputation de ces derniers ou au nom du métier, ou aux ordonnances voulant l'éradiquer ? Malheureusement la documentation manque.

Alexandre MARTINEZ

NOTES

1 - Boccace, *Commento sopre la Divina Commedia di Dante Alighieri*, Florence, édition de 1732, tome II, p. 165-166.

2 - Félix Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, 2[ème] partie, p. 146.

3 - *Ibid.*, p. 147.

4 - *Ibid.*, p. 141.

5 - Franz Arenz, *"Grundsätzlisches zur Problematik des "Kauwerschen", Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgestchichte"*, tome XXV, 1932, p. 251-260. Toutes ces théories sont exposées à la note 1.

6 - Bourquelot Félix, *Études sur les foires..., op. cit.*, 2ème partie, p. 140.

7 - Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, tome II, p. 199-200 et 229, note 2.

8 - Bourquelot Félix, *Études sur les foires..., op. cit*, 2ème partie p. 140-154.

9 - Edmond Albe, "les marchands de Cahors à Londres au XIIIe siècle", *Bulletin de la société des études du Lot*, tome XXXIII, 1912.

10 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *Medievalia* et *Humanistica*, Tome IV, 1946, p. 34 et p. 43-44.

11 - *Ibid.*

12 - Philippe Wolff, "le problème des Cahorsins", *Annales du Midi*, tome 62, 1950, p. 235.

13 - *Ibid.*, p. 235.

14 - *Ibid.*, p. 238.

15 - *Ibid.*, p. 238.

16 - *Ibid.*, p. 229-238.

17 - *Ibid.*, p. 235.

18 - Clanchy M.T., *From memory to written record, England 1066-1307*, p. 147.

19 - Ibid, p. 83. Il utilisait les rôles du pouvoir, les chroniques des monastères contemporaines. Il illustrait sa chronique de caricatures, il y a inclus un cartulaire dans un livre spécial : le *liber Additamentorum*, ainsi qu'un livre de référence d'héraldique.

20 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *Medievalia et Humanistica*, tome IV, 1946, p. 40.

21 - *Ibid*, p. 40.

22 - *Ibid.*, p. 40.

23 - Philippe Wolff, "le problème des Cahorsins", *op. cit.*, p. 229.

24 - Voir ci-dessus le paragraphe qui y est consacré.

25 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *op. cit.*, p. 42.

26 - Dante, *La Divine Comédie, Enfer*, chant XI, vers 49-51.

27 - Voir plus haut. Pour les commentateurs italiens de Dante du XIVe siècle, il ne peut s'agir que de Cahors en France.

28 - Devic M., *Les villes de la France méridionale au Moyen-Âge d'après les géographes Arabes*, p. 1 et p. 4-6.

29 - Patrice Béghain, *Écrivains et artistes du Quercy*, p. 18.

30 - Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, tome II, p. 237.

31 - Eugène Martin-Chabot, La Chanson de la Croisade des Albigeois, tome 1er, p. 174.

32 - Malinowski J., "Dormunda, dame quercynoise, poète du XIIIe siècle", *Bulletin de la société des études du Lot*, tome VI, 1880. Ces sirventes se trouvent dans le recueil de Renouard : *Choix de poésies originales des troubadours*, tome IV, page 319 et suivante.

33 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *op. cit.*, p. 38.

34 - Lacoste Guillaume, *Histoire générale..., op. cit.,* tome II, p. 200.

35 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *op. cit.*, p. 38, note 4.

36 - Baudel Ernest, *Une évolution de ville, Cahors en Quercy*, p. 70.

37 - Jean Lartigaut, "De la croisade à la guerre de Cent Ans", dans Jean Lartigaut (dir), *Histoire du Quercy*, p. 116.

38 - Louis d'Alauzier et Philippe Wolff, "Consuls de Cajarc et foires de Champagne", *Annales du Midi*, tome 63, 1951, p. 79-80.

39 - De nombreux exemples pourraient être relevés, voir en particulier Albe, "un marchand de Castelnau-Montratier", *Bulletin de la société des études du Lot*, tome XXXVI, 1915, p. 213-221, avec l'édition du testament de Guiral Trapas.

40 - Guillaume Lacoste, *Histoire générale..., op. cit.*, p. 256.

41 - Albe, "les marchands de Cahors à Londres au XIIIe siècle", *BSEL*, tome XXXIII, 1912, p. 53.

42 - *Ibid.*, p. 54.

43 - Voir *supra*, le paragraphe qui lui est consacré.

44 - Carlos Wyffels, "les Cahorsins en Flandre au XIIIe siècle", *Annales du Midi*, tome 103, 1991, p. 313.

45 - Félix Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, 2ème partie, p. 150.

46 - Carlos Wyffels, "Les Cahorsins en Flandre...", *op. cit.*, p. 311.

47 - *Ibid.*, p. 309.

48 - *Ibid.*, p. 313.

49 - *Ibid.*, p. 313.

50 - *Ibid.*, p. 316.

51 - Franz Arens, "*Grundsätzlisches zur problématik der "Kauwerschen"*, VSW, tome XXV, 1932, p. 251-260.

52 - Denholm-Young N., "The merchants of Cahors", *op. cit.*, p. 38.

53 - Albe, "les marchands de Cahors...", op. cit., p. 48 pour les deux premières dates, p. 47 pour la troisième, p. 48-49 pour 1231.

54 - *Calendar of liberate rolls*, volume VI, p. 39, entrée 309.

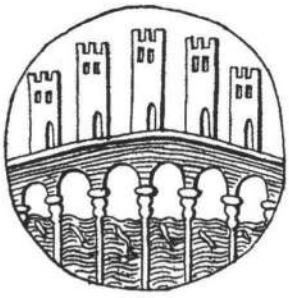

# LE MOULIN DU SAUT À GRAMAT

« *...Un moulin à eau dit du Saut à quatre tournantes sur le ruisseau de Rocamadour à une lieue et deux au-dessous de Gramat. Il n'est pas banal et est situé dans le fond d'un précipice qui commence demi lieue au-dessus du moulin et règne plus d'une lieue au-dessous en sorte qu'on n'y parvient que par deux chemins pratiqués dans le rocher l'un au nord et l'autre au midi, et d'environ 400 toises de longueur chacun. Il n'y a ni terre ni pré...*[1] »

C'est en ces termes que l'on décrivait en 1781 le moulin portant le nom du Saut désignant en occitan la cascade qui, de plus de 10 m de haut, se jette dans la *gorga negra* (la gorge noire), l'un des plus étroits et sombres passages de l'Alzou [2].

Le moulin du Saut [3] fut édifié au XVIII[e] siècle sur la rive droite du ruisseau, où celui-ci coule en chute vertigineuse dans un rétrécissement des falaises calcaires (Fig.1, 2, 3). On y accède depuis le causse de Gramat par un chemin sinueux et empierré (GR 6) renforcé le long de la berge du ruisseau par des épaulements maçonnés. Un pont, contemporain de la construction du moulin, et composé d'une belle arche en plein cintre permet le franchissement du cours d'eau.

L'ouvrage, destiné à moudre les céréales, est associé à de petites dépendances situées dans ses abords immédiats : deux étables ruinées dans lesquelles subsistent les socles des crèches, un four à pain recouvert de lauzes qui a bénéficié de travaux de restauration récents.

En amont du moulin s'étend le bief contenu par une large digue dont le prolongement forme le canal d'amenée. Une vanne actionnée par deux pelles permettait de faire varier le débit des eaux pénétrant dans les douves.

Le moulin est composé d'un corps de bâtiment principal [4] exposé au Sud et constitué de quatre niveaux parfaitement adaptés au dénivelé. Cette première construction est à la fois un logis et un espace fonctionnel destiné à l'action de trois rouets. L'édifice se prolonge au Nord, en contrebas, sur un espace de circulation donnant accès à une bâtisse

contre la falaise dans laquelle est placé un quatrième rouet. Cette partie est nommée dans les textes le « moulin bas ».

L'édifice, fruit d'une campagne de construction homogène réalisée par le seigneur direct de Gramat de 1736 à 1739, fut implanté sur les traces d'un premier moulin dont l'emprise est évoquée par quelques vestiges conservés dans le lit du cours d'eau et sur ses deux rives.

### Le contexte historique

L'ouvrage du XVIII[e] siècle fut bâti par le seigneur de Gramat, Antoine-Raymond de Foulhiac, à l'emplacement d'un édifice antérieur dont on ne sait que peu de chose.

Quelques mentions citées par Jean Depeyre [5] qui consacra à l'ouvrage une étude historique, font cas d'un moulin appartenant à un dénommé Panissou, laissé à la ruine et rongé par les crues du ruisseau de l'Alzou en 1577, de sorte qu'il ne put être enregistré, cent ans plus tard, sur le cadastre de la ville de Gramat de 1667 [6]. Par contre, quatre moulins sont portés sur le document : moulin du Ségala à Pierre Viellescazes, del Nouguié à Maître Gualhart Delpéirou, de Regardet à Pierre de Raynal et del Fresquet à Maître Pierre Counort, docteur et avocat en la ville de Gramat.

Les ruines de ce premier bâtiment sont évoquées en ces termes dans l'une des pièces du procès [7] qui devait opposer dès 1767 les deux fils d'Antoine-Raymond de Foulhiac :

*« ...De plus, si on voit dans le rocher de la rive gauche, donc sur les terres de la baronnie de Gramat, un ancien mur du vieux moulin, avant la nouvelle construction, on en voyait aussi un attenant au rocher de la rive droite. Une naissance d'arceau dirigé vers la rive gauche montrait, à ne pouvoir s'y méprendre, que cet ancien moulin occupait toute la largeur du ruisseau...*

Quelques-uns de ces vestiges sont conservés aujourd'hui encore dans le lit de l'Alzou et sur ses berges abruptes.

C'est donc sur l'emplacement d'un ancien moulin que le seigneur de Gramat et de Mordesson entreprit de bâtir un nouvel édifice à quatre meules tournantes. Professeur de droit et recteur de l'Université de Cahors, il avait hérité de son père, Arnaud, la seigneurie directe de Gramat acquise par ce dernier le 3 juin 1698 [8]. Doté d'une grande fortune que complétèrent nombreux dons et legs [9], il put ainsi entamer dès le mois d'avril 1736 la construction de l'exceptionnel moulin dont l'affranchissement des tailles fut demandé à la communauté de Gramat le 15 juillet de la même année [10].

Le chantier fut confié à Antoine Chauvet, architecte habitant de Cahors et au maître-maçon, Pierre Sautou de Montfaucon, comme le définit un bail à prix fait conclu le 3 avril 1736 [11] (Cf. Document 1). L'acte passé devant Maître Delcayla, notaire à Gramat, porte sur une première tranche de travaux à réaliser d'avril à octobre comprenant la construction d'un chemin d'accès, du «passage» du ruisseau (pont provisoire franchissant l'Alzou ou maçonneries de la digue ?) et des assises du futur moulin. Il faudra tailler pour cela cinquante toises de parpaings [12] (soit 97,45 m [13]) ciselés et brochés (taillés au poinçon et à la laye) et en boutisse pour assurer la solidité de l'ouvrage.

Sans doute faut-il penser que la suite des travaux, réservés aux périodes d'étiage, s'échelonna durant les quatre années qui suivirent pour s'achever en l'an 1739 comme l'indique la date gravée sur le linteau de l'entrée.

L'opération qui mit en relief l'art de l'architecte et du maçon coûta la somme de 30 à 40 mille livres mais ne devait pas répondre aux espoirs escomptés. Sa difficile accessibilité, l'absence de patus de proximité mais surtout la rareté des eaux durant une grande période de l'année eurent visiblement raison des espoirs placés par de Fouilhac dans cet extraordinaire bâtiment. Dès 1749, le premier fermier quittait le moulin.

Antoine-Raymond disparaissait en 1756 léguant le moulin *del Saut* à son fils aîné Arnaud-Philippe-Joseph, docteur en droit et seigneur de Mordesson, qui devait accéder à la baronnie de Gramat.

Un long et difficile procès, entamé en 1767 à Cahors puis porté devant le Parlement de Toulouse, opposa ce dernier à son frère cadet Jean-Paul dessaisi d'une grande partie des biens paternels.

Les pièces de ce procès conservées dans les archives familiales de l'Abbé Depeyre ont donné matière à l'étude qu'il publia dans un bulletin de la Société des Etudes du Lot. Les documents formant un volume de 227 pages imprimées furent vraisemblablement dispersés au gré de successions diverses ; seules deux pièces, une sentence du 20 mars 1783 [14] ainsi qu'une lettre d'appel [15], sont conservées à Cahors et évoquent le litige dont l'issue, bien que non attestée encore en 1783, semble avoir confirmé le droit d'aînesse du baron de Gramat.

Le 13 décembre 1781, ce dernier baillait pour neuf années, son moulin sur l'Alzou au meunier Jean-Pierre Ventoulou, et à Catherine Mazet son épouse [16] ainsi que trois prés (deux sur les berges de la rivière de Rignac, le troisième à la Jourdane, près de Roumegouse) pour une ferme de 100 émines de mouture, 30 émines de froment de farine annuelles payables en quatre termes ainsi que soixante charges de fumier à porter

au bout de la côte du Saut (Cf. Document 2). Le baron se devait cependant de pourvoir au bon fonctionnement de l'ouvrage et d'assurer les réparations tant celles du chemin qui en commande l'accès (800 toises, soit environ 1,5 km) que celles à faire régulièrement à la toiture du bâtiment altérée par les chutes de rochers et l'infiltration des eaux de ruissellement. Il dut ainsi refaire la charpente et le plancher en 1783 pour la somme de 783 livres. L'accessibilité difficile du moulin resta au cœur des préoccupations du baron qui se plaignait de l'insolvabilité de son meunier. C'est ainsi qu'un contrat fut passé le 1 janvier 1782 [17] avec Antoine Bessières, négociant et habitant de Gramat, afin que celui-ci perçoive au nom de de Foulhiac la ferme du moulin contre la somme annuelle de 1620 livres.

Deux ans plus tard, le baron concédait à Pierre Lamothe, laboureur de Roumégouse, et à sa femme Toinette de Bergougnoux, le moulin bladier et terres dépendantes par bail à cens et emphytéose perpétuelle, pour la somme annuelle de 8 900 livres, laissant la ferme aux époux Ventoulou [18] (Cf. Document 3).

A la Révolution, la propriété fut acquise par les Lamothe dont l'une des descendantes hérita le 15 mars 1810 de la moitié du moulin, part estimée à 13 000 francs [19].

L'ouvrage fut acheté en 1824 par le meunier Jean Batut [20] qui le vendit en 1846 à Jean Orliac du barri de Gramat. Il devait être acquis en 1902 par Guillaume Fau (d'Alvignac), qui le louait au meunier Paul Lamothe [21], puis en 1924 par Louis Planet, industriel de Périgueux. Ce dernier transforma l'ancien moulin en petite unité de production électrique mais la tentative tourna court lorsqu'un incendie ruina l'ouvrage un an plus tard [22].

Devenue propriétaire ultérieurement, la commune de Gramat confia en 1992 l'entretien et la mise en valeur du site à l'association « des Amis du Moulin du Saut et de la vallée de l'Alzou »[23] par bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans.

## ETUDE ARCHÉOLOGIQUE

### LES TRACES D'UN MOULIN ANTÉRIEUR AU XVIII[E] SIÈCLE

Quelques logements de poutres et de piles en pierre creusés sur la paroi rocheuse de la rive droite et dans le lit même du cours d'eau (L - Fig. 9, 10) évoquent encore l'emprise du bâtiment antérieur. Deux pans de maçonneries de moellons calcaires liés au mortier de sable et chaux sont conservés dans une brèche de la falaise occidentale. Ces vestiges médiévaux appartenant visiblement au bâtiment (M1, M2 - Fig.9) attestent que celui-ci enjambait alors le ruisseau.

LE MOULIN DU XVIII[E] SIÈCLE

*Matériaux et mises en œuvre, mortiers, traces d'outil.*

Quelle que soient les parties du bâtiment, on a choisi un calcaire froid et dur sans doute extrait de carrières proches ouvertes sur les versants de l'Alzou.

Hormis quelques rares parties de maçonnerie montées à sec, les matériaux sont liés par un mortier maigre composé de chaux et de sable de forte granulométrie et légèrement rosé.

Les appareils en revanche varient en fonction des parties de l'édifice. Les maçonneries des douves et des soubassements au contact direct avec les eaux sont réalisées en grand appareil de pierres de taille soudées par des joints très fins qui assurent une étanchéité parfaite. Les blocs peuvent ainsi atteindre dans les lits inférieurs 55 cm de haut (Fig.4, 5).

Les maçonneries placées au-dessus des niveaux d'assise sont également élevées en grand appareil. Les moellons calcaires sont moins bien dressés et sont calés dans l'espace des joints par des fragments de pierre.

Les parties hautes des façades, les parements intérieurs et les refends sont par contre traités en petit appareil. Les moellons grossièrement équarris sont calés par des éclats plus petits. Le liant reste cependant le même. Rien n'atteste que les parements intérieurs aient été recouverts d'un enduit ; les angles des embrasures des portes et fenêtres ou même l'intérieur de la cheminée, parties mieux protégées des vents et des pluies, n'en conservent en effet aucune trace.

La cohérence des maçonneries de l'ensemble du bâtiment est renforcée par l'emploi de deux outils de taille caractéristiques des XVII[E] et XVIII[E] siècles : le poinçon pour dégrossir les blocs et le taillant droit pour affiner les faces et parfaire les ciselures. Leurs traces sont conservées dans les soubassements de l'édifice et les encadrements des portes et des fenêtres. Un troisième instrument, le têtu, a servi à dresser les moellons des maçonneries supérieures.

*Le système distributif*

La complexité du système de distribution de l'édifice est liée à l'articulation des deux corps de bâtiment et au dénivelé imposé par le rocher (Fig. 8).

Le moulin est ainsi parcouru par un long escalier bâti en pierre parfaitement adapté aux sinuosités de la falaise. Amorcé dès l'entrée princi-

pale au Sud, celui-ci file dans un passage étroit dans lequel une fenêtre permettait de contrôler l'action des meules. Après un retour à 90°, il court sur une passerelle aménagée sous la grande arcade qui ouvre largement l'élévation occidentale. De là, il gagne par paliers successifs la dernière chambre des meules placées à l'extrémité nord du « moulin « bas ».

LE BÂTIMENT PRINCIPAL : LE « MOULIN HAUT »

*Les douves et les chambres à eau*

Le canal d'amenée canalise les courants vers les douves par le biais d'un passage formant un emmarchement rudimentaire façonné dans la roche et conçu pour faciliter l'accès à l'intérieur lors des périodes d'étiage.

Deux canons biseautés partagent symétriquement les eaux pour les distribuer vers deux rouets disposés dans la cuve. Celle-ci, obturée par les dépôts de graviers et de vases et par la chute des murs et de la charpente du moulin, a pu être mise au jour grâce à une intervention récente.

La cuve est dans sa partie base implantée dans le rocher auquel l'on donna une forme légèrement circulaire pour recevoir les deux rouets (Fig.6, 8, 9).

Les banques [24] des deux rouets sont calées dans deux larges rainures ménagées dans le rocher. Bien que très altérées, elles présentent encore l'axe de levage et le logement central dans lequel était fichée la crapaudine, pièce en alliage, sur laquelle pivotait l'aiguille de l'arbre de rotation.

L'opération de désobstruction a permis de révéler quelques pièces complémentaires liées au fonctionnement des rouets : l'essieu d'un des axes de rotation, une roue crantée (du rouet), une anille [25], emboîtée initialement sur le revers de la meule volante, deux tiges métalliques sectionnées en partie terminale qui correspondent à un levier de vanne (réglant l'arrivée d'eau), et un levier d'embrayage conçu pour désolidariser les meules en soulevant ou abaissant la banque et régler ainsi la mouture. Ont été également mis au jour, un cadre de vanne (une sarrazine), la pelle de fermeture et les restes de la trompe en bois. A ces éléments s'ajoutent des cerclages de meules, distordus et rompus lors de l'effondrement de la salle supérieure ainsi que plusieurs objets liés à la domesticité : fragments d'assiettes de faïence, ustensiles de cuisine (fourchettes...) de la fin du XIX$^{e}$ siècle - début du XX$^{e}$ siècle.

L'opération a permis également de mettre au jour une couche de combustion (charbon de bois) à 10 cm au-dessous de la base des canons

(soit à 50 cm au-dessous de la surface du comblement) qui témoigne de l'incendie survenu en 1925.

Après avoir mis en rotation les deux rouets, l'eau s'engouffrait dans un conduit vertical aménagé dans le rocher et limité sur sa face nord-ouest par un large pan de mur prenant naissance en contrebas dans une deuxième chambre à eau.

Deux goulets en biseau endiguaient le flux, le plus bas vers le troisième rouet, et le médian en chute visiblement canalisée dans une conduite (en bois) vers l'amenée alimentant le quatrième rouet placé dans la partie terminale.

Une troisième ouverture, sous la forme d'une conduite, non plus biseautée mais horizontale, en partie haute, délivrait le trop-plein. Sur la face extérieure du mur court un larmier en pierre, aujourd'hui en partie bûché, très certainement conçu pour protéger les canons inférieurs.

La partie haute du mur était largement ouverte par une grande baie dont ne sont conservés que les piédroits. Il y a tout lieu de penser que sa couverture était constituée d'un arc suffisamment robuste pour supporter la charge des meules placées dans la salle supérieure.

La deuxième chambre à eau était conçue dans l'étroitesse d'une enclave rocheuse pour recevoir un rouet alimenté par le canon en biseau (Fig. 7, 8, 9). Le fond de la cuve a du être légèrement retaillé pour loger le rouet et la banque.

Les meules placées dans la salle supérieure étaient ainsi actionnées par un axe de rotation d'une hauteur de 8,20 m. La manœuvre des leviers de vannes et de débrayage était en revanche réalisée depuis la passerelle qui surplombe la cuve ; c'est ce qui explique la longueur exceptionnelle de la banque (2,60 m minimum), la présence d'une plateforme et d'une encoche sur l'un des claveaux de la voûte prévue pour l'engagement d'un levier.

Un madrier de 35 cm de côté prenant place dans le fond de la cuve - un dépôt calcaire a en fossilisé l'emprise (Fig. 14) - semble avoir été conçu pour former le socle d'une conduite forcée (sans doute en bois) desservie par le canon placé dans son axe.

*La chambre des meules*

La chambre des meules est placée directement au-dessus des deux chambres à eau. L'espace intérieur était éclairé par une fenêtre haute rectangulaire et par un jour en meurtrière, à embrasure en glacis, qui dispensaient la lumière depuis l'Ouest. Le plancher sur lequel étaient installés les sommiers des meules était conforté par l'exhaussement du mur inférieur occidental.

La salle confronte directement au Nord la paroi rocheuse où le logement d'une poutre (C - Fig.10) restitue l'emplacement initial du chevêtre de l'escalier.

L'accès dans la salle se faisait par l'arcade d'entrée suffisamment large pour recevoir le passage de chariots. Un étroit logement horizontal ménagé dans l'épaisseur du mur assurait le passage d'une barre de fermeture (B - Fig.12)

Une pièce adjacente est placée au Sud au-dessus des premières douves. Le sol est couvert au-dessus des douves d'un dallage calcaire et au-dessus de la conduite d'un plancher composé de madriers suffisamment solides pour recevoir la charge de sacs de grains, de farine ou de pièces d'outillage.

Quelques meules sont conservées, soit dans l'édifice, soit dans ses abords immédiats ; quatre sont des meules tournantes en quartzite, en grès ou en calcaire [26], d'un diamètre de 140 cm, une est dormante, son diamètre est de 167 cm.

*L'habitation*

Elle était desservie par une porte accessible par un emmarchement extérieur en pierre s'achevant sur une épaisse dalle fichée sous le niveau de seuil (Fig. 3, 12). L'ouverture très altérée ne possède plus que son jambage droit monté en blocs à arête vive. La hauteur de ce dernier permet de penser que cette baie était à l'origine couverte d'un linteau droit.

L'habitation forme aujourd'hui un seul et grand volume ; nous pouvons cependant faire l'hypothèse que celui-ci était primitivement réparti selon deux espaces distincts, la cuisine et la chambre que séparait une cloison de structure légère.

La cuisine était largement éclairée grâce aux fenêtres sud et ouest. C'est dans l'embrasure de la seconde que fut installée la pierre d'un évier accompagné de deux renfoncements taillés dans les piédroits. La cheminée est placée dans l'angle sud-ouest de la pièce. Sa structure est réduite à des vestiges : un piédroit étroit dans lequel est encore logé le cendrier, l'amorce de la hotte pyramidale ainsi qu'une petite niche carrée (mur sud). Une imposante trémie en blocs calcaires en tas-de-charge portait vers l'avant la dalle du foyer jusqu'au niveau d'une rupture verticale dans la maçonnerie du mur sud. En effet un léger ressaut dans l'appareil ainsi que les traces d'arrachement localisent l'extension du dallage du foyer ; au-dessus, une rupture verticale de 15 cm de largeur comblée de moellons et de mortier situe la place d'un deuxième piédroit (P - Fig.12).

La deuxième partie du volume était vraisemblablement réservée à la chambre. L'habitation était complétée par un espace réservé aux latrines situé dans une construction sur le côté oriental dont le premier niveau sert au passage de l'escalier. Le plan trapézoïdal est adapté au contour de la roche dans laquelle un retrait horizontal taillé de main d'homme donne naissance à un conduit vertical. Ce dernier, ouvert, gagne dans sa partie inférieure la chambre à eau (E - Fig.10). Il est probable que l'on a profité d'une faille pour loger une conduite destinée à recevoir l'écoulement des eaux pluviales afin de les déverser, en partie basse, dans le local des rouets.

Hormis deux niveaux d'assise de pierres rompues et placées à la base du départ de la souche de la cheminée qui situent le sommet du mur ouest du moulin, aucun élément n'évoque de façon tangible l'ancienne charpente. Les murs ont été arasés à leur sommet d'une hauteur de 25 à 30 cm environ. La toiture est cependant connue grâce à une photographie prise par Armand Viré [27] (Fig.1) quelques années avant que l'incendie ne ravage le bâtiment en 1925 : elle était composée de deux longs-pans et d'une croupe couverts initialement de lauzes calcaires puis restaurés en grande partie avec de la tuile plate. Un toit à deux versants rattachait le conduit de la cheminée au versant occidental. Comme l'atteste la déclaration des biens nobles faite par le baron Arnaud-Philippe de Foulhiac la toiture et le plancher, qu'il dut restaurer en 1783, étaient accrochés d'un côté à la falaise.

#### Le bâtiment nord : le « moulin bas »

Elevé en contrebas le long de l'à-pic rocheux, le bâtiment nord est resserré et étroit, exclusivement destiné au mécanisme du moulin. Il est composé d'un long passage intégrant un escalier reliant le bâtiment principal et une deuxième salle de meules (Fig. 4, 5).

*Les douves*

Après avoir pénétré dans la deuxième chambre à eau, le courant s'engouffrait, soit dans un canal taillé dans le rocher pour mener vers le quatrième rouet, soit vers une sortie à double pelle dirigée vers le lit de l'Alzou (Fig. 8, 9).

La dernière chambre à eau est implantée dans le soubassement rocheux retaillé de façon circulaire pour recevoir le rouet. L'ensemble est placé dans un espace étroit, couvert d'un plancher côté nord, d'une voûte en berceau brisé en moellons calcaires côté Sud. Au sommet de celle-ci, un conduit vertical assurait le passage de l'arbre qui mettait en mouvement les meules placées dans la partie supérieure.

L'eau délivrée par un canon oblique actionnait le rouet ; le trop-plein était évacué par un deuxième goulet placé au-dessus pour être ensuite déversé dans le lit de l'Alzou.

*Le couloir et la salle des meules*

Le corps de bâtiment se développe au Nord sous la forme d'un étroit couloir dans lequel se développe un emmarchement de dalles calcaires. Ce dernier dessert la chambre renfermant des dernières meules qui sont posées sur le massif porté par une voûte en berceau.

Une petite source s'écoule du rocher dans un bassin sommairement taillé dans la roche ; c'est à ses pieds qu'ont été prélevés six fragments de céramique ordinaire (pot ou petite cruche à eau) du XIX$^{e}$ siècle, émaillés de jaune et de vert.

Un bloc octogonal percé en son centre d'un trou vertical (œillard) est placé à quelques centimètres du sommier des meules ; il est probable que cette pièce en calcaire ait servi de socle à une potence pour les lever.

Les quelques traces susceptibles d'évoquer aujourd'hui l'emplacement de la toiture que l'on connaît cependant grâce à une carte postale des années 1920 et à la photographie d'Armand Viré dont la prise doit précéder la première de peu (Fig.1, 2) sont conservées sur la roche aux extrémités sud et nord du bâtiment (M - Fig. 11).

**Conclusion**

Le baron de Gramat Antoine-Raymond de Fouilhac, avec l'architecte Antoine Chauvet et le maître-maçon Pierre Sautou, avait édifié sur les bases d'un contrat de 1736 un bâtiment exceptionnel tirant parti des potentialités du site. La complexité de l'ouvrage assurait une domestication optimale de l'énergie hydraulique grâce à son adaptation au lit de l'Alzou, au jeu des douves, des canaux et des conduites destinés à mouvoir quatre meules.

Bien que l'effondrement de la toiture et l'incendie du bâtiment en 1924 l'aient considérablement altéré, les dispositions du logis du meunier et des salles techniques sont encore visibles.

On note par ailleurs les vestiges et les traces d'un moulin antérieur (mentionné au XVI$^{e}$ siècle) qui, contrairement au moulin du XVIII$^{e}$ siècle, enjambait le cours d'eau.

En projetant en 1736 la construction, Antoine-Raymond de Fouilhac ne devait pas ignorer les longues périodes d'étiage où d'avril à octobre

le cours d'eau reste à sec. Mais sans doute voulut-il être à l'origine d'une « folie » architecturale et technique avant de prétendre à son seul et exclusif rendement.

Le moulin du Saut, ruine romantique lovée dans un canyon étroit, reste le plus spectaculaire des moulins des rives de l'Alzou qui, comme lui, n'ont pas survécu aux mutations économiques du XX$^{e}$ siècle.

Valérie ROUSSET

## Notes

1 - Province de Haute Guyenne, Election de Figeac, Communauté de Gramat - Déclaration des biens nobles de Arnaud-Philippe-Joseph de Foulhiac - Bail à ferme du 13 décembre 1781 à Pierre Ventoulou, meunier. ADL, C 1222.

2 - Guide découverte - Espaces Naturels Sensibles du Lot, Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou, Circuit du moulin du Saut, Conseil Général du Lot, 2003

3 - Cet article est tiré de l'étude archéologique du moulin réalisée en 1998 à l'occasion de travaux entrepris par l'association des Amis du Moulin du Saut et de la Vallée de l'Alzou, sous la direction d'Yves Doumenc, Architecte D.P.L.G. Ces travaux de restauration et de mise en sécurité de l'édifice furent liés à la désobstruction des douves et des chambres à eau effectuée par une équipe du Syndicat mixte des Causses du Quercy. Rousset (Valérie), Le moulin du Saut - Etude archéologique. Association des « Amis du Moulin du Saut et de la Vallée de l'Alzou », 1998.
J'adresse tous mes remerciements à Pierre Berthomieux, président de l'association des « Amis du Moulin du Saut et de la Vallée de l'Alzou », et à André Salvage pour leur concours amical.

4 - Parcelles n° 19 - 21 du plan cadastral napoléonien ; n°45 du plan cadastral révisé.

5 - Depeyre (Abbé Jean), Le Moulin du Saut près Gramat, dans Bulletin de la Société des Etudes du Lot, T. LXXIV, 1952.

6 - Cadastre de la ville de Gramat, 1667. Archives Départementales du Lot (ADL), 1 G 1.

7 - Citée par l'Abbé Depeyre, op. cit., page 131.

8 - Cestre (Benoît), La seigneurie dans le Haut-Quercy au XVIIIe siècle. Les baronnies de Gramat et d'Assier et le marquisat d'Aynac : 1733-1789. Mémoire de maîtrise d'Histoire moderne, Université de Toulouse-Le Mirail, 1994, pages 19 à 27.

9 - Ferté (Patrick), L'Université de Cahors au XVIIIe siècle (1700-1751).Imp. Fournier, Toulouse, 1975, page 148.

10 - Délibération de la communauté de Gramat concernant l'affranchissement des tailles du moulin appelé Delsaut mise sur le registre au profit de M. Foulhiac, seigneur direct de Gramat. ADL, 2 C 1640, f° 67 - 15 juillet 1736.

11 - Bail à prix fait par Antoine Chauvet, Architecte, habitant de Caors à Pierre Sautou, maçon de Montfaucon. ADL, 3 E 1428, 48.

12 - Parpaing (*"parepin"* dans le prix fait de 1736) : élément traversant toute l'épaisseur de la maçonnere ; il a donc deux parements.

13 - Toise = 1,949 m selon Duc-Lachapelle, Traité du système métrique décimal à l'usage du département du Lot, Montauban, 1807.

14 - Rapport de M. Peyre, Juge-mage lieutenant général, près M. Baudin, lieutenant particulier opinant M. Reyssendieu - Sentence. ADL, B 55, f° 574.

15 - Mémoire pour Messire Jean-Paul de Foulhiac, Commandant de bataillon à la suite du Régiment d'Aquitaine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, intimé, impétrant et suppliant contre Messire Arnaud-Philippe-Joseph de Foulhiac de Mordesson, baron de Gramat, suppliant, appelant et défendeur. Bibliothèque Municipale de Cahors, Fonds Gary, n° 133, 18 pages, imprimé, non daté.

16 - Province de Haute Guyenne, Election de Figeac, Communauté de Gramat - Déclaration des biens nobles de Arnaud-Philippe-Joseph de Foulhiac - Bail à ferme du 13 décembre 1781 à Pierre Ventoulou, meunier. ADL, C 1222.

17 - Contrat passé entre Arnaud-Philippe de Foulhiac et Antoine Bessières, négociant, habitant de Gramat, le 1er janvier 1782. ADL, C 1222.

18 - Bail du 24 novembre 1784. ADL, 3 E 1381 (voir Documents).

19 - ADL, 3 Q 3302.

20 - Matrice cadastrale de 1824 et Etats de sections.

21 - Le fonctionnement du moulin fut interrompu en1914.

22 - Rocacher (Abbé), Rocamadour et son pèlerinage - Etude historique et archéologique. Privat, Association « les amis de Rocamadour », 1979, page 383.
Auricoste (Françoise), Les meuniers en Quercy aux 17e et 18e siècles - Etude historique. Editions du Roc de Bourzac, 2002, page 223.

23 - Lasvaux (L.), Le moulin du Saut.

24 - Banque : madrier placé sous le rouet et recevant l'aiguille de l'arbre (pivot). La banque est soulevée ou abaissée par un levier d'embrayage.

25 - Anille : pièce métallique placée dans la meule tournante reliée à l'essieu.

26 - D'anciennes carrières de meules de calcaire situées dans la vallée de l'Alzou ont été répertoriées. Coustou (Jean-Pierre), Les anciennes carrières de meules pour moulins près de Rocamadour, dans *Quercy-Recherche*, n° 45/46, 1982, pages 16 à 19.

27 - Collection la Forge Patrimoine à Souillac. Mes remerciements à Madame Lacoste (La Forge Patrimoine).

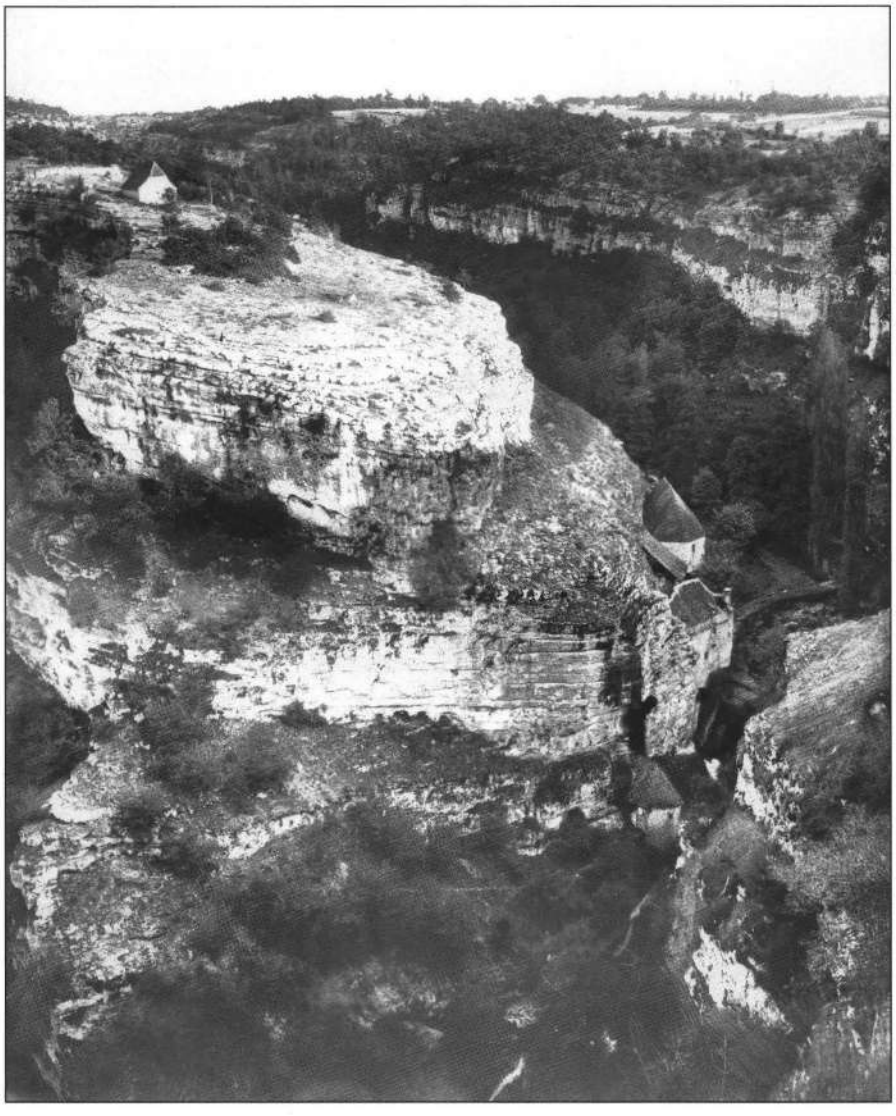

*Fig. 1 : Le moulin de l'Alzou vu depuis le causse.*
*Cl. Armand Viré, début XX^e siècle, Coll. La Forge Patrimoine. Ce document exceptionnel montre un moulin aux toitures en état. Les versants du canyon ainsi que le plateau calcaire du causse sont quasi dépourvus de végétation laissant lisibles le relief. On peut ainsi noter la présence d'une sorte d'appentis, aujourd'hui disparu, accroché à la falaise et surplombant le corps principal du moulin.*

*Fig. 2 : Le moulin du Saut.*
*Partie inférieure dite « Moulin bas ».*
*Ancienne carte postale, vers 1920.*

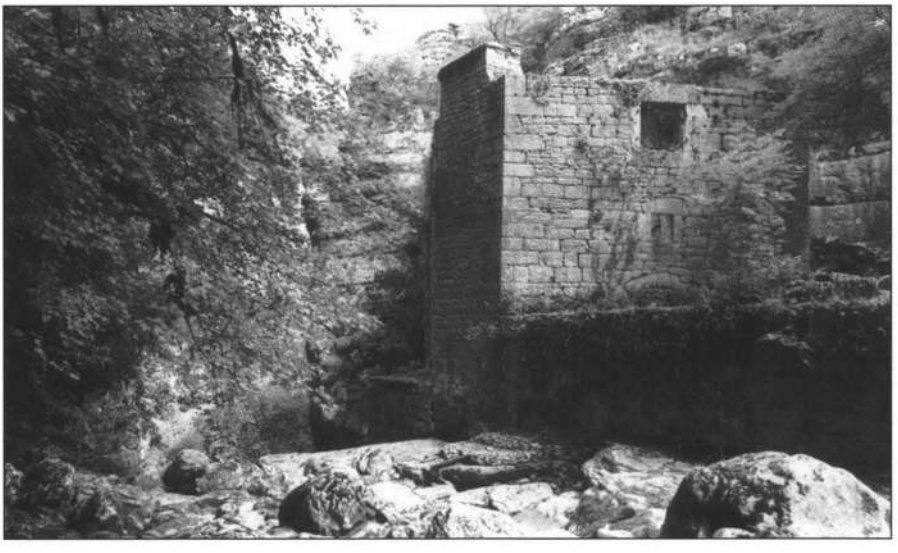

*Fig. 3 : Le moulin vu depuis le bief en période d'étiage.*
*Cl. Valérie Rousset, 1998.*

*Fig. 4 : Le bâtiment principal en haut et le « moulin bas ».*
*Cl. Valérie Rousset, 1998.*

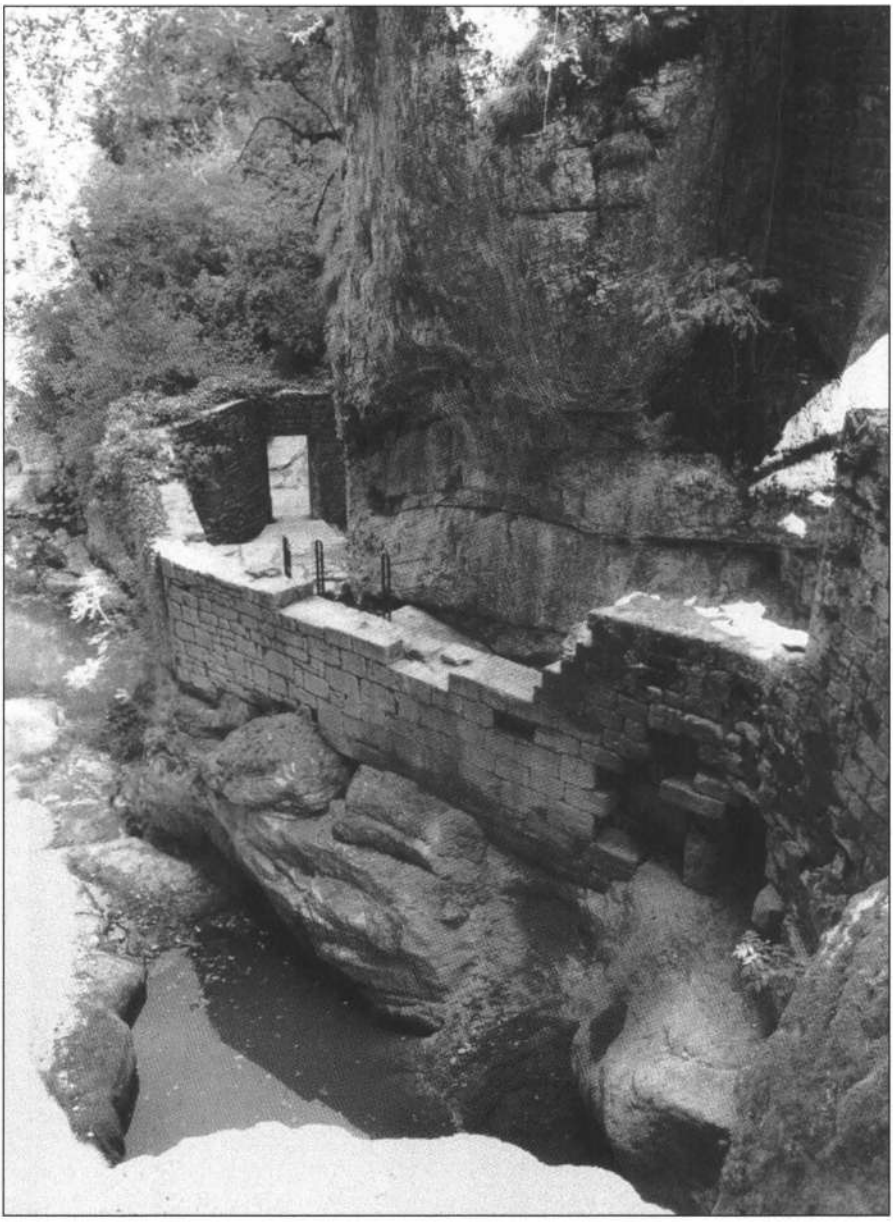

*Fig. 5 : Le « moulin bas » vu depuis la cascade.*
*Cl. Valérie Rousset, 1998.*

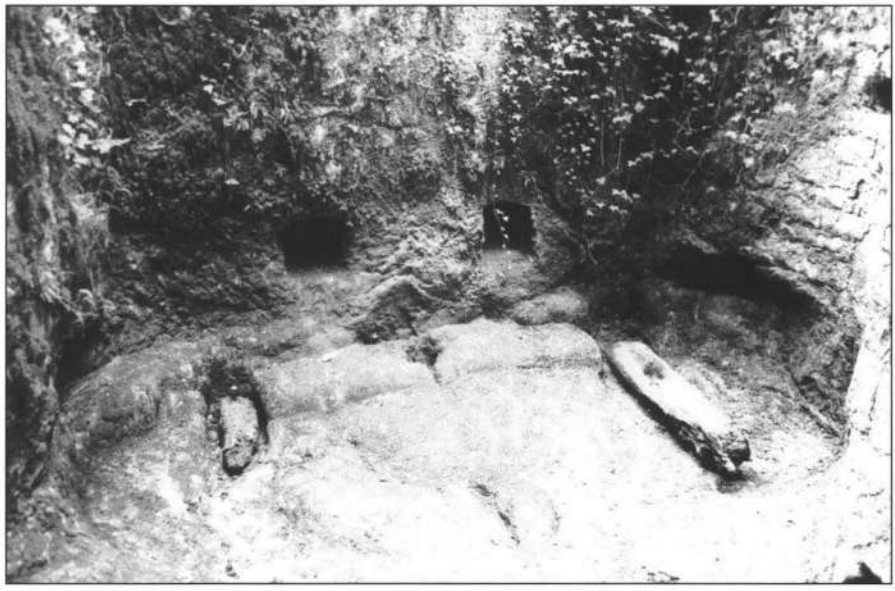

*Fig. 6 : La première chambre à eau avec les vestiges des banques des rouets après désobstruction. Cl. Valérie Rousset, 1998.*

*Fig. 7 : La deuxième chambre à eau. Cl. Valérie Rousset, 1998.*

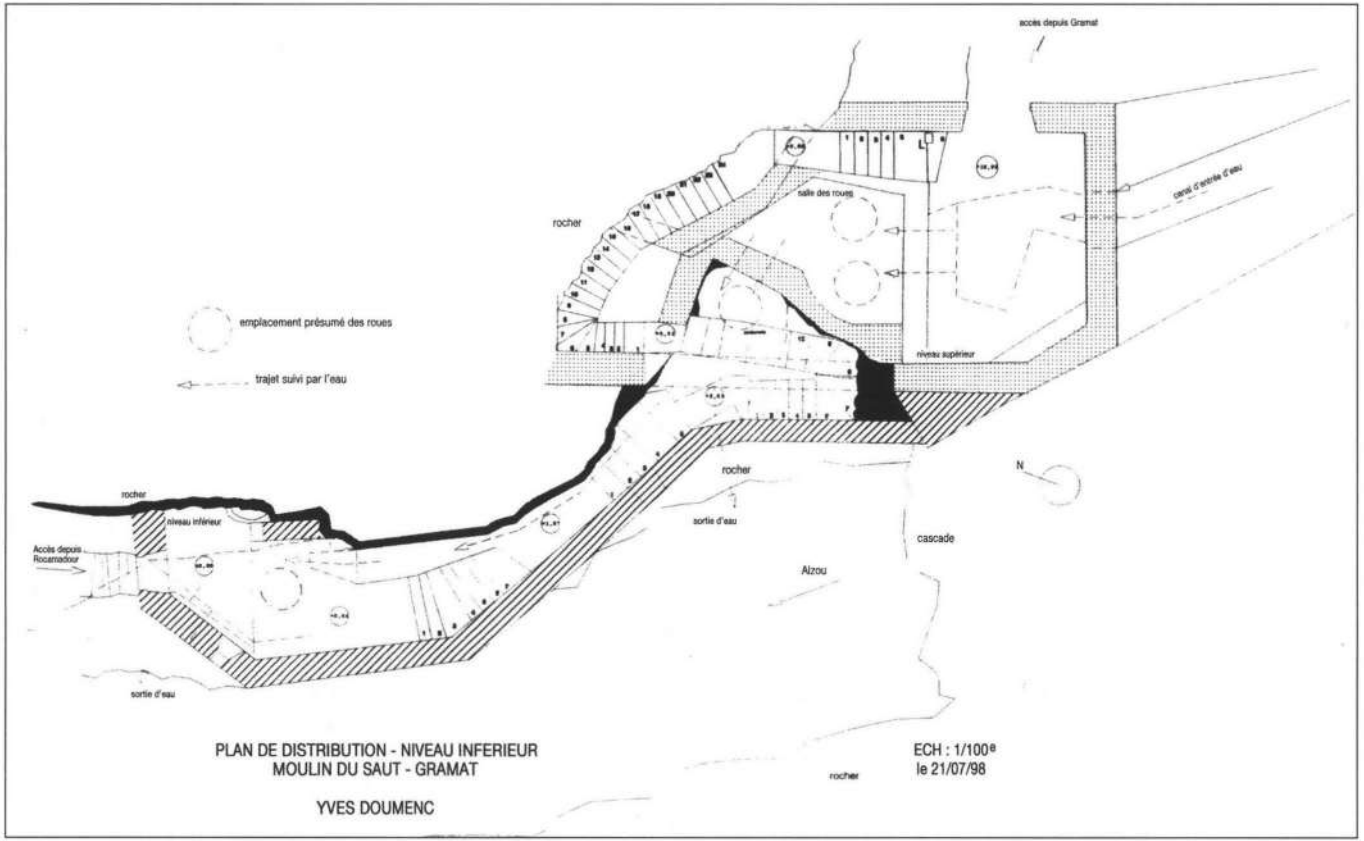


*Fig. 8 : Le moulin du Saut. Plan de distribution, niveau inférieur. Relevé Yves Doumenc, architecte, 1998.*

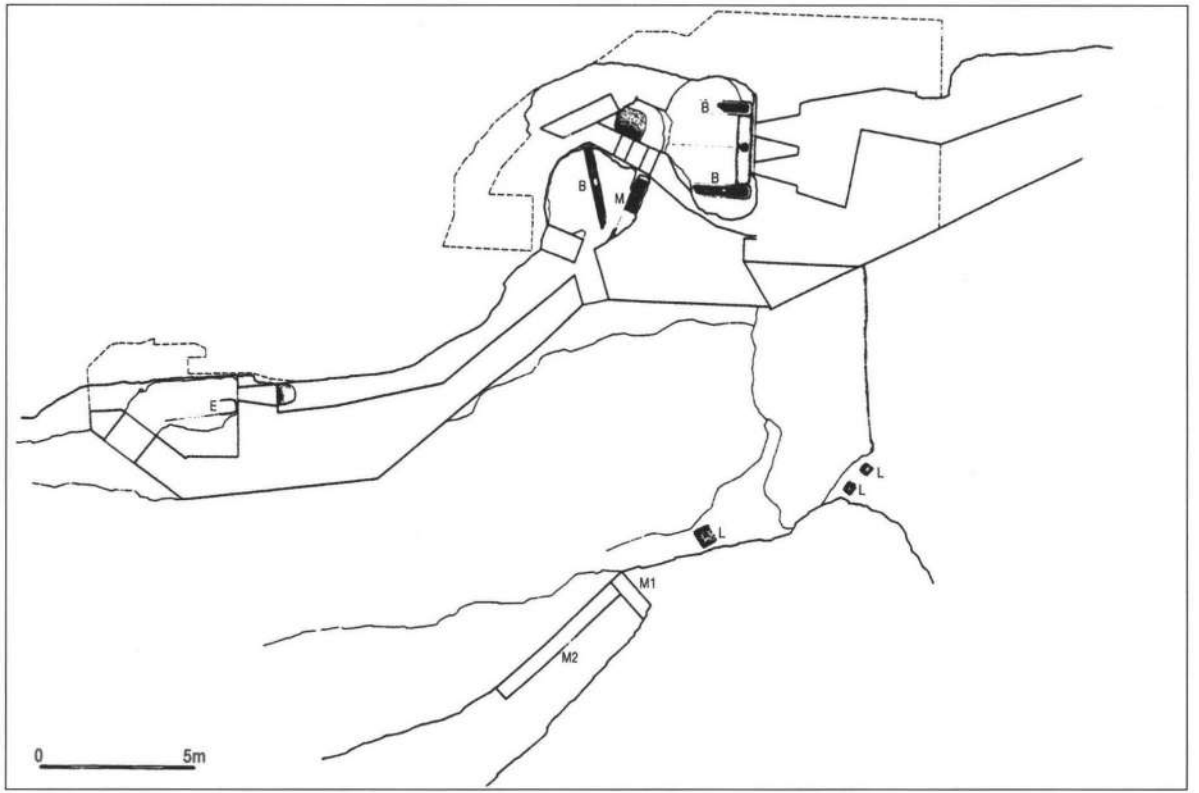


*Fig. 9 : Coupe horizontale des chambres à eau. Dessin et relevé Valérie Rousset sur plan d'Yves Doumenc, 1998.*
*L : traces de logements de poutres - B : banques des rouets - M : madrier*
*M1 – M2 : pans de murs médiévaux - E : emplacement de la quatrième banque.*

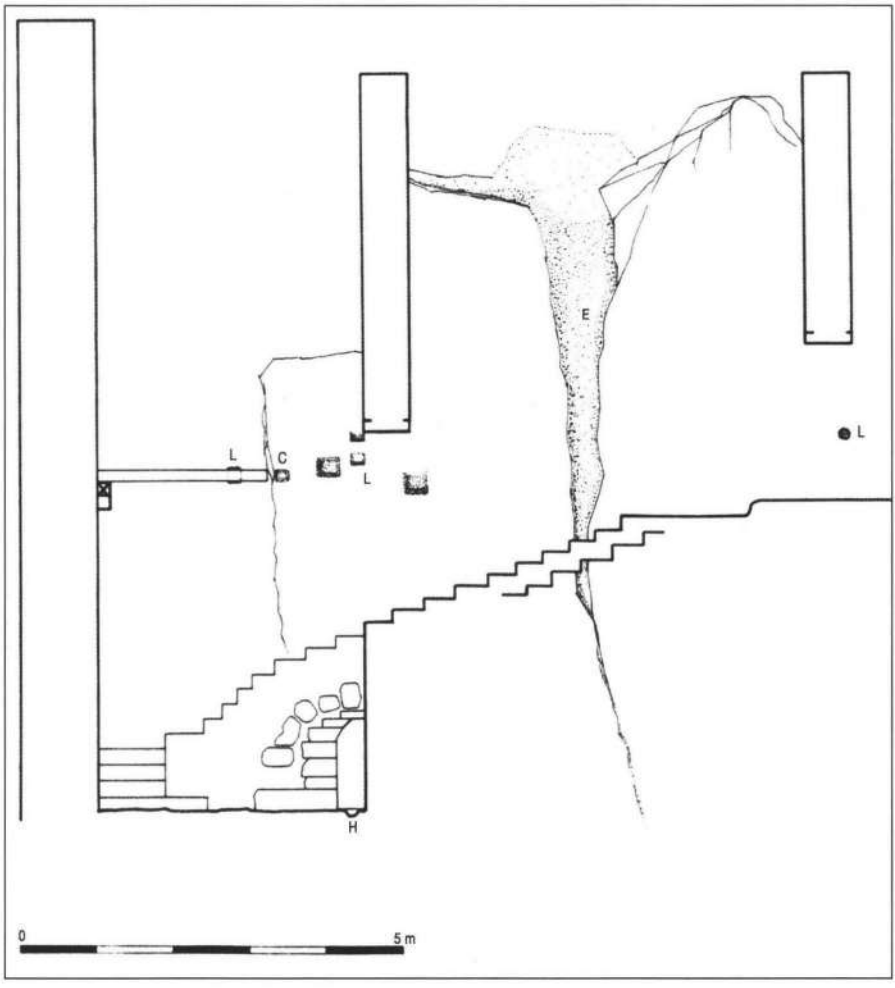


*Fig. 10 : Bâtiment principal. Coupe longitudinale est.*
*Relevé Valérie Rousset, 1998.*
*L : traces de logements de poutres et d'aisseliers*
*C : logement du chevêtre*
*E : conduit d'écoulement vertical*
*H : conduite horizontale.*

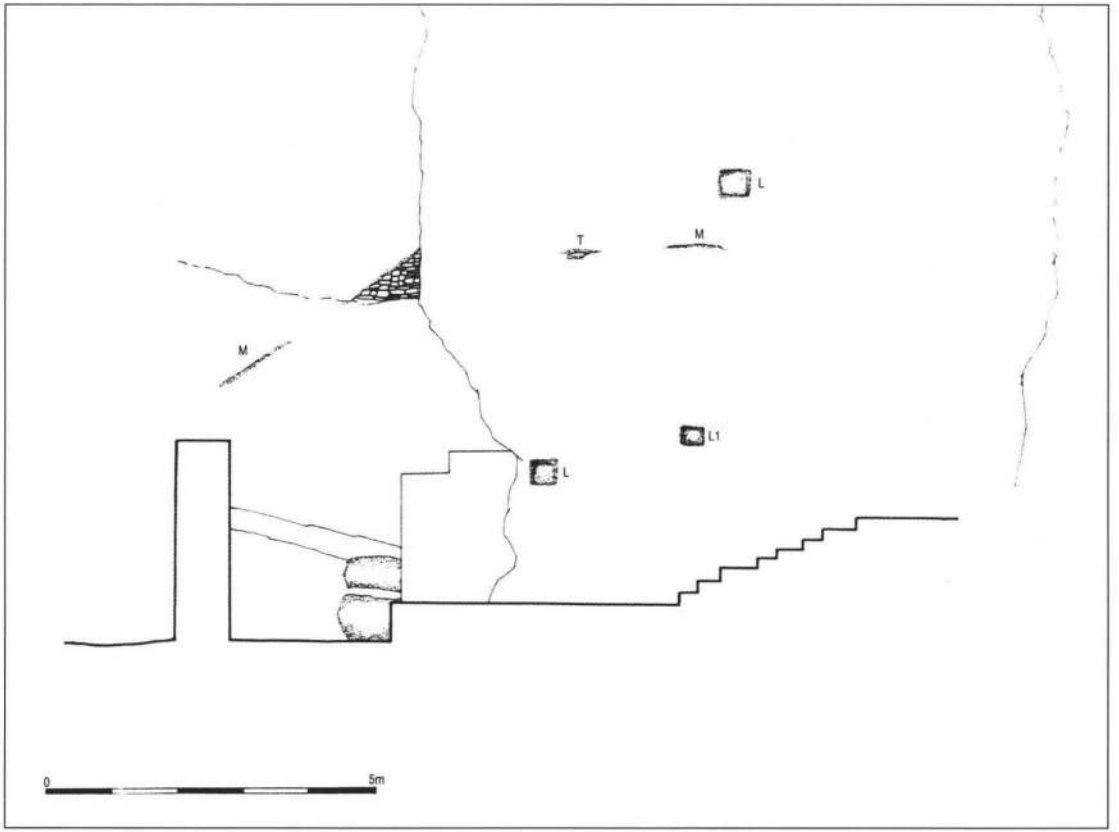


*Fig. 11 : « Moulin bas » - Troisième salle des meules, coupe longitudinale est. Relevé Valérie Rousset, 1998.*
*L : traces de logements de poutres - L1 : logement d'un entrait du 18e siècle - T : fragment de tuile - M : traces de mortier.*

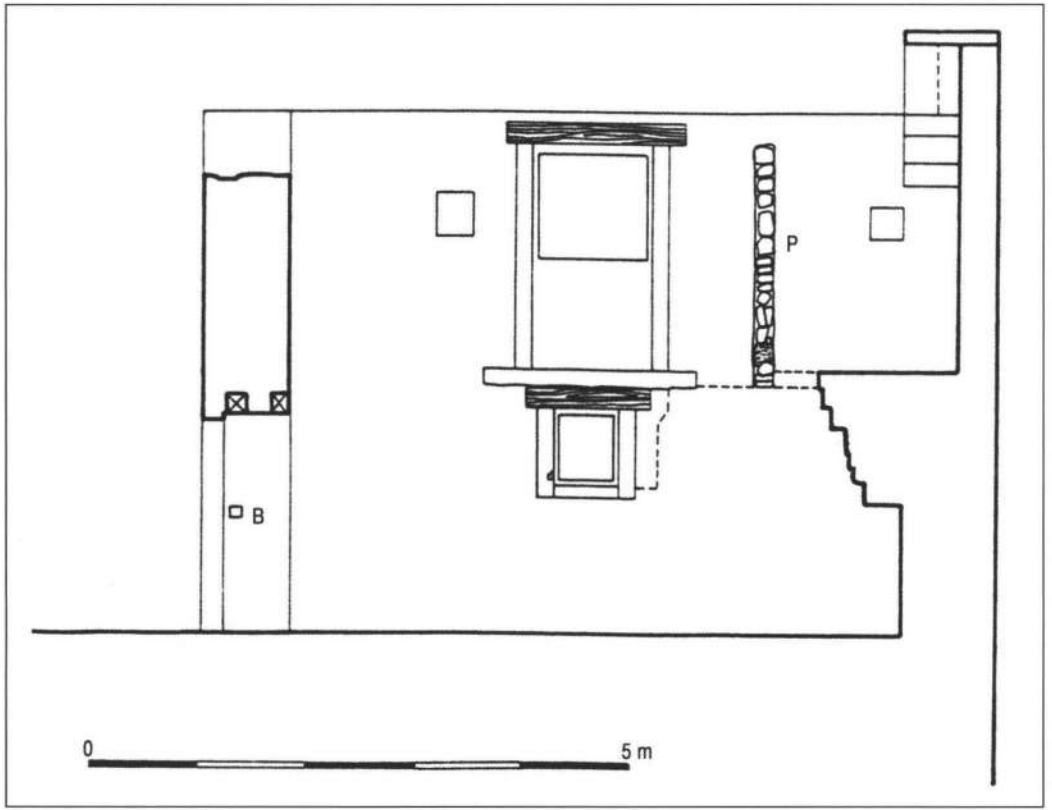


*Fig. 12 : Bâtiment principal. Coupe transversale sud. Relevé Valérie Rousset, 1998.*
*B : engagement de la barre de fermeture de la porte - P : trace du piédroit de la cheminée.*

## DOCUMENTS ANNEXES
(Ponctuation et orthographe modernes)

Document 1 : Bail à prix fait par Antoine Chauvet, architecte habitant de Caors, à Pierre Sautou, maçon de Montfaucon, le 3 avril 1736 - 3 E 1428 (48), ADL.

*« L'an mil sept cent trente six et le troisième d'avril après midi à Gramat en Quercy régnant Louis, roi de France de Navarre, devant nous, notaire et témoins fut présent Antoine Chauvet architecte habitant de la ville de Cahors paroisse de la Daurade qui de gré pour et au nom de Monsieur Antoine-Raymond de Foulhiac, seigneur de Mordesson, professeur de droit à l'Université dudit Cahors, baille par le présent à travailler pour l'ouvrage et à la construction du moulin appelé du Saut de L'Auzou que ledit seigneur veut faire rétablir auxdites appartenances, et à Pierre Sautou, maître-maçon de la ville de Montfaucon savoir cent canes de chemin à tracer depuis la descente de la méjanerie audit ruisseau d'Auzou - la cane de six pieds et ledit chemin de huit pieds de largeur aux endroits les plus étroits et de former et bâtir les piliers nécessaires à quatre pieds l'un de l'autre et d'une toise de hauteur pour le passage du ruisseau, et d'y placer au-dessus les planches de pierre nécessaires pour ledit passage et que ledit Sautou s'oblige de faire et de tracer ainsi ledit chemin et susdit passage à travers ledit ruisseau et ce au prix convenu de trois livres huit sols par cane revenant le prix de ce dessus à trois cents quarante livres payables à proportion du travail. Arrêté de plus qu'au cas les dites cent canes ne suffiront pas pour ledit chemin que le dit Sautou s'oblige d'en faire par-dessus celles qui seront nécessaires au même prix de trois livres huit sols par canes. Et outre que le dit Sautou se charge de tailler cinquante toises de parepins à raison de sept livres quatre sols la toise, savoir une assise de parepins en boutisse et l'autre allongée à une assise entre l'autre afin que la bâtisse puisse être bonne et solide, lesdites cinquante toises de parepins ciselés et brochés revenant le prix de celles-ci à trois cents soixante dix livres, et au cas aussi la dite quantité ne suffirait pas pour la perfection de l'ouvrage, ledit Sautou en travaillera de surplus et pour le nécessaire au même prix énoncé montant les dites sommes des prix ci-dessus faits en total à celle de sept cent livres, à mesure du dit travail payable et lequel Soutou s'oblige de parfaire au gré et conduite du dit Chauvet entre ici (aujourd'hui) et le premier d'octobre prochain. Ainsi arrêté fait et passé sous l'obligation des biens de ces parties qu'elles ont soumis pour l'entière exécution de ces dessus aux rigueur de justice... »*

Document 2 : Province de Haute Guyenne, Election de Figeac, Communauté de Gramat - Déclaration des biens nobles d'Arnaud-Philippe-Joseph de Foulhiac (extrait), 1781 - C 1222, ADL.

*« ...un moulin à eau dit du Saut à quatre tournantes sur le ruisseau de Rocamadour à une lieue et deux au-dessous de Gramat. Il n'est pas banal et est*

*situé dans le fond d'un précipice qui commence demi lieue au-dessus du moulin et règne plus d'une lieue au-dessous en sorte qu'on n'y parvient que par deux chemins pratiqués dans le rocher l'un au nord et l'autre au midi, et d'environ 400 toises de longueur chacun. Il n'y a ni terre ni pré, ni pacage, ni bois noble attachés à ce moulin et je fournis à tous ces objets qui sont nécessaires au dit moulin, au moyen de partie des prés, pacages et bois ruraux de mon domaine de Roumegouse dont tous les fonds sont imposés au rôle de la taille et du vingtième rural de la communauté de Gramat. Le meunier va chercher le blé au loin et rapporte la farine. Il prend le droit de moulin de dix— lorsqu'il va chercher le blé, et de vingt—si on le lui porte, et il lui faut quatre à cinq chevaux pour le service de ce moulin.... »*

Document 3 : Bail à cens, emphytéose perpétuelle, 24 novembre 1784 (extrait) - 3 E 1381/15, n° 307, ADL.

*« L'an mil sept cent quatre-vingt quatre et vingt-quatre novembre à Gramat en Quercy, après-midi par-devant moi notaire royal et témoins soussignés, a comparu haut et puissant seigneur Messire Arnaud Philippe Joseph de Foulhiac de Mordesson, Baron de Gramat, seigneur de Mordesson, Roumegouse et de partie de la châtellenie de Thégra, habitant de la ville de Cahors, lequel de gré tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs à l'avenir a baillé à cens et emphitéose perpétuelle à Pierre Lamothe, laboureur et Toinette de Bergougnoux mariés habitants de Roumégouse, paroisse de Rignac, ici présents et acceptant le moulin appelé du Saut consistant en quatre meules courantes situé dans la dite baronnie de Gramat sur le ruisseau d'Alzou avec les effets et outils dont Pierre Ventoulou et sa femme, meuniers actuels sont chargés et avec le patus, chaussée, étang de fuite, four, grange, et jardin situés joignant le dit moulin ; confronte le tout du levant tendant au nord avec le chemin qui va de Roumégouse au dit moulin, du midi avec le ruisseau d'Alzou, du couchant à prendre dix canes au-dessous du dernier mur du moulin bas montant à droit fil au haut du rocher tirant vers le nord, reprenant sur lesdits rochers à droit fil et dans la même direction par l'espace de deux canes laissant au nord la glèbe dite du Saut appartenant au seigneur suivant le bord dudit rocher à la même distance de deux canes et allant joindre ledit chemin de ladite première confrontation ; plus baille auxdits mariés six quartonnats de pré à prendre au fond de la prairie basse de la rivière de Rignac - ainsi que bornes seront plantées. Lequel bail demeure fait sous la rente annuelle foncière directe et perpétuelle de la quantité de vingt émines froment payables annuellement à commencer à la fête de Saint-Julien prochain, portables en la présente ville et grenier du dit seigneur, avec droits de lods et ventes et échanges, justice haute et moyenne basse et autres droits et devoirs seigneuriaux accoutumés, laquelle rente lesdits mariés promettent et s'obligent à payer par indivis audit seigneur la somme de 8 800 livres par droits d'entrée... »*

# LE COMPOIX DE SAINT-PERDOUX ÉTABLI À PARTIR DE 1643

Un traité, conclu en mai 1643 entre les trois consuls de l'année de la *paroisse* (communauté) de Saint-Perdoux et Durand Calmon et Jean Fau, tous deux de Linac *agrimanssureurs* (géomètres), prévoit la confection d'un *compoix et cadastre de la paroisse* [1]. Nous ignorons qui eut l'initiative de ce cadastre mais les années 1642 et 1643 sont fertiles en évènements ayant des conséquences fiscales : les pouvoirs des intendants de province sont renforcés et les trésoriers du roi voient leur rôle accru en matière de taille. Parallèlement le contentieux et le contrôle sont réorganisés avec la création d'une Cour des Aides à Cahors [2]. De juin à septembre 1643, des mouvements populaires contestant le poids de la fiscalité embrasent le sud-ouest et notamment le Rouergue [3].

Le cadastre sera présenté pour agrément au bureau de l'élection de Figeac et accepté par lui seulement en janvier 1690, soit qu'il y ait eu des contestations, soit qu'il ait été long à établir en raison de l'accès difficile à certaines parcelles [4]. Il dut être modifié avant 1781 car, lors de sa visite, Richeprey note que la table d'abonnement comporte seize degrés alors que nous verrons plus loin que celle de 1643 en prévoit douze [5]. Il recense mille huit cent dix neuf articles soumis à la taille. Il ne concerne que les biens roturiers et ne rend pas compte de la totalité de la propriété foncière du lieu.

Le traité précise que les mesures employées seront celles de Figeac : la sétérée (aussi dénommée sétier, qui est en fait une mesure de capacité des grains servant à l'ensemencer) cinq mille deux cent mètres carrés (5200), la quartonnée (ensemencée avec un quarton de blé) : six cent cinquante mètres carrés (650), la penne : cent soixante deux mètres carrés (162) et le pennon : quarante mètres carrés(40). La superficie totale est de deux mille quarante huit sétérées, six quartonnées, deux pennes et un pennon et demi, soit environ mille soixante cinq hectares [6]. L'allivrement total se monte à mille deux cent cinquante deux livres, dix huit sols, trois deniers.

L'allivrement concerne trois catégories d'immeubles : les terres, patus (maisons, granges et séchoirs) et jardins ; les prés et étangs ; les *bois à châtaigneraies*. Pour les terres, le premier degré est fixé à huit sols par sétérée et le douzième à un sol six deniers. Entre chaque degré, la diffé-

rence est de six deniers. Pour les prés, le premier degré est fixé à six sols par sétérée et le douzième à six deniers, l'écart entre chaque degré est de six deniers. Pour les autres natures de bien, le premier degré est fixé à trois sols et le douzième à un denier. Entre le premier et le huitième degré, les écarts sont de quatre puis deux deniers [7].

Nous avons fait trois observations préalables : les documents à notre disposition ne font pas état de la nomination d'*abonnateurs* assermentés, chargés d'assister et contrôler les géomètres, mais peut-être ont-ils été désignés par une délibération séparée. Le compoix ou cadastre ne contient aucune allusion aux charges seigneuriales, ce n'est pas son objet. Enfin les fours sont recensés comme propriétés des habitants des hameaux. Il en est de même à Viazac et Felzins, contrairement à d'autres communautés où le four appartient au seigneur.

### Les propriétaires habitant la communauté

Le cadastre recense cent quarante sept (147) comptes individuels de propriétaires résidant dans la communauté. D'une manière générale, les indivisions sont rares et partielles (trois propriétaires résidant pour un bois au village Delpuech [8], deux résidant pour une maison dans le bourg, deux résidant pour une autre maison au Mazet Bas, un résidant et un habitant de Figeac pour un bois à Rabèn). Cette rareté des indivisions nous incite à penser qu'il n'y a pas dans la communauté de résidus d'acensement collectif, d'autant que le cadastre ne recense pas de *communaux*.

Les comptes se répartissent par hameau de la manière suivante :

Le lieu de Saint-Perdolz

Il s'agit du bourg. Le cadastre recense seize comptes individuels et un compte *habitants du lieu* pour le four commun. On rencontre une maison dans onze comptes et deux dans un compte. Quatre propriétaires n'ont pas de maison notamment un *notaire praticien* : Durand Carrayrou, qui possède cependant quatre prés. Seulement deux propriétaires ont une grange et l'ancien maréchal ferrant, Bernard Laborie, possède *une boutique de maréchal*. La plus grande propriété en terrains agricoles fait environ quatorze hectares divisés en trente et un articles. Elle cotise pour dix sept livres quinze sols. Deux propriétés font environ huit hectares, les autres ne dépassent pas deux hectares et demi.

Le village del Buffan

Le cadastre recense six propriétaires individuels. Les habitants du hameau ont un four commun. Tous possèdent une maison et un, une étable. La surface maximale est de l'ordre de cinq hectares et la surface minimale de trois hectares et demi, en dix à quinze articles.

Le village de Laval

Le cadastre recense neuf propriétaires résidant. Ils disposent d'un four commun. Ils ont tous une maison et l'un d'eux a une étable. Géraud Despeyrou, le meunier, possède outre son moulin, la plus grande superficie, environ six hectares et demi en vingt quatre articles. Il cotise pour huit livres quinze sols. Un propriétaire possède moins de une quartonnée divisée en quatre articles, et les autres entre un hectare et demi et trois hectares trois quart divisés entre huit et quatorze articles.

Le village del Mazet Bas

Le cadastre recense quatre propriétaires individuels plus un four commun. Tous ont une maison, deux un séchoir et un, un four privé. L'un d'eux possède un cazal indéterminé. Deux propriétés font environ huit hectares en treize et sept parcelles, une autre cinq hectares en vingt et une parcelles et une autre deux hectares trois quart en huit articles.

Le village de Rabene (ou Rabenne)

Il regroupe sept propriétaires individuels. Ils disposent d'un four commun. Tous ont une maison, deux une étable et deux un séchoir. Deux ont un cazal indéterminé. La superficie maximale est d'un peu moins de huit hectares en vingt six articles et la superficie minimale de cinquante ares en trois articles.

Le village de Mongiron

Il compte six propriétaires individuels. Ils disposent d'un four commun. Tous possèdent une maison, deux une étable, un, une grange et quatre un séchoir. La superficie maximale est de l'ordre de dix hectares divisés en vingt deux parcelles et la superficie minimale de deux hectares un quart en trois parcelles. Les autres propriétés comprises entre ces deux chiffres sont en onze ou seize articles.

Le village de la Brunie

Il regroupe deux propriétaires. Tous possèdent une maison et l'un d'eux un séchoir. Le premier a environ deux hectares en deux articles, le second trente cinq ares en deux articles. Il n'y a pas de four.

Le village de la Procelhie

Le cadastre recense quinze propriétaires résidant. Treize ont une maison, trois ont une grange, six un séchoir. Il existe un four commun, mais deux propriétaires ont un four privé et un troisième un *four ruiné*. La plus grande propriété fait près de vingt deux hectares en vingt et une parcelles. Une autre fait environ six hectares et demi en quatorze articles et une autre près de sept hectares en quatre articles. Les autres ne dépas-

sent pas cinq hectares en seize, six, dix, onze, sept, huit, quatre ou cinq articles.

Le village de la Rombertie

Ce village ne compte qu'un seul propriétaire, ce qui explique peut-être que ce nom a disparu par la suite. Ce propriétaire dispose de huit hectares divisés en huit parcelles, une maison et un four privé [9].

Le village de Lafabrie

Le cadastre recense quatre propriétaires. Trois ont une maison, l'un d'eux en possède deux, deux ont une grange. Il existe un four commun, mais un propriétaire a un four privé. La propriété la plus importante fait huit hectares et demi en onze parcelles, les autres font huit hectares (huit parcelles), environ cinq hectares et deux hectares et demi.

Le village de Salavert

Il compte deux propriétés équivalentes en superficie : six hectares trois quart et en nombre de parcelles. Peut-on estimer qu'elles résultent d'un partage ? (l'habitude était, en ce cas, de diviser toutes les parcelles). Une propriété possède une maison, l'autre deux maisons et un séchoir. Il n'y a pas de four.

Le village Delpuech

Il regroupe onze propriétés. Quatre possèdent une maison, l'une d'elles a une grange et trois un séchoir. Il n'y a pas de four. La superficie la plus importante est de treize hectares en vingt deux parcelles. Deux propriétés font environ quatre hectares en cinq et six articles, une fait un hectare un quart en neuf articles, les autres ne dépassent pas trente ares.

Le village del Bosquet

Il regroupe quatre propriétaires. Un seul a une maison. Il n'y a pas de four, les superficies les plus importantes sont de deux hectares et demi en dix parcelles et un hectare et quart en seize parcelles.

Le village del Mazet hault

Il abrite deux gros propriétaires, l'un possède plus de trente cinq hectares en quinze parcelles, il cotise pour trente six livres dix huit sols. L'autre possède environ quatorze hectares en vingt-cinq parcelles. Il cotise pour dix huit livres six sols. Chaque propriété possède *fourniol*, étable ou grange et séchoir. Il n'y a pas de four commun.

Le village de Faltrep

Il regroupe trois propriétaires. L'un d'eux, Antoine Faltrep, possède trente trois hectares en vingt quatre parcelles, cinq maisons, trois

granges, deux étables et un four. Il cotise pour quarante quatre livres dix neuf sols. Les deux autres possèdent respectivement dix hectares et six hectares et demi en vingt neuf et dix parcelles. Chacun a une maison, l'un une grange et l'autre un séchoir.

Le village de la Thinozie

Il regroupe cinq propriétaires bénéficiant d'un four commun. L'un possède dix hectares en vingt quatre parcelles, une maison, un séchoir et une grange, l'autre six hectares et demi en treize parcelles, une maison et un séchoir. Le troisième a trois hectares un quart en quatorze parcelles, une maison et une grange. Le quatrième a onze hectares en quatorze articles, une maison et un séchoir, le cinquième cinq hectares en dix parcelles et une partie d'une maison, d'une grange et d'un séchoir dont le surplus appartient à un forain (propriétaire n'habitant pas la commune).

Le village del Solhié

Il comprend six propriétés qui bénéficient d'un four commun. Trois propriétés ont plus de onze hectares en dix huit, quatorze et treize parcelles. Cinq propriétaires possèdent une maison, quatre une grange, trois un séchoir, les autres ont une cabane ou un cazal.

Le village de la Pergue

Le cadastre recense cinq propriétaires résidant qui n'ont pas de four commun. La superficie la plus importante est de dix hectares en vingt trois parcelles, devant une de cinq hectares en seize parcelles. Les autres ne dépassent pas deux hectares trois quart en onze, treize et vingt parcelles. Les cinq propriétaires possèdent une maison, l'un d'eux un fourniol, deux des séchoirs et un, une cabane indéterminée.

Le village del mas del Bosc

Il compte deux propriétaires qui n'ont pas de four, chacun a une maison et un séchoir, et l'un d'eux a une grange. Les superficies sont de six hectares et demi et cinq hectares et demi en six et sept parcelles.

Le village del Mazicou

Il compte deux propriétaires, l'un d'eux possède douze hectares et demi en vingt six articles, il a une maison, un séchoir, un four et un fourniol. L'autre possède cinq hectares en seize parcelles, une maison et un séchoir.

Le village del Crozet

Il est occupé par *noble Antoine de la Tour sieur del Claux*, qui possède "*un domaine composé d'une maison à trois étages avec petite mai-*

*son en bas* [?] *et séchoir joignant avec four, fourniol, patus, grange et jardin, bois et prés et un couderc*" [10]. Le tout représente douze hectares et demi en six parcelles et cotise pour trente livres quatre deniers.

Le village del Tourn

Il regroupe deux propriétés, l'une de un peu plus d'un demi hectare en onze articles, avec maison, grange et four, l'autre d'un peu plus de deux hectares en trois articles, avec maison, étable et *ayral*.

Le village delz Escabessoux

Il n'abrite qu'un propriétaire qui possède près de neuf hectares en huit parcelles, une maison, une grange, un séchoir et un four.

Le village de Terregaye

Il regroupe quatre propriétaires résidant. Le plus important, Pierre Laborie, possède trente hectares en douze articles, trois maisons, un four et une grange. Il cotise pour trente quatre livres sept sols. Les autres propriétés font moins de cinq hectares et sont divisées en vingt huit, vingt cinq et douze articles. Tous possèdent une maison (l'une a deux étages), deux une grange et une, un séchoir.

Le village de Lort ou Delort

Il regroupe neuf propriétaires qui disposent d'un four commun. La plus importante propriété est indivise entre les héritiers d'Antoine Delort : vingt trois hectares environ en trente six parcelles, avec maison, séchoir et grange. Elle cotise pour vingt deux livres quinze sols. Les autres propriétés vont d'un demi à dix hectares en douze, seize, sept, trente trois, dix neuf, trente quatre et dix neuf articles. Toutes possèdent une maison, trois ont une grange, trois un séchoir, et l'une un *truel*.

Le village de la Solelianes

Il abrite trois propriétaires possédant entre deux hectares et demi en six articles et dix hectares également en six articles. La plus grande propriété dispose d'un four et d'un fourniol, deux ont une maison et une, un séchoir. Il n'y a pas de four commun.

Le village de Puech Pla

Il regroupe huit propriétaires qui ont un four commun. La plus grande propriété fait deux hectares et demi, elle possède *la moitié d'une chambre* [11], l'une fait seulement dix penons (400 mètres carrés) en trois parcelles. Deux seulement ont une maison. Il n'y a aucun four privé, ni grange ni séchoir.

## Les propriétaires forains

Les forains sont les propriétaires possédant des biens dans la communauté mais résidant dans une commune différente. Le cadastre relève cent quinze comptes, ce qui représente 44% des contribuables. Cette proportion apparaît forte, notamment si on la compare avec le cas de Cardaillac, qui est également une commune à châtaigneraies : 28,5%. Toutefois, lors de l'établisserant des cadastres postrévolutionnaires on rencontre souvent 30% de forains [12].

Certains sont domiciliés dans des paroisses limitrophes de Saint-Perdoux : Prendeignes *(la Galtayrie, lou Serieys, la Donbie, le Fau, Lasfargue, la Vitalhie, Puech Bordiol)*, Viazac *(la Peyrobas, Caviolle, la Boudie, Trados, lou Cassan, Rabinel, lous Calmels, la Romiguière)* et Cardaillac. Curieusement on ne rencontre pas de forain venant de Sainte-Colombe.

D'autres viennent d'un peu plus loin : Saint-Cirgues, Figeac (la plupart officiers et robins de la ville), mais aussi *Saint-Daon* (Ceint d'Eau), *Camboulit, Faycelles, Cambes, Boussac, Lissac, Camburat, Fourmanhiac, Saint-Médard-de-Nicourby, Capdenac, Lentilhac, Lacapelle-Banhac, Montmurat, Saint-Jean le Frech (Mirabel), Fons, Saint-Bressou et Sénailhac-Pratoucy* (-Latronquière).

## Conclusion

Telles sont les observations que nous avons pu faire et pour lesquelles nous réclamons l'indulgence du lecteur compte tenu des difficultés de dépouillement. En dehors d'un notaire et d'un maréchal-ferrant au Bourg, d'un meunier et d'un tailleur à Laval, d'un tailleur à Mongiron, d'un charbonnier à la Procelhie, d'un lieutenant au siège de Figeac, d'un bourgeois au Puech et d'un autre à Puech Pla, d'un *noble* au Crozet, les comptes ne portent aucune indication de l'état social.

Les propriétés sont en général de petite superficie et extrêmement morcelées. L'absence de plan ne permet pas de rendre compte de ce morcellement.

Les noms d'habitants sont en grande partie des noms de lieux-dits : Delort, Salauber, Faltrep, Laprocélhie, Rabène, Laval, Labrunhie, Delbos, Lafabrie, Mazet, Lathinozie...

Enfin, une comparaison avec l'état de la commune dans les années 1850, permet de conclure à la permanence de l'occupation des lieux [13].

Philippe Calmon et François Tayrac

## Notes

1 - Le compoix ou cadastre recense les biens roturiers d'une communauté, donc soumis à la taille. Il diffère du terrier qui recense les biens soumis à un seigneur. Les terres nobles ou d'Eglise n'y sont donc pas recensées, ce qui explique sans doute quelques absences notamment de moulins.

2 - Calmon Ph., Au XVII[e] siècle, la Cour des Aides à Cahors, *Quercy Recherche*, n° 117, p. 16.

3 - Cabrol U., *Documents sur le soulèvement des paysans du Bas-Rouergue au commencement du règne de Louis XIV*, Rodez, Carrère.

4 - La monographie communale établie vers 1850 relève que la commune a une surface montagneuse formée d'un ensemble de croupes dont les trois quarts sont consacrés aux châtaigneraies et aux bois taillis et que pour se rendre au chef-lieu *"il faut avoir soin de prendre un guide car les chemins les plus pratiqués conduisent à des minières de houille"*. A.D.L. *Le Lot vers 1850*, Cahors, 2002, p. 148.

5 - Guilhamon H., *Journal des voyages en Haute-Guienne de J.F. Henry de Richeprey*, Rodez, 1967, p. 18, note 41.

6 - D'après les monographies la superficie vers 1850 est de 1236 hectares. La différence provient soit d'erreurs soit le plus souvent de l'intégration dans les nouvelles communes postérieures à 1789, de biens qui n'étaient pas jusque là soumis à la taille. La famille Cayron, seigneur de Mendens (Boussac), maintenue dans sa noblessse en 1667, tient la seigneurie de Mongiron. La famille de Colomb, noble verrier, seigneur entre autres de Puy Blanc (Reyrevignes) et Favart (Camburat) tient la seigneurie de Mauriac. Le cas de celle-ci est assez embrouillé. Certains membres de la famille Gasc, seigneur de Mialet, sont portés seigneurs de Mauriac. D'après une tradition orale, la "terre" (lire sans doute le fief) de Mauriac aurait été rattachée à la paroisse de Fourmagnac en remerciement de soins donnés lors d'une épidémie de peste, et le dictionnaire des communes du Lot, de Combarieu, fait état en 1881 d'un hameau de Mauriac situé commune de Fourmagnac.

7 - Le cadastre de Figeac mis à l'adjudication en 1777, compte quinze degrés pour les terres agricoles.

8 - Nous avons adopté tout au long de l'étude la graphie retenue par le cadastre. Certains lieux dits, attestés en 1851, ne figurent pas sur le cadastre de 1643 : le Cros, Belair, le Mazet et Mauriac (voir note 6 ci-dessus).

9 - En 1643, il se nomme Delbos.

10 - Est-il de la famille qui sera apparentée aux Bessonies au moment de l'arrestation de Ney ?

11 - L'autre moitié semble appartenir à un forain.

12 - Calmon Ph., *Société et droit à Figeac de l'Ancien Régime au Second Empire*, thèse, Université des Sciences Sociales, Toulouse 1, juin 2003.

13 - Tayrac François, Pernelle Jean-Jacques, *Saint-Perdoux, village en Quercy*, 2002.

# LES PAYS DU "SUD", SOUS LE REGARD D'UN TOURISTE FRANÇAIS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX$^{ÈME}$ SIÈCLE

*Auguste Lagasquie, né le 1$^{e}$ thermidor an XII (1804), était le 17$^{e}$ et dernier enfant d'Etienne-Jacques Lagasquie qui joua un rôle actif pendant la Révolution dans le département du Lot, et le descendant d'une de ces anciennes familles bourgeoises rurales, installée à Livernon puis à Marcilhac-sur-Célé depuis la fin du XVI$^{e}$ siècle, au moins.*

*Auguste, comme son frère, fit des études de médecine à Montpellier, puis à Paris. A moins de 24 ans il est choisi pour participer à une Commission Médicale, dirigée par le D$^{r}$ Pariset, et mandatée par Charles X pour aller chercher en Egypte les origines de la peste. Son expédition au Proche-Orient dura deux ans (1828-1830). A son retour, il occupa plusieurs postes officiels, dont celui de directeur de l'Institut auxiliaire de Médecine à Paris, mais il passa surtout plusieurs années à guider, lors de longs voyages dans divers pays européens, les enfants de riches amis parisiens.*

*Rentré à Marcilhac en 1845, il tenta, en vain, de se présenter à la députation en 1848, puis fut médecin-inspecteur des eaux de Miers.*

*Il se maria à 60 ans et eut le temps d'avoir deux enfants avant de disparaître en 1876, à 72 ans. Dans les dernières années de sa vie il rédigea, pour ses deux fils, le récit de ses voyages. Le premier tome est consacré à l'Egypte et à la Syrie, le second à ses différentes tournées en Europe.*

*L'arrière-petit-fils de l'auteur Jean-Jacques Lagasquie, professeur émérite de géographie à l'Université de Pau a bien voulu en faire présent à la bibliothèque de notre Société et en a rédigé la présentation qui suit. Ce regard porté sur les pays visités par un esprit curieux et cultivé ne manquera pas, à plus de 150 ans de distance, de nous faire mesurer le chemin parcouru et de nous interroger sur les certitudes de l'auteur.*

*On ne manquera pas de rappeler que celui-ci se trouve être le grand-père du colonel Jean-Jacques Lagasquie, qui fut le président de la Société des études du Lot de 1965 à 1974, particulièrement heureuse d'accueillir aujourd'hui son fils Jean-Jacques.*

E. BAUX

*

* *

La naissance du tourisme, comme phénomène de société, remonte à la première moitié du XIX[e] siècle. Le terme a été inventé par Stendhal, mais le fait préexistait dans l'habitude qu'avait l'aristocratie européenne (britannique surtout) d'envoyer ses rejetons, à l'issue de leurs études, faire un "Grand Tour" qui les amenait de France en Italie, en passant par la Suisse. Ces voyages, qui duraient de quelques mois à plus d'une année, avaient un rôle initiatique ; ils officialisaient l'entrée du jeune homme dans le club fermé des "gentlemen". Ils permettaient aussi à ceux qui en avaient la curiosité de se frotter à des genres de vie différents et aux lieux nourriciers de la civilisation occidentale.

Il se trouve que mon arrière grand-père, Auguste Lagasquie, médecin de son état, très lancé dans la haute société parisienne, servit de mentor à un certain nombre de ces jeunes gens. Il parcourra ainsi de nombreux pays du Sud, l'Italie à plusieurs reprises, mais aussi la Grèce, la Turquie. Son dernier voyage, en 1854-55, l'amènera en Espagne, au Portugal, en Algérie et en Tunisie. A chaque fois, ce sont des voyages de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

Le manuscrit qu'il a laissé compte plus de 1500 pages. Il a été rédigé au soir de sa vie, sans doute autour des années 1870, à partir de notes de voyages . La fraîcheur de ses souvenirs laisse parfois à désirer, et certains paragraphes traduisent sans équivoque la pensée d'un homme âgé et non pas celle du jeune voyageur qu'il fut. Par les relations qu'il avait avec la "Société" parisienne, par ce qu'il laisse percer de ses idées politiques (plus proches de ce que l'on peut appeler le "Parti du Mouvement" que de la Réaction), il me semble assez représentatif des idées d'une certaine bourgeoisie éclairée. On y voit se dessiner une image assez précise des pays du "Sud", notamment de ceux qui entourent la Méditerranée occidentale ; elle est assez moderne par certains côtés, et illustre déjà un certain nombre des tensions que l'on voit encore en action dans notre monde contemporain.

Parmi tous les pays qu'il a visités, et qui, pour nous, font partie du "Sud", c'est certainement l'Italie qu'il connaît le mieux, et qui a sa préférence. Il y a effectué trois voyages (1842 -1845-1851).

Pour lui, mais aussi pour toute l'Europe de cette époque, l'Italie est "la mère de tous les arts". C'est une véritable émotion artistique qu'il ressent tout au long de ses visites.

"Ce n'est point parce qu'on l'a dit, mais parce que je le sens, que je confirme ici ce jugement que l'Italie est la patrie éminemment privilégiée des Beaux-Arts... Les Italiens sont naturellement artistes ; ils naissent en chantant, un pinceau à la main."

C'est sans doute Venise qui émeut le plus notre voyageur :

"Venise... renferme des beautés de premier ordre, sur lesquelles il ne peut y avoir de dissentiment. Impossible à quiconque a des yeux et la perception ordinaire de refuser un tribut d'admiration à la Place St Marc et à la vue qu'on a du fond de cette place en regardant, soit du côté de la ville, soit dans la direction des lagunes et des plages de l'Adriatique... Je ne me souviens pas que l'abord d'une ville ait jamais excité à ce point mon admiration..."

Mais, pour les hommes du XIX[e], pétris de culture classique, l'Italie c'est aussi le souvenir de Rome et de l'Empire romain :

"Tant de souvenirs se pressent dans la mémoire qu'il est difficile d'aborder Rome sans ressentir une vive curiosité et une profonde émotion. Ce nom seul est entouré d'un si puissant prestige ! Rome des Consuls, Rome des Césars..."

Enfin, et ce n'est pas le moins, Rome c'est aussi le siège de la papauté :

"L'aspect de Rome est sérieux, imposant et sévère... C'est comme une chaire permanente d'Histoire, une école publique de Beaux-Arts et la résidence du successeur de St Pierre, de l'Homme pontife infaillible (le dogme de l'infaillibilité pontificale fut proclamé en 1870 - on a, là, l'une de ces marques, évoquées plus haut, d'une rédaction tardive) qui règle et commande de la Foi de plus de deux cents millions de Chrétiens. Un seul de ses décrets a du retentissement dans le monde entier, la foule obéit et s'incline."

L'talie est bien, aux yeux des élites européennes de cette époque, cette terre qui est aux origines culturelles de notre civilisation. Ses paysages sont déjà, pour le voyageur dotés d'un charme bien particulier.

A propos de la Lombardie, par exemple, il donne une description du paysage rural que ne renierait pas un géographe :

"C'est une bien riche province territoriale que la Lombardie ! Quel sol fertile et bien arrosé !... La vigne, toujours perchée sur des arbres, ou tressée et couchée par terre jusques au retour du printemps, abondait dans ces parages. Du reste, toutes les plaines de la Lombardie sont en culture ou en pâturages ; on y voit à peine des forêts. Le bois à brûler local provient, pour la plupart, de l'émondage ou de la coupe des arbres dispersés ou alignés dans les champs, et généralement destinés à faire ramifier la vigne ; ce qui n'exclut pas d'autres récoltes dans les terres où ils sont plantés ... (ce n'est rien d'autre que ce que nous appelons la "cultura promiscua")... Quelle richesse territoriale dans ce Royaume Lombardo-Vénitien ! Ce n'est qu'un jardin d'une extrémité à l'autre".

Un peu plus loin, dans l'Apennin, il donne une très bonne analyse de l'organisation spatiale des milieux collinaires, avec leurs villages perchés :

"Dans cette longue traversée oblique des Apennins... j'ai remarqué un très grand nombre de villages et de petites villes entourés de murailles, perchés sur le sommet de collines ou de montagnes plus ou moins escarpées, et dont le site, très gênant pour aller aux travaux champêtres et pour les voies de communication, a sans doute été choisi aux époques de brigandage et de guerres civiles avant l'invention de l'artillerie, comme une défense contre l'invasion ennemie. Quoiqu'il en soit de l'interprétation, la fréquence de ce site, des groupes d'habitations sur les points culminants et escarpés, est réellement caractéristique des localités et donne au paysage une bonne partie de sa physionomie saillante."

On a, là, une bonne description du paysage méditerranéen classique. Pleinement reconnue sur le plan culturel, admirée pour la "typicité" de ses paysages, l'Italie est la destination classique du tourisme naissant ; elle l'est encore maintenant. L'admiration n'est pourtant pas sans nuances.

Si Venise est une merveille :

"Venise a survécu à sa gloire ; il ne lui reste que sa beauté comme un impérissable reflet de la richesse et de la puissance qu'elle eut en partage dans les siècles passés. Le mouvement commercial qui fit sa fortune, pendant que ses flottes la faisaient respecter au loin, s'est, dit-on, détourné sur Trieste, sa redoutable rivale. Mais Venise attirera longtemps les touristes curieux."

De la même façon, si l'Italie est le siège "sacré" de St Pierre, le jugement est très nuancé quant à la qualité du gouvernement pontifical.

"Les pauvres sont abondants dans les contrées de la Romagne où le sol est si productif ; et je crains bien de me convaincre de plus en plus que l'Eglise, préoccupée avant tout du salut des âmes, est peu propre à l'administration civile des hommes et des choses d'ici-bas. A force de répéter les consolantes paroles évangéliques que le Royaume des Cieux est bien plus facilement accessible aux pauvres, l'administration ecclésiastique s'abandonne peut-être à ce moyen de salut à l'égard des malheureux Romagnols".

Le jugement, pour être ironique, n'en est pas moins sévère, surtout qu'il est complété par d'autres remarques :

"Les chefs sont loin de donner l'exemple de ce désintéressement des biens de ce monde qui ouvre à la misère honnête les portes du Paradis..."

Enfin, le peuple italien, lui-même, porte une part de responsabilité dans ses malheurs.

"A côté du chômage des fêtes trop multipliées, apparaît naturellement la paresse des travailleurs, autre source reconnue de misère, pour

la Romagne et pour d'autres contrées d'Italie. Le doux loisir, le "dolce farniente" des Italiens du Sud est proverbial".

Si l'on ajoute à cela une fâcheuse tendance au banditisme, en particulier dans le Sud de la péninsule, l'image brillante de l'Italie est brouillée, ternie, par une impression de décadence, dont les manifestations sont à la fois le mauvais gouvernement, et ses conséquences, la misère et le brigandage. C'est, en fait, une représentation encore assez largement partagée de nos jours, y compris pour l'opposition entre un Nord riche et industriel et un "Mezzogiorno" cumulant encore beaucoup de retards socio-économiques.

Quand il aborde la Grèce, les choses prennent une toute autre tonalité. Notre Docteur l'a fréquentée à deux reprises. En 1828, lors de son départ pour l'Egypte, un an après la destruction de la flotte égyptienne à Navarin, au moment même où la Grèce était en train de conquérir son indépendance politique par rapport aux Turcs. Il y revint beaucoup plus tard, en 1850.

Certes, la Grèce, c'est Athènes, et le souvenir des "lumières" de la Grèce antique, lequel a nourri chez les intellectuels européens un courant philhellène qui joua son rôle dans l'intervention militaire des pays européens lors de la guerre d'indépendance. Le moins que l'on puisse dire, cependant, est que les Grecs n'inspirent, en 1828, qu'une confiance très modérée à A. Lagasquie.

"J'avais vu naître, en France, ce philhellénisme qui aboutit à l'expédition de Morée, à l'affranchissement d'une partie de la Grèce et à l'établissement d'un petit royaume constitutionnel... Mais, s'il était digne de l'esprit chevaleresque de la France de mettre fin aux barbares hostilités de la guerre de l'indépendance hellénique, je crois qu'il y avait bien des illusions généreuses touchant les vertus civiques et l'héroïsme des Grecs contemporains. Puissent-ils se montrer un jour dignes des ancêtres illustres qui, selon mes appréciations, sont devenus, après tant de siècles, leurs puissants auxiliaires et leurs véritables libérateurs, en intéressant à leur cause des nations civilisées et reconnaissantes des lumières dont la Grèce fut le foyer resplendissant."

Cette méfiance sera confortée lors de son second séjour. Il y arrive, muni de sérieuses appréhensions :

"J'étais déjà passablement fixé sur les lieux que j'allais voir. Je savais que l'intérêt puissant, la haute renommée qui se rattachaient à Athènes étaient presque entièrement relégués dans un lointain passé, dans de grands souvenirs encore étayés par de belles ruines, et qu'enfin il y aurait peut-être avantage, pour le voyageur, à ne pas rencontrer la moderne Athènes".

Cette appréhension se mue en certitude lors de ce second séjour.

"Quelle chute, grand Dieu, lorsque, de l'Athènes du temps de Périclès, on tourne ses regards vers la moderne Athènes. Il n'en est point de la Grèce comme de lItalie ; cette dernière n'est pas seulement un pays d'antiquités, de ruines et de célébrités historiques ; car, dès que le voyageur a satisfait sa curiosité sous ces rapports, il lui reste à visiter de superbes édifices récents, des richesses artistiques prodigieuses et des paysages délicieux. La Grèce, au contraire,... n'offre rien qui attache à elle dans le présent, et le touriste qui ignorerait son histoire demanderait à grands cris qu'on l'emmène au plus vite d'une contrée aussi stérile, aussi abandonnée de la Nature, des Arts et des Hommes".

Il y a donc une gradation nette entre l'Italie, qui reste, en dépit de certaines faiblesses, un pays producteur d'art et de culture, et la Grèce qui, depuis l'Antiquité, n'a plus rien produit. Le plus intéressant est de connaître la raison de cette chute. Elle est claire pour notre touriste.

"La Grèce... dès longtemps ruinée et abrutie par la domination mahométane, n'offre rien qui attache à elle dans le présent ; ou encore : "Triste ville, triste pays ! J'ai d'abord éprouvé un certain embarras à démêler les impressions qu'avait produites sur moi la première vue de cette cité, bizarre assemblage des misères et des saletés de l'Orient avec les pauvretés de certaines villes occidentales. C'est qu'avant que la Grèce fut affranchie par notre généreuse intervention, il existait une Athènes turco-grecque, dans laquelle les plus sordides maisons se trouvaient mêlées aux ruines de l'Acropole, aux temples de Thésée et de Jupiter Olympien. Or, ces dégoûtantes habitations subsistent toujours, elles composent encore la moitié au moins de la ville, qui leur doit sa laideur."

Ce jugement sévère n'est pas unique. On trouve souvent dans les récits de voyage du milieu du XIX[e] les traces d'une telle désillusion ; c'est le cas, par exemple, dans les écrits de Lamartine sur son voyage en Grèce de 1832.

"Athènes est un autel aux dieux, le plus beau piédestal sur lequel les siècles passés aient pu placer la statue de l'humanité ! Aujourd'hui, l'aspect est sombre, triste, noir, désolé ; un poids sur le cœur ; rien de vivant... Il est écrit : "c'est fini !". Terre apocalyptique qui semble frappée par quelque malédiction divine, par quelque grande parole de prophète ; Jérusalem des nations dans laquelle il n'y a plus de tombeau ; voilà l'impression d'Athènes et de tous les rivages de l'Attique, des îles et du Péloponèse." [1]

1 - Lamartine. Voyage en orient, tome 1, cité par J.C. Berchet. 1985. Le voyage en orient. Anthologie des voyageurs français dans le Levant au XIX[e]. R. Laffont.

De cette déception que représentent Athènes et la Grèce pour les voyageurs occidentaux, il faut retenir la cause. C'est la domination turque, et l'Islam, qui, aux yeux de beaucoup d'Occidentaux, portent la responsabilité première de cette décadence.

L'Espagne et le Portugal feront l'objet d'un voyage de quelques mois en 1854. Il n'existe plus pour ces pays les puissants atouts culturels qu'un voyageur du XIX[e] pouvait trouver en Italie et en Grèce. Au contraire, les souvenirs des guerres de l'Empire et de leurs déboires sont très présents. Ces deux points expliquent sans doute l'impression que la Péninsule Ibérique, plus que des pays beaucoup plus lointains, comme ceux du Levant par exemple, est vraiment une "terra incognita" pour un Français. Dans tout le récit de voyage de notre médecin, la partie hispanique est la seule qui traduit une sorte de malaise existentiel. Ce pays, si proche de nous, devenu pour beaucoup de nos concitoyens l'image même du Sud, semble avoir totalement décontenancé notre touriste, aussi bien par le genre de vie que par les paysages. D'abord, il y a l'ignorance totale du français, langue internationale ; elle est considérée comme choquante par notre touriste qui, pourtant, reconnaît ne pas parler un mot d'espagnol.

"Après avoir voyagé dans tant de pays, une de mes premières déceptions a été de trouver la langue française ignorée de tout le personnel de service des hôtels aux portes même de la France, tandis que, dans tous mes précédents voyages, sur presque tout le littoral de la Méditerranée et même dans les Etats d'Allemagne, je n'avais pas éprouvé cet inconvénient."

Il y a ensuite les habitudes culinaires auxquelles il a beaucoup de mal à s'habituer, alors même qu'il a séjourné dans des pays orientaux et en Egypte sans se plaindre particulièrement de la nourriture.

"Le genre de cuisine à l'espagnole fut un autre désappointement ; la préparation alimentaire à l'huile d'olive verdâtre et désagréable, le vin amer et puant, parce qu'on le transporte généralement dans des outres en peau de bouc, étaient des choses détestables. Le pain, préparé avec une très belle farine, était mal fermenté, mal levé, mal cuit, semblable à de la pâte un peu sèche".

Enfin, les conditions de circulation sont atroces, partout, en Espagne comme au Portugal. En 1854, il n'existe qu'un seul tronçon de voie ferrée en Espagne au Sud de Madrid, sur quelques kilomètres. Pour le reste, c'est l'enfer !!

"La route de Malaga à Grenade et retour n'était certes pas propre à rectifier mes impressions (sur le réseau routier espagnol). Quel abominable chemin, grand Dieu ! Et le seul pourtant qui relie deux grandes

villes situées, tant seulement, qu'à quatre-vingts kilomètres de distance. Comment n'avons-nous pas versé cent fois ! Du reste, dans les passages les plus pénibles, il a fallu atteler vingt robustes mulets pour retirer des boues, où elle s'enfonçait jusques à la caisse, notre petite diligence à deux compartiments transportant quatre voyageurs presque sans bagages".

L'âge venant (notre voyageur a maintenant la cinquantaine), on peut comprendre qu'il ait trouvé les conditions matérielles difficiles, mais cela va plus loin, et peu de choses trouvent grâce à ses yeux. Lui, qui s'est extasié devant les paysages italiens, est désarçonné par l'aridité et la sévérité des paysages hispaniques.

"Madrid est loin d'être favorisée sous le rapport de ses environs. De toute part, la campagne est nue, d'une fertilité douteuse, faiblement accidentée ; elle n'est enfin ni pittoresque, ni gracieuse, ni fertile".

A vrai dire, seules les villes présentent pour lui quelques attraits, même s'il les trouve très inférieures sur le plan urbanistique aux grandes villes occidentales. Séville, par exemple, lui a beaucoup plu, par le caractère intime de ses patios. A Madrid, il n'apprécie vraiment que les grandes promenades :

"Les promenades sont justement considérées comme une des jouissances et des ornements d'une ville, et Madrid est bien partagée sous ce rapport... (Les) deux plus remarquables sont celles du Buen Retiro et du Prado".

Mais c'est à propos du Sud de l'Espagne, de Grenade, et de l'Alhambra, que le journal de voyage d'A. Lagasquie permet de mieux comprendre l'immense distance culturelle qui existe, à cette époque, entre les civilisations occidentale et musulmane.

Bien sûr, il reconnaît la beauté de la Cour des Lions :

"Si la légèreté, l'élégance, la grâce et l'originalité de l'architecture sont susceptibles d'exciter l'admiration, il faudrait être bien difficile pour ne pas éprouver ce sentiment à la vue de ce ravissant "patio", qui laisse loin derrière tout ce que l'Andalousie peut offrir de merveilleux en ce genre".

Pourtant, à côté de l'Alhambra, et empiétant sur le palais des rois de Grenade, il y a le palais construit par Charles-Quint :

"Je me suis trouvé sur un plateau que décore à merveille un palais inachevé construit par ordre de Charles-Quint, et derrière lequel l'Alhambra semble se cacher, tout honteux de paraître si peu de choses...".

Et encore :

"Le palais de Charles-Quint, avec sa régularité, sa magnificence extérieure et intérieure, et, d'autre part, l'Alhambra, avec ses dehors d'une

forteresse ou d'une prison, les irrégularités ingénieuses et fantaisistes de son intérieur, présentent deux beaux types opposés de l'architecture gréco-romaine et de l'architecture arabe. La première est plus majestueuse, plus imposante, plus correcte, plus irréprochable ; c'est le goût soumis à des règles ; c'est la science appuyée sur ses calculs et ses compas, le style classique enfin. L'architecture arabe, quoiqu'elle ait ses règles ou ses habitudes aussi, est avant tout une conception romantique dans laquelle l'artiste ne consulte que son goût et son imagination. Il est seulement quelques caractères généraux que l'on retrouve à peu près constamment, c'est la légèreté, le pittoresque des coupes principales, et une variété si prodigieuse de détails qu'elle semble emprunter des images à tous les êtres de la nature. Notre architecture est de la science, celle des Arabes est de la poésie. Sous ce rapport, et il est permis de s'exprimer de la sorte, l'Alhambra est un charmant poème romantique à contrastes, dans lequel des beautés ravissantes sont alliées à de grandes laideurs".

Cette citation, bien qu'un peu longue, dispense d'une analyse plus fournie sur un jugement qui ne peut être dû à une méconnaissance de la civilisation musulmane ; il faut rappeler que notre voyageur connaît fort bien le monde musulman, où il a séjourné plusieurs fois, dont une fois, en Egypte et en Syrie, trois ans durant. De fait, A. Lagasquie est, avec une entière bonne conscience, profondément convaincu de la supériorité de la civilisation occidentale.

On en a la confirmation dans sa description de l'Algérie où il séjourne quelques mois en 1855, alors que la pacification de cette "naissante colonie française" n'est pas encore achevée (Abd-el-Kader ne s'est rendu qu'en décembre 1847). Il y retrouve, sans doute, bien des traits qu'il a observés en Egypte et au Levant, 25 ans auparavant. La description d'Alger illustre parfaitement les rapports de civilisation entre les mondes occidentaux et musulmans :

"Le panorama d'Alger que j'avais sous les yeux en l'approchant, et dont j'ai pu varier ultérieurement les points de vue, n'a pas répondu à mon attente, et ne me semble pas justifier les éloges qu'on s'est plu à lui donner. Ce groupe de maisons blanches, échelonnées les unes au-dessus des autres, avec leurs toits en terrasse et leurs rares ouvertures, ressemble plutôt à une carrière de pierre calcaire qu'à une cité ; et pas un seul monument digne d'être remarqué ne vient orner cette perspective sans relief... La ville, comme les habitants, abonde en contrastes. Moitié mauresque et moitié française, elle participe de ce double aspect. La partie inférieure, qui borde le port de mer, a été entièrement transformée par des constructions nouvelles. Ces quartiers neufs, et les plus beaux, se distinguent avantageusement dans une ville africaine dont les restes,

encore considérables, sont d'une insigne laideur... Non seulement on ne trouve dans l'ancienne ville que des ruelles penchées, anguleuses, tortueuses, enchevêtrées, mais c'est qu'encore l'air et le jour y pénètrent à peine, à cause de cabinets "moucharabys", qui font saillie des deux côtés. Malgré le soin qu'ont les Maures de blanchir souvent les maisons, quel sale gouffre et quel labyrinthe que ces anciens quartiers d'Alger ! Ils peuvent être curieux sans doute, à coup sûr ils ne sont pas beaux, sans en excepter les dégoûtants bazars qu'on y trouve".

Au-delà de ce jugement, il est bien clair, dans l'esprit de notre médecin, que la France apporte à cette nouvelle colonie tous les bienfaits de la civilisation. Il l'affirme avec une naïveté qui pourrait faire sourire, si l'on ignorait l'histoire de la colonisation française.

"Si ce n'eussent été les costumes et les figures étranges des Arabes que je rencontrais par bandes ou isolés, tout au long du chemin, j'eusse cru voyager dans une province toute française, et non dans cette sauvage Algérie, nouvellement conquise sur des peuplades barbares, qui devaient faire bien des réflexions en voyant toutes les belles et bonnes choses que les Français ont introduites chez eux".

Les quelques réflexions qui précèdent permettent de mieux comprendre les pesanteurs du présent à la lumière des représentations culturelles plus anciennes.

Certes, depuis Bonaparte, il existe un véritable tropisme oriental dans les élites européennes, et le voyage en Orient sera l'une des destinations les plus fréquentées des touristes. A. Lagasquie y participa, puisque, entre 1828 et 1830, il séjourne en Egypte et en Syrie, avec, il est vrai, la justification officielle de faire partie d'une "Commission Médicale" chargée de comprendre l'origine de la peste. Cet "Orient rêvé" de beaucoup de voyageurs ne s'accompagne pas forcément d'une admiration pour la société qu'ils y trouvent.

Dans le cas d'A. Lagasquie, il existe une division du monde qui oppose clairement le monde classique et chrétien au monde musulman. Le premier est celui du progrès, de la Science, de la Culture ; le second est présenté presque toujours de manière négative, comme un monde de barbares et d'incultes. La hiérarchisation du jugement qu'il porte sur les pays est une fonction directe de l'influence de la civilisation musulmane. On comprend alors la position hiérarchique supérieure de l'Italie, la condescendance vis-à-vis de l'Espagne et le mépris de la Grèce et de l'Algérie.

Il n'y a, là, rien d'original. Cette manière de penser était, alors, très générale chez les Occidentaux. Un écrivain comme Gide a pu écrire en 1914, à son retour de Turquie :

"A présent, je sais que notre civilisation occidentale (j'allais dire française) est non seulement la plus belle ; je crois, je sais, qu'elle est la seule".

On comprend bien comment ce type de représentation socio-culturelle a magnifiquement servi les entreprises de la colonisation européenne du XIX[e] siècle. On ne peut s'empêcher de penser qu'elle pèse encore d'un grand poids à propos du rattachement de la Turquie à l'Europe.

On est encore très loin des espoirs de J. Berque.

"Je n'appelle pas à d'indésirables fusions, non plus qu'à l'oubli de ces autres réseaux qui nous engagent : européo-occidental pour la France, afro-asiatique pour les Arabes, mais j'appelle à l'échange possible entre un Islam de progrès et un socialisme de la différence... J'appelle à des Andalousies toujours recommencées, dont nous portons en nous les décombres amoncelés et l'inlassable espérance". [2]

J.J. LAGASQUIE
Professeur de Géographie émérite
Université de Pau et des Pays de l'Adour

2 - J. Berque, 1997, Les Arabes suivi de Andalousies. Actes Sud, 235 p.

# LES RÉFUGIÉS JUIFS ALLEMANDS ET LE DÉPARTEMENT DU LOT DE 1933 À 1935

Conservé aux Archives départementales du Lot, le dossier coté 4M 118, compte 56 pièces dactylographiées. La correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur à Paris d'une part, le préfet du Lot en poste à Cahors et les sous-préfets de Gourdon et de Figeac d'autre part, concerne les réfugiés juifs allemands qui ont quitté leur pays pour échapper aux persécutions. Les premiers arrivèrent en grand nombre dans notre pays dès l'accession de Hitler à la chancellerie le 30 janvier 1933 ; d'autres au printemps 1935 à la suite du retour de la Sarre à l'Allemagne [1].

## Les réfugiés juifs allemands de Roquebillière [2]

Dans un courrier du 5 mars 1934 adressé de Paris au préfet, le député René Besse [3] se dit « un peu effrayé » par les nouvelles concernant certaines petites colonies d'israélites allemands, en particulier une quinzaine de jeunes gens campés tout près de Cahors au lieu-dit Roquebillière [4]. Les tentatives de défrichage des causses étant vouées à un échec complet, ces jeunes gens seront bientôt à la charge des collectivités locales. « Je serai à votre disposition pour faire à Paris les démarches nécessaires en vue du rapatriement ».

Le 17 mars, le préfet fait au ministre le point de la situation. Mme Laborie, sollicitée en août 1933 par le Comité National de Secours des Réfugiés allemands victimes de l'antisémitisme dont le siège est à Paris, 5 rue de la Durance, a loué son petit domaine pour trois ans à la condition de défricher et de mettre en valeur les terres. Arrivèrent Sauer Jean, puis en novembre cinq réfugiés dont une jeune fille, en décembre cinq autres dont une fille, en janvier 1934 enfin un dernier réfugié et le nommé Graff ; ce dernier étudiant allemand polonais détaché de l'école d'agriculture de Nancy avait pour mission de diriger l'exploitation.

Les treize personnes, les hommes habitant un immeuble mis à leur disposition par Mme Laborie et les filles logées chez celle-ci, se mirent au travail dans des conditions difficiles. L'allocation servie par le Comité central de Paris (45,50 francs par jour pour 13) étant insuffisante, « les réfugiés menaient une existence peu agréable et soumise aux privations ».

Très vite, ils se rendirent compte qu'ils n'arriveraient pas à faire de la propriété une exploitation de rapport et, en conflit avec la propriétaire, cessèrent tout travail à partir du 15 février. Il ne restait plus à Graff qu'à mettre fin à l'opération : trois camarades furent envoyés dans d'autres colonies en France ; les autres, si la demande faite au baron de Rotschild, président du Comité National à Paris était agréée, iraient exploiter soit la propriété de M. Tafforin à Saint-Médard (Lot) au lieu-dit « Les Cèdres », soit un autre domaine proche de Toulouse, le départ étant fixé à la troisième semaine de mars. Le préfet conclut : « D'une façon générale... les réfugiés allemands se sont bien tenus et bien conduits et n'ont pas fait l'objet de remarques défavorables. Ils sont tous jeunes, moins de trente ans, relativement cultivés, leur éducation est très bonne bien que marquée nettement allemande ». Le 19 mars 1934, le préfet écrit au ministre que les réfugiés quitteront Cahors le 21 de ce mois pour aller exploiter le domaine de Preycinet à Plaisance du Touch près de Toulouse [5].

## Jeunes israélites fréquentant l'école d'artisanat rural de Souillac [6].

Le 11 décembre 1934 le ministre informe le préfet qu'il sera permis à de jeunes israélites étrangers d'effectuer un apprentissage (un an au plus) dans diverses écoles professionnelles françaises « sous réserve que dès leur sortie de l'école, ils seront dirigés vers la Palestine par les soins des Comités israélites ». Est jointe au courrier une liste de cinq noms : Landau Wolf, Bickel Willy, Sundheimer Henri, Plonski Arnold, Steinberg Kurt.

Une semaine plus tard, le 18 décembre, le sous-préfet de Gourdon fait savoir au préfet qu'exception faite de Bickel, aucun des jeunes gens n'est présent à l'école d'artisanat rural de Souillac ; par contre, deux autres élèves Litvac Joachim et Schostal Louis y sont entrés en novembre sans avoir été signalés par le ministère. Le préfet ne tardera pas à faire part de cette situation insolite à son ministre. Quant à la conduite des élèves, le sous-préfet rassurera le 7 janvier 1935 son supérieur en affirmant que les trois jeunes pensionnaires israélites ne sortent jamais seuls et peuvent donc continuer à séjourner à l'école.

Le 1er août 1935, le sous-préfet écrit au préfet que l'année scolaire étant terminée, les jeunes gens ont quitté Souillac sauf Bickel Willy, placé en qualité d'ouvrier peintre chez M. Seigneurin dans cette commune. Le lendemain, répondant à une question du sous-préfet, la préfecture déclare que Willy n'est pas autorisé à rester en France ; le 14 août, ce dernier quittera Souillac pour se rendre à Paris chez ses parents sans donner sa nouvelle adresse.

**Colonie juive à Sarrazac** [7].

Le 19 mars 1935, Adrien Merle écrit au sous-préfet de Gourdon : « Je possède une propriété de 70 hectares environ située au nord de la commune de Sarrazac et qui s'étend sur la commune de Cressensac. J'aurais l'intention de la louer à une colonie juive « Helaloutz » dont le siège est à Paris, 31 rue des Petites-Ecuries, 10ème arrondissement. Le but de cette association est de former des jeunes gens pour l'agriculture en vue de l'émigration en Palestine. C'est donc votre autorisation qu'il me faudrait pour traiter cette affaire... ». Pour le préfet désormais informé, il n'est pas question que l'autorité administrative puisse interdire à M. Merle de céder sa propriété et le 22 mars il expose la situation au ministre. Une semaine plus tard le sous-préfet fait savoir à son supérieur qu'une décision d'expulsion a été prise par les autorités du département de la Corrèze à l'encontre des colons de Helaloutz en raison de leurs mœurs, ajoutant que la décision a été prise par le ministre, « les colons installés à Nazareth (Corrèze) ayant paru suspects au point de vue national » ; dans ces conditions, il conseille à M. Merle de ne pas réaliser l'opération.

Le 2 avril, le ministre demande au préfet des renseignements sur le futur camp d'hébergement précisant que « l'organisation de cette colonie sera subordonnée à mon département » et quinze jours après confirme qu'il a été décidé la dissolution complète de la colonie fondée par la section d'Helaloutz à Jugeals Nazareth (Corrèze) ; il prie qu'on lui fasse savoir s'il y a des inconvénients à ce qu'une colonie de ce genre soit installée à Sarrazac. Le 19 avril, le préfet met fin au projet : la commune de Sarrazac est située au centre d'un triangle de voies ferroviaires au sommet duquel se trouve la gare de Brive. « C'est pour des motifs de sécurité nationale que j'émets un avis nettement défavorable à l'installation à Sarrazac des indésirables chassés du département voisin ».

**Projet de création d'une colonie juive dans le canton de Livernon** [8]

Le courrier qui suit, adressé le 20 octobre 1933 par le sous-préfet de Figeac au préfet, mérite, me semble-t-il, d'être publié in extenso.

*Le Sous-Préfet de Figeac*
*à Monsieur le Préfet du Lot*
*(Cabinet)*

*J'ai été avisé, à plusieurs reprises, qu'un groupement de Paris s'occuperait de chercher à acheter des terrains sur les communes de Livernon*

*et de Corn, pour y édifier une cité ouvrière destinée à abriter des Juifs allemands, expulsés de leur pays d'origine.*

*Estimant qu'il pouvait s'agir là d'une affaire assez importante pour l'Arrondissement de Figeac, en même temps qu'au point de vue national, j'ai cherché à me documenter, et je vous communique ci-dessous le résultat de mes investigations :*

*Au début du mois d'août dernier, M. Demailly, demeurant à Vincennes, 68 Boulevard National, Architecte de la ville, se rendit dans la région de Livernon, pour étudier, en compagnie de plusieurs personnes, le projet de construction d'une ville nouvelle. Il choisit une région située commune de Livernon (section de Bélinac) et commune de Corn, et s'aboucha avec un marchand de biens des environs de Figeac, M. Rigal, pour obtenir des options en vue de l'achat des terrains situés sur cette zone.*

*Après de nombreux pourparlers, des promesses de vente furent signées par les propriétaires. Ces options expirent le 1er janvier prochain.*

*L'affaire ayant réussi, les offres étant parait-il intéressantes, M. Demailly étudia la construction d'une nouvelle cité sur ces terrains actuellement en friche pour la plupart. Il s'agirait d'une ville de 30.000 habitants environ, construite selon les derniers perfectionnements de l'urbanisme. L'actuel château de Roquefort [9] serait transformé en hôtel et un ascenseur, construit au pied de la colline permettrait d'atteindre le plateau où serait édifiée la Cité proprement dite, comprenant Mairie, Ecoles, Gendarmerie, Usines, Salle de spectacles, Edifices du culte, 2 Cimetières et de très nombreuses maisons. La ville ainsi sortie de terre s'appelerait Einsteinville [10] et abriterait des Juifs allemands expulsés de leur pays qui se livreraient à la fabrication de jouets dits de « Nuremberg ».*

*Je puis vous donner tous ces renseignements comme certains, les ayant recueillis moi-même de la bouche de personnes dignes de foi qui ont eu des relations avec M.M. Demailly et Rigal et ont vu les plans dressés. Il n'est pas douteux non plus que des options ont été prises sur les terrains en question.*

*Quant aux groupements intéressés à l'affaire, au but de l'entreprise, je me montre très circonspect et vous fait part des échos recueillis, mais sous toutes réserves.*

*Ce serait le Gouvernement lui-même qui aurait chargé une commission, fonctionnant au Ministère de l'Intérieur, d'étudier sur place un certain nombre de projets de cette nature pour grouper tous les Juifs allemands en trois ou quatre centres, isolés les uns des autres, dans les régions pauvres et éloignées de toute ville importante. Ainsi M. Demailly*

*serait investi de fonctions officielles et devrait soumettre actuellement ses divers projets à la Commission compétente chargée de statuer. Il semblerait surprenant, dans ces conditions, que l'Administration locale n'ait pas été mise au courant.*

*J'ajoute que dans l'ensemble et à part les propriétaires intéressés, la population de Figeac semble plutôt hostile au projet.*

*Le Sous-Préfet*

Le lendemain, ces informations sont envoyées dans les mêmes termes à Paris et à la fin du mois, le préfet écrit au sous-préfet qu'aucun organisme officiel n'a été chargé d'étudier les projets. Si tout est bien fini, l'affaire va rebondir au printemps 1935 à la suite de l'immigration sarroise.

Le 4 mars, le ministre au préfet : Mr de Monzie [11], Député du Lot, ancien Ministre, a signalé à Mr le président Herriot, ministre d'Etat, qu'une étude a été faite il y a environ deux ans pour l'éventualité d'une installation juive dans le canton de Livernon. « Mr de Monzie a acquis la conviction que de grands groupements américains seraient disposés à faire un effort d'achat des propriétés groupées pour 400 familles juives, ce qui entraînerait la présence d'un rabbin ».

Le 21 mars, le sous-préfet de Figeac auquel il est demandé des renseignements rappelle le projet de la création d'un vaste foyer juif autour d'Einsteinville et doute qu'il soit possible de faire vivre toutes ces familles sur le causse où le paysan doit se contenter du produit de l'élevage du mouton ; il conseille de reprendre en moins « fastueux » le projet d'Einsteinville avec la création d'une industrie nouvelle.

*
* *

Trois élèves ont fréquenté l'école d'artisanat de Souillac durant l'année scolaire 1934-1935, 13 jeunes garçons et filles ont travaillé quelques mois (fin 1933 - printemps 1934) à Roquebillière ; les colonies projetées à Sarrazac en 1935 et dans le canton de Livernon en 1933 et 1935 n'ont pas vu le jour ... [12]. Certains pourront penser qu'Einsteinville était une utopie, d'autres regretteront la « prudence » des pouvoirs publics. Quoi qu'il en soit, comment ne pas avoir une pensée émue pour tous les Juifs allemands victimes de la barbarie nazie, exilés dans un pays dont ils ne connaissent point la langue, dans une situation très difficile malgré l'aide des comités israélites ? Que sont devenus les seize jeunes qui ont séjourné dans notre département ?

André SALVAGE

Département du Lot

## Notes

1 - Le statut de la Sarre avait été défini le 28 juin 1919 lors de la signature du traité de Versailles qui concluait la première guerre mondiale. A l'expiration des 15 années durant lesquelles le gouvernement avait été confié à la Société des Nations, il était prévu de consulter la population.
Résultats du plébiscite du 13 janvier 1935 : 0,4% pour le rattachement à la France, 8,8% en faveur du statu quo, 90,8% pour le rattachement à l'Allemagne d'Hitler. Le 1er mars 1935, la Sarre était replacée sous la souveraineté allemande.

2 - Pièces 27 à 33 et 45 à 56.

3 - Né en 1891, l'avocat René Besse, républicain de gauche, fut élu en mai 1932 député du Lot, arrondissement de Cahors.

4 - Roquebillière : situé à 4 km du centre de Cahors, commune à laquelle il appartient, le village de Lacapelle, aujourd'hui une des proches banlieues de la préfecture, est à ce moment-là un village d'agriculteurs. On y accède par la côte dite de Roquebillière traversant des collines calcaires.

5 - Dans les dernières pièces figure un curieux rapport adressé le 23 avril 1934 par le préfet au ministre qui avait signalé que des agents de renseignements et agents provocateurs allemands aurait été munis de passeports semblables à ceux donnés aux Juifs allemands réfugiés en France. Or, le 18 avril se présentait au commissariat de Cahors un Allemand venant travailler chez Mme Laborie, propriétaire à Lacapelle commune de Cahors. Il s'agissait de Heilbut Kurt, Manfred né le 8 juin 1910 à Hambourg. Selon ses dires, employé de bureau à Lindau (Bavière) il est entré en France début avril 1933, a vécu près d'un an à Marseille, puis à Toulouse avant d'être employé comme ouvrier agricole chez Mme Laborie à partir du 17 avril 1934. Il n'y resta que peu de temps puisque le 18 mai le commissaire de police de Cahors faisait savoir que cet étranger, discrètement surveillé, avait quitté son employeur après lui avoir adressé des menaces.

6 - Pièces 16 à 26.

7 - Pièces 1 à 16.

8 - Pièces 42 à 44 et 35 à 41.

9 - Commune de Corn.

10 - Albert Einstein, célèbre physicien d'origine allemande, né à U-lm en 1879, prix Nobel en 1921, avait quitté Berlin en 1933 en raison des persécutions raciales du régime national-socialiste.

11 - Anatole de Monzie, né en 1876, fut député ou sénateur de 1909 à 1940. Il fut plusieurs fois ministre, en dernier lieu de l'Education. Nationale (1932- 1934).

12 - Ce modeste article ne prend pas en compte la soixantaine de réfugiés sarrois présents en juin 1935 dans les centres d'hébergement de Gourdon, Assier et Cahors. «Ayant voté contre le retour de la Sarre au Reich, ils se sont vus contraints de quitter l'Allemagne pour échapper à des représailles », pièce 78 du dossier 4M 119 qui leur est consacré ; parmi eux des chefs de famille socialistes et communistes.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 JANVIER 2005 *
Présidence : M. Dalon

*Félicitations*

A Mlle Virginie Czerniak, qui a soutenu le 13 décembre à Bordeaux sa thèse de doctorat : "La peinture murale médiévale en Quercy (XII[e]-XVI[e] siècles)".

*Nouveaux membres*

Mlle Viviane Salamagne, de Prayssac.

*Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées*

Il se tiendra à Tarbes, du 17 au 19 juin 2005, sur le thème "Cultures et solidarités dans les Pyrénées centrales et occidentales".

*Ouvrage reçu*

De Régis Najac : "Uxellodunum à Capdenac, regards sur l'évidence" (Association pour Uxellodunum à Capdenac).

*Don*

De Didier Rigal : "Le Tarn-et-Garonne, de la Préhistoire à nos jours". Ouvrage publié sous la direction de J.C. Fau aux éditions J.M. Bordessoules (2003).

*Communications*

LES PAYS DU "SUD" SOUS LE REGARD D'UN TOURISTE FRANÇAIS DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIXE SIÈCLE (*M. Lagasquie*)

M. Baux présente cette communication de notre collègue Jean-Jacques Lagasquie consacrée aux récits de voyage de son arrière grand-père, le Dr Auguste Lagasquie. Celui-ci a laissé un manuscrit de quelques 1500 pages, parmi lesquelles on retiendra aujourd'hui ses propos sur l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Algérie.

Les jugements du voyageur sont conformes aux mentalités européennes de l'époque. "Il permettent de mieux comprendre les pesanteurs du présent à la lumière des représentations culturelles plus anciennes".

---

* *Présents* : M[mes] Bach, Bénard, Deladerrière, Foissac, Revellat, Rossignol. M[lles] Cavaroc, Denjean, Rousset. MM. Audoin, Baux, Brugnera, Coppens, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Royère, Salvage, Savy, Sigrist.

LES RECHERCHES MENÉES EN 2004 SUR L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE CAHORS (*M. Rigal*)

Les recherches pluridisciplinaires qui se déroulent depuis 1997 ont permis d'identifier de nombreux restes de l'ouvrage dans la vallée du Vers, ce qui permet dorénavant de mieux connaître de nombreuses particularités de cet aqueduc.

La dernière campagne de fouilles a amené la découverte de deux captages situés commune de Cras, au pied de l'*oppidum* de Murcens.

Nous savons maintenant qu'un premier captage s'est effectué au contact de la nappe phréatique. L'extrémité de l'aqueduc y est associée à un puits de 0,90m de côtés, lequel est situé à l'intérieur d'un bassin reconnu sur une emprise de 13 m².

Un second captage va à la rencontre du ruisseau du Vers, où la tête de l'aqueduc est encore conservée dans la berge. Cet aménagement a conduit à la réalisation d'un barrage destiné à réguler le niveau du ruisseau afin de le rendre compatible avec l'altimétrie de l'aqueduc. Les vestiges de ce barrage qui conserve des restes de maçonnerie imposants sur les berges du ruisseau sont situés à 20 m en aval de la prise d'eau.

Dès le mois de juin, les recherches vont se poursuivre afin de reconnaître l'étendue du bassin, ainsi que le dispositif permettant d'y acheminer l'eau issue de la nappe phréatique.

Il sera alors primordial de tenter de résoudre les incertitudes liées à des réfections constatées sur les maçonneries du bassin, ainsi qu'à des contre-pentes importantes au départ des deux captages.

*

* *

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2005 *

Présidence : M. Dalon

En ouvrant la séance, le vice-président annonce que la sortie dans le Cantal, programmée pour le 5 juin, a dû être reportée au 12 juin.

*Nécrologie*

M. René Mennevée, de Paris.

*Nouveaux membres*

M. Jacques Cubaynes, d'Arcambal.
M. Arnaud Coiffé, de Toulouse.

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Cole, Girardat, Rossignol. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Lherm, Rousset. MM. Audoin, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Lufeaux, Rames, Ramos, Rausières, Royère, Salvage.

*Monuments historiques*

Par arrêté du 11 octobre 2004, sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la halle de Martel et la halle de Souillac.

*Exposition et conférence*

A l'occasion de l'exposition "Animalités" qui aura lieu du 19 février au 9 avril à la Maison des arts G. Pompidou de Cajarc, une visite spéciale de la grotte de Pech Merle est prévue à Cabrerets le 8 avril, suivie d'une conférence de Y. Le Guillou sur "l'animal dans l'art pariétal" (sur réservation).

*Communication*

LE MOULIN DU SAUT À GRAMAT *(Mlle Rousset).*

Il a été édifié de 1736 à 1739 par le seigneur de Gramat sur la rive droite de l'Alzou, à l'emplacement d'un moulin plus ancien. Le bâtiment principal comporte quatre niveaux adaptés au dénivelé du relief. C'est un moulin bladier destiné à faire fonctionner quatre meules. Il a pour annexe une extension bâtie au nord et appelée "moulin bas". Il reste aussi deux granges ruinées et un four à pain récemment restauré.

En raison des longues périodes d'étiage et d'une accessibilité difficile, il n'a jamais pu fournir le rendement optimal espéré. Il a été ruiné par un incendie en 1924. La commune de Gramat en a confié l'entretien et la mise en valeur à l'association "Les amis du moulin du Saut et de la vallée de l'Alzou".

Nombreux documents à l'appui, Valérie Rousset nous livre une étude historique et archéologique détaillée des bâtiments et des installations de ce moulin qui est assurément un des plus captivants de cette pittoresque vallée.

*

* *

## SÉANCE DU 3 MARS 2005 *

Présidence : M. Dalon

*A propos des bastides du Lot*

Le vice-président fait part d'un document d'information, émanant de l'Association des bastides du Lot, dans lequel Labastide-du-Vert est citée comme une bastide. En réalité Labastide-du-Vert était à l'origine une

* *Présents* : M^mes^ Bénard, Deladerrière, Desplat, Duthu, Foissac, Gérard, Rossignol. M^lles^ Cavaroc, Denjean. MM. Baux, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Rames, Ramos, Royère, Savy.

simple maison forte, mentionnée en 1257, mais elle ne répond pas aux critères permettant de la classer parmi les bastides de peuplement.

*Communications*

FIGEAC À LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS *(M. Foucaud).*

Notre collègue s'est penché sur trois textes rédigés entre 1410 et 1424 et transcrits au début du XXe siècle par un historien anonyme. Ils ont principalement trait aux relations conflictuelles entre le consulat et le viguier du roi. Ils présentent l'intérêt de révéler quelques aspects de la vie des habitants ordinaires trop souvent ignorés. Un peuple modeste et pacifique, éprouvé par la guerre et cherchant à oublier ses misères en pratiquant le jeu de dés dans les tavernes. L'église et les autorités civiles condamnent naturellement ces jeux qui suscitent des querelles d'ivrognes et engendrent souvent tricheries et violences. On doit reconnaître que les mesures répressives ont peu d'effet.

LE COMPOIX DE SAINT-PERDOUX ÉTABLI À PARTIR DE 1643 *(Me Calmon).*

Ce compoix ou cadastre recense 147 comptes individuels de propriétaires, répartis en 27 hameaux, et 115 comptes de "forains". Les indivisions sont rares et partielles. Il n'est pas mentionné de communaux.

Les propriétés sont pour la plupart de petite superficies et très morcelées. L'allivrement concerne trois catégories d'immeubles : les terres, patus et jardins ; les prés et étangs ; les bois à châtaigneraie. Les fours sont recensés comme propriétés des habitants des hameaux.

LES RÉFUGIÉS JUIFS ALLEMANDS ET LE DÉPARTEMENT DU LOT DE 1933 À 1935 *(M. Salvage).*

Les Archives départementales conservent une correspondance échangée entre le Ministère de l'Intérieur et l'administration préfectorale au sujet de l'arrivée des premiers réfugiés juifs allemands dans le Lot.

Une petite colonie de jeunes gens a séjourné quelques mois à Roquebilière près de Cahors, hébergée dans une propriété agricole qu'ils devaient défricher et mettre en valeur. Malgré leur bonne volonté ils ont dû abandonner une opération vouée à l'échec.

Trois autres jeunes ont fréquenté l'école d'artisanat rural de Souillac pour une durée d'un an "avant leur envoi en Palestine".

L'implantation d'une colonie à Sarrazac en vue de former des jeunes gens pour l'agriculture (préparation à l'émigration vers la Palestine) ne s'est pas réalisée en raison de l'avis défavorable du Préfet.

En 1935, un autre projet, déjà évoqué deux ans auparavant, envisage la création d'une "ville nouvelle" d'environ 30.000 habitants à Corn (canton de Livernon). Baptisée Einsteinville, elle était destinée à accueillir

des juifs allemands expulsés de leur pays et qui se livreraient à la fabrication de jouets. Cette vaste entreprise, même revue à la baisse (400 familles) a été jugée utopique et n'a pas eu de suite.

LE COLLÈGE DE RODEZ DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS ET SON ÉVOLUTION MÉDIÉVALE *(M. Foissac).*

Le collège dit de Rodez est un grand inconnu de l'histoire cadurcienne. Le nom de l'institution n'a d'ailleurs rien à voir avec la cité ruthénoise et doit son appellation à son fondateur le cadurcien Bernard de Rodez.

L'évolution de cet établissement peut se diviser en trois époques. Un collège d'artiens entre 1371 et 1461, un nouveau collège de juristes (1461-1475), enfin le collège de "Rodez et de Laval" (du nom d'une famille originaire du mas de Laval, paroisse de Cahus).

Les ressources du collège provenaient des rentes de la dotation et de bénéfices ecclésiastiques du diocèse. Son implantation se situait entre la rue du Collège de Roudès (rue Foch actuelle), la rue des Arques (aujourd'hui rue J.B. Delpech), la place du Marché (devant la cathédrale) et la rue Fondue, proche des fossés de la ville.

Pour ce qui est de la vie quotidienne du collège, qui ne manque pas de pittoresque, Patrice Foissac en laisse le soin au chanoine Albe dans un article inédit dont il a trouvé le manuscrit à la Bibliothèque municipale.

## IN MEMORIAM

# MICHELINE THOUVENIN (1926-2005)

Après la disparition de Jean Lartigaut, la société est à nouveau en deuil. Micheline Thouvenin, qui lui avait succédé à la présidence, est décédée le 27 avril à l'hôpital de Cahors. Un hommage lui a été rendu lors de ses obsèques qui ont eu lieu le 29 avril à Concots en présence de l'ensemble des membres du bureau et de nombreux collègues.

*
* *

Micheline Thouvenin, née Crouzat, était originaire de Niort (Deux-Sèvres). Professeur honoraire des lycées, elle avait enseigné l'histoire, la géographie, les sciences économiques et sociales. Elle était chevalier des palmes académiques.

A l'heure de la retraite, attirée par les charmes du Quercy, elle était venue se fixer à Concots avec son époux Jean, inspecteur général honoraire de l'Education nationale. En 1986, tous deux devenaient membres de la Société des études du Lot.

En 1991, Micheline Thouvenin a été élue membre du conseil d'administration et secrétaire adjointe. Dès son entrée en fonctions, et bien que ne résidant pas à Cahors, elle a pris une part effective, on peut dire essentielle, aux diverses activités et à la vie même de l'association.

Elle assistait régulièrement à nos réunions mensuelles, nous faisant bénéficier de ses recherches sur l'histoire du Quercy avec une prédilection pour le Causse de Limogne. Elle était présente aux permanences hebdomadaires, accueillant et orientant avec diligence et efficacité les chercheurs désireux de consulter nos archives et notre bibliothèque. Fidèle à sa vocation d'enseignante, elle montrait une bienveillance attentive envers les étudiants en quête de documentation et de conseils.

On lui doit quantité d'articles publiés dans le bulletin, ou dans d'autres revues à l'occasion, notamment, de manifestations auxquelles elle avait participé, comme les congrès nationaux de généalogie ou le dernier congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées en 2002.

Le 4 mars 2004, voici un peu plus d'un an, elle était élue à la présidence pour succéder à Jean Lartigaut. Le destin ne lui aura pas permis de poursuivre la tâche qu'elle avait acceptée.

Ceux qui l'ont connue garderont de Micheline Thouvenin le souvenir d'une femme de caractère dont l'amitié était réconfortante et d'une présidente trop tôt disparue, consciente de ses responsabilités et soucieuse avant tout de l'avenir de la société.

Pierre DALON

*
* *

## TIBOR PATAKI
## (1923-2005)

D'origine hongroise, Tibor Pataki avait choisi la France comme pays d'adoption et s'était engagé en 1947 dans la Légion étrangère. Sa carrière militaire terminée, il vint se fixer à Cressensac en 1963. Féru du Moyen Age, il adhéra aussitôt à notre société et se mit en relation avec Jean Lartigaut qui l'initia à la paléographie et aux méthodes de la recherche historique. Pendant une dizaine d'années il devait exercer les fonctions de vacataire aux Archives départementales, chargé d'effectuer le dépouillement et le classement d'innombrables documents et fonds privés.

Après son départ pour Brive, en 1985, il est resté fidèle au Quercy. Il a publié divers articles dans notre bulletin, parmi lesquels nous citerons "La vie de la communauté de Sarrazac-L'Hôpital Saint-Jean" (1965) et la longue série des hommages rendus aux vicomtes de Turenne du XII$^{e}$ au XIV$^{e}$ siècles, parus de 1987 à 1997. On lui doit un essai historique de la commune de Cressensac, édité en 1984 et préfacé par Jean Lartigaut. Il était officier des Arts et des Lettres.

Pierre DALON

# A PROPOS DU FILM DOCUMENTAIRE "HOMO SAPIENS"

"Homo Sapiens", est un film documentaire de 52 minutes de J. Malaterre ; il est l'aboutissement et l'apothèose de "l'Odyssée de l'Espèce" dont deux films consacrés aux débuts de l'humanité avaient été précédemment programmés à la télévision. Il est le dernier de la série et présente les Hommes de Cro-Magnon, ces "hommes modernes" qui, dans nos régions, succèdent aux hommes de Néandertal. Le spectateur qui a pu voir le film plusieurs fois à la télévision, notamment le 11 janvier 2005, sur France 3 à 20 heures 50, a beaucoup de mal à considérer comme vraiment "modernes" ces pauvres êtres couverts de haillons, en perpétuelle errance à travers le monde, que nous propose le réalisateur. Nous avons peine à croire que l'humanité actuelle puisse provenir de groupes humains aussi demeurés et aussi démunis.

Bien entendu, pour montrer en 52 minutes plusieurs dizaines de millénaires de peuplement par ce nouvel arrivant qui colonise peu à peu presque toute la planète, il fallait, sur l'écran, accélérer la marche et transformer nos ancêtres en vagabonds. Déjà, en un raccourci saisissant au début du film, un couple d'*homo erectus* éberlués donne soudain naissance a un bébé "ready-made Cro-Magnon", petite merveille qui situe l'action d'emblée dans une course échevelée où disparaît la notion de temps. A croire que nous sommes tous atteints par le "syndrome de Pompéi", cette vision figée du passé que les anthroplogues américains reprochent à la préhistoire européenne.

Jamais le spectateur ne réussit à faire le partage dans ce film entre la fiction et les données scientifiques ; il est même invité à croire que le film est un pur documentaire scientifique puisqu'il est cautionné par Y. Coppens, professeur au Collège de France. Réalisateurs et promoteurs sont, il est vrai, enclins à cultiver une telle ambiguïté qui est probablement rentable ; ce fut déjà le cas pour la "Guerre du Feu" de J.J. Annaud que d'habiles présentations avaient pu faire passer pour un "documentaire sur la préhistoire"... incitant ainsi beaucoup de parents et enseignants à amener enfants et élèves voir un spectacle violent qui aurait pu s'intituler "Orange mécanique au Moustérien".

Ce qui est choquant dans le film "Homo sapiens" c'est bien le portrait qu'il présente des préhistoriques, nos ancêtres directs... de pauvres hères constamment victimes de leur environnement, désarmés devant les bêtes sauvages et le mauvais temps ... une séquence est particulièrement significative : une tempête s'annonce, blottis les uns contre les autres quelques individus attendent stoïquement le désastre au milieu d'une vaste plaine dénudée, leurs javelots pointant vers le ciel ... ces images m'ont rappelé une séquence de la "Guerre du Feu" qui montrait une bande de pauvres diables pataugeant dans un marécage en tentant de protéger les maigres flammes de leur "boite à feu" ! Le but de telles images est sans doute de dramatiser la fragilité de l'aventure humaine et de nous apprendre que nous sommes en quelque sorte les fils du miracle !

Nous souffrons donc avec ces Cro-Magnons de J. Malaterre, nous nous retrouvons en eux, tout nus , voici 35 000 ans ! en réalité un tel dénuement, une telle misère au sein de la nature esquissent surtout le portrait des auteurs du film, citadins du XXI$^{ème}$ siècle... qui ont, eux, irrémédiablement perdu le contact avec leur environnement et sont aujourd'hui incapables d'imaginer ce que nous avons pu être dans un monde naturel radicalement différent.

Lorsque J. Malaterre et son scénariste veulent malgré tout donner un peu de lustre à leur portrait du triste Cro-Magnon, ils lui attribuent sans discernement des exploits discutables ; ils en font ainsi l'inventeur des croyances, des sépultures, de l'art, des habits, des chaussures et bien sûr... *cerise sur le gâteau*, du chamanisme !

Ce sont bien les Proto Cro-Magnons du Proche Orient, il y a 100 000 ans, qui ont inventé semble-t-il, le rite sépulcral par inhumation avec offrandes aux morts traduisant l'existence de croyances religieuses (par exemple les tombes de Qafzeh en Israël). Toutefois avant de faire du Cro-Magnon l'inventeur unique et soudain de la religion il faut nuancer la situation, en soulignant que des rites et des croyances existaient depuis des centaines de millénaires auparavant (par exemple chez les anté-néandertaliens d'Atapuerca en Espagne) et que Cro-Magnons et Néandertaliens ont développé une véritable symbiose culturelle au Proche Orient pendant des dizaines de millénaires incluant l'identité du rite sépulcral, alors qu'au même moment, en Europe, avant l'arrivée des Cro-Magnons, les premières sépultures apparaissent vers -60.000 à -40.000 ans, du fait exclusif des hommes de Néandertal (par exemple à La Chapelle-aux-Saints). Il en est de même de l'invention du rire, attribué aussi à Cro-Magnon ! mais le rire n'est malheureusement pas un vestige archéologique ! J.J. Annaud dans "La guerre du Feu" avait pu de son côté montrer la première crise de fou rire chez un ancêtre de l'Homo erectus

qui venait de recevoir sur son crâne un biface échappé des mains d'un de ses congénères ; il est vrai qu'alors, l'homme avait la tête encore plus dure qu'aujourd'hui ! l'invention du rire est ainsi présentée de façon aussi convaincante dans les deux films !

Cro-Magnon est-il le premier artiste comme l'affirme le film ? vaste question ; le réalisateur et le scénariste oublient que des préoccupations esthétiques apparaissent il y a quelques trois millions d'années, dès l'origine de l'homme, dans la fabrication des premiers outils (avec géométrisation des formes dépassant les buts utilitaires), le choix des matières premières, la collecte des pierres précieuses et des fossiles, l'utilisation de l'ocre qui débute il y a 1,5 million d'année et dont l'usage s'intensifie chez les Néandertaliens à partir de -150 000 ans, les premières protosculptures, les premières marques rythmiques sur os et sur pierre il y a 2 à 300 000 ans, les premières parures etc. les comportements esthétiques apparaissent donc bien avant l'apparition de l'homme de Cro-Magnon qu'une partie des chercheurs, il est vrai, considère cependant comme le premier artiste. En réalité, deux tendances de la recherche s'affrontent sur l'origine de l'art et de la pensée symbolique : la théorie de "l'explosion créatrice" pour laquelle l'art est une acquisition biologique tardive liée à l'avènement de l'homme moderne, ne commençant qu'avec l'art rupestre figuratif et la parure du Pléistocène supérieur d'Australie et d'Europe vers -45 000 (Australie) et -35 000 ans (Europe).

La théorie de "l'art inné" prend en compte, au contraire, le souci esthétique, symbolique et social de l'Homme dès son apparition sur terre.

Dans notre région, cette prétendue "explosion créatrice" survenue il y a 35 000 ans avec le développement des grottes ornées, n'est en réalité qu'une manifestation plus visible de capacités acquises depuis des centaines de millénaires. L'essor de l'art des grottes s'est produit à la faveur de circonstances particulières liées à la rencontre puis à une forme de compétition culturelle pour l'emprise symbolique sur les mêmes territoires, entre l'immigrant Cro-Magnon et l'autochtone Néandertalien. (Lorblanchet, "La Naissance de l'art..." Paris, 1999)

Le film manque donc de nuance ou, au moins, de prudence .

Il cède à la mode actuelle du chamanisme en nous montrant la naissance des premières images pariétales orchestrée par une femme chamane... un chamane en transe vomit sur la paroi d'une grotte les premiers dessins noirs... un fort mauvais "bison" ! Nous retrouvons même sur l'écran l'Elan du cap, une antilope qui symbolise l'entrée dans le monde des esprits, animal mythique de l'art d'Afrique du Sud d'où nous vient la théorie chamanique. Sans nier l'existence possible d'une forme

de chamanisme chez les Cro-Magnons, toute une école de recherche internationale a critiqué l'idée que l'art puisse trouver son origine ou son inspiration première dans les errements de l'esprit. J. Malaterre aurait certes pu évoquer une forme de chamanisme mais sans éclipser totalement les artistes et sans nous laisser croire que des états de conscience altérée puissent être la source des peintures de Chauvet, Lascaux, Altamira et autres "géants" de l'histoire mondiale de l'art.

Dans le domaine de la vie quotidienne les *Homo sapiens* de J. Malaterre sont particulièrement démunis : ils sont en guenilles... alors qu'ils vivaient dans un climat glaciaire, les hommes préhistoriques sont d'ailleurs traditionnellement conçus comme des adeptes du nudisme (Tarzan était aussi peu vêtu mais il évoluait dans la forêt vierge). Dans le film, ils inventent les habits pour "se protéger contre les mouches" et créent les chaussures quand ils se gèlent les pieds dans la neige des Alpes.

Les Esquimaux, les Lapons actuels, les indiens du Canada fournissent une idée plus juste de ce que pouvaient être en réalité les habits de nos lointains ancêtres des cavernes il y a 30 000 ou 20 000 ans. L'art paléolithique a même livré des images d'individus habillés, certains portant un anorak.

Puis, selon le film, tout s'arrange enfin. D'ultimes progrès fondamentaux surviennent ; le climat se réchauffe, le Mésolithique apparaît etc. La polygamie s'estompe au profit de la monogamie ! une telle affirmation laisse rêveur. Certes quelques grandes habitations du Paléolithique supérieur ancien d'Europe orientale semblent révéler l'existence de groupes et de familles étendues mais les huttes magdaléniennes de Pincevent indiquent une autre forme d'organisation sociale avec peut-être déjà l'existence de familles nucléaires, il y a 12 000 ans. L'évolution exacte des structures sociales paléolithiques est bien difficile à définir à partir des rares données archéologiques.

Le Mésolithique serait également, selon le film, la période où l'absence de poteries serait désormais compensée par l'usage de récipients en peaux dans lesquels le bouillon de renne ou de cervidé était préparé en y plongeant les galets brûlants du foyer... mais l'origine d'une telle méthode se perd dans la nuit des temps glaciaires ; elle ne marque nullement la venue de temps nouveaux.

Le commentaire du film nous annonce l'arrivée de la CIVILISATION (le mot est prononcé pour la première fois) avec l'agriculture, la sédentarisation néolithique et les premières villes.

Parvenu au terme de son périple, l'homme est enfin stable et... probablement rassuré parce que, NOUS sommes le terme de cette longue aventure !

Je crois que ce film trahit les Cro-Magnons et les préhistoriens qui les étudient. L'immense majorité d'entre nous, voit les premiers hommes modernes, objets de nos patientes études, non comme des va-nu-pieds en guenilles, mais comme des hommes accomplis, porteurs d'authentiques civilisations plus brillantes encore que celles des chasseurs-nomades modernes (Indiens, Esquimaux, Aborigènes d'Australie etc.) qui ont été massacrés et profondément perturbés par la colonisation. Sans minimiser les difficultés de leur existence, nous les imaginons d'après le résultat de nos recherches, comme de grands artistes habillés dans de splendides fourrures finement brodées, vivant une existence souvent heureuse sur le bord de rivières poissonneuses, au milieu de grands troupeaux de rennes.

Michel LORBLANCHET

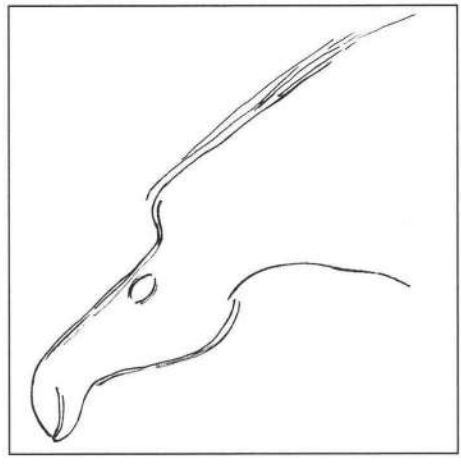

*Grotte de Roucadour (Thémines-Lot)*
*Cheval gravé par l'Homme de Cro-Magnon*
*(relevé M. Lorblanchet).*

# LE COLLÈGE DE RODEZ DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS ET SON ÉVOLUTION MÉDIÉVALE

Le 3 juillet 1769, après plus de 23 jours de travail, la petite équipe [1] réunie par Joseph de Lavergne, lieutenant principal du sénéchal et présidial de Cahors, achevait l'inventaire des biens et archives du collège St-Etienne de Rodez ou, plus justement, de Rodez-et-de Laval de la ville de Cahors. Elle venait de recenser, décrire et classer plus de 250 pièces en parchemins et registres. Joseph de Lavergne ordonnait alors que l'ensemble des "*titres, papiers et documents du dit collège soient portés dans le collège royal de cette ville, ensemble l'armoire et son contenu (...) pour être placés dans un lieu commode et sûr et (...) mis en garde entre les mains de M. Bonnassié, prêtre et principal du dit collège, ici présent et consentant. Et de suite avons mandé venir des gens pour porter (...) les titres, lesquels en notre présence se seraient chargés de transporter la dite armoire et titres dans une des chambres de l'infirmerie du collège indiquée par le dit sieur Bonnassié sous la conduite de notre greffier et étant arrivés au collège accompagnés du dit procureur du roi aurions fait placer la dite armoire dans la première chambre de l'infirmerie à côté de la cheminée à main droite en entrant et y aurions fait remettre les liaces des titres faisant leurs étiquetes en présence du dit sieur Bonnassié...*" [2]. En dépit de toutes les précautions prises, ce précieux travail de sauvegarde a été vain, les archives du collège de Rodez ont sans doute subi un sort analogue à celui des archives épiscopales de Cahors : une stupide destruction qu'il n'est pas anachronique de déplorer encore aujourd'hui eu égard à l'énergie déployée du Moyen Age au siècle des Lumières pour sauvegarder ce patrimoine [3]...

Que reste-t-il pour entreprendre l'étude du collège ? Le cahier contenant le travail précédent, à savoir pour chaque acte retrouvé, une date, un bref descriptif du support, un tout aussi bref résumé du contenu et une cote devenue inutile. Les Archives municipales ont par bonheur conservé un registre de comptes du collège de Rodez-et-de Laval, précieux document aux multiples anecdotes savoureuses dont l'intérêt n'avait pas échappé à la sagacité du chanoine Albe qui envisageait sans doute -comme ses notes manuscrites peuvent le laisser supposer- d'en publier, sous forme d'article, des morceaux choisis [4]. Les mêmes

Archives Municipales contiennent encore quelques "chartes", actes fonciers pour l'essentiel [5] et dans les registres consulaires plusieurs délibérations importantes le concernant. Les Archives départementales, sous la cote D 6, offrent des copies collationnées (XVIIIe s.) de l'acte de fondation de 1371, de l'union au collège de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, des statuts et de leurs réformes. Les autres pièces, toutes modernes, se rapportent aux enquêtes des autorités civiles et religieuses et mémoires réalisés à cette occasion. Il reste donc peu de choses en regard des fonds disponibles pour le collège Pélegry mais, complétés par d'autres sources éparses, assez en tout cas pour nous permettre d'esquisser un cadre sommaire de la fondation et de son évolution médiévale.

## I - La fondation

C'est une bien triste évidence de constater que le collège dit "de Rodez" est un grand inconnu de l'histoire cadurcienne. Le nom "vulgaire" de l'institution peut même laisser croire au visiteur pressé qu'il existe un lien direct entre la cité ruthénoise et le collège cadurcien qui aurait pu, par exemple, assurer l'hébergement de clercs rouergats étudiants dans l'Université de Cahors. Il n'en est rien bien sûr et chacun sait que le collège doit son appellation courante à son fondateur, Bernard de Rodez, natif de Cahors, archevêque de Naples pour seulement évoquer le couronnement de sa carrière ecclésiastique. L'étude renouvelée des archives pontificales a permis de mieux connaître le parcours de ces clercs méridionaux promis aux plus hautes charges par l'accession de Jean XXII au pontificat suprême et la continuité occitanophone, lignagère... et népotique qu'assurent ses successeurs jusqu'au Grand Schisme d'Occident. Les fondateurs de collèges méridionaux ont tous évolué dans le même milieu, celui de l'entourage direct des papes d'Avignon et Bernard de Rodez ne fait pas exception à la règle. Sa carrière est sans doute moins aventureuse -et moins rémunératrice- que celle des frères Pélegry puisqu'elle se déroule pour l'essentiel à Avignon, au sein de l'administration pontificale, après même sa consécration archiépiscopale.

Bernard de Rodez, dont le patronyme est parfois orthographié "de Rodès", est originaire de la ville même de Cahors. Il semble être fils de ce Raymond de Rodez, marchand de Cahors, attesté en 1298 et qui joue un rôle important -sans doute comme consul- lors du pariage de 1307. Le souvenir des charges municipales de son père expliquerait le don à la ville, en 1367, "*d'un drap d'or bordé de damas avec frange bleue et croix blanche*" pour servir aux funérailles des consuls décédés au cours de leur mandat [7].

Bernard de Rodez est signalé dès 1348 titulaire de la cure de St Pierre-ès-liens à Lentillac [8]. Il est, en 1354, cité dans un acte foncier archiprêtre de St-André à Cahors. Le 21 août 1363, chapelain du pape et auditeur de la Chambre apostolique, il abandonne l'archiprêtré cadurcien de Saint-André [9] et plusieurs canonicats et prébendes dans les Eglises de Beauvais, Nîmes, Palencia et du Comminges pour l'archidiaconat des Vaux dans le chapitre cathédral de Cahors [10]. Le 15 avril 1366, un acte le déclare "*auditeur général des causes de la Curie et de la Chambre apostolique, licencié ès lois, archidiacre des Vaux dans l'Eglise de Cahors*" [11]. En 1367 il occupe toujours l'archidiaconat des Vaux et reçoit l'année suivante la jouissance du prieuré séculier de Caussade. Nous ne sommes pas encore parvenus à éclairer sa carrière universitaire, mais il est cité dès 1363 licencié ès lois. Auditeur de rote, il est, le 23 septembre 1368, nommé archevêque de Naples, successeur de Bernard de Bousquet, son compatriote [12]. C'est d'ailleurs dans la maison de celui-ci qu'il teste le 16 avril 1371. Bernard de Rodez « *avait un frère* [13] *dont le petit-fils, appelé Jean de Rodez fut chanoine et vicaire général de l'église de Cahors au milieu du XV^e siècle* » nous dit G. Lacoste [14]. Nous reviendrons sur la carrière de ce petit-neveu qui va contribuer en son temps au renforcement de l'établissement.

Les liens, certainement de parenté, avec Bernard de Bousquet semblent si étroits qu'il nous apparaît opportun d'évoquer brièvement la carrière de ce prélat prédécesseur de Bernard de Rodez sur le siège de Naples et devenu cardinal-prêtre des Douze-Apôtres. Bernard de Bousquet réussit des études classiques de droit civil, à Toulouse ou Avignon, et devient *legum doctor*. Chanoine de Cahors, chanoine et chantre de Bordeaux, camérier d'Audoin Aubert, chapelain d'Urbain V et auditeur du Sacré palais, il est nommé en 1365 archevêque de Naples. Il meurt à Avignon le 9 avril 1371. Bernard de Bousquet a été l'un des proches et l'un des exécuteurs testamentaires d'Audoin Aubert, fondateur du collège de Maguelone et rédacteur des statuts du collège Saint-Martial, et de Hélie Talleyrand de Périgord, fondateur du collège de Périgord. Bernard de Rodez est donc à la fois son compatriote, son successeur et peut-être son parent. Son propre testament est rédigé quelques jours à peine après le décès de Bernard de Bousquet et dans son hôtel. Peut-on aller jusqu'à affirmer qu'un projet commun de fondation de collège liait les deux hommes ? Cela semble prématuré et il conviendrait d'abord de savoir si Bernard de Bousquet a laissé lui-même un testament... Il reste certain que, projet commun ou pas, les deux hommes ont mené la même fructueuse carrière universitaire et côtoyé suffisamment de fondateurs de collège pour envisager à leur tour de doter leur ville d'un deuxième collège séculier. A Cahors,

l'antériorité de fondation revient bien sûr aux Pélegry mais rien ne permet d'en déduire l'antériorité du projet et rien encore ne permet de conclure à une simple imitation de la part de Bernard de Rodez, pas même la réservation commune de places à des artiens de l'Université de Cahors [15]. Dans ses fonctions d'auditeur général des Causes, Bernard de Rodez avait d'ailleurs donné quittance quelques années plus tôt, en 1366, à Pierre Masaulanh et Guillaume Adémar de l'exécution de la fondation du collège de Maguelone [16]. Il aurait pu à cette occasion s'intéresser de près à la fondation d'un collège d'artiens et à son organisation financière.

La fondation du collège est organisée par le testament de Bernard de Rodez en date du 16 avril 1371 [17]. Il est donc rédigé à Avignon *"... dans la maison du Révérendissime Père en Jésus-Christ, Bernard [de Bosquet] cardinal-prêtre du titre des Douze Apôtres dans la sacro-sainte église romaine"...*, en présence de plusieurs témoins [18] dont Vital Cavalier et Bernard Carrière de Cahors. Le passage qui nous intéresse comprend la donation de tous les biens meubles et immeubles, droits et titres du testateur dans la ville de Cahors elle-même et son diocèse. Le nombre de collégiats *"des enfants capables d'apprendre la grammaire et la logique en l'Université de Cahors"* n'est pas précisément établi : *"... autant qu'on pourra en entretenir"* tout en exigeant *"qu'ils reçoivent tous les ans pour leurs vêtements et leurs chaussures, trois florins et demi"*. L'encadrement revient à *"un prêtre pour les gouverner"* qui, outre les frais de nourriture, recevra chaque année *"dix livres en monnaie cadurcienne"*. L'originalité tient à l'institution d'un patronat confié aux consuls de Cahors à qui le prêtre doit rendre ses comptes. Les consuls doivent à leur tour aider le prêtre-gouverneur à gérer les rentes. Bernard de Rodez n'en oublie tout de même pas sa famille : *"nous ordonnons (...) que notre cher parent, Jean de Rucapel [19] prêtre du diocèse de Cahors, ait sa vie entière à gouverner les dits enfants. S'il en est empêché, que quelqu'un d'autre soit mis à sa place par les dits consuls"*. L'origine des collégiats confirme ce double souci : *"que si on trouve dans notre famille quelques enfants habiles et dociles (...), ils aient la préférence et, à défaut, que les autres soient originaires de la ville de Cahors"*. Aucun enfant ne peut être admis s'il n'est âgé de plus de neuf ans, ne sait lire et ne connaît le psautier et les prières. Le futur collégiat ne pourra demeurer plus de cinq ans, seuil au-delà duquel il devra être remplacé. Les devoirs religieux comprennent une messe dans l'église Saint-André de Cahors *"où, devant le maître-autel, est la sépulture de nos parents"* avec prière pour le fondateur et toute sa parenté. Les consuls de Cahors sont nommés à la fois *"procureurs, administrateurs, gouverneurs et tuteurs"*. Jean de Rucapel ou Jean Médicis, archiprêtre de Saint-André et autre parent du fondateur,

*Extrait de Jean Lartigaut,*
*Atlas historique des villes de France : Cahors. (Ed. CNRS, 1983).*

avec les conseils de l'official de Cahors sont chargés de l'exécution pratique de la fondation. Très significativement et en rupture avec la tradition aristocratique -maintenue par les Pélegry- d'un étroit contrôle lignager sur la fondation, le collège de Rodez est d'emblée quasi municipalisé. Notons enfin que le vocable de Saint-Etienne, patron de la ville, n'existe pas dans le testament : son apparition est-elle le seul fait des consuls soucieux de mieux marquer et solenniser leur patronat ?

Le collège sera installé au cœur du vaste pâté de maisons compris entre les rues ultérieurement nommées Du-collège-de-Rodez et des Arques, aujourd'hui respectivement rues Maréchal-Foch et Delpech. Nous disposons d'une minutieuse description des locaux dans leur état de mai 1769 ; malheureusement elle n'est pas située par des confronts et rien n'indique qu'elle correspond à l'état initial de la fondation. De la topographie médiévale nous ne savons donc à peu près rien. Après la réforme de 1461, une chapelle, donnant sur l'actuelle rue Maréchal-Foch, est construite dans le collège.

### La dotation initiale

Lors de la fondation le collège ne dispose que de cens et rentes à lever sur des maisons, terres et jardins situés dans la ville de Cahors, ses faubourgs et ses environs immédiats. Ces rentes sont particulièrement insuffisantes ; au XVIIIe siècle, elles sont estimées à six livres par an, *"lesquelles ne sont presque jamais payées que lorsque les emphytéotes consentent leurs reconnaissances"*... Cette insuffisance de la dotation initiale et la concentration des achats de rentes sur les années 1367 à 1375 [20] pourraient toutefois accréditer la thèse d'une décision tardive du fondateur inspirée par la fondation du collège Pélegry.

## II - L'évolution médiévale : trois époques.

### 1 - Le collège d'artiens (1371- 1461).

Du collège d'artiens, nous ne savons quasiment rien. Nous ne connaissons même pas les noms des collégiats de la première promotion : ils n'ont laissé aucune trace. Dès le printemps 1371 apparaissent dans des achats les premières mentions du collège en substitution au fondateur mais l'analyse moderne de l'inventaire est beaucoup trop sommaire pour y voir autre chose qu'une formule. La fondation est enregistrée par l'official de Cahors le 28 janvier 1381 ; cette date tardive correspond sans doute au début du véritable fonctionnement du collège au sein de l'Université de Cahors avec l'institution des premiers collégiats. Nous ne suivrons pas Baudel et Malinowski qui attribuent "quinze boursiers" à la fondation initiale ! Premier indice sérieux des difficultés matérielles

dans lesquelles naît le collège, le notaire Cresty inventoriant le fonds du collège Pélegry [21] signale à la "*case 12 n° 74*" : "*1398, inventaire des livres que l'évêque de Rodez tenait en dépôt du collège de Rodez de la ville de Cahors*". Il faut considérer avec prudence cet assez curieux dépôt - à quel titre l'évêque de Rodez est-il dépositaire de ces ouvrages ? - mais il pourrait signifier qu'à cette date le collège ne fonctionne plus et qu'on redoute à Cahors une disparition de sa bibliothèque. Enfin signalons dans le recensement des titres du fonds Greil la disparition de toute mention explicite du collège entre 1390 et 1460 ; dans le petit nombre d'actes conservés n'apparaissent que les Médicis, de 1390 à 1399 seulement, puis les consuls comme patrons du collège. Dans un acte notarié du 17 octobre 1444, un professeur des écoles d'art et grammaire de la ville de Cahors, Jean de Molières, bachelier ès arts et ès décrets, privé à cause des guerres de la pension qu'avait coutume de lui verser la cité, demande aux consuls de lui attribuer la qualité de maître du collège de Rodez, attendu que les collégiats n'avaient pas alors de maître, "*magistrum qui ipsos valeat instruere in arte grammaticale*". Antoine de Jean, consul en charge des affaires du collège, accepte la proposition pour trois ans mais ne peut assurer au nouveau maître que le gîte et le couvert, "*pane et vino sicut unus ex scolaribus (...) usque ad novos fructos*", jusqu'à l'acquisition de nouveaux biens [23]. Ce dernier acte, plus convaincant que les précédents, témoigne de la survie d'un collège cependant bien diminué puisqu'il ne peut salarier un maître pour assurer à ses boursiers les indispensables leçons de grammaire... Cette situation est d'ailleurs a posteriori confirmée par les attendus de la réforme de 1461 qui précise qu'à cause des "*guerrarum turbines, pestilentias, calamitates et alios sinistros*" les ressources du collège étaient tellement diminuées -de 200 à 30 livres tournois [24]- que bien peu de collégiats pouvaient s'y maintenir.

## 2 - La grande réforme de 1461 : un nouveau collège de juristes.

Dans ce contexte difficile, le collège reçoit un premier secours le 26 février 1437 avec la donation par Jean de Castelnau, évêque de Cahors, des fruits de l'église paroissiale de Saint-Privat de Montcuq et de ceux de Saint-Sernin, son annexe. Cette union est confirmée par une bulle d'Eugène IV en date du 21 mai de la même année [25]. Le 22 février 1459, le même Jean de Castelnau décide d'ajouter aux revenus du collège le bénéfice de Saint-Pierre de Dalmayrac près de Lauzerte et ses annexes de St-Sauveur de Valromane et N.-D. de Marmont. Pie II confirme à son tour cette nouvelle union et charge, sans doute à la demande des intéressés, *sede vacante* [26], le grand archidiacre, Pons de Gauléjac, Jean de Bosc, chantre, et Pierre Combette, chanoine, de réformer à cette occa-

sion le collège. La bulle accorde l'autorisation de fonder une chapelle à l'intérieur du collège et surtout de transformer les bourses existantes en bourses de droit canon et civil avec collation maintenue au consulat et institution sous quatre mois par le chancelier. Un prieur, élu à la Saint-Etienne, et un prêtre dirigeront la maison sous l'autorité des consuls [27].

La bulle est solennellement ouverte le 27 janvier 1461 dans le cloître de la cathédrale en présence de maître Bernard de Vilaris, maître ès arts et médecine, noble Guillaume de Cambalone, bourgeois, maître Jean de Gasc, notaire, Jean Thomas, argentier, consuls ; maître Rigal de Reganhac, bachelier ès décrets et *gardiator* [28] du collège.

Le 6 mars, au collège, sont réunis pour la cérémonie de vérification des pouvoirs : Pons de Gauléjac, grand archidiacre, commissaire délégué et réformateur apostolique, "*cum honorabilibus et scientificis viris dominis*" Jean de Laval [29] et Jacques de Costa docteurs en décrets et en lois, régents "ordinaires", maître Jean Guitard, maître ès arts et recteur de l'Université de Cahors, Jean de Roux [30], licencié ès lois, chanoine du chapitre cathédral, archidiacre de Tornès et official du "*reverendi in Christo patris et domini nostri Ludovici* [31], *permissione divina episcopi ac comitis Caturcensis*", Pierre de Lolm, licencié ès décrets et bachelier ès lois, et Jean de Rodez, prieur de Montanhol, au diocèse de Vabres, chanoine du chapitre cathédral de Cahors ; sont également présents les consuls Bernard de Villaris, noble Guillaume de Cambalon, Jacques de Viviers et Frénon d'Auriole, bourgeois ; maître Jean de Gasc, notaire ; Barthélémy Combette, marchand ; Pierre Bousquet, Jean Thome, Géraud de Lestrade, Thomas Delpérier et Etienne Combette ; Jean de Puteo, notaire, ainsi que les citoyens nobles Pierre de Cabazac et Raymond Buffet, Guillaume Savaric, marchand, maître Antoine de *Podiata* [32], notaire.

Cette longue liste de notables et dignitaires religieux a l'avantage de bien définir les co-responsables et garants de la réforme : université, chapitre cathédral et consuls. Plus finement, à la lumière des actes précédents et suivants, on peut tenter de préciser les rôles : en premier lieu celui de l'intercesseur potentiel, Jean de Rodez petit-neveu du fondateur, les commanditaires et patrons, les consuls, puis les dignitaires religieux. Les anciens de Pélegry, clercs ou laïcs, les mieux à même de mener techniquement la réforme comptent pour beaucoup, à commencer par son "architecte", Pons de Gauléjac. Lui sont associés d'autres anciens de Pélegry, clercs ou laïcs : Jean de Laval, Jacques *de Costa*, Guillaume de Cambalon, Pierre de Lolm, Rigal de Réganhac, Frénon d'Auriole [33].

Le 7 septembre, les statuts sont publiés [34]. Les articles - mais est-ce une surprise ? - sont, en très grande partie la copie de ceux du collège Pélegry... On y retrouve par exemple la formule complète utilisée

quarante ans plus tôt par Gaucelme de Bousquet pour justifier la réforme du collège Pélegry [35] et l'intégralité du premier article !

Nous épargnerons au lecteur le détail de ces 54 articles pour simplement relever les dispositions les plus originales : les recommandations pontificales déjà évoquées, bases de la réforme, sont évidemment appliquées [36] dans les premiers articles. Le recrutement est classique dans ses aspects scolaires et réserve la moitié des places à des Cadurciens. La présentation revient sans partage aux consuls de la ville, l'institution au chancelier ou son lieutenant en cas d'absence de celui-ci. Les devoirs religieux se limitent à la présence aux messes des dimanches et fêtes avec confession obligatoire trois fois l'an (au début de l'année universitaire, soit la Saint-Luc, à Noël et pendant le Carême) et communion à Noël et Pâques. Notons les prières pour l'âme des fondateurs ("*Presta quesumus omnipotens Deus ut animas famulorum tuorum antistitum Bernardi de Ruthena et Joannis de Castro Novo, in congregatione justorum eterne beatudine jubeas esse consortes*" [37]) et les anniversaires (26 mars et 4 août) qui associent dans la reconnaissance éternelle des collégiats Bernard de Rodez et Jean de Castelnau. Les articles consacrés à l'assiduité et à l'étude restent eux aussi assez conventionnels mais invitons nos jeunes élèves à méditer cette recommandation : "*...comme l'étude requiert une recherche silencieuse que, dans sa chambre, nul collégiat ne joue d'un instrument et ne fasse entendre le moindre murmure, sous peine de punition...*". De nombreux articles, bien plus en tout cas que dans le "modèle Pélegry", sont consacrés au rôle du prieur qui est comparé au "capitaine du navire". Le collégiat élu ne peut refuser la charge sous peine de devoir renoncer définitivement à sa place ; ses pouvoirs sont étendus mais, comme ailleurs, scrupuleusement soumis, en matière de comptes surtout, à examen des consuls et du nouveau prieur dès la sortie de charge.

Ces statuts sont présentés aux collégiats présents : Jean de Barthe, bachelier en décrets, Gasbert de Bernac, Astorg Guitard, Pierre de *Verlhis* et Pierre Combette [38].

### 3 - La dernière réforme : le collège de Rodez-et-de Laval.

Quatorze ans à peine après ce premier bouleversement, le collège est une nouvelle fois réformé mais également considérablement renforcé puisqu'il double son nombre de boursiers. A l'origine de cette seconde réforme on retrouve encore une fois d'anciens "pélegristes" : : les de Laval. Originaires du mas de Laval, dans la paroisse de Cahus, les trois protagonistes de la réforme avaient été boursiers du collège Pélegry. Jean de Laval aîné avait attaché à l'autel de St Jean Baptiste en l'église paroissiale des Soubirous une riche chapellenie [40] desservie par trois

prêtres. Ses deux héritiers, Jean junior et Géraud de Laval, sans qu'il soit possible de savoir s'ils agissent ainsi sur mandat ou de leur propre initiative, décident d'un commun accord d'unir cette chapellenie au collège de Rodez afin d'en doubler, grâce à ses revenus, le nombre de collégiats et de les doter d'une bibliothèque. Sixte IV, sollicité par les deux héritiers donne son accord par une bulle du 11 juin 1473 [41]. La bulle précise les principaux changements : deux nouveaux prêtres, desservants de la chapellenie annexée, sont ainsi adjoints au chapelain du collège ; les exigences des de Laval se limitent à la réservation pour eux-mêmes et leurs héritiers de la nomination à trois places de collégiats et une de chapelain [42] mais le collège St-Etienne-de-Rodez devra tout de même être rebaptisé collège de Rodez-et-de Laval... Ce sont les inusables Pons de Gauléjac, grand archidiacre, et Jean del Bosc, chantre, qui sont, une fois de plus, chargés d'exécuter la réforme du collège. La présentation de la bulle, en pleine épidémie de peste, réunit un auditoire évidemment plus restreint que lors de la précédente réforme mais sont tout de même présents les consuls Bernard de Villaris, Jean Tustal et Jean Dandurand, Jean de Laval, donateur, et, bien sûr, les collégiats : Antoine *de Cumba*, prieur, Gasbert de Bernac, Pierre *de Verlhis*, Arnaud de Barthe et Pierre Flotar, alias de Réau. La réforme prend du retard à la suite de multiples absences causées par l'épidémie et le repli à Espanel des commissaires apostoliques [43] ; plusieurs réunions se succèdent : 11 novembre, 9 décembre avec une importante délégation venue de Cahors. Les négociations s'interrompent au plus fort de l'hiver pour reprendre et aboutir au printemps. Le 16 mars 1474, la réforme est présentée et les nouveaux collégiats désignés : Jacques *de Bartha*, déjà bachelier ès décrets, Guillaume Gisbert, Jean *de Costa*, Jean et Pierre de Laval, frères, fils de Michel et donc parents des donateurs et Bernard de Martinhac. Les trois premiers collégiats ont été désignés par les consuls et les trois derniers par la famille de Laval. Les deux chapelains supplémentaires sont Martial de Crayssac, présenté par la famille, et Jean de Laval [44], bachelier ès décrets, présenté par les consuls.

Le 16 mai 1474, a lieu la proclamation des statuts. Marcel Fournier, constatant que pour l'essentiel il s'agit de la reprise des statuts précédents n'en a retranscrit que la présentation et souligné les principales originalités. Notons que la réforme est assez pompeusement justifiée : c'est Dieu lui-même qui est invoqué, lui qui "... *de ceux* ["statuts"] *qu'il avait institués dans l'Ancien Testament en modifia quelques-uns dans le Nouveau*" ! L'encadrement est renforcé par l'élection d'un proviseur choisi parmi les trois chapelains, chargé de gérer les rentes foncières et rémunéré pour cela. La gestion de la chapelle est confiée aux deux autres prêtres qui sont astreints, sous peine de perte de leurs émolu-

ments, à la célébration de divers offices tant dans la chapelle du collège, quotidiennement, que dans les églises paroissiales des Soubirous et de Saint-André. La multiplication des fondateurs et bienfaiteurs impose un calendrier des anniversaires assez chargé : le 12 juillet, pour Jean de Laval aîné, s'ajoute aux 26 mars et 4 août. Les fêtes des saints Etienne et Jean-Baptiste sont également célébrées. La parfaite connaissance du plain-chant [45] est exigée des chapelains. Les autres modifications statutaires se rapportent pour l'essentiel à la présentation des collégiats dévolue au collège lui-même par défaut éventuel d'héritiers en ligne directe des de Laval, au pouvoir des consuls de se substituer aux de Laval en cas de désaccord entre eux sur le choix d'un collégiat, à l'institution d'un droit d'entrée et au serment qui l'accompagne. Signalons également, sur le modèle de Pélegry, l'obligation faite aux futurs collégiats de pourvoir en cas de besoin aux dépenses de la maison : cet ajout et celui d'un droit d'entrée écartent *de facto* les "pauvres clercs" du recrutement. Les autres articles renforcent la discipline générale : interdiction de découcher, "*pernoctare*", introduire une femme dans le collège (le prieur reçoit le droit de visiter les chambres !) et détenir des armes.

## III - Domaine et vie quotidienne

### 1 - Le domaine

Aux rentes cadurciennes de la dotation initiale, très insuffisantes, s'ajoutent des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Cahors. C'est l'évêque Jean de Castelnau qui est le véritable refondateur du collège grâce à l'union de plusieurs bénéfices ecclésiastiques : cures de Saint-Privat de Montcuq, Saint-Sernin son annexe, Saint-Pierre de Dalmayrac et ses annexes.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le temporel du collège reste celui de l'époque médiévale et ses revenus s'élèvent alors à 2560 livres par an. Une enquête distingue quatre ensembles [46] :

- *"En qualité de prieur de St-Privat, il perçoit le tiers des fruits décimaux de la paroisse de St -Privat et de St-Saturnin son annexe qui fut affermé pour 9 ans (...) à 850 livres par an.*
- *Comme prieur de St-Pierre d'Almayrac et de St-Sauveur de Valrome et N.-D. de Marmon ses annexes, il perçoit tous les fruits décimaux de ces trois églises qui furent affermés (...) à 1500 livres par an.*
- *Il possède dans les lieux d'Artix, Vers, Saint-Pantaléon, Lebrel, Montcuq et St-Pierre d'Almayrac, trente quartes de froment avec quelque suite peu considérable de rente dont six sont à locaterie et vingt-quatre foncières et directes, lesquelles avec tout droit des lods et acaptes furent affermés (...) à 210 livres par an.*

- *Enfin il jouit de quelques petites rentes foncières de la ville de Cahors"...* dont nous avons vu plus haut qu'elles ne rapportaient pas plus de six livres par an.

Après une suite impressionnante de procès, le collège doit composer avec les desservants des églises annexées et concéder des portions congrues suffisantes à leur entretien ; ainsi le curé de Dalmayrac et ses deux vicaires se voient accorder 720 livres par an. Des 2560 livres du revenu du domaine, le collège ne jouit -frais défalqués- que d'un peu plus de la moitié de la somme : 1461 livres, soit 97 livres environ pour chacun des quinze collégiats.

**2 - La vie quotidienne** au collège est paradoxalement aussi bien ou plutôt pas plus mal connue que celle du collège Pélegry grâce au livre de comptes de Forton de Galhard, prieur de l'année 1501-02, et à la chance qui a sauvé ce registre domestique [47] de la destruction. Nous ne croyons pas utile d'en donner ici autre chose qu'une brève mention, le chanoine Albe ayant laissé matière, en notes manuscrites [48], à un article complet dont le texte est publié à la suite de la présente communication.

Patrice FOISSAC

Notes

1 - Joseph de Lavergne lui-même, son greffier et un notaire faisant office de feudiste, "le sieur Filsac", ailleurs orthographié Sissac... L'inventaire commence le 19 avril à la suite du décès de maître Antoine Laporte, prêtre et collégiat, dernier occupant du collège, est achevé le 3 mai pour les titres, se prolonge jusqu'au 6 mai par la visite du collège et se termine le 3 juillet 1769 avec la rédaction du cahier conservé aux Archives Municipales de Cahors, Fonds Ancien, Fonds Greil 112.

2 - Archives Municipales de la ville de Cahors, Fonds Greil, 112.

3 - Même si ce souci de conservation est avant tout utilitaire.

4 - Archives Diocésaines du Lot, Papiers divers du chanoine Edmond Albe, notes manuscrites, cotes 6-17 à 6-25.

5 - Arch. Mun. Cahors, chartes 24, 25, 26, 27, 28, 29, 36 à 40, 87 et 156. Registres consulaires: "Te Igitur" (XIII$^{e}$ et XIV$^{e}$), « Livre Tanné », XV$^{e}$ siècle ; « Livre Noir » ; « Livre Nouveau » (XVII$^{e}$, cartulaire du consulat). Le chanoine Albe a recensé et décrit dans son *Inventaire*... l'intégralité de ces actes dont une quarantaine concernent l'Université et les collèges de Cahors :

- Livre Tanné : f° 2v, 3, 24v, 27, 33, 73, 83, 87, 88, 89v, 90, 91, 92, 94, 112v, 116v, 117v, 118, 127, 132, 132v, 134v, 135, 135v, 136, 138, 139, 139v, 140 à 145, 147, 150 (prise de grades pour l'essentiel : réception des docteurs).

- Livre Noir : f° 98, 154 à 172.
- Livre Nouveau : vol. II, p. 464, 465, 467, 471 à 531 (Réformes du collège de Rodez, 1460 et 1474).

6 - Le collège de Rodez n'a fait l'objet d'aucune étude particulière ; signalons cependant à partir des statuts retranscrits et publiés dans le tome II de Marcel Fournier, *Statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, 4 vol., Paris, 1890-1894, les travaux de Jacques Verger et M.H. Jullien de Pommeroi dans lesquels il est cité.

7 - Arch. Mun. Cahors, Livre Tanné, f° 78v.

8 - Albe (E.), *Monographies quercynoises...*, Archives diocésaines de Cahors.

9 - Jean *Medici*, son parent (neveu ?), âgé alors de 23 ans, obtient l'archiprêtré.

10 - Vacant par le décès de Audoin Aubert, frère d'Innocent VI et fondateur du collège de Maguelone à Toulouse.

11 - Arch. Dép. Haute-Garonne (ADHG), 6 D 1, pièce 9.

12 - ADHG, *"Ut per litteras apostolicas"*, CD- ROM, éd. Brepols, Turnhout, 2002 ; en particulier : Urbain V, n° 2633, *De beneficiis vacantibus* ; Urbain V, n° 2777, *De beneficiis vacantibus* ; Urbain V, n° 4813, *De dignitatibus vacantibus* ; Urbain V, n° 4934, *De dignitatibus vacaturis* ; Urbain V, n° 7815, *De prebendis vacaturis* ; Urbain V, n° 7824, *De prebendis vacaturis* ; Urbain V, n° 20095, *De litteris communibus* ; Urbain V, n° 21229, *De beneficiis vacaturis* ; Urbain V, n° 22836, *De provisionibus prelatorum*.

13 - Curieusement absent de l'exécution de la fondation.

14 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, Marseille, Laffitte Reprints, 1982 ; réimpression de l'édition de Cahors, 1886, 4 vol. ; t. III, p 225.

15 - Puisque à la même date, et peut-être sous l'influence d'Urbain V, les collèges de Maguelone et de Montrevel sont également prévus pour accueillir des étudiants en arts.

16 - ADHG 6 D 1, pièce 9.

17 - Arch. Mun. Cahors, GG 9, charte 27. Transcription et traduction in Baudel (J.) - Malinowski (J.), *Histoire de l'Université de Cahors*, Cahors, 1876.. Par commodité nous y renvoyons le lecteur malgré quelques inexactitudes et approximations de traduction.

18 - Des clercs essentiellement, familiers ou serviteurs de la Curie.

19 - Abusivement traduit Jean "du Chapeau Rouge" par Baudel et Malinowski.

20 - La plupart des achats de rentes sont effectués entre 1371 et 1378. Les deux collèges cadurciens sont donc en concurrence et leurs achats respectifs en termes de biens immobiliers sont considérables : nous n'avons pourtant pas, à Cahors, et contrairement à Toulouse, de plaintes concernant la "capture" par des institutions ecclésiastiques des biens de la bourgeoisie ou aristocratie locale et la baisse concomitante des revenus du consulat.

21 - ADHG Cresty 10 D 1. Dans la marge du registre l'estampillage contemporain précise *"perdu"* puis *"rapporté à la case 2 N° 60 A"* où la mention *"pas retrouvée"* vient mettre un terme à nos espoirs !

22 - Disparition de fait puisque la bulle d'union de la chapellenie de Laval évoque en 1473 l'absence de bibliothèque. *Vide infra p.* Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez et ami de Guillaume de Saint-Clair a légué sa bibliothèque au collège Pélegry : il en découle peut-être une confusion dans la transcription du feudiste.

23 - ADHG 10 D 40, f° 181v, re folioté 24. Cet acte est conservé dans un registre du fonds Pélegry tenu par Pierre de Molières sans doute parent de l'impétrant.

24 - Arch. Dép. du Lot (ADL), D 6, pièce n° 2. Les 200 livres représentent la somme consacrée par Bernard de Rodez à sa fondation.

25 - M. Fournier, *Statuts...*, *op. cit.*, t. II, n° 1460.

26 - Jean de Castelnau, bienfaiteur du collège, est décédé : le cardinal Louis d'Albret va devenir comte-évêque de Cahors.

27 - ADL, D 6, pièce 2.

28 - Dans une étude au demeurant fort utile, Marie-Henriette Jullien de Pommerol, a vu dans ce *gardiator* une fonction collégiale et s'est interrogée sur sa signification. Rappelons pour éclaircir les choses que le collège de Rodez est déclaré "en sommeil"et que cette fonction -d'un notaire ex-collégiat de Pélegry- est très certainement municipale : au sein du consulat ou à son service Réginald ou Raynal de Réganhac, notaire et ancien de Pélegry, doit être une sorte de conservateur du patrimoine immobilier et des droits du collège. Jullien de Pommerol (M.H.), *« Le vocabulaire des collèges dans le Midi de la France », Vocabulaire des collèges universitaires (XII^e^-XVI^e^ siècles), Actes du colloque de Leuven, 9-11 avril 1992*, éd. 0. Weijers, Brepols, 1993.

29 - Jean de Laval aîné, docteur en décrets.

30 - Jean de Roux, archidiacre de Tornès, est le futur fondateur du collège Saint-Michel.

31 - Louis d'Albret.

32 - Poujade ?

33 - Pons de Gauléjac revendique lui-même cette œuvre collective : *"per nos matura deliberatione consitii cum prenominatis dominis doctoribus licenciatis et canonicis antedictis ac cum pluribus aliis notabilibus personnis ecclesiaticis et secularibus"*.

34 - Arch. Mun. de Cahors, Livre Nouveau f° 531-578 ; transcription dans M. Foumier, *Les Statuts et privilèges des Universités françaises...*, t. II, n° 1463.

35 - Le collège affaibli par les guerres et autres difficultés était devenu "*un orphelinat de pupilles plus qu'un collège de clercs*" et "*à cause de la faiblesse de l'âge et de l'ignorance du droit, ne pouvait se défendre et se gouverner*", etc.

36 - Puisque très certainement suggérées, voire sollicitées par l'intercesseur.

37 - Et, sur le "modèle Pélegry", *"Presta quesumus Domine ut anime famulorum tuorum antistitum Bernardi de Ruthena et Joannis de Castro Novo et benefactorum aliorum hujusmodi collegii quos in hoc seculo commorantes sacris muneribus decorasti in celesti sede gloriosa semper exultent"*.

38 - Notons pour les trois derniers un lien de parenté probable avec Jean Guitard, recteur, Barthélemy et Etienne Combette consuls et le notaire ayant dressé les actes, Jean de Verlhis. Il manque le sixième collégiat et le prêtre.

39 - Voir en annexe un bref résumé de leur carrière.

40 - De 40 écus d'or de revenus.

41 - M. Fournier, *Statuts...*, *op. cit.*, t. II, n°1468.

42 - En cas d'absence d'héritiers directs le droit de présentation appartiendra aux collégiats. La présentation aux quatre autres places, trois collégiats et un prêtre, est réservée aux consuls ; l'institution sera conférée par le chancelier de l'Université de Cahors.

43 - Pons de Gauléjac appartient à la famille des seigneurs d'Espanel.

44 - Il s'agit d'un troisième Jean de Laval, prêtre. Jean junior, donateur, est qualifié comme son frère Géraud de laïc.

45 - Le chant grégorien.

46 - ADL, D 6.

47 - Arch. Mun. de Cahors, Charte n° 40.

48 - Archives diocésaines, Papiers du chanoine Albe : 6-17 à 6-25.

# UN ARTICLE INÉDIT [1] DU CHANOINE EDMOND ALBE : "LE COLLÈGE DE RODEZ EN 1501-1502" [2]

*Les Archives diocésaines de Cahors ont conservé dans les « papiers divers du chanoine E. Albe » (cote 6 - 22) le brouillon manuscrit de l'article publié ci-dessous. L'article a été conservé dans son intégralité, notes comprises. Nous nous sommes néanmoins permis d'y ajouter quelques insertions et notes personnelles afin d'éclairer le lecteur sur des points secondaires, d'interprétation discutable ou en rapport avec nos précédentes communications.*

*Que soient ici particulièrement remerciés l'abbé Rausières, directeur des Archives Diocésaines de Cahors, qui a bien voulu accorder l'autorisation de publier cet article, ainsi que Madame P. Aupoix, archiviste bénévole, pour toute l'aide qu'elle nous a apportée dans nos recherches.*

Patrice FOISSAC.

## LE COLLEGE DE RODEZ EN 1501 - 1502

Parmi les Archives qui se trouvent à la Bibliothèque municipale de Cahors, il y a un cahier oblong (0,38 sur 0,14), d'une trentaine environ de feuillets de papier, qui renferme les comptes de recettes et de dépenses faites par le collège de Rodez, pour l'année scolaire août 1501 à août 1502 [3].

Ces comptes avaient été tenus par Forton Galhard, collégiat ayant pour cette année le titre et la charge de prieur [4]. Il remplaçait Raymond Delmas, il eut pour successeur Etienne Boscaman. Les comptes furent présentés aux consuls de Cahors, patrons du collège, et approuvés le 20 décembre 1504. A cette date les collégiats étaient Pierre de Laval, prieur de l'année courante, Brenguier de Lapoujade, Raymond Delmas, Géraud Botier, Etienne Boscaman, François Bernard, Antoine Morc, Jean Reveri, Guillaume Seserac, Bernard Vernhol [5]. Ils appartenaient à toutes les classes de la société vraisemblablement. Nous savons en particulier,

par le registre, qu'Etienne Boscaman était fils d'un *semellator*, un semellier-cordonnier, qui payait en 1501 une partie de la taxe pour l'entrée de son fils au collège [6].

Certains détails de ces comptes, surtout dans la partie réservée aux dépenses, ne manquent pas d'intérêt, soit parce qu'ils nous font connaître la vie intime du collège, soit parce qu'ils nous donnent un aperçu du prix de certaines denrées à cette époque et de la valeur de l'argent. Il ne faut pas oublier, à ce propos, qu'en ces premières années du XVI[e] siècle, notre pays s'était complètement relevé des ruines faites par la guerre de cent ans et qu'on ne pouvait pas soupçonner alors quelles ruines nouvelles devait accumuler la guerre civile qui allait commencer un demi-siècle plus tard [7]. Nous sommes à une époque de prospérité. Cela explique le bas prix de certaines choses. Je n'ai pas besoin de rappeler que le vénérable collège (c'est ainsi que l'appellent les comptes) avait été fondé par un cadurcien illustre, Bernard de Rodes (ou Ruthena [8]), mort archevêque de Naples. Le collège fut installé dans une maison appartenant à l'archevêque, en la rue actuelle du Bousquet [9]. Elle se trouvait sur la paroisse de Saint-Pierre. Le collège se trouvait donc dépendre, au point de vue paroissial du recteur de cette église. Comme les de Rodes avaient leur tombeau de famille dans l'église Saint-André, le collège avait certaines charges de messes et d'oblations en cette église. De même il en avait en l'église Notre dame des Soubirous qui était la paroisse d'un de ses principaux bienfaiteurs, Jean de Laval, dont il ajouta le nom à celui de son fondateur : « collegii de Ruthena et de Valle ».

Les revenus laissés par le fondateur étant devenus par suite des guerres trop insuffisants pour la quinzaine de collégiats instituée par l'acte [10], l'évêque de Cahors, Jean de Castelnau-Bretenoux, y ajouta en 1438 le bénéfice de Saint-Privat de Montcuq, avec son annexe de Saint-Sernin ; en 1460, le bénéfice de Saint-Pierre de Dalmayrac avec ses annexes de Valromane et de Marmont.

Le collège était placé sous le patronat des consuls. Il devait contenir quinze élèves au plus, étudiants de grammaire et de logique. Les boursiers devaient avoir au moins neuf ans accomplis à leur entrée et ils ne pouvaient pas rester plus de cinq ans. Ils devaient de préférence être originaires de Cahors.

Les recettes comprenaient des cens et rentes ou fermages sur des biens ayant arpartenu soit à Mgr Bernard de Rodes soit à Jean de Laval : maisons, prés, jardins, vignes, etc. [11] ; les rentes en blé, vin, huile, etc. des bénéfices unis au collège, à moins qu'ils ne fussent affermés, c'était le cas pour Dalmayrac arrenté cette même année à trois habitants de Cahors [12] pour la somme de 140 petits écus valant 192 livres et 10 sous tournois. Le total des sommes perçues ne monte qu'à 282 livres 6 sols 3

deniers. Pour se faire une idée exacte de l'ensemble des recettes il faudrait chercher la valeur de tout ce qui était dû et porté au collège en nature, travail fastidieux et inutile pour notre but.

Les dépenses nous offrent des détails plus savoureux.

La plupart de ces détails concernent le chapitre de la « pitance ».

Au premier abord, pour les onze ou douze collégiats qui formaient le personnel du collège, le chiffre moyen de la dépense de la nourriture paraît dérisoire : 2 sols 6 deniers à 3 sols par jour. Mais il faut remarquer que l'on ne comprend pas, dans ce chiffre, le pain, ni le vin, ni l'huile, ni le sel, ni le fromage [13] . De plus il y avait souvent des *extras* [14] qui augmentaient singulièrement les frais.

La plus grande partie de ces *extras* sont réguliers ; ils ont lieu à l'occasion des diverses fêtes religieuses ou civiles, et le chiffre n'en varie pas beaucoup : 7 à 8 sous de dépense supplémentaire, ce qui fait 2 à 3 fois la dépense quotidienne [15].

Quelques-unes de ces fêtes donnent lieu à des frais plus considérables : ces jours-là on mettait, comme on dit, les petits plats dans les grands.

C'était Noël, où l'on préparait une sorte de pâté appelé *mortayrol*, renfermant une poule (1 sol 2 deniers), une livre de bœuf (1 sou), une livre de mouton (1 s. 2 d.) ; la sauce en était assez épicée : safran (6 deniers), canelle et autres (4 s.) ; le dessert comprenait 3 livres de raisins secs et de figues (3 s.), des châtaignes, des nèfles, des gâteaux appelés comme aujourd'hui encore des *curbels*.

C'était le 1er janvier, où l'on donnait, *suivant l'usage « ut moris est »*, deux mesures de nectar (quelque liqueur de ménage ou du vin doux plutôt, puisqu'on leur sert en même temps de la pâtisserie légère *(colleridia)*.

C'était le jour des Rois : on n'avait garde de manquer à tirer la fève *« pro instituendum regnum »* [16]. Le 5 janvier 1501, veille de l'épiphanie, on avait deux fouasses, une par division sans doute mais on fut bien surpris : dans l'un des deux gâteaux le pâtissier avait oublié de mettre la fève ou quelque autre chose d'analogue *« non fuit reperta faba nec aliquid aliud equipollens illi »* [17]. Elles avaient coûté 8 deniers. Le jour même de la fête on eut un plat de merveilles (*coleridarum* [18]) et deux mesures de nectar (*metretas[nectaris]*).

C'étaient encore les jours gras, avec le cortège obligé des lourds pâtés de viandes : pâtés de poulets ou de bœuf, jeudi, dimanche, lundi, mardi, chaque jour le menu va croissant, si bien que le mardi, veille du Caramentran [19], on servit 3 poules bouillies, coûtant 4 sols ; 3 pâtés de 6 poules coûtant 8 sols, plus sept poulets rôtis, coûtant 9 s. 3 d., tout cela d'ailleurs fortement épicé. Il est vrai qu'ensuite commençait le Carême

pendant lequel même le dimanche on ne voyait pas de viande : cela n'empêche pas de petits extras ; le dimanche des Rameaux par exemple et le Samedi saint (régal renvoyé de la veille qui se trouvait être la fête de l'Annonciation en concurrence avec la solennité du Vendredi saint). Les poissons remplaçaient les poulets et le bœuf.

C'était enfin la fête de l'Invention de la Saint-Etienne, titulaire de la chapelle du collège. Le plus grand gala de l'année, ainsi qu'on peut le deviner du menu : un pâté de 3 livres de bœuf (3 sols 5 deniers) [20], 3 épaules de mouton (4 sous 10 deniers) [21] , 3 oies (5 sous ), 4 paires et demi de poulets (6 sols 5 deniers) ; 4 paires 1/2 de pigeons (5 sols 8 deniers) ; sans compter un bon plat de tripes, tant de bœuf que de mouton, gâteaux et dragées [22] ; les trois jours du mois d'août 1502, les derniers de l'administration de Forton Galhard, coûtèrent 4 livres 12 sous 5 deniers, autant qu'un mois ordinaire tout entier. Il faut comprendre le paiement de trois tambouriers ou ménétriers, l'ornementation de la chapelle et de la grand'salle qui furent somptueusement jonchées ... de paille.

On peut ajouter les anniversaires du 2° fondateur, Jean de Laval : 24 juin, anniversaire de sa mort ; 13 juillet célébration du service funèbre : ces jours-là on offrait à déjeuner au clergé de Notre-Dame des Soubirous. Il y avait des réjouissances pour les succès aux examens : nous voyons un jour louer 60 verres pour faire boire à la santé de M. de Caulot [23] qui venait de passer sa licence.

Le collège, malgré sa pauvreté [24], avait parfois des invités : visiteurs de passage, collègues, personnages officiels. Ces jours-là il y avait toujours quelque chose en plus de l'ordinaire.

Le seigneur de Montamel vint la veille du 15 avril 1501, avec le trésorier royal de Figeac, messire Fardon, pour régler, avec le prieur de l'année 1500-1501, la question d'une rente due au vénérable collège par Bernard Constant de Gourdon ; le 5 avril, c'était M. de Durfort, protonotaire apostolique, appelé le protonotaire de Salviac ; le 19 août, le recteur de Lavercantière ; le 10 octobre, le recteur de Rampoux, etc.

Les collégiats des maisons voisines venaient aussi quelquefois : le 4 août, ceux du collège Pélegry pour un goûter (*potus*) où on leur servit un plat de 2 pieds de bœuf et 2 pieds de mouton fortement épicé (1 sol 6 deniers - 2 deniers - 6 deniers). Ils revinrent le 1er dimanche d'octobre et l'on fit en leur honneur une grillade des premières châtaignes de l'année, arrosée de vin banc, naturellement ; grillade renouvelée 3 jours après pour un collégiat qui avait manqué à la fête du dimanche. Le prieur du collège Saint-Michel étant venu faire sa visite du premier de l'an (9 janvier) fut régalé d'un goûter de raisins et de figues [25].

Le 20 février, invitation générale, selon la coutume, *ut moris est*, du personnel des deux collèges Pélegry et Saint-Michel [26] ; banquet sous la présidence d'un ami de la maison, François Aniort, juge-mage ; banquet servi tout en maigre quoique ce fût un dimanche, car on était à cette date en Carême et l'on ne connaissait pas alors les dispenses larges d'aujourd'hui mais le banquet fut plantureux tout de même : jugez-en. Comme légumes : un boisseau de pois blancs en purée « *per la pureya* » ; comme plats de résistance, douze pâtés de poisson ; du poisson à la sauce verte très épicée (on eut quelque difficulté à trouver en ville le poivre nécessaire) ; du poisson salé ; il y avait 16 livres de poisson frais : carpes, barbeaux, assaies, coûtant 14 sols 2 deniers, 3 lamproies, poisson de luxe venu de loin, coûtant 1 livre 7 sols 6 deniers, 3 anguilles salées (3 sols 2 deniers) sans compter d'autres poissons (*alleca* [27]) achetés pour le goûter, le tout fourni par un certain Brunet ; œufs, salade, oranges (1 sou 3 deniers la douzaine), autres fruits, trouvés dit-on à grand peine (2 sols 6 deniers) ; enfin une belle fouasse dite de l'Université, qui fut payée 4 sous à la fougassière. Il y entrait 2 cartons de blé.

Ce festin de Balthazar revint, outre la pitance ordinaire de 2 sols 6 deniers, à la somme de 4 livres, 15 sols 10 deniers [28].

Au total la dépense dite de la pitance (tout ce qui se mange ou se boit en plus du pain, du vin et du fromage) arrive au total de 72 livres 3 sols 6 deniers.

Le pain se fabriquait dans la maison : on achète cependant quelquefois des miches sur la place, quand on reçoit des visites imprévues et qu'il n'y a pas de pain frais dans la maison, il faut y ajouter le prix de certaines brioches ou fouasses pour le pain bénit offert à la paroisse : dépense totale minimum : 1 livre 5 sols 8 deniers.

Le blé provenait de rentes en grains sur les bénéfices, ou quelquefois d'achats. Le port seul en coûte 3 livres 12 sols 1 denier ; mais le blé acheté ne dépassait pas la somme de 9 livres 11 sous 4 deniers (les 3 cartes coûtant 2 livres 7 sous 8 deniers, ou la carte 16 sous).

En entrant en charge, l'économe a trouvé 1 setier, 2 cartes, 3 cartons de froment, il a levé sur les bénéfices ou reçu de fermiers 39 setiers, 3 cartes et 3 cartons de froment, un setier de seigle, il a vendu 6 setiers 3 cartes. Il compte par sous la quantité de blé mangée mois par mois ; il y eut en tout sept moutures servant chacune à douze fournées ; le seigle était mangé par les manœuvres ; deux cartons de froment servaient pour les pains d'hostie de la chapelle, un carton pour les oublies, pains légers que l'on offrait en redevance à l'église Saint-Pierre, et deux, avons-nous dit, pour la fouasse de l'Université. En sortant de charge, l'économe laissait 1 setier 3 cartes, ce qui fait que du 4 août 1501 au 3 août 1502 on avait mangé au collège cent cinquante sept cartes de froment et 2 cartons.

On faisait cuire le pain d'abord au four vieux du quartier Saint-André ; on le porta ensuite chez Brisals qui faisait payer moins cher la fournée.

Le vin était une autre grosse charge. Le collège avait des vignes, notamment au Pech de Roles, et nous trouvons marquée la dépense des manœuvres qui taillent la vigne ou qui l'épamprent (*magincabant*), de 6 à 8 deniers par jour ; ainsi que les frais occasionnés par les soins de la cave. Nous voyons acheter au total 171 barils de vin, presque tout de vin rouge, dont quelques-uns pour *ouiller* du vin qui bout trop fort ; le prix varie de 4 sols à 8 sols le baril, au total 44 livres 5 sols 9 deniers, y compris les frais de transport.

L'économe trouve en cave 12 pipes ; on boit à peu près 20 pipes et 6 barriques, il laisse à son successeur 3 pipes et demie. Notons à ce sujet la dépense pour l'entretien des cuves et barriques, les verres à boire (4 sous la douzaine).

La dépense en lards de cochons est également à part : 6 lards furent achetés sur pied [29], puisque l'on fait mention de ce qu'il fallut payer au *"langueyeur" per los lengueyres* [...] [30].

Le sel coûtait 6 deniers le carton (on en dépensa 2 cartons pour saler les lards) ; dépense totale : 7 livres 4 sols 5 deniers. Le fromage se vendait 8 deniers la livre : on en achetait des pièces pesant jusqu'à douze livres, fromage dit de fourme (*caseum formaticum*) en provenance de Saint-Céré. Au total : 3 livres 3 sols 2 deniers. On donnait souvent des fruits au lieu de fromage ; l'hiver des châtaignes. L'huile coûtait en moyenne 1 sol la livre, mais une partie était fournie par les rentes des bénéfices : 36 livres environ ; c'était de l'huile de noix [31] : total des achats : 2 livres 3 sols.

On comprend que nous n'entrions pas dans le détail complet de toutes les dépenses de ce petit internat [32] ; mais remarquons à propos des choses de la cuisine que le collège de Rodez avait pour s'en occuper, une femme appelée *la mère* [33] ; d'ordinaire une veuve d'un certain âge. Celle qui se trouvait là au mois d'août convole, dès les premiers jours de septembre, en secondes noces et il fallut la remplacer. Cette *mère* était payée 10 sols par mois ; on lui donnait en plus deux paires de souliers valant 10 sols et de la toile bourgeoise, sans doute pour ses tabliers, valant 5 sols 10 deniers.

Elle avait pour la seconder un garçon qui servait de clerc pour la messe et qui gagnait 10 sols par mois et deux paires de souliers. C'était la mère qui engageait les femmes nécessaires pour la lessive ; à raison de 6 deniers par jour ; la lessive se faisait dans le verger du collège. Elle s'occupait aussi de faire travailler le dit verger et le jardin, tantôt par des

femmes, tantôt par des hommes (le total de toutes ces journées d'ouvriers montait à 13 livres 7 sous 10 deniers, y compris le soin des vignes et de la cave et le nettoyage du froment).

Certains autres chapitres présentent encore quelques détails curieux.

Ce sont les offrandes aux messes ou aux absoutes (aux *Libera*), soit en l'église St-André où était le tombeau de la famille de Rodes, soit en l'église St-Pierre, paroisse du collège, soit à Soubirous (N.-D.), paroisse de Jean de Laval. Ces petites sommes font pour l'année un total de 36 sous 8 deniers. A remarquer que le 1er novembre on donna, en plus, une aumône pour des prêtres romipètes (pèlerins de St-Jacques recommandés en plein tribunal par messire le viguier du pariage).

A ces frais d'église s'ajoutent les messes dites par le prêtre qui gouvernait le collège. L'acte de fondation portait en effet qu'il devait y avoir un prêtre pour gouverner les enfants et que ce prêtre serait tenu de célébrer la messe dans l'église Saint-André de Cahors. Il la disait plus souvent au collège, quand les consuls eurent fait bâtir la chapelle Saint-Etienne. En cette année 1501-1502, messire Martial de Crayssac était chargé de cet office avec le titre de proviseur. Il recevait 11 livres 10 sols comme proviseur et une même somme pour honoraires de messes. Deux autres prêtres reçurent également chacun pour messes chantées à la décharge du collège 11 livres 10 sols (Brenguier de La Poujade et Guillaume de Martinhac, recteur de Lavercantière).

On a vu que le juge-mage François Aniort était ami de la maison [34]. Il prit femme le 24 octobre et invita les collégiats : ce fut l'occasion pour ceux-ci d'un petit extra (deux épaules de moutons leur furent servies, qui avaient coûté 3 sous et de plus ils firent cadeau à leur protecteur d'une aiguière avec son bassin et d'une paire de grands chandeliers, le tout en laiton ; l'économe accompagna le marié à cheval jusqu'à Concots (2 sous de location)).

Nous trouvons d'autres dépenses analogues. Le frère d'un collégiat, Géraud Botier, ayant invité aussi le collège à sa noce, on lui fit cadeau d'une pinte en étain, contenant un quart de plus [35] ; elle coûta 1 livre 10 deniers. Pierre Cap-de-Fer, un ancien de la maison, invita ses camarades à sa première messe célébrée à Soubirous. On lui offrit un cierge d'une livre, valant 5 sous, sur lequel on avait mis 10 sous d'argent, et à la quête on donna 8 deniers. Ajoutons à cela, pour obit en l'église Saint-Barthélémy, 2 sous 1 denier donnés à Pierre Teyssandier, syndic des obituaires.

On faisait en avril des réparations à N.-D. des Soubirous. Les ouvriers vinrent demander aux collégiats leur aumône : ils leur donnèrent 10 sous à la condition de réparer la chapelle Saint-Martin qu'ils avaient dans cette église.

Pauvres, les collégiats n'étaient pas des pingres [36]. Ils donnent toujours, aussi largement que possible, des étrennes à ceux qui sont chargés par leurs bienfaiteurs de leur apporter un petit cadeau même quand ce sont seulement des cerises ou des concombres... Ils en donnent notamment aux 4 tambouriers "*timpanistratoribus*" qui viennent les régaler d'une aubade "*qui fecerant nobis phonosticos sive las albadas*" le jour de Noël. Eux-mêmes avaient des tambouriers et des ménétriers à leurs fêtes du 20 février et du 3 août (*timpanistratores et menestriers*). Etait-ce pour donner des aubades ? Etait-ce pour accompagner un cortège ? On ne le dit pas. Les deux sont probables.

Deux chapitres offrent encore quelque intérêt ; celui des petits travaux nécessaires pour réparer le mobilier ou la maison : un maçon travaille pendant 3 jours à la réparation d'une chambre : il reçoit 6 sous, son manœuvre : 2 sous 6 deniers, un gamin qui avait aidé 2 jours : 1 sou. nous trouvons le prix de deux mèches pour remplacer celles que des rats avaient emporté du calel de la mère : un denier, de la clef de la grande porte du collège, qu'on avait perdue, 3 sols, d'un engin nouveau fabriqué par un serrurier pour tenir la fontaine pour se laver les mains "pro tenendo lo lavado de las mas" : 9 sols, de la pierre percée des cabinets "per lo ceti del retrach" et pose de la dite pierre : 2 sols 6 deniers. On voit dans le même chapitre qu'on se servait d'alambics, soit pour faire de l'eau de vie, soit pour faire de l'eau de rose (aquam roseam).

L'autre chapitre est celui des frais occasionnés par les procès que le collège avait à soutenir : frais de voyage, frais d'actes, frais d'hommes d'affaires, etc.

Il y a le voyage de Me Etienne Posalgues à Agen pour l'affaire du bénéfice de Saint-Privat sur lequel un sieur de La Barthe faisait des difficultés au collège ; Posalgues rapporta une sentence définitive favorable [37]. Son voyage par Lascabanes, Lauzerte [38], Castelsagrat [39], séjour compris à Agen, coûta au total 3 livres 7 sols 2 deniers. Le même personnage eut à faire pour le collège d'autres voyages. D'autres fois on envoie soit le prêtre Martinhac, recteur de Lavercantière, soit un collégiat ; les frais sont moins élevés, ces messieurs voyagent plus simplement : Géraud Botier va à Toulouse par Montauban, y reste 6 jours et on ne dépense en tout que 18 sous 2 deniers. En avril 1502 il est question d'un procès entre le collège et le capitaine de Mercuès.

Relevons divers voyages à Figeac, sans indiquer les étapes ; à Sarlat, par Lavercantière ; le passage de la Dordogne coûtait 4 deniers.

Au total, tous ces frais de procès ou de voyages coûtaient au collège 38 livres 7 sous 10 deniers.

Les comptes de Forton Galhard furent présentés aux collégiats le 28 octobre 1502 et approuvés [40] par les consuls de Cahors le 20 décembre 1504. Le dernier acte fut rédigé par le notaire Neulat : ce comptable [42] s'était déclaré redevable à la caisse d'une somme de 25 livres 10 sols tournois qu'il promettait de payer aux Pâques prochaines [43].

## Notes

1 - En l'état actuel de nos recherches, nous ignorons si cet article a fait l'objet d'une publication : nous n'en avons trouvé aucune trace dans les nombreuses bibliographies consultées. Si toutefois cela était le cas, nous prions les responsables, éditeurs ou ayant-droit que nous aurions involontairement ignorés de bien vouloir nous en excuser. Il va de soi que nous publierons alors les références de l'édition originale.

2 - Le titre est du chanoine Albe.

3 - Il est peut-être abusif de parler d' « année scolaire » d'août à août ; au Moyen Age, l'année universitaire ne connaît pas de pause mais il y a, il est vrai, une suspension des cours de la fin juillet à la Saint-Luc. Les collégiats sont alors occupés à des exercices de lecture, « disputes » et autres qui évitent l'oisiveté et renforcent l'efficacité de l'institution.

4 - Les comptes sont tenus en un latin fortement teinté d'occitanismes. La graphie est particulièrement soignée pour un document comptable de cette époque : le registre est donc d'une lecture aisée exception faite de certaines abréviations.

5 - Il s'agit des collégiats présents au collège lors de l'assemblée capitulaire de quittance des comptes et non de l'effectif total. F° 32, rajouté au 20 - XII - 1504 par le notaire G. Neulat, langue d'oc locale.

6 - Ce que l'on nomme aussi parfois « droit d'entrée ». Le chanoine Albe a été abusé par la fréquence contemporaine du mot "taxe", ici il s'agit en fait d'une *tasse*, "tassie". La tasse d'argent, du poids d'environ un marc d'argent fin, sert à cette époque de valeur-refuge. Son emploi est d'usage courant lorsqu'on veut, comme c'est ici le cas, donner un gage qui va être longtemps immobilisé (pendant toute la durée du séjour au collège) et le mettre à l'abri des variations monétaires.

7 - E. Albe fait bien évidemment allusion aux guerres de Religion.

8 - « *Ruthena* » n'est que la transcription latine de Rodez.

9 - Actuellement rue Delpech.

10 - Manifestement le chanoine s'est appuyé sur la traduction fautive de Baudel et Malinowski. Rappelons qu'avec beaucoup de prudence Bemard de Rodez recommande d'installer dans sa fondation autant de clercs que les revenus le permettront...

11 - Note 1 du chanoine Albe : Il y avait à Arcambal, à La Roque, etc.

12 - Note 2 du chanoine Albe : Jean Suau, marchand, Martin Mercier et Bernard Carrier.

13 - La pitance "ordinaire" est parfois appelée "*companatge*" ; elle regroupe tout ce qui se consomme avec du pain : viande salée, charcuterie, fromage. Le fait de les compter à part n'empêche pas de les inclure dans "l'ordinaire". Le chanoine remarque d'ailleurs lui-même plus loin qu'en présence d'un invité le fromage est parfois remplacé par des fruits -poires le plus souvent- ce qui fait basculer le poste "d'ordinaire" en "extraordinaire"...

14 - E. Albe ayant souligné certains termes, nous les reproduisons en italiques.

15 - note 3 du chanoine Albe : Toussaint (une grillade de marrons en plus), St Martin d'hiver, St Nicolas, Conception de la Vierge, St Etienne, jour des Rameaux (en maigre), les deux jours de Pâques, St Nicolas d'été (6 mai), Pentecôte, Fête-Dieu (des cerises), Sts Pierre-et-Paul (poires au dessert), St Pierre ès liens, vigile de l'invention de St Etienne.

16 - « Pour faire le royaume »... A cette occasion les collégiats se donnent des titres et parodient l'organisation monarchique. Ceux du collège de Périgord, à Toulouse, désignent le roi par la fève, roi qui nomme à son tour les principaux dignitaires (grand échanson, connétable, etc.). Des jeux, farces, etc. accompagnent les festivités. Des gages et amendes -seulement théoriques ?- pouvant atteindre des sommes considérables sont distribués.

17 - La traduction précède la citation.

18 - Génitif pluriel du colleridia précédent.

19 - « Carême entrant ».

20 - Note 4 du chanoine Albe : En février, le bœuf ne coûtait qu'un sol la livre.

21 - En général le mouton est plus cher que le bœuf parce que plus apprécié. Dans les collèges toulousains, l'épaule de mouton est le plat incontournable des jours de fête. Un collégiat malade reçoit du mouton tandis que ses camarades valides ont du bœuf.

22 - Note 5 du chanoine Albe : on ne nous dit pas s'il y eut des invités à ce festin plantureux.

23 - Nous avions lu *Comba/Cumba*. Au cours de cette réjouissance 8 verres sont brisés : la location des 60 verres s'élevait à 2 sols mais le bris de ces objets encore précieux coûte à lui seul 2 sols 8 deniers...

24 - Sur la "pauvreté" des collèges qui fait encore débat entre les historiens spécialistes de cette période, nous renvoyons le lecteur à notre mémoire de DEA. Cette pauvreté est établie de façon tout à fait théorique : il s'agit d'une pauvreté canonique, "en esprit", comme le prouve d'ailleurs le train de vie assez confortable du collège de Rodez.

25 - Figues et raisins secs.

26 - 17 collégiats pour Pélegry, 12 pour Rodez-et-Laval, 6 pour Saint-Michel, avec de probables invités. Au moins une trentaine de convives

27 - Harengs.

28 - Il ne faudrait pas conclure de l'exposé réjouissant de ces festins à des excès trop fréquents. Les comptes du mois d'août, par exemple, font apparaître 22 jours de "*pitance ordinaire*" seulement améliorés par quelques "extras" de dernière minute - "invités" imprévus oblige- en poires au lieu de fromage, « *in loco casei in piriis* ».

29 - Le collège tue et prépare sur place ses porcs : "*porcos (...) del nostre mazilhé*"...

30 - E. Albe n'a pas achevé la ligne. L'original, f° 18v, donne la somme de 2 sols 6 deniers.

31 - Il faut préciser que parfois, pour la friture du poisson par exemple, le collège préfère utiliser de l'huile d'olive. C'est ainsi le cas le 20 février 1502, lors du banquet "maigre" évoqué par le chanoine : 3 livres d'huile d'olive sont achetées au prix de 3 sols la livre.

32 - Note 6 du chanoine Albe : La chandelle, 12 deniers la livre ; torches ou cierges, soit pour le Jeudi saint, soit pour la procession de la Fête-Dieu ; bois acheté au marché du Port-Bullier : 16 livres 7 sols 5 deniers (un des marchands s'appelle *Mangia Solelh* ; une fois pour faire dîner 8 enfants qui avaient porté le bois des bords du Lot au collège, on fit des andouilles avec des boyaux de porc, "*per farsi los ases de porc*").

33 - Cette présence n'est pas un trait original du collège de Rodez : on retrouve la mère dans chaque collège et son activité principale s'apparente plus à celle d'une lingère "en chef" qu'à celle d'une cuisinière.

34 - Sans doute un ancien collégiat.

35 - Un quart de plus que la contenance "normale" de la pinte...

36 - Voir supra note 24.

37 - "Le 6 août, nous avons envoyé maître Etienne Pouzalgues à Agen pour suivre le procès sur notre bénéfice de St Privat et *latumque* sentence définitive qu'a obtenu le collège en sa faveur contre la *partem de Bartha* par le sgr official de Montauban, juge délégué pour cette cause". L'affaire est donc jugée par un tribunal ecclésiastique, en terrain "neutre".

38 - Ville-étape : Etienne Posalgues y passe la nuit pour 3 sols, hébergement de son cheval compris. Le gîte et le couvert à Agen pour lui et sa monture s'élèvent à 5 sols 3 deniers par jour.

39 - Note 7 du chanoine Albe : D'autres fois il passe par le Moulin-Bessou ou par Ste-Cécile et Roquecor.

40 - Note 8 du chanoine Albe : Le 30, les collégiats nommèrent pour en faire la vérification maîtres Guillaume de Marquès, Etienne Pouzalgues et Géraud Botier l'un d'eux.

41 - Note 9 du chanoine Albe : Jean de Brunet, Peyre Sauzet, Guinot Tustalh, Me Antoine Vernonis et Me Guillaume Delbosc.

42 - Il s'agit du prieur Forton Galhard, bien sûr.

43 - Cette somme est très élevée : Forton Galhard s'est-il montré particulièrement dépensier ?

# LES IMPLANTATIONS DE "FRÈRES MINEURS" Religieux du Premier Ordre issu de St François d'Assise DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE CAHORS Des origines à la Révolution

## INTRODUCTION

A la veille de la Révolution de 1789, 14 implantations de l'Ordre des Frères Mineurs existaient dans le diocèse de Cahors : 11 sur le territoire de l'actuel département du Lot, 3 dans ce qui est aujourd'hui le Tarn-et-Garonne [1]. Cinq de ces communautés ont vu le jour dès le 13e siècle : avant 1236, à Cahors, Figeac et Martel ; avant 1260, à Gourdon ; avant 1283, à Montcuq.

Les autres ont été fondées entre la fin du 16e siècle ou le début du 17e, et le premier tiers du 18e siècle : à Moissac (Tarn-et-Garonne) avant 1603, peut-être avant 1582 (Cordeliers, puis Récollets) ; à Cahors en 1607 (Capucins) ; à Figeac en 1613 (Capucins) ; à Gourdon en 1616 (Capucins) ; à Saint-Céré en 1631 (Récollets) ; à Laroque-des-Arcs en 1641 (Récollets) ; à Caussade (Tarn-et-Garonne) en 1683 (ou 1681 ; Récollets) ; à Puy-l'Evêque en 1696 / 1697 ou 1698 (Capucins) ; enfin, à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1717 (Capucins).

Une petite résidence est signalée à Lacapelle-Marival en 1610 (Cordeliers), mais, selon toute vraisemblance, son existence fut de courte durée. D'autre part, une petite équipe de Récollets résida quelque temps à Rocamadour, envoyée en 1635 par l'Evêque de Tulle.

Au 14e siècle, la Province des Frères Mineurs d'Aquitaine était divisée en dix Custodies, à l'intérieur desquelles la répartition des couvents ne correspondait pas nécessairement aux limites des diocèses d'implantation. C'est ainsi que les cinq couvents alors existants dans le diocèse de Cahors se trouvaient distribués entre deux Custodies :

Cahors, Montcuq, Gourdon et Martel constituaient, avec Montauban et Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), la Custodie de Quercy ;

Mais Figeac était inclus dans la Custodie du Rouergue, composée par ailleurs des couvents de Rodez, Aurillac, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Affrique et Millau [2].

LE BIENHEUREUX CHRISTOPHE DE CAHORS. LES PREMIÈRES FONDATIONS (CAHORS, FIGEAC ET MARTEL)

La première attestation documentaire actuellement connue de la présence franciscaine en Quercy, se trouve dans un testament daté du 15 mai 1236 : ce jour-là, un certain Hugues d'Aorlhac (Aurillac), apparenté au Gardien du couvent d'Aurillac, faisait aux Frères Mineurs un legs collectif, une somme de 20 livres, à répartir entre cette maison, et les communautés établies à Cahors, Figeac et Martel, pour l'acquisition ou la confection de tuniques ("gonelas"), à raison de cinq par maison [3]. Dix ans après la mort de St. François d'Assise, survenue le 3 octobre 1226, l'implantation de ses Frères en Auvergne et dans le diocèse de Cahors était donc un fait accompli.

D'après les principaux chroniqueurs et annalistes de l'Ordre, c'est vraisemblablement en 1217 que débute l'expansion des Frères Mineurs hors d'Italie [4]. L'un des groupes envoyés vers la France pénétra cette année-là en Provence, sous la direction de fr. Jean Bonelli, Florentin ; de ce groupe faisait partie fr. Christophe, dit "de Romagne", par la suite "de Cahors", un curé de la région des Romagnes, en Italie du Nord, reçu depuis peu dans l'Ordre, peut-être par St. François lui-même.

Deux ans plus tard, en 1219, Christophe, avec quelques compagnons, quittait la Provence et pénétrait sur le territoire de l'actuelle région Midi-Pyrénées ; selon une tradition immémoriale, il y réalisa une première implantation à Mirepoix (Ariège). Vers la même époque, sans qu'il soit possible de préciser, il prenait pied dans le diocèse de Cahors, vraisemblablement à la demande expresse de l'évêque, Guillaume de Cardaillac, soucieux de préserver son peuple de l'influence cathare. C'est à Martel que St. François mourant lui apparut en rêve, le bénit, et lui demanda d'annoncer aux Frères du Quercy son "départ pour la patrie céleste" [5].

Dès lors, tout le reste de la longue vie de fr. Christophe s'est écoulé à Cahors (où il mourut, presque centenaire, le 31 octobre 1272) et dans le Quercy. Il y laissa la réputation d'un saint thaumaturge, débordant d'un dévouement sans limites, empreint de douceur et d'affabilité, envers les pauvres et les malades, pratiquant pour lui-même une austérité profondément impressionnante [6]. Interrompu par la Révolution, repris à l'initiative de l'évêque diocésain, Mgr Christophe Enard (3 décembre 1900), le culte rendu au "Bienheureux" Christophe de Cahors fut officiellement confirmé par le Pape St. Pie X, le 12 avril 1905 [7].

La source principale, sinon unique, de notre information sur ce personnage attachant, introducteur du mouvenent franciscain en Quercy, est la *Vita fratris Christophori* ("Vie du frère Christophe"), composée par fr. Bernard de Besse, son contemporain, qui l'a d'ailleurs connu, et appa-

raît donc comme un témoin privilégié [8]. Originaire du territoire de la Custodie franciscaine du Quercy, fr. Bernard fut compagnon et secrétaire du futur St. Bonaventure, alors Ministre général de l'Ordre. Outre la *Vita*, il composa, après 1278, un Liber de laudibus Beati Francisci ("Livre des louanges du Bienheureux François"), compilation de certaines des principales sources de l'histoire de St. François [9], et un *Speculum disciplinae* ou "Miroir de la discipline" (religieuse) longtemps attribué à St. Bonaventure. Né durant la première moitié du 13e siècle, il est mentionné pour la première fois dans un testament du 3 janvier 1250 (n.st.) [10]. La date de sa mort n'est pas connue [11].

### Implantation à Gourdon et Montcuq. Echec à Moissac

Comme pour Cahors, Figeac et Martel, c'est un legs testamentaire qui nous indique pour la première fois la présence des Frères Mineurs à Gourdon, en 1260 [12], et à Montcuq en 1283 [13]. D'après l'historien Roger Bulit, l'implantation franciscaine à Gourdon avait été réalisée, vers 1250, par les seigneurs de la région, Gisbert II de Thémines et sa jeune épouse, Hélène de la Bouriane ou de Gourdon-Salviac [14]. Plus tardive, et dernière en date du 13e siècle, l'installation des Frères à Montcuq (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors) semble s'être effectuée également sous les auspices du seigneur local, dont les anciens historiens franciscains n'ont pas retenu le nom, l'ont mal lu ou mal transcrit (?) [15]. La présence franciscaine à Montcuq est signalée par un riche marchand de Castelnau-Montratier, Guiral Trapas qui, le 5 octobre 1283, leur lègue une somme de 20 sous cahorsins [16].

Une vingtaine d'années après la fondation de Gourdon, et sans doute peu avant celle de Montcuq, une implantation franciscaine avait été tentée à Moissac. Bien accueillie par la municipalité et la population, elle échoua devant l'opposition violente des moines clunisiens de la prestigieuse abbaye locale (29 janvier 1272) [17]. Leur résidence envahie, molestés, expulsés "manu militari", les Frères Mineurs se replièrent sur Rabastens, au diocèse d'Albi. Ils ne devaient revenir à Moissac que trois siècles plus tard, inaugurant une seconde vague de fondations franciscaines dans le diocèse de Cahors, celle de la période moderne.

On le sait, le Quercy franciscain médiéval eut "son heure de gloire", au 14e siècle, avec le fameux groupe de Frères profès des couvents de Figeac et Gourdon parvenus, sous l'impulsion du Cahorsin Jean XXII et de ses successeurs, aux plus hautes responsabilités au sein de l'Ordre et de l'Eglise. De 1328 à 1359, cinq Quercynois se sont, en effet, succédé sans interruption à la tête de l'Ordre des Frères Mineurs, soit comme Ministres généraux, soit comme Vicaires généraux : les deux premiers,

Bertrand de la Tour et Guiral Ot, du couvent de Figeac ; les trois autres, Fortanier de Vassal, Guillaume Farinier et Jean de Buc, du couvent de Gourdon. Moins d'un demi-siècle plus tard, à l'époque du Grand Schisme d'Occident, un sixième Quercynois, Jean Bardolin, originaire de Figeac, était placé à la tête de la fraction de l'Ordre qui reconnaissait le Pape d'Avignon (1403-1417) [18].

**Retour à Moissac, Lacapelle-Marival, Rocamadour.**

Nous ne connaissons pas la date précise de la réimplantation durable des Frères Mineurs à Moissac. Elle est postérieure à 1587 : le Ministre général François de Gonzague n'en fait pas mention dans sa grande histoire de l'Ordre Franciscain, publiée à Rome cette année-là [19]. C'est en juin 1603 que l'existence d'un couvent de Cordeliers Observants est attestée à Moissac : la table des charges établie par le Chapitre provincial réuni à Villeneuve-sur-Lot mentionne en effet un nouveau Gardien de cette maison, ainsi qu'un "Lecteur" (professeur)-Père Maître des jeunes religieux [20].

En 1610, le couvent de Moissac est cédé aux Récollets d'Aquitaine, alors en voie d'organisation structurée : il figure comme tel sur les tables capitulaires des 23 juin 1612, 24 août 1613 et 30 décembre 1614 ; il est intégré en 1615 à la Province récollète dite de l'Immaculée-Conception (Bordeaux) ; lors de la division de celle-ci, en 1635, il passe à la nouvelle Province du Saint-Sacrement ou de Toulouse [21].

Un document latin des dernières décennies du 17e siècle (1679), la "Table chronologique" de la Province du Saint-Sacrement, œuvre du Récollet limousin Zacharie Laselve, nous fournit quelques renseignements sur ce couvent de Moissac [22], implanté dans une "ville vaste et peuplée du diocèse de Cahors, au bord du Tarn" [23]. Il est placé sous le patronage de la Visitation de Notre-Dame. Bien que bâti à l'intérieur de l'agglomération, il possède deux jardins assez vastes. Sa bibliothèque est riche de nombreux volumes, et l'enseignement de la philosophie ou de la théologie y est dispensé en permanence. L'église conventuelle est très fréquentée, non seulement les dimanches et les jours de fête, mais également en semaine.

Moins d'un siècle plus tard, répondant à l'enquête de la Commission des Réguliers, en 1767 [24], le Ministre provincial du Saint-Sacrement estime nécessaire, pour des raisons à la fois internes et pastorales, le maintien du couvent de Moissac, ville où "les Récollets sont les seuls réguliers... C'est une de leurs grandes maisons. L'Etude qu'elle entretient nous la rend tout à fait nécessaire, ses prêtres ne peuvent suffire au service de la ville et de la campagne" [25].

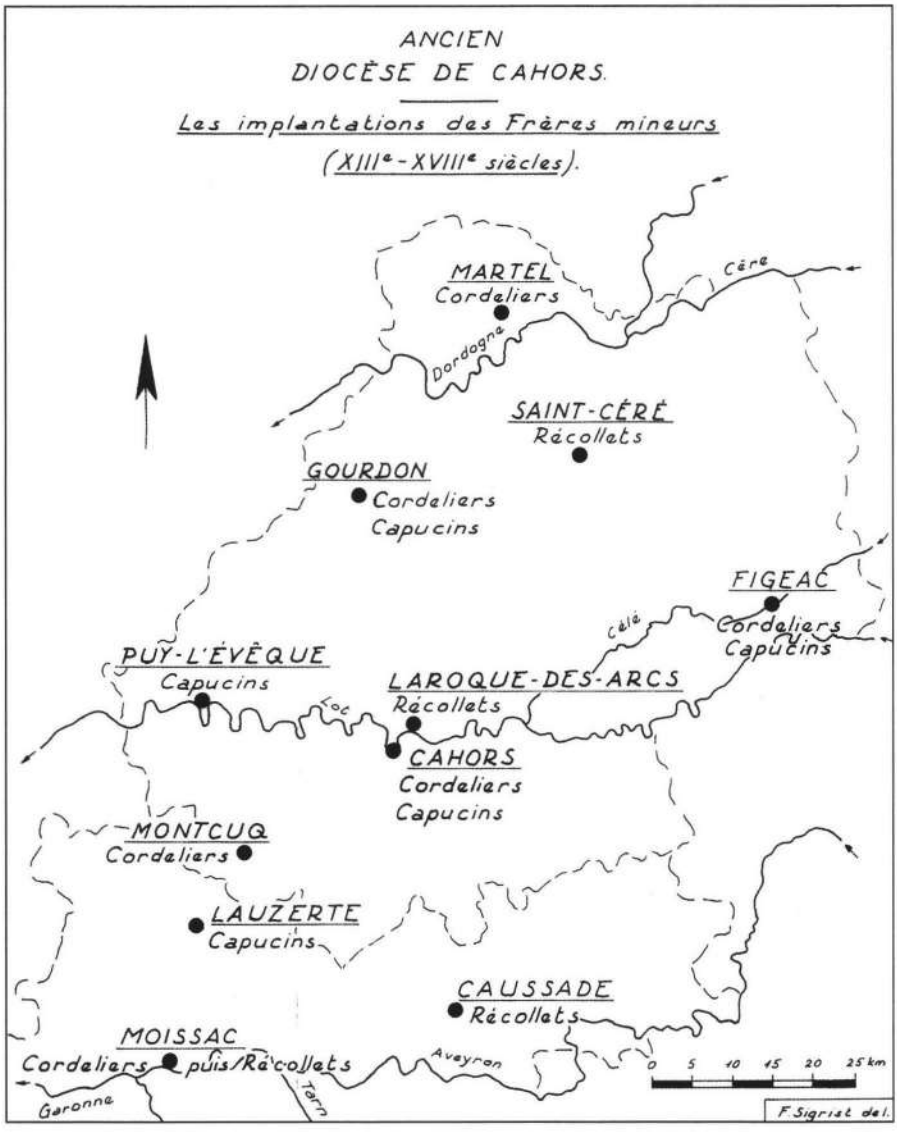
ANCIEN
DIOCÈSE DE CAHORS.
Les implantations des Frères mineurs
(XIIIe-XVIIIe siècles).
MARTEL
Cordeliers
Cère
Dordogne
SAINT-CÉRÉ
Récollets
GOURDON
Cordeliers
Capucins
FIGEAC
Célé
Cordeliers
Capucins
PUY-L'ÉVÊQUE
Capucins
LAROQUE-DES-ARCS
Récollets
Lot
CAHORS
Cordeliers
Capucins
MONTCUQ
Cordeliers
LAUZERTE
Capucins
CAUSSADE
Récollets
MOISSAC
Cordeliers puis Récollets
Aveyron
Tarn
Garonne
0 5 10 15 20 25 km
F. Sigriat del.

Cinq fondations franciscaines jalonnent la première moitié du 17e siècle. Les trois premières sont le fait des Capucins de la grande Province d'Aquitaine-Languedoc, puis d'Aquitaine, et furent réalisées à Cahors (1607), Gourdon (1616) et Figeac (1623) ; les deux dernières, celles de Saint-Céré (1631) et de Laroque-des-Arcs (1641), reviennent aux Récollets.

A l'époque où Moissac franciscain réapparaît dans l'histoire, une petite résidence ("hospice") de Cordeliers - Observants, habitée par un religieux au moins, et peut-être annexe du couvent de Figeac, est signalée à Lacapelle-Marival (21 kms au Nord-Ouest de Figeac). Le 22 août 1610, un Cordelier nommé Thouron, étant "in Hospitio Capellae de Malrinal" (sic), signe son adhésion aux statuts de réforme de la Province observante d'Aquitaine-Ancienne, établis en novembre 1609 et proposés successivement à toutes les communautés [26]. Selon toute vraisemblance, l'existence de cette petite maison fut de courte durée : elle est absente de la table du Chapitre provincial de 1603 [27], et ne figure dans aucun des documents postérieurs, parvenus à notre connaissance, relatifs aux Cordeliers aquitains.

Un quart de siècle après la fugitive apparition de la résidence de Lacapelle-Marival, la présence des Récollets est signalée à Rocamadour. En 1635, l'Evêque de Tulle (c'était alors Jean de Gourdon de Genoulhac de Valhac) y envoya une petite équipe de 2 ou 3 de ces religieux, "pour y prescher et faire toutes fonctions ecclésiastiques" [28]. Non consulté au préalable, l'évêque de Cahors (probablement Pierre Habert) leur ordonna de se retirer ; mais le Parlement de Toulouse intervint, et leur prescrivit au contraire de "continuer leur ministère" sur place, "sans avoir égard" à l'injonction épiscopale [29].

La présence momentanée des Récollets à Rocamadour est confirmée par la correspondance de l'un d'entre eux, le P. Cyprien Jarrige, ancien vicaire du couvent de Périgueux [30]. Dans deux lettres adressées à son Ministre provincial, le P. Sylvestre Grandis, premier Supérieur de la nouvelle Province du Saint-Sacrement (Toulouse), il évoque un séjour dont il semble avoir conservé un souvenir mitigé (Rocamadour, 5 juin 1635, et Sarlat, 24 janvier 1638) [31]. Dans sa seconde lettre, il évoque plaisamment ses deux dernières résidences successives, Rocamadour et Laroque-des-Arcs (""... je ne suis sorty du Roc que pour entrer dans la Rocque, où il y a des pierres par tout"), et exprime le souhait de ne pas y revenir, entre autres en raison de ses problèmes de santé ; toujours avec humour, il conclut : "Je n'ay pas trouvé d'huile dans le Roc et je n'espère pas trouver le miel dans la Roque..." [32]. Il fait ensuite allusion à une lettre récente d'un confrère, le P. Antoine, "pauvre Recolet hermite", Rocamadour, 18 mai 1635 [33].

**Les Capucins à Cahors, Gourdon et Figeac**

L'établissement des Capucins à Cahors trouve son origine dans une initiative de l'évêque lui-même, Antoine d'Hébrard de Saint-Sulpice : par son testament de janvier 1599, il avait légué "à l'Ordre des Frères Capucins" un jardin et des terrains, près du pont Valentré, acquis "de diverses personnes de la ville de Caors", à charge pour ses héritiers d'y édifier un couvent ("qu'il soit fondé et basti une église et couvent dudit ordre des religieux Capucins, à l'honneur de Dieu, de Monsieur saint François et à la consolation des habitans dudit Cahors") [34]. Mais l'exécution des dernières volontés de Mgr d'Hébrard se trouva différée de plusieurs années, probablement en raison des difficultés soulevées par l'héritier du prélat, Pons de Thémines, Cardaillac, sénéchal et gouverneur du Quercy (qui, par la suite, devait "contribuer puissamment" à la fondation du couvent de Gourdon).

Le successeur de Mgr d'Hébrard, Siméon-Etienne de Popian, lui aussi très favorable aux Capucins, obtint la cession de la propriété destinée à la fondation projetée ; il y planta lui-même la Croix [35], le 13 septembre 1607, et posa la première pierre six jours plus tard. Une quête fut organisée en ville pour réunir les fonds nécessaires à la construction du couvent ; le clergé local, à lui seul, donna 600 livres. L'église conventuelle, dédiée à l'Archange St. Michel, fut consacrée le 1er août 1620. Le couvent de Cahors servit de Noviciat "presque sans interruption" jusqu'à la Révolution [36].

Neuf ans après la ville épiscopale, Gourdon, à son tour, accueillit les Capucins. Fondation réclamée par un grand nombre d'habitants, à la suite des prédications d'Avent (1615) et de Carême (1616) du P. Bernard de Bordeaux. Les efforts déployés, à la même époque, par les Récollets, pour s'établir à Gourdon, avec le soutien de certaines personnes, échouèrent "sans grand bruit". Le principe d'une fondation capucine fut adopté au cours d'une "assemblée générale" des consuls et des autres notables, réunie le 5 avril 1616 : "il serait expédient", lit-on dans le procès-verbal, "que l'on eût un couvent de Capucins, afin que par leur bon exemple, les habitants d'icelle ville fussent d'autant plus affectionnés et zellés au service de Dieu".

Toutefois, la Ville n'avait pas l'intention d'engager de grosses dépenses pour l'entretien des nouveaux venus, ayant à sa charge, "depuys longues années", celui des Cordeliers. Les Capucins s'empressèrent de rassurer les responsables municipaux : "ils ne désiroient rien de la ville que la bonne grâce des habitans, et consentement d'iceulx de s'y pouvoir bastir... se faisant assés forts de fournir à ce qui leur sera nécessaire pour cet effect, sans que la ville y trempast en rien".

Soucieux de ne pas courir le risque éventuel d'être supplanté par les Récollets, le Ministre provincial se rendit lui-même à Gourdon, où il arriva le 13 octobre, muni de toutes les autorisations de l'Evêque. Il reçut, près de la ville, "un champ appartenant à quelque Chappellanie", "un Cimetière abandonné adjacent", une vieille église dédiée à Ste Catherine, et "quelques petits jardins alentour d'icelle". La Croix y fut plantée le 16 octobre 1616. Cette cérémonie fut préparée par diverses prédications (celle du P. Bernard de Bordeaux, entre autres), et par l'annonce de l'indulgence plénière attachée à toute plantation de Croix ; le succès fut tel "qu'il y eut autant de communiants que le jour de Pâques".

Plusieurs religieux furent aussitôt installés, sous la responsabilité du P. François de Castelnaudary, "Supérieur de Fabrique" [37]. L'épouse de Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France, "prêta un généreux concours" à l'établissement des nouveaux venus. L'église conventuelle fut consacrée par l'évêque de Cahors, en 1625, sous le patronage de Ste Catherine [38].

Après Cahors et Gourdon, c'est Figeac qui accueillait les Capucins. Cette implantation, acceptée officiellement par le Chapitre provincial réuni au couvent d'Agen le 1er septembre 1623, avait été demandée par la partie catholique de la population, après la défaite militaire des protestants.

Les Capucins n'étaient pas des inconnus à Figeac : plusieurs Frères du couvent de Cahors s'étaient dévoués auprès des malades, lors d'une épidémie de peste, au cours de laquelle les Consuls avaient fait vœu, si le fléau cessait, d'édifier une chapelle dédiée à St. Roch.

Un premier terrain, appelé "de Saint-Barthélémy", n'ayant pu convenir, la Croix fut plantée ailleurs, le 5 novembre 1623, près de l'église de Notre-Dame du Puy et de la porte Montviguier, à l'intérieur de la citadelle construite par les protestants (entre l'Hôtel de Ville et le boulevard du Colonel-Toulié). La Ville avait fait don aux Capucins "du fonds, fossés et bastions" de cette forteresse, payés 500 livres à M. de Lamons, commissaire royal chargé de sa démolition (délibération municipale du 25 avril 1623). La première pierre du couvent fut posée le 9 novembre. L'église conventuelle fut consacrée par l'évêque de Cahors le 11 avril 1662, et placée sous le patronage de la Vierge.

Entretemps, lors de la grande épidémie de 1629-1631, plusieurs Capucins de Figeac "moururent au service des pestiférés". A la fin du siècle, en 1689, une Fraternité féminine du Tiers-Ordre vit le jour, et "devint des plus florissantes" ; l'une de ses membres, Mlle Marguerite Gallier, devait mourir en réputation de sainteté, le 12 avril 1729 [39].

**Les Récollets à Saint-Céré, Laroque-des-Arcs et Caussade**

Les trois fondations capucines du premier quart du 17e siècle furent suivies de trois fondations récollètes, réparties sur un demi-siècle : celles de Saint-Céré (1631), Laroque-des-Arcs (1641) et Caussade (1683 / 1684, ou 1681 ?).

Les Récollets ont été appelés à Saint-Céré par les catholiques locaux. Le 10 avril 1621, réunis en assemblée générale, ceux-ci décident en effet de solliciter des Récollets une implantation dans leur ville. Nous affirmons à ces religieux, déclarent-ils, "que nous sommes portés d'un saint et extrême désir d'avoir le bien, l'honneur et le contentement de posséder une famille de leur Ordre en lad. Ville, afin que par leur bon exemple, saincteté de vye, fervantes et doctes exortations nous puissions mieux nous confirmer en la foy et religion et nous former et advancer à la piété..."

Dix ans se passent avant que cette décision reçoive un début d'exécution. L'une des raisons d'un si long délai pourrait être l'opposition d'une partie de la population, les protestants vraisemblablement. C'est en 1631 seulement que les Récollets s'installent à Saint-Céré : le 17 mai, l'évêque de Cahors leur accorde son autorisation, et le 7 septembre ils plantent solennellement la Croix. L'année suivante, se trouvant mal logés dans la maison provisoirement mise à leur disposition, ils demandent un autre local, plus commode ; après délibération, les notables et autres habitants réunis en assemblée générale, décident de leur donner une somme de 1500 livres, payable en trois ans, avec laquelle ils pourront acheter le terrain de leur choix, pour y édifier un couvent (23 août 1632).

L'installation des Récollets se heurte à l'opposition active d'une minorité de la population. Cette hostilité finit cependant par céder devant "la patience, la modestie, le zèle et la charité" des nouveaux venus, et surtout, il faut le reconnaître, devant la personnalité de leur protecteur, le seigneur du lieu lui-même, Frédéric-Maurice de la Tour, prince de Sedan, vicomte de Turenne, pourtant encore protestant. Après sa conversion au catholicisme, M. de la Tour autorisera les Récollets à prendre dans ses forêts leur bois de chauffage.

Le couvent fut construit grâce au travail des Récollets et aux aumônes des fidèles ("fratrum labore et piorum eleemosynis extructus"). Il n'était pas encore terminé en 1661 : le 28 août de cette année-là, les Etats du Quercy, réunis à Saint-Céré, font aux Frères une aumône de 30 livres "pour achever le bastiment de leur couvent". La construction de l'église conventuelle a été financée, au moins en partie, par François de Salagnac, conseiller du Roi, "Abbé de la Mothe résidant à Carennac" : le

15 mai 1641, étant à Tulle, dans la "maison noble du Lys", celui-ci fait donation aux Récollets de la somme nécessaire aux travaux (d'ailleurs déjà commencés), jusqu'à concurrence de 800 écus [40].

Le 2 septembre 1636, Antoine de Fontanges, seigneur de Laroque-des-Arcs, donnait aux Récollets de la Province toulousaine du Saint-Sacrement une maison avec jardin attenant, sise en ce lieu ; l'autorisation d'y réaliser une fondation fut accordée l'année suivante, le 7 mars 1637, par les vicaires généraux du diocèse, le siège vaquant, autorisation confirmée par le nouvel évêque, Alain de Solminihac, futur Bienheureux, le 12 avril 1641 [41]. Par la suite, un véritable couvent devait être édifié.

Mais cet établissement était exposé aux incursions des militaires et des vagabonds de toute sorte, en une période troublée ("irruption et insolences des passans, soit gens de guerre ou autres...") ; il était par ailleurs exigu. Grâce à "la charité de quelques habitans", il fut sur le point d'être transféré en ville, c'est-à-dire à Cahors même, cela une quinzaine d'années seulement après l'installation des Récollets ("délibération des habitants de Cahors", 7 mai 1657). En 1675, le projet était en voie de réalisation : le 11 août, l'évêque accordait son autorisation ; le 29 août, avait lieu la bénédiction de la Croix.

Chaque fois, le transfert envisagé avait reçu l'approbation du Roi : en juin (?) 1657 d'abord ; le 10 mai 1675 ensuite (injonction au Parlement de Toulouse d'enregistrer les lettres patentes précédentes qui, n'ayant pas été utilisées, étaient "surannées") [42]. Pourtant, les Récollets n'ont quitté Laroque qu'à la fin du siècle suivant, chassés par la Révolution !

Après la fondation de Laroque-des-Arcs, une quarantaine d'années s'écoulent avant la réalisation, par les Frères Mineurs Récollets, d'une troisième implantation dans le diocèse de Cahors. Ceux-ci arrivent à Caussade en 1683, ou dès 1681 (les historiens divergent sur ces deux dates) [43]. A l'origine de cette fondation, probablement une initiative de l'Intendant de la Généralité de Montauban, Foucault, en vue de ramener les protestants locaux au catholicisme (l'Edit de Nantes sera révoqué en 1685...).

D'après notre documentation personnelle, deux dates sûres marquent cette implantation franciscaine : en août 1683, Louis XIV autorise "l'établissement d'un couvent de Récollets à Caussade, en vue d'y extirper l'hérésie", décision enregistrée le 3 décembre suivant par le Parlement de Toulouse ; et le 9 janvier 1684, a lieu la "première délibération de la ville de Caussade en faveur des Récollects".

A partir de 1686, les nouveaux venus reçoivent une subvention municipale de 300 livres, dont les deux tiers "pour les soins qu'ils prenaient de l'éducation de la jeunesse de la ville et de son instruction à la

religion catholique". Les Récollets affectent à cette tâche deux maîtres ("régents"). Mais le "relâchement" et la médiocrité de l'enseignement dispensé par ceux-ci provoquent, en 1714, une première suspension, provisoire, de la subvention ; l'intervention de l'Intendant, agissant sur ordre supérieur, amène la levée de cette mesure. Une quarantaine d'années plus tard, en 1753, la subvention est supprimée de nouveau, définitivement cette fois. La mesure est entérinée par un acte de la Province du Saint-Sacrement, daté du 2 mai 1755.

Dans un mémoire adressé entretemps à l'Intendant, le 24 septembre 1754, le Gardien de Caussade, le P. Elzéar Delom, s'efforçait de défendre ses confrères, expliquant : "si les enfants ne font pas de grands progrès dans la latinité, c'est qu'ils n'ont point de goût pour l'étudier, qu'ils n'ont d'ailleurs aucun secours pour cela chez eux, qu'ils ont au contraire une entière liberté de se dissiper toute la journée et que n'entendant jamais parler que de commerce, leur goût est toujours tourné de ce côté-là".

Quoiqu'il en soit, des "régents" laïcs prennent la place des Récollets [44].

### Les Capucins à Puy-l'Evêque et Lauzerte

Les deux dernières implantations des Capucins, à Puy-l'Evêque (1696/1697), puis à Lauzerte (1716 / 1717), marquent la fin des fondations franciscaines dans l'ancien diocèse de Cahors.

Les Capucins ont été appelés à Puy-l'Evêque par la population elle-même, avec l'autorisation de l'évêque, seigneur temporel du lieu. Informé du projet d'établissement "d'une mission permanente à Puy l'évêque", le Chapitre de la Province d'Aquitaine, réuni au couvent de Bordeaux le 6 mai 1695, donne son accord "à la pluralité des voix". Les Capucins semblent être arrivés sur place l'année suivante (1696). Mais la fondation débuta officiellement en 1697, avec la nomination, par le Chapitre provincial d'Agen (30 août), d'un "Chef" de Mission, le P. Hyacinthe de Montcuq [45].

A Lauzerte, l'initiative de l'appel aux Capucins d'Aquitaine revient aux Pénitents Bleus locaux, désireux de bénéficier du secours spirituel de ces Frères Mineurs, et de fournir une aide au clergé paroissial. En 1716, les Pénitents adressèrent une requête en ce sens à l'Evêque de Cahors, Henri de Briqueville de la Luzerne. Sans plus attendre, les responsables provinciaux envoyèrent alors sur les lieux 3 religieux, qui commencèrent à célébrer l'office divin dans la chapelle des confrères. Cette hâte provoqua le mécontentement d'une partie au moins de la population, qui ne paraît pas avoir été consultée au

préalable. Informé, le Parlement de Toulouse réagit vigoureusement : par un arrêt rendu le 2 janvier 1717, il interdit aux Capucins de faire à l'avenir, sans l'autorisation du Roi, semblable fondation, à Lauzerte ou ailleurs, et enjoint aux 3 religieux présents de se retirer dans un délai de 8 jours [46].

Cet épisode ne semble pas connu des historiens capucins ; en tout cas, ils n'y font aucune allusion. D'ailleurs, une autorisation gouvernementale au moins tacite paraît avoir été accordée peu après aux Capucins d'Aquitaine : en effet, l'établissement d'une "Mission" à Lauzerte fut mis en délibération au Chapitre Provincial de Nogaro, le 3 septembre 1717 ; après un vote "à noix et à fève", "l'affirmative l'emporta", et le P. Clément de Saint-Antonin "fut fait Chef de la dite Mission" [47]. Ce religieux était toujours en charge lors du Chapitre Provincial suivant (Bazas, 14 septembre 1719) ; sur la table capitulaire correspondante, Lauzerte est rattaché à la Custodie de Béarn [48].

### Avant de quitter l'ancien Quercy "Franciscain"...

Au début de la Révolution, en 1790, 92 Frères Mineurs résident dans le diocèse de Cahors, 36 Capucins, 29 Récollets, 27 Cordeliers [49]. Sur les 14 maisons qui s'y trouvent implantées, 3 sont habitées par plus de 10 religieux, celle des Récollets de Saint-Céré [13], celles de Cordeliers et des Capucins de Cahors (12 chacune) [50], 37 Frères au total, 40,2 % de l'ensemble. Dans un ordre d'importance décroissante de leurs communautés, les 55 autres Frères Mineurs se répartissent ainsi :

Capucins de Figeac, 9 [51] ;

Capucins de Gourdon, 8 ;

Récollets de Moissac, 7 ;

Cordeliers de Martel et Récollets de Caussade, 5 chacune ;

Cordeliers de Gourdon, Capucins de Puy-l'Evêque et Récollets de Laroque-des-Arcs, 4 chacune ;

Cordeliers de Figeac [52] et de Montcuq, Capucins de Lauzerte, 3 chacune.

### Les vestiges archéologiques de la présence Franciscaine en Quercy.

A la fin du 18e siècle, plus rien ne subsistait du réseau de couvents franciscains et capucins quadrillant, naguère encore, l'espace quercynois. Pourtant, à l'orée de notre 21e siècle, maintes traces matérielles, généralement modestes, mais parfois prestigieuses, demeurent encore visibles, ou l'étaient encore à une date très récente.

BÂTIMENTS CONVENTUELS TOTALEMENT DISPARUS.

C'est le cas de trois maisons importantes, celles des Cordeliers et des Capucins de Cahors, celle des Cordeliers de Figeac. Le couvent franciscain de Cahors s'élevait à l'Ouest de la vieille ville, non loin du pont Valentré ; le lycée actuel occupe en partie son enclos ; l'église et la salle capitulaire ont subsisté jusqu'en 1895 [53]. Le couvent des Capucins était situé au Sud-Ouest de la vieille ville, entre le pont Valentré et l'actuelle Maison des Œuvres (ex - Grand séminaire), non loin de la gare S.N.C.F. [54].

A Figeac, des restes du couvent et de l'église, très remaniés, mais bien identifiables, s'offraient aux regards durant toute la première moitié du 20e siècle, comme en témoignent plusieurs cartes postales en noir et blanc ; tout a disparu en 1961, "pour laisser la place au nouveau collège Champollion" [55].

Une quatrième maison de Frères Mineurs quercynois, la résidence des Capucins de Puy-l'Evêque, semble bien avoir également disparu. Devenue propriété communale après la Révolution, elle subit rapidement une complète transformation : comblé, l'intérieur de la chapelle servit de fondation à la Mairie, "et le jardin devint la place du marché public" [56].

VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES SUBSISTANTS.

Le couvent des Cordeliers de Martel était édifié hors les murs, au Nord. Il "occupait un vaste enclos dont la superficie équivalait au quart de celle de la ville... et de ses faubourgs" [56 bis]. Après la Révolution, il fut longtemps utilisé comme gendarmerie. Le clocher - tour de l'église conventuelle, connu sous le nom de "tour des Cordeliers", est toujours visible, ainsi "qu'un des murs intérieurs du cloître... (côté Est) avec l'ouverture ogivale qui menait à la sacristie" [57].

Comme à Martel, le couvent de Montcuq s'élevait hors les murs. Il était situé à l'Est, au faubourg oriental, dit "de Cantals, dels Olmels ou de Castelnau". Ce qu'il en subsiste aujourd'hui a été visité par les membres de la Société des Etudes du Lot, le 4 septembre 1988 [58].

La perle architecturale franciscaine du Quercy médiéval est, sans conteste, l'église gothique des Cordeliers de Gourdon, construite entre 1250-1265 et 1287 (date de la pose de la clef de voûte[59]). A l'époque du Concordat de 1802, celle-ci servit d'annexe paroissiale, sous le nom de "Notre-Dame des Cordeliers". A la fin du 19e siècle, un clocher carré sans beauté remplaça le "gracieux campanile" d'origine. Désaffectée vers la fin des années 1960, l'église elle-même fut magnifiquement restaurée, en

1971, par les jeunes du "Club du Vieux Manoir" : l'intérieur, utilisé pour des activités culturelles et artistiques, constitue un ensemble architectural de haute qualité, probablement l'un des plus beaux monuments franciscains médiévaux subsistant dans le Sud-Ouest de la France, avec l'église et le cloître des Cordeliers de Saint-Emilion, en Gironde, ou l'église des Observants-Récollets Sainte-Marie des Anges de Toulouse [60].

Au début de la décennie 1980, Figeac conservait certains bâtiments conventuels des Capucins, occupés par des particuliers. A l'occasion de travaux, certaines découvertes intéressantes ont été faites : sur l'emplacement de l'église, une petite boîte en plomb renfermant le procès-verbal de la consécration de l'église, le 11 avril 1662, et des restes de peintures représentant l'Annonciation; dans un bâtiment mitoyen, un trumeau du 17e siècle portant une peinture à l'huile [61].

A Saint-Céré, l'église des Récollets est toujours debout, au Sud de la Nave, sur le quai des Récollets. Le 15 mars 1973, elle a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques [62].

Au cours d'une excursion en voiture, un lundi de Pâques, 17 avril 1995, une halte à Laroque-des-Arcs nous a permis de constater l'existence de l'ancien couvent des Récollets, très remanié, pourtant facilement repérable à l'extérieur. Il est situé à l'une des extrémités de la localité, mais à l'intérieur de celle-ci. L'église est utilisée comme garage ; l'entrée du porche, rectangulaire, très élevée, est surmontée d'un fronton triangulaire, au-dessus duquel sont discernables les traces d'un cadran solaire. La porte de l'église proprement dite semble être demeurée intacte dans son architecture générale.

Cette église s'appuie d'un côté contre une aile de bâtiment à deux étages, extérieurement très remaniée. L'autre côté de l'église, à l'opposé, bien visible, avec ses trois fenêtres, donne sur une sorte de place, assez étendue ; il est prolongé, du côté du porche, par une tour d'angle, ronde, qui semble plus ancienne.

Le bâtiment auquel est accolée l'église est percé par une voûte en arcade, sous laquelle passe une petite rue qui longe la place. Du côté opposé à celle-ci, et formant équerre avec le bâtiment mentionné plus haut, s'élève une seconde aile de bâtiment, dont la façade présente un aspect conventuel très caractéristique : petites fenêtres (au nombre de six), traces de plusieurs arcades de cloître.

Nos observations visuelles ont été confirmées et complétées par quelques renseignements obtenus d'une voisine, une dame âgée, semble-t-il ancienne co-propriétaire du couvent. A l'époque de notre visite, ce dernier était partagé entre deux propriétaires, un garagiste (l'église),

et un particulier demeurant à Angoulême, en Charente (le bâtiment ancien perpendiculaire à l'église).

A Caussade également, l'ancien couvent des Récollets fait toujours partie du paysage urbain. En 1978, la Ville de Caussade a reçu le prix annuel de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne pour avoir procédé à sa restauration [63].

De même, l'ancienne résidence capucine de Lauzerte est encore signalée en 1973 : alors propriété de Madame Correch, elle était aménagée "avec un goût exquis en maison d'habitation, dans le respect du passé". A la même époque, la famille Correch conservait "pieusement dans un vieux secrétaire de sacristie Louis XV l'habit de pénitent d'un arrière grand'père, son Christ et son livre de prières" [64].

**EN GUISE DE CONCLUSION...**

En ce début de troisième millénaire, seuls des vestiges architecturaux et archéologiques témoignent de la présence collective des Frères Mineurs de St. François dans le diocèse de Cahors. Au plan individuel, le nombre de Lotois entrés dans l'Ordre Franciscain durant le 20e siècle est modeste. Deux seulement, à notre connaissance, sont en vie aujourd'hui.

1) Le fr. Charles-André Floirac, né en 1926 à Couzou, dans le canton de Gramat, à 5,5 kms au Sud de Rocamadour. Entré chez les Franciscains en 1945, à Pau, prêtre en 1952, il est parti au Japon, comme missionnaire, en décembre 1954. Cinquante ans plus tard, il y est toujours...
2) Le fr. Jean-Claude Demota, né en 1941 à Saint-Laurent-les-Tours, 2 km au Nord de Saint-Céré, dans une très ancienne famille quercynoise. Entré chez les Franciscains en 1962, prêtre en 1972, longtemps aumônier du monde carcéral, il est au service spirituel et humain des "gens de la fête et du voyage".

Hugues DEDIEU, OFM.

Notes

1 - Nous n'avons pas inclus dans cette étude Montauban, pourtant situé dans le bas-Quercy, et rattaché au diocèse de Cahors à l'époque de l'installation des Frères Mineurs, réalisée un peu avant 1251 : devenu siège épiscopal en 1317, l'actuel chef-lieu du Tarn-et-Garonne inaugure par le fait même sa propre histoire, qui se sépare désormais de celle du diocèse de Cahors.

2 - Lemaître, p.514 ; Wadding, IX, p.262.

3 - Legs de "autres XX lib. als fraires menors, a obs de gonelas, e aquestas gonelas sio partidas entre Caortz, e Fijac, e Martel, e Aorlhac, a cascuna d'aquestas maios V gonelas" ("autres 20 livres aux frères mineurs pour des gonelles, et ces gonelles réparties entre Cahors, et Figeac, et Martel, et Aurillac, à chacune de ces maisons, 5 gonelles"). AN, R2 39 n°1 (original, en occitan). Copie et traduction, par Alexandre Bruel, publiées dans *Le Moniteur du Cantal* du 27 juin 1866 (un exemplaire aux AD du Lot, en F 215) ; présentation et publication, par Roger Grand, dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 2, 1900, p. 379-386 (voir p.385 sv.) ; voir également, aux AD du Lot, *Fonds d'Alauzier,* 31 J 27. - Cette disposition testamentaire est intéressante, car elle suggère une double interrogation : les cinq tuniques prévues par maison sont-elles destinées à autant de religieux composant chaque communauté, ou constituent-elles un simple complément de vestiaire, sans référence à un effectif précis ? Dans la première éventualité, nous pourrions être en présence de petites équipes de cinq Frères chacune, chargées d'organiser une implantation et de préparer la fondation des couvents. Inadvertance sans doute, le testament d'Hugues d'Aorlhac n'a pas été utilisé par les auteurs de l'Histoire du Quercy dirigée par Jean Lartigaut (Toulouse, Privat, 1993, p.113 sv.). Et il est demeuré inconnu des historiens "franciscanisants". - Pour Cahors, Emery (p.85) et Moorman (p.99) indiquent 1255, qui est la date d'agrandissement ou de reconstruction du couvent ; nettement plus proche de la réalité, Lemaître donne "vers 1226" (p.546). Pour Figeac, Lemaître se contente d'un vague "au XIII$^{e}$ siècle" (p.551) ; chez Emery (p.85) et Moorman (p.183), nous relevons "- 1268". Pour Martel, enfin, nous trouvons "1266" chez Lemaître (p.557), "- 1248" chez Emery (p.85) et Moorman (p.291). Les Frères Mineurs étaient probablement présents à Martel en 1230 : au cours d'une tournée de prospection d'archives, le Bénédictin Dom Jacques Boyer s'est arrêté dans ce couvent fin août 1712 ; il a noté : "nous y trouvâmes des titres de l'an 1230, mais nous ne pûmes pas trouver la fondation" (*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, t.9, 1887, p.231 sv.).

4 - *Analecta*, III, p.23 sv. ; Wadding, I, p.273 sv.

5 - D'autres Frères Mineurs, ainsi que l'Evêque d'Assise, qui se trouvaient à ce moment-là plus ou moins loin de l'Ombrie, eurent, eux aussi, une vision du Saint. *Saint François d'Assise. Documents. Ecrits et premières biographies...* (éd. Théophile Desbonnets, OFM, et Damien Vorreux, OFM), 3$^{e}$ édition, Paris, Editions Franciscaines, 2002, p.507-509.

6 - Sur Christophe de Cahors, essai de mise au point biographique et bibliographique dans AFH, t.76, 1983, p.139-153. Le rayonnement personnel de ce Frère, et les "miracles" qui lui ont été attribués sont analysés dans *Fanjeaux* 11, 1976, p.229-235, 244-246 (notes).

7 - Christophe est fêté au jour anniversaire de sa mort, par toutes les branches de la "famille franciscaine". Cf. *Propre de la famille franciscaine... Liturgie des Heures. Sanctoral Franciscain. Edition typique en langue française*, Lyon, Provinces Franciscaines Francophones, 1985, p.404-406.

8 - Cette "Vie" est insérée dans la *Chronique* franciscaine dite *des 24 Généraux*, œuvre du fr. Arnaud de Sarrant, Ministre Provincial d'Aquitaine (14$^{e}$ siècle). *Analecta*, III, p.161-173. Traduction française, par l'Abbé Calvet, *Le Bienheureux Christophe de Cahors, compagnon de saint François, ses vertus et ses miracles, d'après Frère Bernard de Besse...*, Cahors, 1901, p.9-31.

9 - *Analecta*, III, p.662-692 ; Saint François d'Assise. Documents..., op. cit., p.1374 sv.

10 - AFH, t.32, 1939, p.206 sv., 223.

11 - Sur Bernard de Besse, voir notices dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques...*, VIII, 1935, col. 594 sv., et dans le *Dictionnaire de Spiritualité...*, I, 1937, col. 1504 sv. Voir aussi AFH, t.2, 1909, p.463, et t.29, 1936, p.290-293 ; *Fanjeaux* 11, p.229, 231, 244 (notes).

12 - BNF, Ms fr. nouv. acq. 22378, n°3 ; Emery, p. 85 ; Moorman, p. 205 sv.

13 - Emery, p.85 ; Moorman, p.313. Voir infra, note 16. Pourrait-on reculer de plus d'une quarantaine d'années cette daté ? Dans son ouvrage sur *La Vie en Quercy au Moyen Age*, Paris, Picard, 1944, p.561, Eugène Sol signale en effet l'existence, en 1241, d'un fr. Guillaume Molo, Gardien de Montcuq ! Malheureusement, il ne fournit aucune référence à l'appui de cette indication, dont nous ne pouvons donc tenir compte, au moins jusqu'à plus ample informé.

14 - *Gourdon en Quercy, cité médiévale...*, Gourdon, 1971, p.10, 33. Sur les Cordeliers de cette ville, voir aussi Edmond Albe, *Les Institutions religieuses de Gourdon (des origines à la Révolution)*, Gourdon, 1926, p.91-103.

15 - Selon Wadding, IX, p.302, ce couvent fut édifié "par le seigneur de Montcuq", sans autre précision ("Coenobium Montiscassi, alias Montiscussi, Cadurcorum oppidi, a Montisconellii domino aedificatum...").

16 - E. Albe, "Un marchand de Castelnau-Montratier (1283)", dans B.S.E.L., t.36, 1911, p.213-221. Voir p.217 : "...Item als fraires menors de Moncuc XX sols de ca." Sur les Cordeliers de Montcuq, voir AD Tarn-et-Garonne, H 235.

17 - AD Tarn-et-Garonne, G 586 ; *Bullarium Franciscanum...*, III, Rome, 1765, p.445 (n°146) ; *Fanjeaux* 8, 1973, p.285-287.

18 - Hugues Dedieu, "Les Ministres provinciaux d'Aquitaine, des origines à la division de l'Ordre (XIII[e] s.-1517)", dans AFH, t.76, 1983, p.136-138.

19 - *De Origine Seraphicae Religionis Franciscanae, ejusque progressibus...* ("De l'Origine de la Religion Séraphique Franciscaine, et de ses progrès..."). François de Gonzague gouverna l'Ordre Franciscain durant huit ans, de juin 1579 à mai 1587. La parution du *De Origine...*, rédigé sur la base des informations fournies, à sa demande, par les Provinces de l'Ordre, coïncide donc avec la fin de son mandat.

20 - Othon de Pavie (Ransan), OFM, *L'Aquitaine Séraphique...*, IV, Tournai, 1907, p.9, 619.

21 - Lemaître, p.518, 525 (le couvent est présenté comme "commode pour seize religieux"), 526, 527, 538 (notice).

22 - Delorme, *Tabula*, p.127 sv.

23 - "Moyssacum, urbs ampla et populosa dioecesis Cadurcensis, ad ripam Tarni sita est".

24 - Rappelons que cette Commission fut créée en 1766, par le gouvernement de Louis XV, pour "réformer" de l'extérieur et réorganiser les Ordres religieux d'hommes, alors en perte de vitesse. Voir l'étude, devenue classique, de Pierre Chevallier, *Loménie de Brienne et l'Ordre monastique* (1766-1789), 2 volumes, Paris, Vrin, 1959-1960.

25 - AN, 4 AP 57, p.532 sv., 539.

26 - AD Haute-Garonne, 118 bis H 2, dossier *Réforme...*

27 - Othon de Pavie, op.cit., p.617-620.

28 - On le sait, le sanctuaire de Rocamadour relevait, avant le 14[e] siècle, de l'abbaye de Tulle ; lorsque celle-ci devint siège d'évêché, il demeura sous l'administration de l'Evêque de Tulle, tout en relevant au spirituel du diocèse de Cahors, situation génératrice, parfois, de difficultés entre les deux Evêques. Cf. E. Albe, *Notre-Dame de Rocamadour*, 8[e] édition, Paris, Letouzey et Ané, 1929, p.23-29, 91, 95-100.

29 - *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* (Tulle), t.1, 1879, p.262.

30 - Il l'était en 1632 (AD Gironde, H *Récollets*, liasse 216, n°118-123).

31 - AD Haute-Garonne, 125 H *Récollets*, 13, dossier St-Céré.

32 - Réminiscence biblique : "Yahvé... lui fait goûter le miel du rocher et l'huile de la pierre dure" (Deut.32/13).

33 - Sur l'intermède rocamadourien des Récollets, voir aussi AD Haute-Garonne, ibidem, 14, dossier *Projets de fondation*, sous-dossier "Chapelle de N.D. de Rocamadour (pèlerinage)..." (une pièce, 22 mai 1635).

34 - *Memorabilia*, f°24r°.

35 - La "plantation de la Croix" constituait l'un des premiers actes officiels de la fondation d'un couvent de Frères Mineurs (et probablement d'autres religieux) à cette époque.

36 - Apollinaire, *Toulouse*, I, p.66-68; Irénée, *Hist. Aq.*, p.233-237; Lemaître, p.532 sv., 546 (notice); *Lexicon*, col.291. Voir aussi : [Anonyme], "Pages d'histoire locale. Les Capucins et la peste à Figeac et à Cahors (1627-1628)", extr. de la *Revue Religieuse de Cahors et de Rocamadour*, 1904, p.791-794 ; Joseph Daynard, *Histoire du vieux Cahors*, 1978 (réimpression de l'édition de 1927), p.122 sv.

37 - Le P. François de Castelnaudary remplit à diverses reprises cette fonction de "Fabricier" (1616, 1623 suiv., 1626 suiv.,1629 suiv., 1632). Il fut Gardien de plusieurs couvents : Gourdon (le premier ; 1620, 1638), Port-Sainte-Marie (le premier également ; 1627, 1629 suiv.), Castelnaudary (1632) et Limoux (1634 - après 1636). Entretemps, il présida aux débuts du couvent de Port-Sainte-Marie, comme Supérieur de "Fabrique" (1623, 1625 suiv.). Il est mort à Toulouse en 1662. *Memorabilia*, f°37 v°, 44 r°, 46 v°, 47 r°, 48 / 2 r°, 49 v°, 50 r°-v+, 52 r°, 54 r°, 57 r°, 59 v°, 60 r°-v°,62 r°; Apollinaire, *Toulouse*, II, p.367.

38 - *Memorabilia*, f°38 r°-v°; Apollinaire, *Toulouse*, I, p.116 sv. ; Irénée, *Hist. Aq.*, p.237-240 ; Albe, *Les Institutions religieuses de Gourdon...*, p.104-108 ; Lemaître, p.532 sv., 552 (notice) ; *Lexicon*, col. 691.

39 - *Memorabilia*, f°48 / 1 r° ; AD Haute-Garonne, B 455, B 478 ; Apollinaire, *Toulouse*, I, p.131 ; Irénée, *Hist. Aq.*, p.240-244 ; lemaître, p.532 sv.,551 (notice) ; *Lexicon*, col.588.

40 - AD Haute-Garonne, 125 H 13, dossier st-Céré (1621-1719; 16 pièces) ; Delorme, *Tabula*, p.254 sv. ; Lemaître, p.528, 567 (notice) ; deux études de Jacques Tulet, dans le *Bulletin de l'Association des Amis du Passé de Saint-Céré*, n°23, juin 1995, p.36-42, et n°24, déc. 1995, p.18-20.

41 - Documents cités dans le procès-verbal de la visite du couvent des Récollets, effectuée le 7 avril 1667, par Jean de Pouzargues, Juge Mage et Lieutenant général en la Sénéchaussée de Quercy, agissant dans le cadre d'une enquête sur les communautés religieuses nouvellement installées à Cahors (Cahors, Bibliothèque du Séminaire, 6 - 26 / 14).

42 - AD Haute-Garonne, B 1921, f°17 v° - 18 v°, et 125 H 11, dossier La Roque des Arcs (1657-1684). - Cahors, Bibliothèque du Séminaire : dossiers relatifs aux vestiges du couvent (l'église et son mobilier ; article de La Dépêche du Midi, 3 juin 1944 ; quelques notes manuscrites ; documents de la Commission d'Art Sacré du Diocèse, 1972) ; photos de restes du couvent, prises par S. Conan en 2000-2002.

43 - Mathieu Méras, *Guide des Archives de Tarn-et-Garonne*, Montauban, 1972, p.32, indique 1683 ; Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les Collèges français, 16e-18e siècles. 1. Répertoire France du Midi*, Paris, 1984, p. 209 sv., indiquent 1681. Sur les Récollets de Caussade, voir AD Tarn-et-Garonne, H 170-171.

44 - AD Haute-Garonne : B 1923, f° 66 v°, et125 H 11, dossier *La Roque des Arcs...* (plusieurs pièces y concernent Caussade) ; AD Tarn-et-Garonne, H 170, f° 17, 18, 21; Lemaître, p.528, 548 (notice) ; AFH, t.78, 1985, p.556 (compte-rendu de la notice de Compère-Julia, voir note précédente).

45 - Ou de Montaigu [-de-Quercy] (Tarn-et-Garonne) ? Le P. Hyacinthe fut de nouveau "Chef" de Mission de Puy-l'Evêque en 1699 et 1708 ; entretemps, on le trouve Vicaire conventuel de Montauban (1693), Gardien de Turenne (1701), Valence-d'Agen (1702) et Gourdon (1704). En 1713, il se démet de sa charge de responsable de la Mission de puy-l'Evêque ; il meurt deux ans plus tard, à Castelsarrasin (1715). *Memorabilia*, f°C38 r°, 185 v°, 208 r°, 209 r°, 211 r°, 213 v°, 215 v°, 219 v°,283 v°, 288 r°. Sur le couvent de Puy-l'Evêque, voir : *Memorabilia*, f°207 r°, 209 r°; Irénée, *Hist. Aq.*, p.244 ; Lemaître, p.532 sv., 564 (notice) ; *Lexicon*, col ;1430.

46 - AD Haute-Garonne, B 1352, f°5 r° - 7 v°.

47 - En 1704-1706, 1711 et 1716, ce religieux figure parmi les prêtres approuvés pour le ministère dans le diocèse de Bordeaux (AD Gironde, G 549, f°10 v°, 15 v°, 22 r°, 43 v°, 74 v°). Il fut Gardien des couvents de Villefranche-de-Rouergue (1711, 1732-1735), Cahors (1714 - après 1716), Saint-Antonin (1735), et plusieurs fois Supérieur de Lauzerte (1719-1720, 1723, 1725-1726, 1728 sv.). Memorabilia, f° 286 r°, 290 r°, 292 r°, 296 v°, 298 r°, 300 v°, 302 v°, 304 r°, 306 v°, 308 r°, 310 v°, 313 r°, 315 r°. Il est absent du Nécrologe de la Province capucine d'Aquitaine.

48 - *Memorabilia*, f°294 v°, 296 v° ; Irénée, *Hist. Aq.*, p.270-273 ; Lemaître, p.532, 554 (notice ; fondation indiquée à l'année 1720) ; *Lexicon*, col.933 sv.

49 - AN, D XIX 11 et D XIX 17 (259) ; RHF, t.5, 1928, p.376 sv., 409 sv. Toutefois, d'après Sol, *Maisons*, p.134 sv., 136, 139, 141, ce chiffre s'élèverait à 96 Frères.

50 - Les Cordeliers de Cahors seraient au nombre de 14, d'après Sol, *Maisons*, p.134 sv.

51 - J.B. Champeval de Vyers, *Figeac et ses institutions religieuses,* Marseille, Laffitte reprints, 1976 (réimpression de l'édition de Cahors, 1898), p.3 sv., 19 (état de leur personnel et de leur temporel au moment de la Révolution) ; Philippe Calmon, "La propriété foncière et les revenus fonciers à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac"(suite), dans B.S.E.L., t.110, 1989, p.151-168 (sur les Capucins, voir p.153).

52 - Champeval de Vyers, op.cit., p.18 sv. (état du temporel au moment de la Révolution); Calmon, op. cit., p.154 sv., 164.

53 - Le texte de l'épitaphe de la famille Donadieu, originaire de Montpellier, et celui de la pierre de fondation de leur chapelle, chez les Cordeliers, l'une et l'autre datées de 1259, a été conservé. Cf. *Corpus des inscriptions de la France médiévale, 9, Aveyron, Lot, Tarn,* [Paris], C.N.R.S., 1984, p.89-91. - Sur le couvent franciscain de Cahors, voir : Jean Fourgous, dans B.S.E.L., t.64, 1943, p.80 sv. (avec photo du cloître), et *Cahors au cours des siècles...*, Cahors, Coueslant, 1944, p.52 (avec dessins des "chapiteaux de l'église primitive"), 106 ; Daymard, *Histoire du vieux Cahors...*, p.97-103.

54 - A la suite d'une Mission "générale", prêchée avec un vif succès, du 29 novembre au 25 décembre 1857, les Capucins se sont réinstallés à Cahors en 1867. Expulsés de leur couvent en novembre 1880, en exécution des décrets anti-congréganistes du 29 mars précédent, ils réussirent, "aidés par de nombreuses familles", à demeurer en ville ; à partir de 1887, ils purent récupérer progressivement les bâtiments conventuels. Mais ils furent expulsés une seconde fois, le 7 mai 1903, suite aux mesures anti-congréganistes du ministère Combes ; quelques-uns d'entre eux restèrent à Cahors durant une dizaine d'années, puis se retirèrent définitivement en août 1913. *Lexicon*, col. 291 ; Raymond Darricau, "La fondation du couvent des Capucins de Cahors au XIX$^{e}$ siècle",

dans *Revue de l'Agenais*, t.121, 1994, p. 341-360. La Bibliothèque du Séminaire de Cahors conserve un épais dossier de documents originaux sur cette fondation ; une photocopie nous en a été donnée par Monsieur Alain Grimault (Figeac). Nous profitons de cette occasion pour remercier Monsieur Grimault, qui nous a généreusement communiqué de nombreuses photocopies relatives à l'histoire franciscaine quercynoise ; notre modeste travail lui doit beaucoup !

55 - *Figeac 1900-1920. Flânerie en cartes postales*, Figeac, Association des Collectionneurs de Figeac et ses environs, 1988, p.34. Nous détenons à Toulouse une carte postale différente de celle reproduite dans ce recueil, acquise le 3 octobre 1976, au marché dominical toulousain de la brocante de Saint-Sernin ("Le Lot illustré. 3137 Figeac. Les Cordeliers.P.. X").

55 bis - B.S.E.L., t.117, 1996, p.278.

56 - Irénée, *Hist. Aq.*, p.244.

57 - Marguerite Guély, "Martel et les vicomtes de Turenne : la visite de François de Javel, sénéchal des vicomtes, en 1655"dans B.S.E.L. n t.124, 2003, p.19-42 : voir la présentation de l'église des Cordeliers, p.30-42, avec 3 photos des vestiges actuels (p.41 sv.). - Sur les Cordeliers, voir aussi : Henri Ramet, *Martel : un coin du Quercy*, Martel, 1994 (réimpression de l'édition de 1920), p.166 sv. ; Chan. Serrurier-Dubois, *Martel et ses annexes* (11-1800), Aurillac, 1927, p.63-68.

58 - B.S.E.L., t.109, 1988, p.176-178.

59 - *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, op.cit., p.101.

60 - AFH, t.66, 1973, p.297 sv. - Catherine Legros, "Gourdon en Quercy. Eglise des Cordeliers et église Saint-Pierre", extr. des *Congrès Archéologiques de France*, 147e session (Quercy, 1989), Paris, S.F.A., 1993, p.307-324, photos ; sur l'église des Cordeliers, voir p. 308-315, avec 11 fig. Brève présentation, par Pierre Moracchini, dans le *Bulletin* du Service de Documentation Franciscaine (Paris), n°70, nov.-déc. 1993, p.137.

61 - G. Foucaud, "Un quartier de Figeac...", B.S.E.L., t.102,1981, p.273-284; voir p.280, 282, et AFH, t.76,1983, p.470.

62 - B.S.E.L., t.94, 1973, p.141.

63 - *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, t.108, 1983, p.161; etc.

64 - B.S.E.L., t.94, 1973, p.214.

## Annexe I

## SIGLES BIBLIOGRAPHIQUES.

AD : Archives départementales.

A.F.H. : *Archivum Franciscanum Historicum*, Quaracchi / Florence (It.), puis Grottaferrata / Rome, depuis 1908.

AN : Archives Nationales.

*Analecta* : *Analecta Franciscana sive Chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum Minorum spectantia...* Quaracchi / Florence, puis Grottaferrata / Rome, 1887.

*Annales Min.* : *Annales Minorum... continuati...*, 15 vol. (t. XVIII-XXXII de l'édition moderne), Quaracchi / Florence, puis Rome, 1933-1964.

Apollinaire, *Toulouse* : Apollinaire de Valence (Dupont), OFM Cap., *Toulouse chrétienne. Histoire des Capucins*. 3 vol., Toulouse, Privat, 1897.

BNF : Bibliothèque Nationale de France.

B.S.E.L. : *Bulletin de la Société des Etudes du Lot.*

Delorme, *Tabula* : "Tabula chronologica Provinciae SS. Sacramenti seu Tolosanae Fr. Min. Recollectorum", extr. d'A.F.H., t.18, 1925, p.114-129, 248-264.

Emery : Richard-W. Emery, *The Friars in Medieval France. A Catalogue of French Mendicant Convents, 1200-1550.* New-York and London, Columbia University Press, 1962.

*Fanjeaux* : *Cahiers de Fanjeaux.* Toulouse, Privat, depuis 1966.

Irénée, *Hist. Aq.* : Irénée d'Aulon (Lamourelle), OFM Cap., *Histoire des Frères Mineurs Capucins de l'ancienne Province d'Aquitaine... Période révolutionnaire. 1766-1792.* Rome, 1906.

Lemaître : Henri Lemaître, "Géographie historique des établissements de l'Ordre de Saint François en Aquitaine...", dans *Revue d'Histoire Franciscaine*, t.3, 1926, p.510-574.

*Lexicon* : *Lexicon Capuccinum. Promptuarium historico-bibliographicum Ordinis Frat. Min. Capuccinorum (1525–1550).* Rome, 1951.

*Memorabilia* : *Memorabilia praecipua provinciae Aquitaniae sive Tolosae fratrum minorum Ordinis sancti Francisci Capuccinorum.* Bordeaux, Archives Municipales, Ms 583.

Moorman : John R.H.Moorman, *Medieval Franciscan Houses.* St-Bonaventure (New-York), St-Bonaventure University, 1983.

R.H.F. : *Revue d'Histoire Franciscaine.* Paris, Vrin, 1924-1931.

Sol, *Maisons* : Eugène Sol, "Les maisons religieuses du Quercy à la veille de la Révolution", dans *Revue Mabillon*, t.30, n°70, 1928, p.134-157.

Wadding : Luc Wadding, OFM, *Annales Minorum...* 3e édition. Quaracchi / Florence, 1931-1935.

## Annexe II

## PETIT LEXIQUE FRANCISCAIN.

CAPUCINS.
Une des trois branches de l'Ordre des Frères Mineurs, née durant la première moitié du 16e siècle, d'une volonté de réforme de l'Observance franciscaine. Sigle : OFM Cap.

CONVENTUELS.
A l'origine, nom donné aux Frères Mineurs groupés en communautés organisées selon les exigences intellectuelles et pratiques de l'apostolat, s'efforçant d'adapter la pauvreté franciscaine à l'évolution de la société. Aujourd'hui, les Conventuels constituent l'une des trois branches de l'Ordre des Frères Mineurs ; Sigle : OFM Conv.

CORDELIERS.
Nom populaire donné, en France, dès le Moyen Age, et jusqu'à la Révolution, aux Frères Mineurs : religieux "de cordes liés" (référence à la corde leur ceignant les reins). Dans notre étude, ce nom désignera, aux 17e et 18e siècles, les Frères Mineurs intégrés à l'Observance.

CUSTODIE.
Subdivision territoriale d'une Province franciscaine ; le Supérieur placé à sa tête est un "Custode".

FRANCISCAINS.
Nom donné couramment, depuis la fin du 19e siècle, aux Frères Mineurs issus de l'Observance (dont les différents rameaux furent unifiés en 1897 par Léon XIII). Ils se désignent eux-mêmes, volontiers, comme "Frères Mineurs Franciscains". Sigle : OFM.

FRERES MINEURS.
Nom donné par S. François d'Assise lui-même à ses compagnons et disciples (les "petits frères", les "petits pauvres"). Désigne officiellement tous les religieux de l'Ordre issu directement de S. François.

GARDIEN.
Supérieur d'un couvent franciscain (l'équivalent du "Prieur" chez les Dominicains, les Carmes, etc.).

MINISTRE GENERAL.
Supérieur de l'Ordre des Frères Mineurs au Moyen Age ; Supérieur de chacune de ses trois branches depuis le 15e siècle.

MINISTRE PROVINCIAL.
Supérieur d'une Province franciscaine.

OBSERVANCE, OBSERVANTS.
Mouvement de réforme et de retour aux exigences évangéliques les plus strictes de l'idéal franciscain, notamment une pratique rigoureuse de la pauvreté ; né en Italie à la fin du 14e siècle, ce mouvement n'a cessé de se développer au 15e siècle.

PROVINCE.
Circonscription ou subdivision territoriale de l'Ordre des Frères Mineurs, et d'autres Ordres religieux.

RÉCOLLETS.
Nom donné couramment aux Frères Mineurs qui, en France et dans les pays francophones, se regroupèrent, à partir des années 1580, pour vivre avec plus de rigueur l'idéal franciscain des Observants, en mettant l'accent sur l'oraison mentale et la retraite ou "récollection". Ils acquirent rapidement leur autonomie, sans cesser d'appartenir à l'Observance (leur nom officiel était "Frères Mineurs de la Stricte Observance").

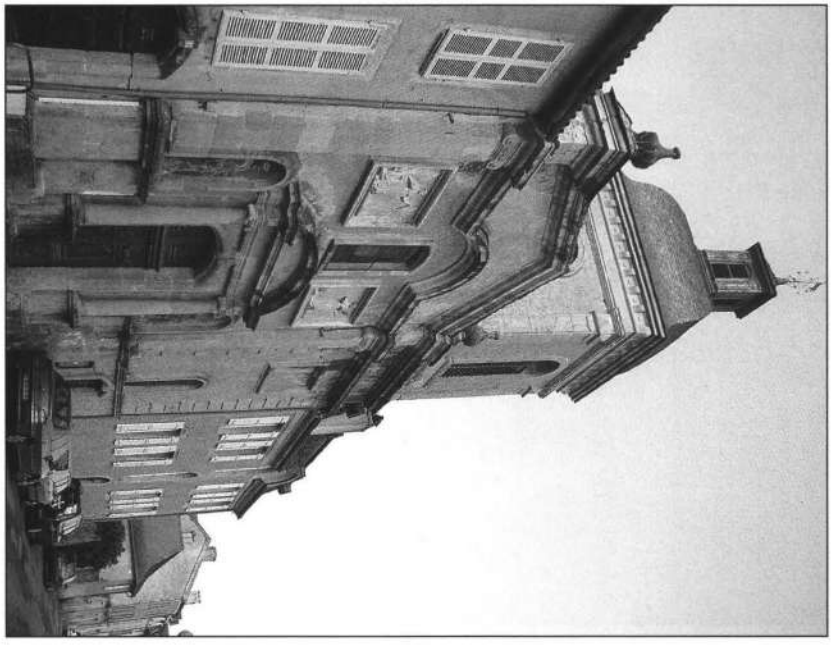

*Fig. 1 : Saint-Céré. Chapelle des Récollets*
*(cl. Pahud - A.D.V.D.)*

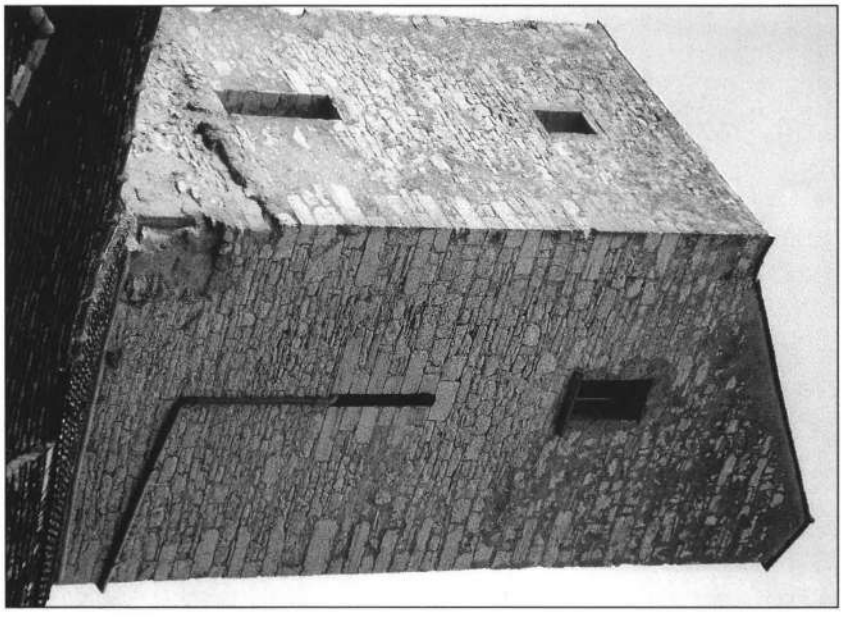

*Fig. 2 : Martel. Tour du couvent des Cordeliers*
*(cl. Pahud - A.D.V.D.)*

*Fig. 3 : Gourdon. Couvent et chapelle des Cordeliers (cl. Arch. S.E.L.)*

*Fig. 4 : Laroque-des-Arcs. Chapelle des Récollets (cl. Dalon)*

# A PROPOS DU CACHET-MATRICE GALLO-ROMAIN DE CAMBOULIT

Le premier auteur qui fait état de découvertes archéologiques à Camboulit n'est autre que Jacques-Antoine Delpon dans son ouvrage « Statistique du département du Lot » publié en 1831. Voici ce qu'il écrit [1] :

*« On a recueilli parmi des décombres, dans la commune de Camboulit, un petit meuble en fer, qui, débarrassé de la terre et de la rouille dont il était couvert, a présenté un sceau en forme de grande bague ; les lettres qu'on y voit sont en relief et en beaux caractères romains. Le petit cadre qui les entoure a le même relief, de sorte que ce petit meuble était destiné à imprimer sur une surface plate et unie. Nous allons en donner l'empreinte* (fig. 1) *; elle fera connaître la dimension du sceau et l'ensemble des lettres.*

*Nous laissons aux antiquaires le soin de déterminer sa destination, et si le personnage qui s'y trouve désigné est historique.*

*Le chef lieu de la commune de Camboulit, situé sur la crête d'une montagne qui domine la vallée du Célé et une vaste étendue de pays, avait jadis un fort. On y voit encore une partie des murs d'enceinte et deux tours, dont l'une entièrement isolée. Les murs d'enceinte indiquent la plus haute antiquité. On croit qu'il existait un établissement romain, ce qui semble confirmé par des briques à rebord, par le sceau dont nous venons de donner la description, par des médailles d'Auguste et de Claude, en bronze, grand module, et par une en or d'Anastase, petit module qu'on a trouvé dans cette commune ».*

Au fil des ans il y aura de multiples articles sur ce sujet mais il faut attendre 1943 pour que Armand Viré nous donne enfin une description détaillée de l'objet. En effet il retrouve le cachet-matrice et, l'ayant en main, il le dessine et se rend compte que J.A Delpon s'était trompé sur l'empreinte qu'il en avait donné. Voici ce qu'il écrit [2] :

*"Les marques de potiers ou tuiliers étaient obtenues au moyen d'un cachet en relief ou en creux qui les imprimaient dans l'argile encore molle. Ces objets étaient en fer, en bronze, en terre cuite et parfois sans doute en bois.*

*L'un d'eux* (fig. 2) *a été trouvé au début du XIX$^{ème}$ siècle à Camboulit (Lot) et publié dans « Statistique du Lot », de Delpon (Paris 1831). Il est*

*encore en la possession de M. Andral, architecte à Pau, arrière-petit-fils de Delpon. Il se compose d'une plaquette de fer pourvue d'un anneau de préhension et portant gravée en relief l'inscription : TITIMAR/CI. SERGI, c'est à dire fabrique de Titus Marcus Sergius et non Titus Marcus, et Cneius Sergius, associés, comme j'avais conclu fautivement d'après la reproduction donnée par Delpon."*

Je vous fais grâce de toutes les autres publications existant sur ce sujet. Néanmoins il faut encore citer René Pauc qui en 1982 publie sur les 4 fascicules du *B.S.E.L.* une longue étude portant sur les *« tuiliers gallo-romains du Quercy »* [3]. Cette étude comporte un inventaire complet (avec photos à l'appui) de toutes les estampilles de tuiliers présentes sur des morceaux de « tuiles à rebord » trouvées en Quercy (appelées aussi *tegulae* et caractéristiques de la période gallo-romaine). Concernant le cachet-matrice de *Titus Marcus*, il démontre qu'il est la seule preuve de l'existence de ce tuilier. En effet on n'a jamais découvert en Quercy de tuiles, briques ou poteries portant l'empreinte de ce cachet. Toutefois il le considère plus tardif que les estampilles cadurques et postérieur à 120 ap. JC.

Ce détail n'a pas échappé à Nicolas Bru dans son Mémoire de maîtrise d'histoire présenté en 1998 [4] : Concernant Camboulit il conclut : *« La découverte du cachet en fer suggère l'existence d'un atelier de fabrication. Mais à aucun endroit, on n'a trouvé de tegulae ou de briques en quantité suffisante pour corroborer cette hypothèse. On est donc en droit de se demander si le cachet n'a pas plutôt été « égaré » par quelque voyageur à une date bien évidemment inconnue ».*

De plus il conteste les propos contenus dans le livre de Pierre Thamié [5], et se demande où ce dernier a bien pu trouver que ce cachet et des tuiles à rebord auraient été trouvés vers 1820 autour de la zone fortifiée du château, au pied des remparts sud ? Le plus simple était de le lui demander. Voici ce que Pierre Thamié m'a répondu par courrier : *« Les décombres du Camboulit de 1830* (dont parle Delpon) *devaient être les mêmes que ceux du Camboulit de 1920-1930, avant les engins mécanisés. Dès lors je sais que ces décombres étaient importants au pied des remparts en particulier ; le fossé (balat) du Sud-est avait été petit à petit comblé et nivelé par les éboulis des remparts au voisinage du portal del Estrecht donnant actuellement accès à la maison Koch ».*

Je me suis attachée à rechercher tous les documents concernant ce cachet-matrice. Et c'est en observant notamment les photos (une centaine) d'estampilles sur tuiles à rebord inventoriées par René Pauc que je me suis aperçue d'un détail important. En effet la quasi totalité [6] de ces estampilles présente des lettres en relief (voir fig. 3 et fig. 4. les 2 exemples d'estampilles sur tegulae).

Or comme on peu le voir et le lire sur la description de J.A Delpon et A. Viré le cachet-matrice présente, lui aussi, des lettres en relief. Donc l'empreinte qu'il est supposé laisser sur de l'argile sera forcément en creux. Ce cachet ne peut donc pas servir à marquer des tuiles.

On est en droit de se demander si ce cachet n'est pas tout, sauf celui d'un tuilier, briquetier ou même d'un potier. Si tel est le cas il est normal qu'il n'existe nulle part des estampilles sur terre cuite portant sa signature et encore moins des vestiges d'un atelier ou four de tuilier pouvant lui être attribué. Mais alors, à qui et à quoi pouvait bien servir ce sceau ?

Voici ce que j'ai découvert, il y a peu, dans la revue « Détection Passion » [7] :

*"LES CACHETS DE PROPRIÉTÉ "*

*"Parmi les trouvailles, il n'est certainement pas d'objets plus attachants que ceux délivrant directement le nom de leur propriétaire ! C'est justement le cas de ces cachets de propriété gallo-romains (signacula). Ils sont en bronze, en général rectangulaires, de 40 à 60 mm de longueur. Ils comportent très souvent un anneau de préhension à méplat supérieur, sur lequel sont parfois gravées les initiales du propriétaire. A de très rares exceptions près, ces cachets n'étaient pas utilisés sur des tuiles, des poteries ou des amphores comme on l'a souvent cru. La plupart des estampilles sur terre cuite présentent d'ailleurs des lettres en relief dans un cartouche en creux. Ici, la matrice imprimait les lettres et la bordure en creux...*

*Selon les spécialistes, ces cachets auraient été destinés à marquer des denrées périssables, soit pour signifier l'origine ou la destination des produits, soit pour marquer du nom du généreux donateur le pain distribué gratuitement. Des pains calcinés portant des cachets nominaux ont été retrouvés à Pompéi (Musée de Naples). Ces cachets, fréquents en Italie sont surtout connus en France dans le Sud. Leur valeur scientifique dépend essentiellement de leur provenance précise. En effet ces cachets portent le nom de propriétaires de domaines ruraux ou le nom des occupants des lieux à l'époque romaine (tria nomina : prénom nom et surnom). A noter que ces cachets sont généralement trouvés sur le site de la propriété où ils étaient utilisés, et que le nom des propriétaires se retrouve parfois aujourd'hui encore dans le nom du lieu dit.*

*Une étude scientifique d'ensemble sur ces objets vient d'être lancée à l'échelon national, dans le but d'un inventaire général de ces « signacula ». Vos découvertes et les noms de personnes qu'elles portent intéressent les chercheurs, mais la provenance, élément indispensable dans ce cas précis, ne doit pas être occultée. En effet, sur les centaines de cachets ramassés n'importe où au XIX^ème siècle et présents dans les musées, la*

*provenance d'une soixantaine seulement est connue. Imaginez bien que le cachet retrouvé fortuitement est peut-être celui du propriétaire de la villa voisine, il y a 17 ou 18 siècles !"* (voir fig. 5, 6, et 7 représentant des cachets de propriété récemment trouvés dans le sud de la France).

A l'évidence dès le départ tous les auteurs s'étaient trompés quant à la destination de cet objet.

De ce fait, je pense que l'espoir de retrouver un jour la preuve de l'existence d'une villa gallo-romaine enfouie sous notre village existe bel et bien. En effet on peut toujours espérer que les travaux d'assainissement prévus à moyen terme dans notre commune apporteront enfin une réponse à nos questions. Il serait d'ailleurs souhaitable, pendant ces travaux, d'avoir la présence d'un archéologue qui, de son œil averti, permettrait de déceler les indices archéologiques cachés parmi les déblais des tranchées.

Christiane CAZARD

## Notes

1 - J.A DELPON - *« Statistique du département du Lot »* Cahors 1831, tome 1 pp.548-549. Cet ouvrage fait suite et s'inspire d'un mémoire sur les antiquités du Lot, rédigé par Delpon en 1821.

2 - A. VIRÉ - *« Potiers et tuiliers Gallo-Romains du Quercy et du Rouergue »* BSEL 3e fascicule -1943 - pp 204-217.

3 - R. PAUC - *« Les tuiliers gallo-romains du Quercy »* BSEL - 1982 - Fascicules : 1 (pp 1-64) ; 2 (pp 135-182) ; 3 (pp 257-324) ; 4 (pp325-374).

4 - N. BRU - *« L'occupation du sol au Moyen Age dans le canton ouest de Figeac »* pp 96 à 121, Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Université Toulouse-le-Mirail, septembre 1998. Ce mémoire de 324 p est présenté en 2 volumes. Un exemplaire est consultable à la B.M de Figeac. Il mériterait d'être publié pour en permettre l'accès à un large public.

5 - P. THAMIÉ - *« Camboulit en Haut-Quercy »* Editions Diana Brown, château de Béduer, 1991.

6 - Sur les 4 photographies de l'inventaire présentant des estampilles en creux, aucune ne présente une facture ressemblant à notre cachet- matrice.

7 - « Détection Passion » - Publication bimestrielle éditée par la Rédaction Européenne de Détection (notes signées de Loïc Berton et H.D dans les n°26 (2000), 48 (2003), 50, et 53 (2005).

*Fig. 1 : Empreinte que donne le sceau (d'après Delpon).*

*Fig. 2 : Cachet de tuilier trouvé à Camboulit (d'après Viré).*

## Empreintes sur tegulae inventoriées par R. Pauc :

*Fig 3 : Estampille de MARINIVS LEGITVMVS. Déblais à Cahors. Inventaire, n° 271-17.*

*Fig 4 : Estampille SILVA du Musée de Cahors. Inventaire, n° 351-1.*

## Quelques cachets de propriété en bronze découverts fortuitement en France.

*Fig. 5 : Cachet découvert près de Carcassonne. 51 X 22mm, (C. ALBVCI / SILANI).*

*Fig. 6 : Cachet trouvé dans le Midi : Q. AEMILI / IANVARI (Quintus Aemilius Ianuari).*

*Fig. 7 : Découvert dans l'Hérault par Laurent. (1er siècle ?) (C. APICI / EVDI).*

# L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2004

**Accroissement des collections**

*Archives communales*

- Dépôt des archives anciennes de la commune de Cahors.
- Dépôt des archives communales de Floressas.

*Archives contemporaines*

- Versements de services administratifs : Conseil général (Archives départementales), Préfecture du Lot, Direction départementale de l'Equipement, Ministère de la Défense, Trésorerie générale, La Poste, Inspection académique du Lot.

*Archives iconographiques et nouvelles*

- Réalisation et montage de reportages vidéo : exposition Gaston Lachaise ; fouilles de l'aqueduc : découverte d'une captation ; fouilles archéologiques sur le site du Piage ; la culture et les dérivés du safran dans la région de Cajarc ; travaux de construction du nouvel Hôtel du Département.

**Classements**

*Archives communales et notariales*

- Minutes des notaires provenant de l'ancienne étude de Saint-Céré (classement en cours).
- Archives anciennes de Cahors (classement en cours).

*Archives modernes*

- Série U, (Justice, 1800-1940) : mise en forme des répertoires numériques détaillés des sous-séries 1U, 2U et 3U1.

*Archives contemporaines (postérieures à 1940)*

- Versements de la Justice : reprise des analyses, cotation des versements 1109 W, 1027 W, 9 W.
- Versement 215 W (dommages de guerre) : analyse et cotation.
- Versements de la Direction départementale de l'Equipement : analyse et cotation.

*Archives privées*

- Fonds Guiscard de Bar (36 J) : répertoire numérique détaillé.
- Fonds Valet de Réganhac (63 J) : répertoire numérique détaillé.

*Bibliothèque*

- Refonte complète du catalogue des ouvrages et brochures (en cours d'achèvement).
- Refonte et dépouillement du catalogue des périodiques et dépouillements.
- Mise en service en salle de lecture d'une base d'interrogation du catalogue de la bibliothèque.

**Communication**

- 21751 articles ont été communiqués en salle de lecture à 1160 lecteurs différents.

Hélène DUTHU.

# SORTIE DU 12 JUIN EN HAUTE AUVERGNE : MAURS ET MARCOLÈS

Par le causse et Figeac le bus nous amène à Maurs où nous retrouvons place de l'Europe les membres arrivés en voitures particulières. C'est l'archiviste départemental en personne, Monsieur Edouard Bouyé, qui nous présente dans un premier temps l'église paroissiale, ancienne église du monastère bénédictin signalé au 10e siècle et disparu un peu avant la Révolution. Probablement détruit lors de la guerre de Cent Ans, le bâtiment actuel de l'abbatiale Saint-Césaire date de la fin du 14e siècle et fut classé monument historique en 1970. C'est l'un des plus vastes monuments religieux du diocèse de Saint-Flour : nef sans bas-côtés de 44 m de long sur 12 de large. Le chœur octogonal est fermé de portes sculptées et ornées de statues reliées par 15 stalles et miséricordes ouvragées. Réparties autour d'un Christ en croix, les stalles sont surmontées de 11 statues. Parmi celles-ci, Marie et saint Jean, remarquable par le regard qu'il porte sur le crucifié. Reconnaissable à la fleur sculptée sur son vêtement, sainte Flore, était née à Maurs en 1309. Cet ensemble de statues classées date de la fin du 16e siècle.

La chapelle du saint Sacrement abrite un tabernacle du 18e et un tableau donné par l'Etat en 1844 : copie de l'Assomption de la Vierge par Murillo.

Dans la chapelle absidiale (peut être reste de l'église primitive), une Vierge en majesté de la fin 14e. Près de la chapelle, une petite statue de saint Roch privé de son chien et de son bâton...

A l'entrée de la chapelle Saint-Césaire, un haut porche et un immense pilier surmonté d'un chapiteau roman (11e-12e) qui aurait appartenu à la seconde église. Le célèbre buste reliquaire de saint Césaire (469-562) vénéré à Maurs est un des joyaux de l'art roman, ce qui lui vaut d'avoir été ce printemps à l'exposition temporaire organisée au musée du Louvre ; comble de malchance pour nous, il devrait retrouver sa place mardi prochain ! En noyer recouvert d'argent et de cuivre doré, il s'apparente à la statue de sainte Foy de l'abbaye de Conques. Saint Césaire est le patron de Maurs, où toute la région venait en pèlerinage le 26 ou 27 août, anniversaire de sa mort ; le dernier jeudi d'août reste une foire célèbre.

L'heure de la messe est pour nous l'occasion d'aller visiter le moulin à huile de noix de M. Roméro. En plein bourg, ce moulin privé de Lou Truel a été constitué par les propriétaires sur les lieux mêmes de l'entreprise familiale. Depuis des années ils restaurent et exposent des machines anciennes (18e-19e siècles) aujourd'hui uniques : moulin à manège, énorme pressoir à levier et vis pour pommes et noix (1830), moulin à sel, et nombre de petits mécanismes qui donnent une idée de l'ingéniosité de nos ancêtres ruraux rodés à l'autarcie.

M. Bouyé nous fait ensuite un bref historique de la ville avant de nous commenter les extérieurs de l'église et de nous faire parcourir les pittoresques ruelles avoisinantes.

Le vallon de Maurs était connu des Romains. La ville possédait une abbaye de bénédictins fondée à la fin du 11e siècle par Bérenger, vicomte de Carlat. Dès 1238 la ville avait une organisation municipale (3 consuls en 1281) et des fortifications circulaires ; c'était une des prévôtés de la Haute-Auvergne. les Huguenots s'en emparent 3 fois en 1569, 1577 et 1583 ; au début du 18e une compagnie d'infanterie y tenait encore garnison. En 1774, M. de Monthyon fait combler les fossés et établir une avenue circulaire, le Tour de ville actuel.

Nous regagnons alors le car pour nous rendre au restaurant La Châtaigneraie où nous accompagne notre guide.

Après un excellent repas, nous nous rendons à environ 20 km, au village de Marcolès (altitude 710 m) où nous attend son historien et archéologue, M. Hervé Ginailhac. Située sur un itinéraire important d'Auvergne vers le Quercy, la localité acquiert une certaine prospérité aux 13e-14e siècles et les fouilles réalisées il y a une dizaine d'années ont permis de mieux comprendre la nature des travaux de fortification réalisés probablement au début de la guerre de Cent Ans. Cela n'a pas empêché les ravages causés par les troupes anglo-gasconnes puis lors des guerres de Religion. L'activité marchande reprend après les malheurs du temps et les archives des 17e-18e siècles en apportent de nombreux témoignages. Quelques marchands quercinois y sont cités, dont un de Lacapelle-Marival.

Le bourg a conservé deux anciennes portes, des vestiges du rempart et quelques belles maisons. L'ensemble a d'ailleurs été fort bien restauré et les réseaux électriques enfouis. Ce petit parcours dans le village nous permet d'en découvrir d'autres curiosités, notamment une de ces profondes caves à fromages et denrées périssables utilisées par les marchands muletiers pour stocker les fourmes de Salers et autres marchandises durant les chaudes journées d'été avant de reprendre la route vers les villes du Quercy.

Notre guide nous conduit enfin à la porte de l'église paroissiale datée du 16e où il nous laisse aux mains de M. d'Humières qui nous présente le monument. De belle facture il renferme surtout une statuaire de qualité disposée dans les chapelles et sur le mur arrière du portail : la Vierge, saint Roch, saint Martin (14e s.), un reliquaire ; on y trouve aussi un retable du 17e et des stalles en bois sculptées.

Après une belle journée ensoleillée, à 18 h, l'orage gronde, il est temps de reprendre le car et vers 20h15 nous sommes de retour à Cahors.

Je conclurai en remerciant encore nos membres d'Aurillac, M. et Mme Costes, qui ont pris à l'avance tous les contacts nécessaires auprès des historiens locaux auteurs des excellents commentaires que chacun aura pu apprécier.

Philippe DELADERRIÈRE

Bibliographie :

Roger Jalenques, Une visite de l'abbatiale de Maurs.

Roger Jalenques, Maurs au fil des siècles.

Hervé Ginailhac, Rapport des fouilles faites à Marcolès, 1996.

Henry Delmon, Guide du Cantal, Aurillac 1948.

# BIBLIOGRAPHIE

**UXELLODUNUM**
**A CAPDENAC-LE-HAUT**
**Regards sur l'évidence**

*par Régis Najac. Association pour Uxellodunum à Capdenac-le-Haut. Préface de Danièle Porte. 2004, 31x30, 94 p.*

En 2001, le Ministère de la Culture "officialisait" la localisation du site d'Uxellodunum au Puy d'Issolud, commune de Vayrac.

La querelle d'Uxellodunum serait-elle définitivement réglée ? Pas tout à fait semble-t-il, puisque les Capdenacois contre-attaquent vigoureusement avec cette publication. Tout en déplorant l'absence de fouilles organisées sur l'oppidum de Capdenac, l'auteur reprend le dossier historique et archéologique du site affirmant, par exemple, que "dans le texte d'Hirtius on trouve 17 point applicables à Capdenac, aucun au Puy d'Issolud" (!).

Sans résoudre un problème qui a fait couler beaucoup d'encre, cet ouvrage apporte certains éléments qui ne sont pas dénués d'intérêt et présente une profusion d'illustrations qui incitent à la lecture.

* * *

**LE TARN-ET-GARONNE**
**De la Préhistoire à nos jours**

*Sous la direction de Jean-Claude Fau. Ed. Bordessoules, 2003, 18x24, 312 p.*

Créé artificiellement en 1808 aux dépens des départements limitrophes (notamment le Lot), le Tarn-et-Garonne attendait un ouvrage de synthèse destiné à présenter son unité, progressivement acquise autour de Montauban, après deux siècles d'existence.

Ce travail d'ensemble montre que les éléments disparates qui composent le nouveau département ont connu parfois, au cours de l'histoire, un destin assez semblable.

Le chapitre "terroirs et territoires" est suivi d'un panorama sur l'époque préhistorique et d'un regard sur l'époque gallo-romaine. Le Moyen Age bénéficie logiquement d'une étude approfondie (grandes mutations économiques, rayonnement de Moissac, croisade des Albigeois, implantation des bastides, guerre de Cent Ans...). Le XVI$^{e}$

siècle est surtout marqué par la "grande fracture" des guerres de Religion et le rôle de Montauban dans l'essor du protestantisme. La Révolution et les périodes postérieures sont sobrement traitées. Quelques pages supplémentaires sont consacrées à la langue d'Oc, des troubadours aux félibres.

Nul doute que nos lecteurs s'intéresseront plus particulièrement à l'histoire des onze cantons du Bas-Quercy qui faisaient autrefois partie du département du Lot.

* * *

**BACS ET PONTS DU COURS DE LA DORDOGNE**
*par Guy Maynard. Editions Dorami, Souillac, 2005, 14x20, 148 p.*

L'auteur recense les lieux d'implantation des bacs et des ponts depuis le Mont-Dore jusqu'à Mareuil, là où la rivière quitte le département du Lot pour celui de la Dordogne.

Les routes réalisées au XIXe siècle nécessitèrent naturellement la construction de ponts indispensables pour franchir les cours d'eau, mettant progressivement fin à l'exploitation des nombreux bacs qui assuraient jusqu'alors le passage de la Dordogne. Certains de ces bacs fonctionnèrent encore longtemps pour une desserte locale (jusqu'en 1903 pour le bac de Pauliac, à Prudhomat et jusqu'aux années 1970 pour le bac de Cieurac, à Lanzac). On aurait souhaité une carte plus détaillée et des légendes pour accompagner les illustrations.

* * *

**"MÉMOIRES VIVES". JOURNÉE THÉMATIQUE SUR LES PRATIQUES ACTUELLES DE L'ARCHÉOLOGIE**
*Actes de la Journée d'information organisée par le Centre de Préhistoire du Pech-Merle à Cabrerets le 27 novembre 2004. 16x24, 40 p.*

Cette brochure rassemble trois communications dont l'intérêt n'est pas à démontrer.

- Notions de conservation préventive à l'usage des archéologues, par Monique Drieux-Daguerre (du dégagement de l'objet au stockage à long terme).

- Questions sur la propriété des découvertes et des collections archéologiques, par Eric Mauduit. Avec, en particulier, les nouvelles mesures législatives et règlementaires, le problème des expertises, le devenir du mobilier issu d'opérations préventives.

- L'organisation de la conservation des collections archéologiques dans le Lot, par Eric Labastie. Projet d'un Centre départemental de conservation du patrimoine, implanté sur le site de Cuzals, propriété du Département. Il s'agira d'une structure ouverte d'une superficie de 2200 m² dont certains espaces seront accessibles à la communauté scientifique, aux associations locales, au monde éducatif.

* * *

**LES ENQUÊTES GÉOLOGIQUES**
**DU CENTRE QUERCINOIS DES SCIENCES DE LA TERRE**

*Ouvrage collectif. 21 x 30, 102 p.*

Ce numéro marque le vingtième anniversaire du C.Q.S.T. Abondamment illustré, il présente une grande variété d'articles : l'eau et l'hydrogéologie (Roques et Tarrisse), les puits et les calcaires à pédotubules de Laburgade (Duguet), enquête géologique de Concots à l'ouvala de Berganty (Masbou et Royère), l'accident ouest-quercinois dans la région de Marminiac et ses conséquences géologiques (Royère), le comblement du "lac de Cieurac" à l'ère tertiaire (Germain, Linon et Royère), l'environnement du Puy d'Issolud (Astruc), d'Uxellodunum au Puy d'Issolud : enquête sur le terrain et bilan de dix ans de recherches à la fontaine de l'Oulié (Girault).

* * *

**PASSAGES D'EAU ET MOULINS SUR LA CÈRE**
**ET SES AFFLUENTS EN CHÂTELLENIE DE GAGNAC**

*par Marguerite Guély. Document édité par l'association "Culture et patrimoine à Gagnac". 2005, n°3, 21x30, 60 p.*

Avec son talent habituel, Marguerite Guély retrace les multiples activités qui, depuis l'ancien Régime, animaient la vallée de la Cère autour de Gagnac. On connaîtra toutes sortes de métiers : pêcheurs (et braconniers), pontonniers ou passeurs, meuniers, verriers, bouviers qui transportaient le vin local vers l'Auvergne voisine, muletiers qui empruntaient les chemins impraticables pour le grand charroi, marchands de bois qui, sur ce cours non navigable, pratiquaient le flottage "à bûches perdues". N'oublions pas que Gagnac est resté pratiquement enclavé jusqu'à la construction du pont sur la Cère en 1887.

L'auteur évoque les "ports" ou traversées de la rivière (sur une "route du sel" de Souillac à l'Auvergne), les bacs qui, pour certains, ont fonctionné jusqu'à la fin du XIX$^{e}$, les moulins dont quelques-uns fournissaient encore de la farine au milieu du XIX$^{e}$. Cartes, plans, photos anciennes, accompagnent avantageusement le texte.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 7 AVRIL 2005 *
Présidence : M. Dalon

*Nouveaux membres*

- M. Pierre Guiral, de Paris
- M. et Mme Philippe Bergès, de Figeac

*Ouvrages reçus*

- *Rouergue, carrefour d'histoire et de nature.* Actes du Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées (Millau 2002).
- *Mémoires vives* (Journée thématique sur les pratiques actuelles de l'archéologie). Musée de Pech-Merle, Cabrerets (27 novembre 2004).

*Ouvrages à paraître*

- Cahors pendant la guerre de Cent Ans, par Nicolas Savy (en souscription).
- Le prieuré de Laramière, son village et les alentours du XII[e] au XX[e] siècles, par Gisèle Cazeaux (en souscription).

*Don*

De M. M.R. Séronie-Vivien : un tiré-à-part de son article "La dent humaine de Pradayrol à Caniac-du-Causse dans son contexte stratigraphique et paléontologique" (en collaboration avec A.M. Tillier) (*Paléo*, n° 14, 2002).

*Articles signalés*

Dans *Préhistoire du Sud-Ouest* (n° 11, 2004/2) : Un site pléistocène moyen en Quercy, la grotte Pradayrol à Caniac-du-Causse. Coffres et dolmens lotois : concept ou choix circonstanciel. Un signe géométrique à Roucadour.

---

* *Présents* : M[mes] Bénard, Desplat, A. Foissac, Girardat, Lorblanchet, Revellat, Roquebrun, Séronie-Vivien. M[lles] Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Audoin, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Espéret, Foissac, Gérard, Lemaire, Linon, Lorblanchet, Lufeaux, Rausières, Roquebrun, Royère, Savy, Séronie-Vivien, Tauran.

*Communications*

A PROPOS DU FILM DOCUMENTAIRE "HOMO SAPIENS" (*M. Lorblanchet*)

Ce film de la série "L'Odyssée de l'Espèce" que tout le monde a pu voir à la télévision est consacré aux hommes de Cro-Magnon, successeurs des néanderthaliens. Le spectateur n'a pas la possibilité, dans ce film, de faire le partage entre la fiction et les données de la science ; il peut en effet penser qu'il s'agit d'un pur documentaire scientifique puisqu'il est cautionné par Yves Coppens, professeur au Collège de France.

Ce qui est choquant, c'est le portrait qui est présenté de nos ancêtres directs, un portrait qui montre que les auteurs du film ont, eux, perdu le contact avec leur environnement et sont incapables d'imaginer ce que l'homme a pu être dans un monde naturel radicalement différent. On attribue au Cro-Magnon des exploits discutables ; on en fait l'inventeur des croyances, des sépultures, de l'art, des vêtements, des chaussures et bien entendu du chamanisme !

Ce film trahit à la fois les Cro-Magnons et les préhistoriens. L'immense majorité de ceux-ci voient les premiers "hommes modernes" non comme des va-nu-pieds affublés de guenilles mais comme des hommes accomplis porteurs d'authentiques civilisations.

LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES CHANTIERS DE FORTIFICATION URBAINS EN QUERCY (VERS 1348-1356) (*M. Savy*)

L'installation durable de la guerre en Quercy après 1345 a entraîné d'énormes besoins en fortifications, en particulier pour les ensembles urbains, quelle que soit leur taille. Or, dans le même temps apparaissait la peste qui, se greffant sur une situation sanitaire précarisée par les famines, provoqua une chute démographique sans précédent. Il devint alors plus difficile de fournir les chantiers en main d'œuvre sans pour autant fortement handicaper la vie économique indispensable à tous. On vit alors des femmes participer aux chantiers, exécutant des travaux ne dépassant pas le niveau d'un manœuvre.

Nous en trouvons tirant du sable des carrières à Cajarc ou encore évacuant des déblais des fossés à Gourdon, mais c'est dans le portage de fardeaux sur courtes distances qu'elles semblent avoir été majoritairement employées. A Cajarc, Gourdon ou Martel, elles amenaient les matériaux, qu'il s'agisse de sable, de pierre ou de chaux, au plus près des chantiers. Elles étaient utilisées pour cette tâche là où l'emploi de bêtes de somme aurait été soit disproportionné par rapport aux quantités à déplacer, soit impossible en raison de la configuration des lieux.

Pour tous les travaux évoqués ci-dessus, il est évident que des hommes auraient tout aussi bien pu être utilisés, et parfois même avec avantage, leur capacité de portage étant plus importante. La comparai-

son des salaires hommes-femmes montre que les rémunérations féminines étaient généralement deux fois moindres, à travail équivalent. Ainsi, il était préférable d'utiliser des femmes lorsque la force physique masculine n'était pas indispensable, ce qui fut le cas pour les tâches observées ci-dessus.

L'inexpérience des femmes dans les métiers du bâtiment les condamnait à un rôle auxiliaire sur les chantiers, mais leur position sociale habituelle faisait d'elles, de plus, des manœuvres de seconde zone.

*
* *

## SÉANCE DU 12 MAI 2005 *

Présidence : M. Dalon

En ouvrant la séance, le vice-président évoque le décès de notre présidente, Micheline Thouvenin, survenu le 27 avril à l'hôpital de Cahors. Un hommage lui a été rendu lors des obsèques qui ont eu lieu à Concots, le 29 avril, en présence de tous les membres du bureau et de nombreux adhérents de la société.

Depuis notre séance d'avril nous avons eu à déplorer d'autres disparitions :

- M. Edmond Pissouraille, de Gréalou
- M. Pierre Rigal, de Valroufié
- M. Roger Russac, de Puy-l'Evêque
- M. Tibor Pataki, de Brive.

*Nouveau membre*

M. Olivier Bouanani, de Cahors

*Publication reçue*

*Les enquêtes géologiques* du Cercle quercinois des sciences de la Terre (n° 3, 2005).

*Articles signalés*

*Quercy-Recherche* (n° 119, mars-mai 2005) : La Franc-Maçonnerie à Cahors, les maisons médiévales de Gourdon, les milieux naturels des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou, croyances et pratiques en Quercy...

---

* *Présents* : M[mes] Deladerrière, Girardat, Revellat, Rossignol. M[lles] Brun, Cavaroc, Denjean. MM. Audoin, Baux, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Germain, Linon, Lufeaux, Rames, Ramos, Rausières, Royère, Savy.

*Les Rencontres du Pech-Merle*

Le Centre de préhistoire du Pech-Merle à Cabrerets propose pour la saison 2005 une série de conférences sur l'art préhistorique, la femme dans la Préhistoire et l'actualité archéologique, ainsi que deux expositions temporaires.

*Association pour le développement de la vallée de la Dordogne*

L'A.D.V.D. nous a communiqué la carte des manifestations organisées du 12 mai au 15 octobre : visites de chantiers, séances d'observation à la découverte du patrimoine, itinéraires guidés, expositions, musique traditionnelle.

*Communication*

UNE ÉTUDE INÉDITE DE JEAN LARTIGAUT SUR LE RÉSEAU PAROISSIAL AUTOUR DE MONTFAUCON ET LABASTIDE-MURAT AU MOYEN AGE *(M. Foissac)*.

Jean Lartigaut avait entrepris une étude d'envergure sur le Causse central dont nous publierons le seul chapitre achevé traitant du "réseau des paroisses et des églises autour de Montfaucon et Labastide-Murat".

Quels sont les objectifs de cette étude ?

Tout d'abord montrer que ce réseau présente une première originalité : la survivance au bas Moyen Age d'anciennes et grandes paroisses. Sur ce dernier point il suffit de considérer les 4400 hectares de la paroisse de Séniergues. La haute antiquité des paroisses et sanctuaires ruraux est confirmée par les vocables (St Martin pour Séniergues et Bessols, St Jean-Baptiste pour Goudou, St Etienne pour Soyris) ; l'absence d'archiprêtré du Causse central (partagé entre Gourdon, Thégra, Figeac et Cahors) ; la survivance des collations épiscopales pour l'essentiel des cures.

Le second trait particulier, sinon original, est que ce réseau paroissial a été perturbé par la fondation de deux bastides : Montfaucon dans la paroisse de Séniergues et Labastide-Fortanière dans celle de Soyris.

Toutes ces caractéristiques confirment le vide relatif du Causse central, vide à peine réduit au XIII$^{e}$ siècle et amplifié par les ravages de la guerre de Cent Ans qui entraînent in fine la disparition de 7 des 17 églises minutieusement étudiées par l'auteur.

Jean Lartigaut s'excuse à plusieurs reprises "d'égrener un chapelet d'églises" mais - nous venons de le voir - ne perd jamais de vue les problématiques essentielles de la démographie médiévale. Ce chapitre reste tout à fait remarquable si l'on veut bien se pencher un instant sur la méthode de l'historien. J'invite le lecteur à s'intéresser plus

particulièrement au passage consacré à un obscur sanctuaire de la paroisse de Séniergues, l'église de Saint-Vézian. Jean Lartigaut y développe une fort stimulante interrogation - un véritable "brain storming" en fait - sur l'origine incertaine du vocable. Mais ce brillant exercice d'érudition est rendu encore plus savoureux par l'inimitable mélange d'humour et d'humilité qui reste la marque du maître.

EN 1356 : LA PRISE DE FONS, CAJARC FACE À LA MENACE ANGLAISE *(M. Savy).*

L'année 1356 marque les débuts d'une reprise des activités militaires anglaises. L'ennemi s'empare de Goujounac, Labastide-Fortanière, Laroque-des-Arcs et Lalbenque. Fons tombe le 8 juin. Les consuls de Figeac et Cajarc réunis tentent sans succès de reprendre la ville.

Les Cajarcois prennent alors des mesures destinées à renforcer les fortifications de la ville et l'armement des défenseurs, tout en envoyant de tous côtés des émissaires chargés de surveiller les mouvements des bandes anglaises. La vie quotidienne des habitants est fortement perturbée, d'autant que le recouvrement des impôts doit se poursuivre pour financer la défenses de la ville et le fonctionnement du consulat. Le ravitaillement laisse à désirer. La population vit dans la crainte de la famine et du retour d'une épidémie de peste. Sans parler de la menace permanente d'une compagnie anglaise installée à Gréalou.

Fin septembre les consuls décident de négocier avec l'ennemi, moyennant de nombreux présents, une trêve afin de permettre les vendanges. Cet accord est blâmé par le comte d'Armagnac, lequel n'était malheureusement pas en mesure d'envoyer une aide militaire à toutes les localités en difficulté. Celles-ci durent se résigner, comme Cajarc, à obtenir des trêves temporaires pour éviter l'asphyxie économique.

*Projections* (M. Dalon)

- Le château de Conduché, à Cabrerets.
- L'ancien couvent des Récollets à Laroque-des-Arcs.

*

* *

## SÉANCE DU 2 juin 2005 *

Présidence : M. Dalon

Le vice-président annonce la publication, dans le 3e fascicule 2005, de la bibliographie de Jean Lartigaut rédigée par Mme Duthu.

* *Présents* : M^mes^ Bénard, Desplat, Duthu, Foissac, Revellat, Royère. M^lles^ Brun, Cavaroc, Denjean, Rousset. MM. Audoin, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Lemaire, Linon, Lufeaux, Rames, Royère.

*Ouvrages et publications reçues*

- Bilan scientifique de la D.R.A.C. Midi-Pyrénées (S.R.A.) pour 2001.
- Annales des XIII[e] Rencontres archéologiques de Saint-Céré (n° 12, 2005).
- "Passages d'eau et moulins sur la Cère et ses affluents en châtellenie de Gagnac", par Marguerite Guély (publication de l'Association culture et patrimoine de la Cère, 2005).

*Articles signalés*

- Dans *Annales* des Rencontres de Saint-Céré, on notera pour le Lot : La naissance des paysages naturels quercynois (J.J. Lagasquie). Fouilles de sauvetage dans le prieuré de Carennac (J.P. Girault). Une visite de Creysse (H. Kemplaire). La peinture murale de la maison des gardes à Capdenac-le-Haut (J. Martzloff).
- Dans Revue Midi-Pyrénées Patrimoine (n° 2, 2005) : Deux articles respectivement consacrés au musée et au cimetière de Cahors.

*Manifestations annoncées*

- Rencontres archéologiques de Saint-Céré. Le 24 septembre. A retenir : conférence de Virginie Czerniak "Les ateliers de peinture itinérants au Moyen Age, les exemples quercynois". Le 25 septembre : Visite de Saint-Cirq-Lapopie et du site de Coudoulous.
- Association Racines (Alvignac). Le 26 novembre, à l'occasion du 10[e] anniversaire de l'association, sont programmées cinq conférences sur la Préhistoire : Chasseurs et artisans des périodes glaciaires - L'art préhistorique à Roucadour et Thémines - Les foyers préhistoriques de Roucadour - Les temps nouveaux des premiers paysans - L'âge du bronze sur le Causse de Gramat.

*Communications*

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY *(M. Busser).*

Tristan Busser a entrepris la rédaction d'une vaste étude sur les verreries du Quercy, se consacrant uniquement aux ateliers pratiquant le chauffage des fours au bois selon la méthode traditionnelle, avant l'utilisation du charbon. Connue en Quercy à partir de la 2[ème] moitié du XV[e] siècle (faute peut-être de sources plus anciennes) la fabrication du verre s'est poursuivie jusqu'au XIX[e].

Ce travail s'articule en cinq parties :

I - Verriers et familles de verriers

II - Structure de l'industrie du verre

III - Statut social des verriers du Quercy

IV - Vie professionnelle des verriers (les ateliers, les hommes, la fabrication, la commercialisation, l'évaluation des revenus, les autres aspect de la profession).

V - Autres activités des verriers.

Aujourd'hui nous présentons les verriers et familles de verriers du Ségala quercynois et du Nord-Ouest du Quercy, cartes et tableaux généalogiques à l'appui.

Notre bulletin publiera au fur et à mesure les différentes parties de ce considérable travail.

DEUX NOTES SUR LA VIE DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES DE LA VALLÉE DU CÉLÉ À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME : BÉDUER ET BOUSSAC *(Me Calmon).*

Les comptes de la communauté de Béduer pour 1751 sont un bon exemple de gestion consulaire. Pour l'anecdote, on relève 4 livres payées au seigneur pour "droit de roitelet" (il s'agissait à l'origine d'un oiseau roitelet en cage en souvenir d'un seigneur de Béduer "qui aurait aidé à la liberté de certain roi prisonnier").

En ce qui concerne Bessac, le document analysé est le rôle des impositions de la communauté en 1787.

ESQUISSE GÉOLOGIQUE DU QUERCY BLANC : LE COMBLEMENT DU LAC DE CIEURAC *(M. Royère).*

A la fin des temps jurassiques, il y a soixante-cinq millions d'années, la mer quitte définitivement le Quercy, c'est le début de l'ère tertiaire, période d'instabilité tectonique marquée par la naissance des Pyrénées au sud du Bassin Aquitain.

Au cours de cette période, il règne un climat tropical humide qui favorise, sur nos causses, la formation de latérites et de cuirasses ferrugineuses.

Les eaux de ruissellement, sous forme d'oueds, vont progressivement raviner ces formations latéritiques et entraîner leurs débris dans des cuvettes marécageuses de la bordure méridionale des plateaux quercynois.

Pendant cette période, de puissants torrents érodent les reliefs pyrénéens ; les produits de l'érosion (poudingues, sable, grès marnes...) s'accumulent dans le Bassin Aquitain. Ces roches détritiques, appelées molasses, comblent progressivement le bassin. Vers le nord, en bordure du Quercy, elles bloquent les écoulements du réseau hydrographique venant des causses, des lacs s'installent durant l'Oligocène et le début du Miocène.

Au fur et à mesure de la progression des molasses vers le nord, le niveau des lacs s'élève et ils débordent largement sur le plateau quercy-

nois. Les vases accumulées dans ces lacs donneront les calcaires de Lalbenque, Cieurac et Fontanes pouvant atteindre cinquante mètres d'épaisseur. Ces calcaires, souvent crayeux et friables, de couleur blanchâtre, sont à l'origine de la dénomination du Quercy Blanc.

Vers la fin de l'ère tertiaire, au Pliocène, on assiste à un soulèvement d'ensemble du plateau quercynois ; les rivières reprennent de la vigueur et entaillent les reliefs. L'érosion qui s'en suit sera à l'origine de la morphologie actuelle des paysages.

# BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE JEAN LARTIGAUT

Il nous a paru intéressant de présenter cette bibliographie par année (et, pour chaque année, dans l'ordre suivant : ouvrages, articles parus dans des revues lotoises, articles parus dans des revues extérieures au Lot [1]).

La publication d'articles dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot a été indiquée sous la forme « BSEL ».

Ont été présentés à part (en fin de bibliographie) :

- les communications de Jean Lartigaut présentées lors des séances mensuelles de la Société des Etudes du Lot et n'ayant été publiées que dans les comptes-rendus de ces séances ;
- des comptes-rendus de lectures ;
- des comptes-rendus des sorties et de séances publiques organisées par la Société des Etudes du Lot ;
- des notices nécrologiques.

Nous signalons enfin l'existence, à la Société des Etudes du Lot, de nombreux manuscrits de Jean Lartigaut, qui n'ont pas fait l'objet de publication.

Hélène Duthu-Latour
Directrice des Archives départementales du Lot

**1955**

Note sur l'origine de la branche de Gozon de Valon établie à Thégra au XVI[e] siècle. *BSEL*, 1955, t. LXXVI, p. 126-127.

**1956**

Note sur un procès (château d'Ays [près Montcuq]). *BSEL*, 1956, t. LXXVII, p. 91-93.

**1957**

Le château de Labastidette-Haute, commune de Pontcirq. *BSEL*, 1957, t. LXXVIII, p. 109-118.

**1959**

Notes sur l'exploitation du fer dans la région de Catus au XV^e^ siècle. *BSEL*, 1959, t. LXXX, p. 243-253.

Les origines des Molières, seigneurs de Labastidette, en Quercy, 1440-1540. *La France généalogique*, 1959/3.

**1960**

Recherches sur Pontcirq avant 1500. *BSEL*, 1960, t. LXXXI, p. 104-117 et 217-226.

Les noms des tenanciers de Vaillac en Quercy de 1280 à 1525. *Revue internationale d'onomastique*, 1960, p. 53-61.

**1961**

Document sur la léproserie de Bragayrac à Cahors en 1535. *BSEL*, 1961, t. LXXXII, p. 36-39.

Les possessions des seigneurs de Péchaurié aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. *BSEL*, 1961, t. LXXXII, p. 154-169.

Un inventaire de l'église Saint-Barthélémy de Cahors en 1450. *BSEL*, 1961, t. LXXXII, p. 224-226.

**1962**

La seigneurie de Peyrès au XV^e^ siècle. *BSEL*, 1962, t. LXXXIII, p. 198-202.

Contrat de dressage d'un chien de chasse. *BSEL*, 1962, t. LXXXIII, p. 228.

Survivances du servage à Vaillac au XIV^e^ siècle. *BSEL*, 1962, t. LXXXIII, p. 251-256.

**1963**

Un ménage cadurcien au XVII^e^ siècle : Arnaud de Besombes et Anne de Molières d'après leurs livres de raison. BSEL, 1963, t. LXXXIV, p. 12-31.

L'indivis de Saint-Médard [Catus]. BSEL, 1963, t. LXXXIV, p. 145-154.

Ferriers pyrénéens établis en Quercy au XV^e^ siècle. *Annales du Midi*, 1963, t. 75, p. 195-201.

A propos d'une entrée royale à Bazas en 1559. *Cahiers du Bazadais*, n°5, 1963, p. 8-9.

**1964**

Les chemins de Cahors vers le Sud-Ouest au XV^e^ siècle. *BSEL*, 1964, t. LXXXV, p. 13-32.

Quelques notes sur le grand maître Dieudonné de Gozon. *Procès-verbaux de la Société des Lettres de l'Aveyron*, 1964, t. XXXIX, Rodez, 1968, p. 336-342.

**1965**

Lettre des syndics de Carennac aux consuls de Gramat (mai 1573). *BSEL*, 1965, t. LXXXVI, p. 8.

Notes sur la topographie du Vigan. *BSEL*, 1965, t. LXXXVI, p. 233-251.

La succession de Jean de Gozon, grand maître de la maison du roi de Hongrie. *Revue du Rouergue*, 1965, t. XIX, p. 369-397.

**1966**

La maison dite de "l'Hébrardie" à Cajarc. *BSEL*, 1966, t. LXXXVII, p. 93-96.

Un épisode de la Fronde à Souillac en 1653. *BSEL*, 1966, t. LXXXVII, p. 122.

Quelques notes sur le grand maître Dieudonné de Gozon. *Revue du Rouergue*, 1966, t. XX, p. 389-395.

Quelques notes sur la noblesse du Quercy après la Guerre de Cent Ans. *Actes du XXI^e Congrès d'études régionales de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Toulouse, 1966, p. 195-208.

**1967**

Transactions sur les coutumes de Vaillac. *BSEL*, 1967, t. LXXXVII, p. 29-41.

Projet d'établissement des Doctrinaires au Vigan en 1670. *BSEL*, 1967, t. LXXXVIII, p. 77.

Les seigneurs de Pechrigal. *BSEL*, 1967, t. LXXXIX, p. 109-116.

Les lieux fortifiés dans la partie occidentale du Quercy au XV^e siècle. *Annales du Midi*, 1967, t. 79, p. 5-18.

La seigneurie directe en Quercy au XV^e siècle d'après les fonds des notaires de Montcuq et de Lauzerte. *Figeac et le Quercy, BSEL*, 1967, p. 197-228.

Mention d'un siège de Bazas par les Anglais en 1423. *Cahiers du Bazadais*, n°13, 1967, p. 28-29.

Preuves de Malte de Jean de Gozon-Orlhonac. *Mémoires et Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 1967, t. XXXX, Rodez, 1969, p. 61-65.

**1968**

Le vignoble de Labastidette (1757-1782). *BSEL*, 1968, t. LXXXIX, p. 55-97.

**1969**

La Mouline de Livernon et ses ferriers [les Traversié, XV^e - XVII^e s]. *BSEL*, 1969, t. XC, p. 73-81.

Les moulines à fer du Quercy (vers 1440 - vers 1500). *Annales du Midi*, 1969, t. 81, p. 279-293.

Une famille du Rouergue, les Gozon, aux XIV et XV[e] siècle. *Revue du Rouergue*, 1969, t. XXIII, p. 113-143, 254-274, 376-392.

**1970**

Une famille bourgeoise du Quercy et les Antilles. *BSEL*, 1970, t. XCI, p. 57-67.

L'exploitation des herbages du causse de Gramat au XV[e] siècle. *Annales du Midi*, 1970, t. 82, p. 147-169.

Enquête sur les commodités du Rouergue en 1552 (compte-rendu du livre de Jacques Bousquet). *Revue du Rouergue*, 1970, n°94, p. 129-137 ; *Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, 1970, t. XXXX, Rodez, 1972, p. 438-446.

**1971**

Un château disparu. La Motte de Montlaur à Concorès. *BSEL*, 1971, t. XCII, p. 13-16.

Le domaine rural des seigneurs d'Ays. *BSEL*, 1971, t. XCII, p. 67-95.

La succession d'un Quercynol viguier de Malaucène en 1317. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 6° série, t. V, 1971, p. 95-107.

**1972**

Témoignages sur la dépopulation du Quercy vers la fin du XV[e] siècle. *Annales du Midi*, 1972, t. 84, p. 5-15.

La paroisse rurale en Quercy au XV[e] siècle. *Montauban et le Bas Quercy*, Actes du XXVII[e] Congrès d'Etudes de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc - Pyrénées - Gascogne et du XXIV[e] Congrès d'Etudes de la Fédération historique du Sud-Ouest, Montauban, 9, 10 et 11 juin 1972. 1974, p. 211-243.

Les armes d'une communauté rurale au milieu du XVI[e] siècle. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1972, t. XCIX, p. 48-51.

**1973**

Les coutumes de l'église Saint-Martin de Capnié. *BSEL*, 1973, t. XCIV, p. 133-136.

Une fortune paysanne à Bernos en 1633. *Cahiers du Bazadais*, 1973, n° 25, p. 3-16.

**1974**

Les débuts de Jacques du Vivier, trésorier royal de la sénéchaussée de Quercy. *BSEL*, 1974, t. XCIV, p. 72-74.

Le calice de Labastidette. *BSEL*, 1974, t. XCI, p. 126-127.

Seigneurs et paysans du Quercy vers la fin du XV[e] siècle. *Annales du Midi*, 1974, t. 86, p. 237-252.

Les débuts de la papeterie de Groléjac (1570-1576). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1974, t. CI, p. 291-294.

Une affaire de sorcellerie à Meyssac en 1434. *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, 1974, t. 96, p. 75-77.

**1975**

Note sur la seigneurie de Caïx. *BSEL*, 1975, t. XCVI, p. 165-168.

Quelques mottes en Quercy. *Archéologie médiévale*, 1975, t. V, p. 433-440.

**1976**

Le sort des archives privées. *BSEL*, 1976, t. XCVII, p. 83-87. [En collaboration avec Anne Pérotin-Dumon].

Depuis le XV[e] siècle. *L'habitat rural en Quercy*. Colloque. *BSEL*, 1976, t. XCVIII, p. 272-280. [En collaboration avec Anne Pérotin-Dumon et Lucien Faure]

Projet d'établissement des Maltaises à Cahors en 1622. *BSEL*, 1976, t. XCVII, p. 291-292.

L'ascension sociale d'une famille d'immigrants en Quercy au XV[e] siècle [les Molières]. *Annales du Midi*, 1976, t. 88, p. 261-286.

**1977**

Quelques hommages à l'évêque de Cahors (fin XIV[e] siècle). *BSEL*, 1977, t. XCVIII, p. 18-22.

Construction d'une nouvelle église à Lissac en 1497. *BSEL*, 1977, t. XCVIII, p. 93.

Le testament d'un homme d'armes écossais à Figeac en 1484. *BSEL*, 1977, t. XCVIII, p. 143-144.

Sur la date de construction de la collégiale de Castelnau-Bretenoux. *BSEL*, 1977, t. XCVIII, p. 167-168.

Honneurs funèbres et legs pieux à Figeac au XV[e] siècle. *Annales du Midi*, 1977, t. 89, p. 457-469.

Le testament d'un seigneur gascon séjournant en Quercy en 1494. *Revue de l'Agenais*, 1977, 104[e] année, n° 3, p. 181-185.

**1978**

*Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440 - vers 1500)*. Toulouse : Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail,

1978 . X + 606 p. (Second prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1980)

Le repeuplement de Lachapelle-Auzac au XV[e] siècle. *BSEL*, 1978, t. XCIX, p. 5-10.

Inventaire d'une chapellenie rurale au XV[e] siècle. *BSEL*, 1978, t. XCIV, p. 43-52. [Rectificatif et précision publiés dans *BSEL*, 1980, t. CI, p. 283].

Le sceau de Jean de Babelho, prieur de Catus de 1397 à 1402. *BSEL*, 1978, t. XCIX, p. 58.

Hygiène à Figeac au début du XV[e] siècle. *BSEL*, 1978, t. XCIX, p. 163-164.

Un censier du jurisconsulte cadurcien Géraud de Sabanac (début du XIV[e] siècle). *BSEL*, 1978, t. XCIX, *Cahors et le Quercy*, Actes du XXXII[e] Congrès d'études de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc - Pyrénées - Gascogne tenu à Cahors les 17, 18 et 19 juin 1977 (pagination spéciale), p. 19-30.

Prix-faits pour l'église de Cremps (1528-1535). *BSEL*, 1978, t. XCIX, *Cahors et le Quercy*, Actes du XXXII[e] Congrès d'études de la Fédération [ ... ] (pagination spéciale), p. 247-253.

Un portrait du commandeur Dieudonné de Gozon. *Procès-verbaux de la Société des Lettres de l'Aveyron*, 1978, t. XXXXII, Rodez, 1981, p. 608-609.

Le repeuplement du Quercy au XV[e] siècle. *Actes du 96[e] Congrès national des Sociétés savantes, Toulouse, 1971, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, tome II, Paris, B.N.,1978, p. 269-327.

**1979**

Un cas particulier, la seigneurie de Varaire : accensement collectif ou concession d'herbages ? *BSEL*, 1979, t. C, p. 94-102.

Le nom de la Pierre Martine. *BSEL*, 1979, t. C, p. 104.

Le testament d'un meunier cadurcien (1472). *BSEL*, 1979, t. C, p. 120-125.

La châtellenie de Bélaye au Moyen Age. *BSEL*, 1979, t. C, p. 228-251.

Coup d'œil sur Luzech vers 1375. *BSEL*, 1979, t. C, p. 252-282.

Trois notes sur le Sarladais au milieu du XV[e] siècle. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1979, t. CVI, p. 322-331.

**1980**

L'éclairage domestique au XVIII[e] siècle. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 60-61.

Statuts des prêtres obituaires de Flaugnac en 1549. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 62-64.

Une construction singulière au couvent des Augustins de Figeac en 1474. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 65-67.

Notes sur le commerce des étoffes à Figeac vers la fin du XV[e] siècle. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 127-134.

Aspects de Gramat au Moyen-Age. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 198-239.

Peuplements castraux en Quercy [projet d'enquête]. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 262-273.

Un pèlerinage à Compostelle en 1428. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 282-283.

Rectificatif et précision. A propos de l'inventaire d'une chapellenie rurale au XV[e] siècle. *BSEL*, 1980, t. CI, p. 283.

Une intervention chirurgicale au XV[e] siècle (Assurance contre les risques du métier). *BSEL*, 1980, t. CI, p. 293.

Mouvements de population dans le Figeacois au cours de la guerre de Cent Ans (1360-1435). *Villefranche et le Bas Rouergue*, Actes du XXXIV[e] Congrès d'Etudes de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc - Pyrénées - Gascogne, Villefranche-deRouergue, 15, 16 et 17 juin 1979. 1980, p. 73-89.

Le testament d'une dame de Belvès en 1468. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1980, t. CVII, p. 190-197.

**1981**

Les prénoms masculins à Gourdon vers 1500. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 13-15.

Le théâtre antique de Cahors (Les Cadourques). *BSEL*, 1981, t. CII, p. 207-210.

Mechmont de Guerre et les Pestilhac. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 219-239.

Le verger de Labastidette au XVIII[e] siècle. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 285-287.

Assistance et charité à Figeac au bas Moyen Age. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 302-353.

L'œuvre hospitalière d'Alain de Solminihac. *Revue religieuse du diocèse de Cahors*, 1981, n° 9, p. 123-127.

Aspects de la reconstruction du XV[e] siècle dans les châtellenies de Castelnaud et de Berbiguières. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1981, t. CVIII, p. 201-225.

Les incivilités d'un sergent royal. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* 1981, t. CVIII, p. 376-377.

L'ancien vignoble de Cahors in *Vigne et Vin, Culte et Culture,* catalogue d'exposition à Cahors, Grenier du Chapitre, 1981, p. 11-14.

Collaboration au *Dictionnaire des châteaux de France*. Volume V : Guyenne, Gascogne, Béarn, Pays basque, sous la direction de Jacques Gardelles. Paris, Berger-Levrault, 1981. Réédition Hermé, 1986. 398 p.

**1982**

L'aigle et le clerc de notaire [petit fait divers figeacois en 1417]. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 128.

Un écho du grand pardon de Rocamadour de 1428. *BSEL*, 1982, t. VIII, p. 221-222.

Les statuts de la confrérie des chirurgiens barbiers de Cahors (1506). *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 223-229.

Un maître d'école du couvent des Augustins de Cahors. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 392.

L'image du baron au début du XVI^e^ siècle : Caumont contre Thémines. *Annales du Midi*, 1982, t. 94, p. 151-171.

Paysans quercinois en Périgord au XV^e^ siècle. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1982, t. CIX, p. 245-247.

L'enquête et ses sources. *Travaux du Centre de recherches sur les origines de l'Europe moderne*, Université de Bordeaux III, 1982, n°1, p. 29-36.

**1983**

*Cahors*. Collection des Atlas historiques des villes de France. Paris, CNRS, 1983.

*Figeac*. Collection des Atlas historiques des villes de France. Paris, CNRS, 1983.

Labéraudie. De la borie au village et à la seigneurie (XIII^e^-XVI^e^ s.). *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 15-29.

Statuts de la confrérie de Saint Eloi de Cahors (1536). *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 30-32.

Notes sur quelques édifices publics de Cahors au XVI^e^ siècle. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 109-118.

Un village de la Châtaigneraie : Goujounac au Moyen Age. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 198-235.

Une acquisition de droits seigneuriaux au XIII^e^ siècle dans la châtellenie de Luzech. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 306-308.

Un « hold up » au château royal de Montcuq en 1438. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 329-337.

Les statuts de la confrérie des fourniers et pâtissiers de Cahors (1526). *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 338-340.

Le roi et le baron, un conflit frontalier entre Domme vieille et Castelnaud au XV^e^ siècle. *Bulletin de la Société des amis de Sarlat et du Périgord noir*, 1983, n° 15, p. 2-7 et 1984, n° 16, p. 6-10.

Le calendrier de ménage et d'agriculture de P.-L. de Besombes à la fin de l'Ancien Régime. *Quercy-Recherche*, 1982-1983, n° 49/50 (première partie du calendrier, de janvier à juin) ; n° 51 (deuxième partie, de juillet à décembre) p. 72-78 et 60-65.

Gourdon autour de 1500. Aspects économiques et sociaux d'après deux registres d'estimes. *Bulletin philologique et historique*, année 1980. Paris, CTHS, 1983, p. 185-237.

Les fondations religieuses de Galiot [de Genouillac]. *Galiot de Genouillac, « gentilhomme d'acier »*, catalogue d'exposition, Cahors, Grenier du Chapitre, 1983, p. 35-38.

Collaboration au *Lexikon des Mittelalters* [Cahors, Stadt und Bistum]. München, Artemis Verlag, 1983, col. 1375-1378.

**1984**

Une levée de francs archers à Montcuq en 1522. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 11-13.

Un Français du Midi à la cour de Bude au temps de Vladislas II. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 14-22.

Un brevet de chasse au loup en 1599. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 149.

Le *castrum*, de Flaugnac. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 167-213.

Châteaux et sociétés en Quercy au Moyen Age. *Vieilles maisons françaises*, n° 103, juillet 1984, p. 20-31.

**1985**

Les origines des Lefranc de Pompignan (vers 1450 - vers 1540). *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 19-30.

Le dénombrement de 1504 par Louis d'Alauzier. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 114.

Deux mariages « par paroles de présent » (1453-1505). *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 125-128.

Le château de Puylaunès au début du XVII[e] siècle. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 129-137.

Un censier d'Eustache de Narbonès (1471). *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 173-185.

Un petit dossier sur les Etats du Quercy en 1549. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 219-224.

Rétablissement des foires de Martel en 1456. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 289-297.

Les origines de la famille du Pouget de Nadaillac en Périgord et Quercy (vers 1380 - vers 1500), in *L'anoblissement en France, XV[e] - XVIII[e] siècles, théories et réalités*. Bordeaux III, Centre de recherches sur les origines de l'Europe moderne, M.S.H.A., 1985, n° 74, p. 63-107.

**1986**

Un mode de repérage des parchemins dans deux inventaires du XV^e^ siècle. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 181-184.

Les Commarque en Quercy (fin XIII^e^ - milieu XIV^e^ siècle). *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 273-282.

Le castrum de Commarque au Moyen Age in *Châteaux et Sociétés du XIV^e^ au XVI^e^ siècle*, Actes des Premières Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire de Commarque. Périgueux, 1986, p. 149-174.

Les II^e^ Rencontres internationales de Commarque. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1986, t. CXIII, p. 333-335.

Les bories des Cahorsins in *Le château près de la ville*, Actes du second colloque de castellologie, Flaran, 1986. Lannemezan, impr. Ricaud, 1987, p. 37-53 [En collaboration avec G. Séraphin].

Collaboration au *Guide des châteaux de France : Lot*. Paris, Hermé, 1986.

**1987**

L'acheminement des lettres autour de Puy-l'Evêque au XVIII^e^ siècle. *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 176-177.

L'approvisionnement immédiat d'une ville : Cahors en 1369. *BSEL*, 1987, t. CVIII, *Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires*, Actes du LXII^e^ Congrès d'études régionales organisé par la Société des Etudes du Lot à Souillac et Martel les 19, 20 et 21 juin 1987 (pagination spéciale), p. 170-180. [A noter que Jean Lartigaut signe également l'Avant-propos, p. 1-2].

**1988**

Le repeuplement du Quercy au XV^e^ siècle : une révision. *BSEL*, 1987, t. CIX, *Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires*, Actes du LXII^e^ Congrès d'études régionales [ ... ] (pagination spéciale), p. 212-227.

Un curé de campagne du XV^e^ siècle : Roger d'Orgueil, recteur de Touffailles. *BSEL*, 1987, t. CIX, *Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires*, Actes du LXII Congrès d'études régionales [...] (pagination spéciale), p. 228-243.

Le repeuplement de Saint-Chels au XV^e^ siècle. *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 37-42.

**1989**

Transactions entre le vicomte de Turenne et le seigneur de Tersac (1460). *BSEL*, 1989, t. CX, p. 11-18.

Grugnac : un fief et une maison forte dans la forêt. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 105-119.

Les paroisses de la châtellenie de Béduer. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 247-252.

**1990**

La première histoire de la rivière. Des origines à 1550 ; la rivière devient un enjeu in *Le Lot. Rivières et vallées de France.* Toulouse : Privat, 1990, p. 53-61.

Exploit d'un chevalier de Malte au siège d'Alger (1541). *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 41-44.

Les droits du vicomte de Turenne sur la Bave à la fin du XV^e^ siècle. *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 88.

La châtellenie de Saint-Céré à la fin du XV^e^ siècle. *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 90-91.

La domesticité des barons de Castelnau-Bretenoux au début du XVI^e^ siècle. *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 185-186.

Eglises paroissiales et castra en Quercy. *Annales du Midi*, tome 102, n° 189-190, « Cadres de vie et société dans le Midi médiéval », Hommage à Charles Higounet. Privat, 1990, p. 63-72.

**1991**

*Puy-l'Evêque au Moyen Age : le castrum et la châtellenie (XIII^e^ - XV^e^ siècles).* Bayac, Ed. du Roc de Bourzac, 1991. 208 p.

L'aristocratie du Causse de Gramat dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. *BSEL*, 1991, t. CXII, p. 21-56.

Un cas d'ascension sociale : les Camy d'Aymare en Gourdonnais. *BSEL*, 1991, t. CXII, p. 90.

Lettres adressées aux consuls de Martel pendant la guerre de Cent Ans. *BSEL*, 1991, t. CXII, p. 289-294.

**1992**

La baronnie de Salviac en 1337. *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 15-29.

Le testament d'une grande bourgeoise de Cahors, Sébélie de Jean, veuve d'Arnaud Béral (1286). *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 103-124.

Le testament d'une dame de Thémines (1552). *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 201-205.

De la vie castrale à la vie de château en Quercy (XIII^e^ - XV^e^ siècles) in *La vie de château*, Le Bugue, Ed. Ol Contou, Collection des Cahiers de Commarque, 1992, p. 83-97.

**1993**

*Histoire du Quercy.* Toulouse : Privat, 1993 (sous la direction de).

L'accensement de Concots en 1454. *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 103-108.

L'historien et les traditions locales. *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 187-208.

L'historien et les traditions locales. Quelques utiles précisions. *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 301-302.

**1994**

La motte castrale de Fourques-de-Guerre (Mechmont). *Quercy-Recherche*, 1994, n° 76, p. 8-13.

Entre deux courtines de châteaux. Une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen Age ? « Château et territoire. Limites et mouvances ». Première rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord. Périgueux, 23-25 septembre 1994. *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n° 595, Série Historiques, n° 12, 1995, pp. 43-63.

Essai de reconstitution de la temporalité épiscopale de Cahors (XIII[e]-XV[e] siècle) in : *La vallée du Lot et son environnement*, Actes du XLIV[e] Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest organisé par la Société académique d'Agen les 4 et 5 avril 1992 à Cahors et Villeneuve-sur-Lot. Bordeaux, 1994, p. 117-129.

**1995**

Notes sur quelques blasons quercinois. *Moi Géné... ? !*, 1995, n° 13, p. 51-58. Dessins et remarques par Jacques Poulet, 1995, n° 14, p. 118-121.

Une famille de bourgeoisie rurale en Quercy : les Glandy ou Glandin de Saint-Projet et du Vigan. *Moi Géné.. ? !*, 1995, n° 15, p. 43-47.

**1996**

Les institutions judiciaires du Quercy du XIII[e] au XV[e] siècles. *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 81-89.

Une lettre de Montal, érudit quercynois (1844). *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 289-297.

Les Camy d'Aymare, seigneurs d'Aymare, Bonnecoste, La Melve en Quercy jusqu'à la fin du 17[e] siècle. *Moi Géné.. ? !*, 1996, n° 17, p. 89-93.

**1997**

Face à face et côte à côte. Mariage et affrèrement. *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 29-30.

Une armoire du château de Cousserans (commune de Bélaye). *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 31-33.

Une journée d'études à Cahors : « La demeure médiévale » (3 mai 1997). *BSEL*, 1997, t. CVIII, p. 146-148.

Le repeuplement de Ferrières au XV[e] siècle. Le repaire, le village et l'église. Naissance d'une coseigneurie directe dans un cadre paroissial. *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 77-126.

L'ascension sociale d'une famille bourgeoise : les Massaut, au Vigan, à Gourdon et à Cahors. *Moi Géné.. ? !*, 1997, n° 22, p. 126-131.

Les revenus du vicomte dans la châtellenie de Saint-Céré vers la fin du XV[e] siècle. *Lemouzi*, 1997 n° 141, Actes du colloque de Turenne de 1994.

**1998**

Habitants de Luzech (1374-1378) d'après Greil n° 126 (B.M. Cahors). *BSEL*, 1998, t. CXIX, p. 199-210.

La fortune foncière de François d'Albareil, lieutenant général au siège de Gourdon. *Moi Géné.. ? !*, 1998, n° 26, p. 120-122.

Note sur les Pelegry du Vigan en Quercy au 16° siècle. *Moi Géné.. ? !*, 1998, n° 27, p. 140-141.

**1999**

Les voyages de Jean Drulhe, prêtre de Lauzerte (1484-1487). *BSEL*, 1999, t. CXX, p. 1-14.

**2000**

Des Valperga piémontais en Quercy (XIV[e] et XV[e] siècles). *BSEL*, 2000, t. CXXI, p. 1-4.

**2001**

*Le Quercy après la Guerre de Cent Ans (vers 1440 - vers 1500). Aux origines du Quercy actuel.* Réédition augmentée de l'ouvrage "Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans", Toulouse, 1978, avec augmentation de passages inédits et de quatre textes parus en 1988, 1993 et 1997. Cahors : Editions Quercy-Recherche, 2001.

**2003**

Entre deux courtines de châteaux. Une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen Age ? *BSEL*, 2003, t. CXXIV, p. 161-182.

**Communications publiées dans les procès-verbaux des séances de la Société des Etudes du Lot**

La bibliothèque de P.-L. de Besombes de Saint-Geniès (1719-1783). *BSEL*, 1961, t. LXXXII, p. 244.

Un potier d'étain italien à Cahors au XVIII[e] siècle. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 119.

Une fondation en l'église Saint-Maur de Martel en 1537. *BSEL*, 1981, t. CII, p. 372-373.

A propos de la famille d'Albareil, de Séniergues, en 1668. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 168

Le testament d'un quercynois de Cajarc devenu bourgeois de La Rochelle au XIV[e] siècle. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 318

Lettres de grâce datées de 1599 en faveur de deux jeunes gentilshommes auteurs du meurtre d'un paysan de Saux. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 318-319.

A propos des particules honorifiques de l'occitan : N', EN et NA. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 176.

Les animaux dans la toponymie quercynoise. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 180.

Le testament d'un bourgeois de Caylus, co-seigneur de Bach et de Vaylats à la fin du XIV[e] siècle. *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 213.

Deux hommages des barons de Luzech au vicomte de Turenne au XIV[e] siècle. *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 213-214.

Concorès au Moyen Age. *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 96.

Le domaine royal dans la châtellenie de Montcuq à la fin du Moyen Age. *BSEL*, 1988, t. CIX, P. 100.

Un fonds d'archives familiales du Quercy au Canada : les Laburgade de Cahors (XIII[e] - XV[e] siècle). *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 274.

A propos de poèmes licencieux de Jean Jouffreau, de Puy-l'Evêque publiés vers 1750. *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 275.

Le château des Anglais à Autoire. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 179-180.

Quelques notes sur l'histoire de Gindou du XIII[e] au XV[e] siècle. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 182-183.

Aglaé des Lacs d'Arcambal. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 347-348.

Autoire, d'après un censier de 1404. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 348-349.

La paroisse de Saint-Médard de Presque. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 350-351.

**Comptes-rendus de lectures**

« J. Rocacher : Rocamadour et son pèlerinage ». *BSEL*, 1979, t. C, p. 322-323.

« J. Fourastié : En Quercy : essai d'histoire démographique. » *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 169-171.

« Mélanges d'onomastique, linguistique et philologie offerts à Monsieur Raymond Sindou, professeur honoraire de l'Université de Clermont-Ferrand ». *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 324.

« Françoise Auricoste : Le Pays de Cazals en Quercy ». *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 179-180.

« Pressouyre (Ferdinand) : Teyssieu des origines à 1800 ». *BSEL*, 1989, t. CX, p. 271-272.

« Auricoste F. : Les Arques en Quercy, vallée du fer, vallée des arts. S.I. de Cazals », 1990, 406 p. *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 276-278.

« Les miracles de Rocamadour au XII[e] siècle. Traduction, introduction et notes : Edmond Albe, introduction et complément de notes : Jean Rocacher, Editions Le Pérégrinateur, 1996 ». *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 152-153.

« Châteaux, manoirs et logis. Le Lot. Textes et photographie : Catherine Didon. Présentation : Gilles Séraphin. Association Promotion Patrimoine, 1996 ». *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 238-240.

« Histoire des femmes quercynoises (fin du XVI[e] siècle - début du XIX[e] siècle), par Françoise Auricoste, Cahors, Editions Quercy-Recherche, 1997 ». *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 70-72.

« Communautés rurales du Moyen Age au XIXe siècle à travers l'exemple du pays de Berbiguières en Périgord Noir, par Louis-François Gibert, Editions du Roc de Bourzac, 1996. » *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 72-73.

« Histoire de Figeac, par Philippe Calmon, Simone Foissac et Gilbert Foucaud, Figeac, 1998 ». 160 p. *BSEL*, 1998, t. CXIX, p. 237.

« De la voie romaine à l'autoroute. Deux millénaires d'histoire routière, par Christiane Constant-Le Stum et Etienne Baux, Archives départementales, 1999, 140 p. » *BSEL*, 1999, t. CXX, p. 153-155.

« Templiers et hospitaliers en Quercy : les commanderies, par Jacques Juillet. Editions Quercy-Recherche et Editions du Laquet, 1999, 364 p. » *BSEL*, 1999, t. CXX, p. 239-241.

« Souvenirs de voyages. Tome 1 : Voyage en Orient, par Auguste Lagasquie. Publiés par Maïté et Jean-Jacques Lagasquie, 1999, 188 p. » *BSEL*, 1999, t. CXII, p. 241.

« Cahors, une jeune ville de deux mille ans. Le petit guide historique de la ville, par Alexandre Marciel, Cahors, 1999, 80 p. » *BSEL*, 1999, t. CXX, p. 243-245.

« La vie à Cahors du XVI[e] au XVIII[e] siècle à travers les fonds municipaux. « Mois du patrimoine écrit » (18 septembre - 29 octobre 1999). Bibliothèque municipale de Cahors, 100 p. » *BSEL*, 1999, t. CXX, p. 245-246.

« Saint-Cirq-Souillaguet. Chroniques d'un village quercynois en Bouriane. Traditions et coutumes, par Jean Digeon. Gourdon, éditions de la Bouriane, 1999, 142 p. » *BSEL*, 2000, t. CXXI, p. 70-71.

« La bourgeoisie des campagnes et des bourgs en Quercy aux XVII[e] et XVIII[e] siècle, par Françoise Auricoste. Editions du Roc de Bourzac, 2000. 256 p. » *BSEL*, 2000, t. CXXI, p. 234-235.

**Comptes-rendus de sorties et de séances publiques de la Société des Etudes du Lot**

Le *castrum* de Bélaye et le château de Cousserans (in : Journée foraine du 16 septembre 1979, Bélaye-Luzech). *BSEL*, 1979, t. C, p. 221-222.

Sortie du 6 juin en Gascogne gersoise [La Romieu, Flaran, Larresingle, Condom]. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 209-210.

Séance publique d'été [Jean Gaignebet : Léon Gambetta]. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 219-220.

La journée foraine du 19 septembre 1982 à Figeac. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 235-236.

Séance publique d'hiver, dimanche 12 décembre 1982 [Henri Gilles : L'œuvre doctrinale des juristes quercynois au XIV^e^ siècle]. *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 435-436.

La sortie de Sarlat. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 187-188.

La séance publique d'été [Rose-Blanche Escoupérié : Saillac en Quercy]. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 195-196.

La journée foraine du 4 septembre [canton de Cazais]. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 197.

Séance publique d'hiver [Bernadette Barrière : Obazine et ses relations avec le Quercy]. *BSEL*, 1983, t. CIV, p. 353-354.

La sortie du 3 juin à Rodez. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 151-152.

Séance publique d'été [Paul Roudié : Châteaux de l'Aquitaine, de François I^er^ à Henri IV]. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 163-164.

La journée foraine du 16 septembre [Castelnau-Montratier]. *BSEL*, 1984, t. CV, p. 165.

Séance publique d'hiver [Bruno Tollon : Montal et Assier]. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 257-258.

La sortie du 2 juin à Obazine. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 161-162.

Séance publique d'été [Pierre Flandin-Bléty : Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les pays de Quercy et de Rouergue (XII-XV^e^ s.)]. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 169-170.

Journée foraine du 8 septembre (Saint-Céré). *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 171-172.

Séance publique d'hiver (8 décembre [Pierre Bonnassie : Les sources de l'histoire du Quercy du V^e^ au X^e^ siècle]. *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 308-310.

Sortie du 25 mai (Saint-Antonin, Beaulieu, Caylus). *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 172-174.

Sortie d'été [Deux « bories » de Cahorsins : Savanac et Réganhac]. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 227-228.

Journée foraine du 7 septembre [1986] de Saint-Avit à Orgueil : déroulement de la journée - Sanctuaires champêtres et tour de chevalier - Le *castrum* et la châtellenie d'Orgueil. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 229-259.

Séance publique d'hiver. Dimanche 14 décembre 1986 [Pierre Laborie : L'historien face à l'histoire des années 1940 et à ses enjeux]. *BSEL*, 1986, t. CVII, p. 317-320.

Le congrès de Souillac - Martel (19-21 juin 1987). *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 181-182.

La sortie du 6 août (Labastide-Marnhac, Lhospitalet, Saint-Privat de Flaugnac). *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 189-192.

Journée foraine du 13 septembre (Beauregard et Labastide-Marsa). *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 193-202.

Séance publique du 13 décembre 1987 [Philippe Delvit : La rivière Lot]. *BSEL*, 1987, t. CVIII, p. 203-205.

L'excursion archéologique du 4 août à Luzech. *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 165.

La journée foraine de Montcuq. *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 175-178.

Séance publique d'hiver [Lucien Lachièze-Rey : Les débuts de la période révolutionnaire]. *BSEL*, 1989, t. CX, p. 327.

Sortie archéologique du 2 août. Catus et Lherm. *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 267-271.

Journée foraine du 16 septembre (Cajarc, Salvagnac, Lantouy). *BSEL*, 1990, t. CXI, p. 272-275.

La sortie du 2 juin (en Périgord, dans le diocèse de Cahors). *BSEL*, 1991, t. CXII, p. 163-164.

Sortie archéologique du 1er août (Nuzéjouls - Peyrilles - Lavercantière). *BSEL*, 1991, t. CXII, p. 241-248.

La sortie du 14 juin à Lauzerte. *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 150-155.

Sortie du 6 août (Labéraudie, Pradines, Flaynac, Cessac). *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 227-232.

Journée foraine du 13 septembre. Autour de Labastide-Murat (Labastide - Soulomès - Goudou - Vaillac). *BSEL*, 1992, t. CXIII, p. 233-242.

Sortie du 13 juin en Rouergue (Villeneuve et Peyrusse). *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 145-146.

Sortie du 5 août. Villesèque, Trébaïx, Cambayrac, Carnac. *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 227-231.

La journée foraine de Saint-Cirq-La-Popie (19 septembre). *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 232-235.

La journée foraine du 22 septembre. Les Alix - Mayrinhac - Rocamadour. *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 235-237.

Sortie du 8 août (Château de Grézels). *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 299-301.

Séance publique du 8 décembre [Etienne Baux : Les voies romaines]. *BSEL*, 1996, t. CXVII, p. 305-307.

Sortie du 7 août (Frayssinet-le-Gourdonnais, Saint-Chamarand et Thédirac). *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 147-154.

La journée foraine du 21 septembre (Montvalent et Carennac). *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 305-307.

Séance publique du 7 décembre [Bruno Tollon : Renaissance dans le Midi de la France ou Renaissance méridionale ?]. *BSEL*, 1997, t. CXVIII, p. 308-309.

La séance publique du 6 décembre [Marie-Rose Tricaud : Château d'Assier, restitution, datation]. *BSEL*, 1998, t. CXIX, p. 301-302.

**Notices nécrologiques**

« Le chanoine Albe, médiéviste ». *BSEL*, 1977, t. XCVIII, p. 10-14.

« Le général Soulié ». *BSEL*, 1981, t. CII, p. 113-114

« Maurice Monzat ». *BSEL*, 1982, t. CIII, p. 217-218.

« Henri Guilhamon ». *BSEL*, 1984, t. CV, p. 161-162.

« Hommage à Louis d'Alauzier, président d'honneur de la Société des Etudes du Lot (1893-1985). L'Adieu - Notice biographique - Le chercheur - Répertoire des travaux publiés » *BSEL*, 1985, t. CVI, p. 85-102.

« Michel Labrousse ». *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 1-3.

« André Bardes ». *BSEL*, 1988, t. CIX, p. 13-14.

« Jean Fantangié ». *BSEL*, 1989, t. CX, p. 185-186.

« Abbé Sylvain Toulze (1911-1993) ». *BSEL*, 1993, t. CXIV, p. 81-84.

Note

1 - Je tiens à remercier Jacques Frayssenge, directeur des Archives Municipales de Millau, pour la communication des informations concernant les articles publiés dans la Revue du Rouergue et le Bulletin de la Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron.

# LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY

La fabrication du verre n'est connue en Quercy qu'à partir de la deuxième moitié du XV$^{ème}$ siècle, peut-être faute de disposer de sources plus anciennes. Nous pouvons en effet nous demander si le toponyme Veyrières [1] qui existe dans la commune de Concorès (également nom d'une famille noble connue au XIV$^{ème}$ siècle [2]) ne témoigne pas de la présence d'une verrerie en des temps plus anciens ; cependant, pour l'érudit J B. Champeval [3], Veyrières désigne une forêt à sangliers. Même interrogation à propos du toponyme Vedrine considéré parfois comme équivalent de verrerie et présent dans la commune de Gréalou, au sud-ouest de Figeac ; mais pour le même érudit [4], Vedrene (qui doit être l'équivalent de Vedrine) est un lieu de passage de bêtes de somme.

Quoiqu'il en soit des temps antérieurs, la fabrication du verre s'est poursuivie en Quercy pendant des siècles et dans plusieurs secteurs, principalement dans sa forme traditionnelle, avec chauffage des fours au bois.

Les principaux acteurs de ces verreries, ceux qui les dirigeaient et façonnaient le verre, appartenaient jusqu'à la Révolution à des familles spécialisées dans ces activités qui avaient obtenu des privilèges du roi Charles VII et peut-être de ses prédécesseurs. Ils faisaient partie de la noblesse, au moins depuis la fin du XV$^{ème}$ siècle, tout en formant, en raison de leur travail, de leur façon de vivre, d'une propension certaine à se marier dans leur milieu professionnel, un corps ayant une individualité propre, celui des gentilshommes verriers, terme commode pour les désigner, quoiqu'il n'apparaisse qu'irrégulièrement dans nos sources .

Un bon nombre de ces familles faisaient partie du corps des verriers du Languedoc qui jouissaient de statuts et d'une organisation particulière. Toutefois, dans la situation marginale qui est celle du Quercy, nous y rencontrons aussi des verriers venus d'Auvergne. Enfin la propension à migrer des acteurs de l'industrie du verre est aussi illustrée par la présence d'un professionnel (voire de plusieurs) d'origine italienne.

A partir de la Révolution [5], arrivèrent des verriers originaires d'autres régions de France qui travaillèrent parfois avec ceux des vieilles familles et s'allièrent quelquefois à elles. Sans doute y eut-il aussi au XIX$^{ème}$ siècle

quelques vocations de souffleurs dans la paysannerie locale [6], chose qui n'apparaît pas dans les temps antérieurs où les paysans étaient voués aux emplois subalternes liés à la fabrication et à la commercialisation.

## I - REVUE SECTEUR PAR SECTEUR DES VERRERIES ET DES FAMILLES

Cinq zones de fabrication, plus ou moins longtemps en activité, ont été mises en évidence. De plus, Bruniquel et ses environs, à l'extrémité sud-est du Quercy, furent, sinon une aire de production, du moins une zone de résidence de gentilshommes verriers.

### A. Le Ségala Quercynois (Cartes N° 1 et 1 bis. Tableaux généalogiques N° 1, 3, 3-IA, 3-IB, 3-II, 3-IIA, 3-IIB, 3-IV, 5, 5-I, 5-II, 9).

Un « four à faire verre » était prêt à fonctionner à Lacapelle-Marival, ou même marchait déjà, puisque les protagonistes de l'acte se tenaient devant lui, quand le 4/7/1469, le seigneur du lieu l'arrenta à deux verriers, Bertrand Noguier et Jacques Colomb [7] dont le patronyme est celui de professionnels présents dans des temps plus anciens en bordure orientale de la forêt de Grésigne en Albigeois et à Laguépie [8], localité située en Rouergue mais à la limite de l'Albigeois , et ses environs.

L'année suivante, l'arrentement pour un temps limité, fut transformé en acensement au profit de trois Colomb, Jean dit Vesat, Jacques (est-ce le même que l'un des preneurs de l'acte de 1469 ?), et autre Jean, dont il est justement précisé qu'ils sont originaires de Laguépie [9], s'il est sûr, toutefois, que les deux instruments qui viennent d'être évoqués concernent bien le même atelier, ce qui a été admis jusqu'à présent [10]. Viennent à l'appui de cette interprétation les faits suivants : dans les deux cas le four était à 4 places, et les bois destinés à l'alimentation étaient sis en-deçà du chemin de Lacapelle-Marival à Cardaillac dans l'acte de 1469 et la verrerie se trouvait sous ce chemin dans celui de 1470. En revanche, il est un peu surprenant que Bertrand Noguier à qui avaient été arrentées en 1469 trois des quatre places du four, ait déjà disparu l'année suivante, au tout début d'une exploitation qui pouvait s'avérer fructueuse.

Quels sont les éléments permettant de localiser la verrerie ou, éventuellement, les deux ateliers dont il vient d'être question, sachant que le toponyme Laveyrière subsiste au pied du versant sud de la cuvette de Lacapelle-Marival, donc dans le secteur où devait être situé le chemin précité allant à Cardaillac.

Nous n'avons pas retrouvé le tènement de la Galdonie où se situait l'atelier concerné par l'acte de 1469 dans les actes vus en originaux qui, pour la plupart, ne remontent malheureusement pas plus haut que la fin

du XVI[ème] siècle. En revanche, un vacant, appelé ainsi, "alias de Roquecave" a été signalé mais, confrontant le chemin de Lacapelle à Bouxal, il ne pouvait que se trouver au nord du chemin allant à Cardaillac [11].

Autre élément donnant une indication sur l'emplacement de la verrerie arrentée en 1469 : il était situé près de l'étang du seigneur dont le souvenir pourrait persister dans le toponyme "le Lac" mentionné au début du XVII[ème] siècle et désignant de nos jours un lieu-dit à quelques centaines de mètres à l'ouest de Laveyrière et un peu au sud du ruisseau du Marival. Toutefois, à la fin du XVI[ème] siècle, l'étang du seigneur de Lacapelle était situé sur un autre petit cours d'eau descendant du village de Bétille et donc situé un peu plus au nord [12].

Un acte postérieur nous apprend que "l'étang grand de Monsieur" jouxtait sa métairie nommée del Segala [13] qui intégrait un tènement appelé de la Garouste, toponyme subsistant à l'E-NE de Lacapelle ; "l'étang grand », alors à sec, confrontait un chemin allant du chef-lieu au village de la Milhade, autre toponyme conservé et situé à l'est de Lacapelle ou en étant tout proche [14].

Un autre étang dit "petit", probablement situé dans les mêmes parages, peut-être plus haut sur le même ruisseau, est cité ultérieurement [15]. Néanmoins, même s'ils se trouvaient sur un autre ruisseau que celui de Marival, les étangs dont il vient d'être question restent proches du lieu-dit actuel Laveyrière.

Vers le milieu de la première moitié du XVI[ème] siècle, nous avons connaissance dans la seigneurie de Lacapelle-Marival, d'un village appelé de la Veyrière : Jacques Colomb qualifié sieur de ce lieu en était tenancier avec d'autres [16]. Nous supposons qu'il était fils d'Amans, lui-même probablement fils d'un des Colomb mentionnés en 1469 et 1470.

Antoine Colomb, prêtre, testa dans un village du même nom quelques années plus tard [17]. Certains legs faits par lui permettent d'avancer qu'il était frère de Jacques précité.

Un nouveau toponyme, la Beyrière Vieille, apparaît dans la paroisse de Lacapelle vers la fin du XVI[ème] siècle ; il désignait alors un domaine agricole appartenant encore aux héritiers de Gilbert Colomb, petit-fils de Jacques, et décédé depuis peu, mais destiné à passer à une de ses filles en paiement du legs paternel [18]. Par la suite il y eut division de ce bien-fonds [19]. A cette occasion, de nouveaux toponymes concernant le domaine et ses confronts font leur apparition ; certains, comme la Graletie et Marquou, ont disparu sur le plan et sur la matrice du premier cadastre du XIX[ème] siècle ; d'autres ont été conservés ; le plus intéressant est celui de Puechcabrol, qui lors de la division, désignait un frau bor-

dant au sud et à l'est, le domaine de la Berrière Vieille. Commun aux habitants de Lacapelle, le tènement de Puechcabrol est situé sur le premier plan cadastral de la commune au sud du lieu-dit Laveyrière, de sorte qu'il est permis de considérer que ce lieu-dit et la Berrière Vieille sont le même endroit, correspondant vraisemblablement à l'emplacement de l'atelier arrenté en 1469 , nommé "la Berrière Vieille" par la suite, en raison de la création d'une verrerie dite nouvelle, qu'il reste à localiser et à propos de laquelle nous devons avouer que nous n'en avons jamais trouvé mention, à moins qu'il ne s'agisse de l'atelier créé ultérieurement par les Colomb dans la paroisse de Terrou (ce qui est possible), ou de la verrerie acensée en 1470 ; le peu qui est dit à propos de l'emplacement de cette dernière, fait état non seulement du chemin de Cardaillac à Lacapelle mais aussi d'un élément topographique faisant référence au village de Bétille situé à 1,5 km au nord-est du lieu-dit actuel Laveyrière : « infra iter de Cardaillaco ad Capellam passum de Betelhes » ; nous pourrions donc la situer plus à l'est.

Nous nous sommes étonnés plus haut, de la rapide disparition de Bertrand Noguier, mais après tout, elle pourrait ne tenir qu'à l'absence d'informations. A tout hasard, sans croire vraiment qu'il s'agisse de la même famille, signalons qu'en Quercy le patronyme Noguier était au XVII[ème] siècle celui d'une famille noble qui possédait la seigneurie de Padirac [20]. Les verriers Noguier continuèrent de toute façon la fabrication dans d'autres régions du sud-ouest de la France, notamment en Aure, Barousse et Bazadais et même dans les confins de la Marche et du Poitou, sous les noms de Nogues, Noyer et des Noyers.

Jusqu'au début de la deuxième moitié du XVI[ème] siècle nous n'avons pas connaissance, sans doute là encore faute de document, de la présence d'autres verriers que les Colomb, avec parmi les plus anciens, ceux qui sont mentionnés par J-B Champeval, Amans, que l'on ose croire fils de l'un de ceux qui apparurent à Lacapelle-Marival en 1469 ou 1470, puisque le domaine de la Berrière Vieille appartenait à sa descendance. Amans Colomb est à l'origine de la plupart des Colomb connus dans le Ségala, à Figeac, et peut être aussi de ceux qui vécurent dans un autre secteur verrier, situé à cheval sur la vallée moyenne de la Cère et sur le Quercy, la Haute-Auvergne et le Bas-Limousin.

Une synthèse généalogique de la descendance d'Amans Colomb a été proposée recemment [21] où l'auteur complète et parfois modifie, à bon escient, ce qu'avait fait Champeval. Ce travail, exhaustif pour certains rameaux, a été utilisé et parfois complété dans les tableaux qui figurent ici. Cependant, outre Amans, d'autres Colomb (par exemple parmi ceux qui arrivèrent avec le père d'Amans) ont pu avoir une descendance ; ainsi, on remarque que Jean Colomb, fils d'Amans et son

cohéritier avec son frère Jacques, épousa une Colomb. Amans lui-même avait un frère, Jean, qui paraît avec lui en 1479 [22] ; on trouve aussi Hugues Colomb qui passa un acte avec Amans et Jean Colomb, père et fils [23].

Nous avons aussi connaissance, mais seulement à partir de la fin du XVI[ème] siècle, d'un rameau établi au village de Nozières, paroisse de Terrou, dont l'origine est inconnue. Il convient ici, de mentionner que des verriers Colomb dont l'origine n'est pas établie (du moins à notre connaissance) ont vécu et travaillé dans d'autres régions notamment en Périgord et dans la Montagne Noire. Nous les avons aussi rencontrés en Haute-Provence et dans une zone de fabrication encore mal connue, située dans la partie méridionale du Rouergue. Certains ont donc pu arriver dans le secteur, postérieurement à la fondation de la verrerie de Lacapelle, au courant du XVI[ème] siècle.

Nous n'avons aucune idée, à l'heure actuelle, de la date de l'arrêt de l'activité verrière à Lacapelle-Marival. En 1486, les revenus « des » verreries figuraient, au côté de rentes, dans un acte d'afferme consenti par le seigneur du lieu ; quatre Colomb, dont Amans, étaient présents en 1496 aux assises du juge de la juridiction de Lacapelle ; Jacob Colom (est-ce Jacques fils d'Amans ?), est encore dit verrier de Lacapelle en 1519 [24].

Amans, mort avant 1510, était déjà en procès avec l'abbé de Maurs, seigneur de Terrou à propos d'une verrerie située dans un bois au bord de la Bave [25], donc à un endroit qui pourrait correspondre à celui qui est encore appelé de nos jours Veyrière. Nous pouvons par conséquent supposer qu'Amans et son fils Jacques, exercèrent leur industrie à la fois à Terrou et à Lacapelle-Marival.

Beaucoup plus tard, après une trop longue lacune de documentation, nous apprenons que Jacques testa dans sa maison de la Verrière de Terrou [26], conjointement avec sa femme : il s'agissait donc de leur domicile habituel. D'autre part, aucun verrier ne fut témoin des dernières volontés du prêtre précité, autre fils d'Amans, exprimées au village de la Verrière à Lacapelle-Marival, ce qui serait invraisemblable si l'atelier avait été en activité [27].

Le testament de Jacques Colomb nous apprend par ailleurs qu'un verrier probable, Pierre Colomb, peut-être neveu du testateur, avait possédé une maison à la Verrière de Terrou avant de la céder à ce dernier.

Cet atelier resta en possession de la descendance masculine de Jacques Colomb, avant d'échoir au XVIII[ème] siècle à un Lastic, époux de l'héritière de sa branche ; la Verrière était alors le siège d'une exploitation agricole assez importante.

Jean Colomb , fils et héritier universel de Jacques , y fit sa résidence [28] et testa devant un notaire de Terrou. Ses fils, Gilbert et François, habitaient aussi à la Verrière de Terrou, lors du passage de deux actes notariés : le premier pour le contrat de son deuxième mariage [29], et le second pour une quittance [30] Comme son père, Gilbert testa devant un notaire de cette paroisse [31]. On observe cependant qu'aucun d'eux n'est qualifié de verrier contrairement à leur proche parent Jean Colomb, fils de Pierre, qui habita lui aussi à la Verrière [32].

Bien que dans la première moitié du XVI$^{ème}$ siècle ne paraissent, rarement d'ailleurs, que des Colomb, il serait sans doute erroné de croire que ceux-ci travaillaient seulement entre eux. Certaines de leurs alliances suggèrent qu'il n'en était rien : Jean Colomb épousa en effet, à une date inconnue (sans doute au début du XVI$^{ème}$ siècle) Louise Renaut ; celle-ci appartenait, plus que sûrement, à la famille du même nom, qui donna naissance dans la deuxième moitié du XV$^{ème}$ siècle à une branche vouée au travail du verre, présente dans le nord du massif de la Margeride et aussi, à partir de la deuxième moitié du XVII$^{ème}$ siècle dans le secteur de la Grésigne puis dans celui des Gorges du Viaur, en Rouergue. Cependant, celui qui est à la tête de cette branche est connu pour avoir travaillé avant 1500 dans la haute vallée de la Cère, vers le Lioran (Cantal).

Par la suite, Louis Renaut, son descendant probable, peut-être originaire du même secteur, dut fonder vers 1570 une verrerie dans les bois du prieuré de Notre-Dame du Pont (Leynhac, Cantal) puisqu'il en avait acheté la coupe [33]. Nous le retrouverons bientôt dans le Ségala Quercynois où il aura une longue postérité.

En 1537, Pierre Colomb, petit-fils d'Amans et neveu de Jacques, s'unit à Louise Brun dont le patronyme est celui d'une famille verrière établie à partir du début du XVI$^{ème}$ siècle dans le même secteur de la Margeride que les Renaut. Le contrat de mariage fut cependant passé à Huparlac, ou retenu par un notaire de cet endroit, situé dans le nord du Rouergue [34], ce qui suggère que les Brun ne restaient pas confinés dans la Margeride. Ils sont cependant inconnus en Quercy.

Contrairement aux Brun, des verriers du nom de Renaut sont signalés dans le Ségala quercynois à partir de 1560, date à laquelle paraît Jacques Renaut, habitant Latronquière [35], qui procède à une vente en faveur de Louis Renaut et de sa femme que l'on trouvera peu après à Notre-Dame du Pont. Louis Renaut revint plus tard dans le Figeacois ; il habitait le village de Monteils, dans la paroisse de Terrou, quand il testa le 13/2/1585, citant sa femme déjà décédée et cinq enfants dont deux garçons, Louis et Jean son héritier universel [36]. Par la suite les deux frères parurent ensemble une seule fois [37]. Louis habita successivement à Gorses en 1577 [38], puis au village de la Vaissière, dans la paroisse de

Saint-Médard-Nicourby. Par le testament de sa femme Madeleine de Valsergues [39], fait en cet endroit on leur connaît une fille et un fils Pierre qui a pu avoir postérité. Louis Renaut vivait probablement encore en 1600 [40].

Jean Renaut, son frère, habita le lieu de Terrou puis la verrerie de Carbonnières [41]. Il s'installa ensuite au village de Laborie, dans la paroisse de Saint-Médard-Nicourby ; il y demeurait lors du mariage de sa fille Jeanne [42] et en devint, par la suite, le seigneur [43].

Jean Renaut avait fait un testament, dès le 18/2/1587, léguant à quatre filles et deux fils Pierre et Gilbert [44]. Mais il vécut bien après cette date ; c'est lui sans doute qui vingt ans plus tard fut en tant que "bon ami", choisi comme arbitre par Marguerite de Narbones, veuve d'Antoine de Gasquet-Paramelle de son vivant viguier de Figeac [45]. Mais s'il vivait encore en 1636, année au cours de laquelle paraissent ensemble Jean et Pierre Renaut, père et fils, seigneurs de Laborie [46], il aurait été à cette date, bien près d'être centenaire.

Pierre Renaut, fils de Jean, épousa une Gasc [47], dont il eut un fils, Jean, mentionné en 1602, et paraît en 1621, 1627, 1639 en étant qualifié de sieur de la Borie et en 1602, de seigneur du même lieu [48]. Il décéda avant le 13/8/1645, date à laquelle il est question de ses héritiers [49]. La seigneurie de Laborie appartenant dès 1644 à Pierre de Vernhol, époux de Marguerite de Renault [50], il est probable que celle-ci était fille ou petite-fille de Pierre et qu'elle succéda à ses biens.

Les titres produits pour établir la noblesse de la famille, comprennent le contrat de mariage daté de 1649, de Géraud de Renaut, sieur de Rieucaut, fils de feu Pierre et de Nadalle de Laurens [51]. On peut, au sujet de cette filiation, soit faire l'hypothèse d'un deuxième mariage de Pierre, sieur de la Borie, soit, de préférence, considérer que le sieur de Rieucaut était fils de Pierre, lui-même fils de Louis et de Madeleine de Valsergues. Quoiqu'il en soit, Géraud de Renaut s'établit par son mariage, au village de Barres, paroisse de Labastide du Haut-Mont, où son rameau dura jusqu'au début du XIX$^{ème}$ siècle.

Il reste à intégrer dans notre schéma, Pierre et Jean Renaut, père et fils, qui obtinrent décharge du droit de franc-fief en 1610 [52]. Peut-être s'agit-il encore, pour le premier, de Pierre époux de Nadalle de Laurens. Par la suite, on rencontre encore Jean Renaut (est-ce le fils de ce Pierre ?) habitant le village de Carbonnières (où une verrerie existait en 1579) [53], un homonyme, possesseur de terres confrontant le bien d'un emphytéote du seigneur de Nicourby [54], et encore un homonyme, époux vers 1614 de Marthe Colomb, veuve d'Antoine Grenier, de la verrerie de la Bontat, paroisse de Camps dans le secteur verrier des gorges de la Cère [55].

Il reste à mentionner un autre rameau des Renaut, issu de Gilbert, sieur de Lacoste, deuxième fils de Jean qui devint par la suite seigneur de Laborie. Gilbert Renaut s'installa au village de Mellac, paroisse de Saint-Vincent du Pendit. Le dernier de ce rameau mourut en 1736 sans postérité apparente. On relève en son sein l'alliance d'une fille avec un verrier d'une famille établie dans la Châtaigneraie de Maurs, dont nous aurons l'occasion de parler par la suite.

La généalogie des Renaut du Ségala est donc loin d'être établie avec certitude. Pour eux, comme déjà pour les Colomb, et pour ceux qui vont suivre, nous souffrons de la disparition des registres des notaires qui instrumentaient au XVI$^{ème}$ et au XVII$^{ème}$ siècles à Terrou, Gorses, Latronquière, Lauresses, Saint-Maurice ; seules quelques bribes d'informations ont pu être recueillies en bordure de ce « no man's land » notarial, chez les notaires de Lacapelle-Marival, Cardaillac, Prendeignes, Saint-Cirgues, Sainte-Colombe, Saint-Céré.

Les effectifs des verriers présents dans le Ségala vers la fin du XVI$^{ème}$ siècle furent renforçés par l'arrivée d'Armand de Boissieux, d'une famille qui a été considérée comme originaire du Dauphiné [56] mais dont des membres étaient présents au début du même siècle sous le nom de Boisseaulx, dans les verreries de la basse vallée de la Cèze en Languedoc [57] ; et à la même époque, Jean de Boissieux, grand-père d'Armand [58], demanda dans son testament du 25/1/1540 à être inhumé dans l'église de Lachapelle-Geneste, localité proche de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) [59]. Le nom de la famille est d'ailleurs celui d'un village et d'une terre situés dans la même paroisse [60].

A la génération suivante, Thibaud de Boissieux passa contrat de mariage avec Anne Brun ; l'acte fut reçu par un notaire d'un lieu nommé Chazelles qu'on suppose être en Haute-Loire, et tout proche de la zone d'activité centrale des Brun, famille verrière dont il a été question plus haut. Armand, leur fils, probablement un puîné, épousa par contrat du 6/4/1598 Catherine Renaut, fille de Jean, seigneur de Laborie [61] donc sœur de Pierre et Gilbert précités, le notaire étant Mage, de Saint-Maurice ; bien que cette localité fusse dite située en Auvergne, il s'agit certainement de Saint-Maurice en Quercy, près de Lacapelle-Marival, qui compta au village de Nadal une longue série de notaire nommés Mage [62]. Dailleurs, une autre source indique que le contrat fut passé au château de Laborie, paroisse de Saint-Médard - Nicourby et que Durand et Jacques Colomb, sieurs de Sasmayoux et de Goutepeyrouse, peut-être des confrères, en furent témoins [63]. Par la suite, Armand de Boissieux, qualifié de verrier, habita à la verrerie de Puechlong située dans la même paroisse [64], sans doute dans les dépendances du village de Richoul, puis à celle de Terrou qui fonctionnait donc encore [65].

Dans les années qui suivirent il acquit d'un seigneur du secteur, la petite seigneurie de Nicourby [66] et obtint reconnaissance d'un emphytéote le 19/5/1615 [67]. Selon un certificat du 23/8/1625, il servit en Languedoc lors des guerres civiles, comme maréchal des logis dans la compagnie de chevaux-légers du comte de Bioule [68] et testa le 5/2/1630 à Nicourby, léguant à dix ou onze enfants et nommant sa femme héritière, à charge de rendre à un de ses garçons [69]. Avec tant de frères et sœurs, la situation de l'héritier désigné, Philippe, sieur de Nicourby, pouvait s'avérer difficile. De fait, il vendit bientôt Nicourby, le prix de vente étant quasiment absorbé par le paiement de dettes et de charges familiales [70], de sorte qu'il fut vraisemblablement réduit pour vivre, aux revenus de sa profession. Il habitait à cette époque à la verrerie de Terrou [71]. On le trouve plus tard demeurant à Gorses [72] et peu après passant des actes à Larnagol et à Saint-Cirq la Popie [73] où sa femme décéda et fut ensevelie en 1671 et où il habitait encore en 1676 [74]. Il avait donc quitté le Ségala. Nous ne lui connaissons pas de descendance.

En fait, il n'est pas impossible que les Boissieux, hormis des filles mariées sur place [75], aient disparu du Quercy. Trois, au moins, des frères de Philippe de Boissieux, regagnèrent l'Auvergne. L'un d'eux, François, sieur de la Geneste établi dès 1642 par son mariage dans la paroisse de Saint-Didier, élection de Brioude, fut pourtant présent, sinon à l'acte de vente de Nicourby, du moins à un instrument passé le même jour à sa suite et dans lequel il représentait son frère Philippe.

D'autres gentilshommes verriers ont, à notre avis, été présents dans le Ségala du Quercy bien que leur profession ne soit pas précisée. Il s'agit en premier lieu de deux frères, Charles et Pierre Dupont, qui apparaissent parfois ensemble dans les dernières années du XVI$^{ème}$ siècle [76]. Charles possédait une maison au village du Bruel, dans la paroisse de Bouxal [77] et fut rentier du commandeur de Latronquière. Pierre, qui est qualifié sieur de Perpigne dans un acte [78] postérieur à son décès, devait habiter et posséder, soit de son chef, soit de celui de sa femme, le « repaire » du même nom, situé dans la paroisse de Lauresses ; en tout cas, demeuraient en cet endroit, quand l'acte précité y fut passé, sa veuve et sa fille, donataire de sa mère à l'occasion de son mariage avec Jean de Latour, cadet d'une famille noble établie dans la même paroisse.

Ces Dupont étaient-ils des Ponte, verriers italiens, plus précisément "altaristes" [79], dont le patronyme aurait été francisé et précédé d'une particule ? Les Ponte étaient présents à Nevers, vers 1600, avec des membres de familles de même origine, notamment des Borniol [80]. Cependant, des Dupont, considérés comme verriers, en tout cas alliés à des familles verrières, ont aussi été signalés aux XV$^{ème}$ et XVI$^{ème}$ siècles en Bas-Languedoc, à Dions , entre Nîmes et Uzès [81].

Beaucoup plus près du secteur qui nous intéresse, dans ce pays de verreries qu'était alors la Double, on rencontre Jean Dupont, gentilhomme verrier de la paroisse de Servanches (Dordogne), qui abjura en 1631 la religion réformée [82]. Plus près encore, à Biron (Dordogne), soit au cœur d'une autre zone de fabrication du Périgord, le patronyme, s'il s'agit de la même famille, subsistait sous sa forme italienne : on y rencontre, en 1660, Isaac de Ponte, en 1717 et 1743 Pierre de Ponte sieur de la Tour et en 1753, 1754 et 1761, un homonyme, si ce n'est le même que ce dernier, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Les deux derniers furent à trois reprises, parrains d'enfants de gentilshommes verriers du secteur. Le sieur de la Tour habitait en 1717 Saint-Avit, localité proche de Biron, mais en Lot et Garonne [83].

L'hypothèse que Charles et Pierre Dupont étaient peut-être d'origine italienne est renforçée par la présence au village de la Vaissière, dans la paroisse de Saint-Médard Nicourby, d'un noble italien nommé Babi (sic ?) précisément originaire du marquisat de Montferrat ; il y fut témoin avec un verrier du Bas-Limousin, du testament de l'épouse de Louis Renaut [84] ; son nom fait songer à celui d'un gentilhomme verrier habitant en 1601 dans le sud des monts du Livradois, époux d'Anne Brun [85], Sébastien Babin.

Avec ceux qui suivent, nous nous aventurons sur un terrain plus conjectural. Le patronyme d'Anne de Vernhol, femme de Pierre Dupont, sieur de Perpigne, conduit à s'interroger sur la présence d'une famille verrière de ce nom dans le Ségala. En effet, un gentilhomme verrier nommé André Verniol se trouvait en 1621 débiteur de François de Boissieux, sieur de Lavaur, maître de la verrerie de Toursac, située en Auvergne dans la paroisse de Rouziers [86] ; l'obligation consentie par lui ayant été reçue par un notaire de Boisset, localité proche de la verrière de Toursac, il est probable qu'André Verniol était alors présent dans cette paroisse de la Châtaigneraie cantalienne, limitrophe du secteur qui nous intéresse. Quelques années plus tard, le nom de Verniol réapparait avec Pierre, sieur de Broussoles, habitant le château de Laborie [87], avéré ultérieurement, comme déjà dit, mari de Marguerite Renaut [88].

Pierre Verniol figura aux côtés de Colomb et de Boissieux, notamment comme cofermiers de biens seigneuriaux, activité qui nous le verrons, était fort prisée des verriers .

On compte après lui, deux autres générations de Verniol ; le dernier mâle, exclu de l'héritage paternel au bénéfice d'une sœur, Pierre, sieur de Broussoles, épousa Toinette Colomb, du rameau établi au village de Goutepeyrouse, paroisse de Gorses.

Un autre Verniol, Géraud, sieur de Panis, paraît en une occasion comme témoin aux côtés de Pierre et Pierre-Paul, père et fils, seigneurs

de Laborie et Broussoles [89] ; en toute rigueur nous ne savons rien de sa parenté avec ces derniers, ni d'ailleurs de ses activités, ni même de son domicile ; il disparaît à nos yeux vers la fin de 1665. On note toutefois, que son deuxième nom fut repris par Balthazar Dufau, dont le père, Guillaume avait recueilli par son premier mariage les biens de son beau-père, Pierre-Paul Verniol.

En définitive, nous restons perplexes quant à l'origine et à la qualité de ces Verniol qui, en toute objectivité n'ont en commun que le nom ; rien ne permet d'affirmer qu'elles sont identiques pour André le gentilhomme verrier, pour Anne femme de Pierre Dupont et pour Pierre, mari de Marguerite Renaut, et les siens. D'ailleurs le statut social de ces derniers est quelque peu entaché d'incertitude : il arrive en effet que la qualité de noble de Pierre-Paul soit omise, principalement dans les années qui suivent le début de la recherche des faux nobles, vers 1666. Nous sommes aussi intrigués par le fait qu'un noble Renaut, dont le prénom est resté en blanc, mais qui est qualifié de sieur de Laborie, se trouva être l'ayant-droit d'un Berniol, bourgeois de Cardaillac dont le prénom ne figure pas davantage [90], ce qui est compatible avec la situation de Pierre Verniol entré gendre chez les Renaut. Enfin, un Verniol sieur de Broussoles, qui doit être notre homme, figurerait sur un compoix de Cardaillac datant de 1636 ; il y possédait donc du bien. Précisons cependant qu'il serait qualifié de noble dans ce document [91].

En ce qui concerne l'existence d'une famille verrière du nom de Verniol, comprenant André et éventuellement Anne, femme de Pierre Dupont, et Pierre époux de Marguerite Renaut, nous formulons une hypothèse évitant la création d'une famille inconnue jusqu'à présent : Berniol et Verniol seraient les versions données par les notaires du secteur, du patronyme d'une famille verrière connue en Rouergue à partir de 1600 environ , à savoir celle de Bourniol, d'origine italienne, venue d'Altare selon une première source, comme les Ponte et implantée en plus du Rouergue, en Provence, Dauphiné, Nivernais, Bretagne, Normandie [92] et, plus près de notre secteur, en Bazadais [93]. Selon une autre source [94], le premier de ceux du Rouergue, Jean, verrier du Piboul (paroisse de Sermur, aujourd'hui commune de Sainte-Juliette sur Viaur), mort avant 1611, aurait été natif de Lanta en Italie, lieu inconnu ; nous connaissons en revanche Lantea, diocèse de Nole dans les Pouilles, lieu d'où aurait été originaire une autre grande famille verrière, celle de Ferre, venue en Provence au XV$^{ème}$ siècle, plus tard en Bas-Dauphiné [95], et essaimée, comme les Bourniol, dans bien d'autres régions.

Si la présence des Bourniol dans le Ségala quercynois reste incertaine, car liée à la validité de notre hypothèse, nous en rencontrerons bientôt un, tout à fait authentique, travaillant dans le secteur des gorges

de la Cère. Et parmi ceux qui œuvrèrent dans la vallée du Viaur, nous connaissons précisément André, fils de Jean précité, maître-verrier originaire du Piboul, marié non loin de là, à Rayret (commune de Cassagnes-Begonhes) [96], qui, somme toute, pourrait bien être le Verniol qui devait de l'argent à François de Boissieux.

Il aurait été surprenant que la grande famille verrière des Robert dont on rencontre des membres dans toutes les zones de fabrication du sud-ouest de la France et dans les autres secteurs du Quercy n'ait pas été présente dans le Ségala quercynois. Néanmoins, elle n'y figure que très modestement puisque nous n'y avons trouvé que deux Robert ; encore ne sont-ils que présumés appartenir à la famille en raison de leur qualité de noble, car leur profession n'est pas indiquée.

Par ailleurs, leur apparition est tardive, ce qui ne préjuge pas en raison de la pauvreté de nos sources, de la date réelle d'arrivée des verriers de la famille, le petit nombre de ces derniers pouvant aussi s'expliquer de la même façon.

Jean Robert que nous découvrons à l'occasion d'un emprunt [97], habitait Ladirat, donc à proximité de la verrerie de Terrou. Le même, sans doute, fut par la suite l'objet d'une saisie [98]. Plus tard, François Robert, fils de noble Jean (est-ce le même que précédemment ?) possédait encore une pièce de terre à Ladirat, mais son domicile n'est pas mentionné [99]. Dans ces parages, le patronyme Robert existait apparemment dans la paysannerie, peut-être en relation avec un village de ce nom, situé au nord de Ladirat. Cependant, Jacques Robert, habitant Lalba, paroisse de Terrou (où demeurait en 1641 Antoine Colomb, sieur de Martellet, verrier probable, d'une branche issue d'Amans) acquéreur de biens fonds situés près de Ladirat, pour la somme non négligeable de 500 L, était inconnu du notaire de Lacapelle-Marival recevant l'acte d'achat [100] et par conséquent un nouveau venu, pourquoi pas un verrier, quoique non qualifié de noble.

Dans un autre secteur du Ségala, à Sabadel (Latronquière) vivait vers le milieu du XVII$^{ème}$ siècle Jean Robert (alias Roubert) qualifié d'écuyer [101] ou de Monsieur [102]. Le même, doté d'une belle signature, habitant toujours Sabadel, fut encore témoin d'un contrat de mariage passé au château de Paramelle, la qualification d'écuyer étant biffée [103].

Récapitulons : Pour le personnel il y a trois familles dont nous sommes absolument sûrs qu'elles s'adonnèrent plus ou moins longtemps au travail du verre : Colomb, Renaut, Boissieux ; deux autres sont probables : Dupont et surtout Robert ; une enfin est possible : Verniol, alias peut-être, Bourniol. Ajoutons l'italien Babi, qui ne fit sans doute qu'un séjour limité mais, au fond, nous n'en savons rien.

Pour les verreries la récolte est maigre : quatre, peut-être cinq ateliers avec l'éventuelle verrière nouvelle, dont deux, à Lacapelle-Marival et à Terrou, durèrent suffisamment pour s'imposer dans la toponymie locale. Mais bien d'autres, sans doute, existèrent temporairement.

La question qu'il faut se poser à propos des Colomb et des Renaut est celle de la durée de leur engagement dans l'industrie du verre. La réponse n'est aisée que pour les rameaux qui se lançèrent, de toute évidence, dans d'autres carrières, en l'occurrence celles du droit et de la magistrature dans un premier temps, puis celle des armes : il s'agit du rameau à la tête duquel se trouve Antoine Colomb, fils puîné de Jacques, qui fut lieutenant général du viguier de Figeac et celui créé par Jean Colomb, fils d'autre, qui fut juge de Saint-Céré. Pour un autre rameau issu du même Jacques Colomb il n'y a pas d'indication nette. Il se pourrait que le métier [104] ait été abandonné à la génération issue de Gilbert et de Louise de Loumagne, alliance sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir : Jean, leur fils, unique ? était un enfant orphelin de père, sans oncles verriers vivants ; mais surtout, ce mariage avait nettement augmenté l'assise foncière, donc l'aisance de ce rameau .

Le travail du verre a vraisemblablement persisté plus longtemps dans la deuxième branche sortie d'Amans Colomb, bien qu'on y constate aussi des abandons de la profession traditionnelle, notamment avec Jean juge de Saint-Céré qui vient d'être mentionné. Le père de ce dernier, lui aussi prénommé Jean, marié en 1578, mort après 1616, était certainement verrier. Nous croirions volontiers qu'il en fut encore de même pour son fils Antoine qui se disait sieur del Martellet, nom désignant un ruisseau qui prend sa source entre Terrou et Ladirat, coule en direction de l'ouest puis du nord, avant de rejoindre un affluent de la Bave. Peut-être l'activité du sieur del Martellet se situait-elle au voisinage de ce cours d'eau ?

Pour cette branche des Colomb, la coupure dans le mode de vie, abandon de la profession pour la vie noble traditionnelle, pourrait coïncider avec l'installation au château de Saint-Thamar, constatée en 1680 [105] mais qui pourrait être antérieure.

Pour le rameau ayant à sa tête Jacques Colomb qui s'installa à Goutepeyrouse (Gorses) nous ne sommes pas mieux renseigné. L'acquisition en 1610 de la petite seigneurie des Pommiers confrontant le village de Goutepeyrouse, par son fils Géraud, mort avant 1639, témoigne q'il disposait d'une certaine aisance que nous mettrions volontiers en relation avec la possession de ressources autres que celles provenant de leur foncier seigneurial et rural, donc, à priori, avec les revenus provenant du travail du verre.

L'embarras est le même pour le rameau des seigneurs de Sasmayoux et Nozières. Le premier connu de ce rameau, Durand Colomb, fut témoin des contrats de mariage d'abord de Jeanne Renaut avec Jean Laborie [106] puis de la sœur de celle-ci, Catherine avec Armand de Boissieux [107]. Il est qualifié de noble dans les deux cas ainsi que dans l'acte d'achat des rentes et autres droits seigneuriaux à lever sur Sasmayoux ainsi que de la justice du même endroit [108]. Cependant, il avait été traité peu avant de sire, qualificatif réservé à l'époque aux marchands et aux bourgeois, dans un lauzime en sa faveur [109]. Nous ne sommes, par conséquent, pas vraiment certains que les fonds dont il disposait pour l'acquisition précitée, 2600 L, provenaient des gains de sa profession de verrier, sachant que tous ceux qui sont connus comme l'exerçant dans ces années-là prenaient la qualité de noble.

Paul, fils de Durand, ne se manifeste guère que par son activité de fermier ; il n'est cependant pas impossible qu'elle ait pu être menée de concert avec celle de verrier. Jean, sieur de Nozières, qui devait être un de ses fils, est connu comme ayant été capitaine. Le peu que nous savons des autres membres de ce rameau, qui semble s'être éteint avant 1700, ne permet pas d'avancer d'hypothèse sur la nature de leurs occupations. La logique voudrait que des cadets, au moins, aient encore travaillé le verre.

Certains Colomb du Ségala n'ont pu être rattachés à un des rameaux qui ont fait l'objet des tableaux généalogiques annexés. Parmi les hommes il y a Jean, sieur de Puechalsou (alias Pechassou), qui reçut procuration du seigneur de Laapelle-Marival pour lever certains droits seigneuriaux dans la châtellenie de Vitry aux Loges, en Orléanais [110], et Jacques, sieur de la Martinhe dont le domicile, la verrerie de Terrou [111], pourrait faire supposer qu'il était verrier, à moins qu'il n'ait appartenu au rameau possédant cet atelier, à défaut de l'exploiter ; ce qui n'est pas impossible, sachant que la Martinhe paraît comme témoin d'un instrument concernant les filles d'Antoinette Colomb, sœur de Gilbert Colomb, et femme de Gaspard Dubois, seigneur de Lestrade .

Aucune date ne peut être avancée quant à l'abandon de la profession par les Renaut, les derniers verriers certains étant Jean, seigneur de Laborie, et son frère Louis. On peut cependant remarquer que ceux du rameau de Mellac restèrent en relation avec le milieu verrier puisqu'une de leurs filles épousa dans la deuxième moitié du XVII$^{ème}$ siècle , Claude Grenier, sieur du Bouyssou, verrier attesté d'un rameau alors établi à Rouziers (Cantal). Le mariage de Géraud Renaut, sieur de Rieucaut, avec l'héritière d'une famille bourgeoise apparemment aisée, pourrait par ailleurs avoir été l'occasion de sortir de la fabrication .

En définitive, le dernier verrier dont nous sommes a peu près certains qu'il fut en activité dans le secteur jusqu'à 1660 environ, pourrait avoir été Philippe de Boissieux, sieur de Nicourby. Cependant, de

toute évidence, il n'a pu œuvrer seul. Parmi ses contemporains susceptibles d'avoir travaillé avec lui, nous pouvons mentionner Antoine Colomb, sieur de Martellet et ses frères Gaillard et Géraud, des Colomb des rameaux de Sasmayoux et de Goutepeyrouse, Jean et Géraud Renaut, sieurs de Mellac et de Rieucaut, Jean Robert, peut-être Pierre Verniol ; il y avait aussi ses frères, quoique déjà mariés ailleurs, et tous ceux, originaires d'un autre secteur proche ou lointain, venus faire une campagne et ne laissant pas de trace de leur passage. Mais ce ne sont là qu'hypothèses. La question qui se pose surtout, est celle des raisons de l'arrêt de la fabrication dans une zone en valant sans doute beaucoup d'autres, en ce qui concerne l'approvisionnement en bois, et ouverte sur un vaste pays avec des villes pas trop éloignées, Figeac, Saint-Céré, voire Cahors et Aurillac.

Mais dans l'état actuel des connaissances, hormis l'épisode, bref et mal connu d'une verrerie chauffée au charbon, fondée dans la paroisse de Cardaillac peu avant la Révolution, la fabrication du verre dans le Ségala figeacois ne dura sans doute guère au-delà de 1660.

**B. Le nord-ouest du Quercy** (Carte N° 2)

Les informations sont encore loin d'abonder pour ce secteur [112], à priori favorable à l'industrie du verre par l'abondance des bois, encore que les châtaigniers, à destination vivrière, y fussent nombreux et qu'il y avait la concurrence des moulines à fer pour l'approvisionnement en combustible ; nous ignorons en particulier quand y commença et quand y finit la fabrication. Il est toutefois douteux que celle-ci ait commencé avant le retour de la sécurité dans une région éprouvée par les opérations de la guerre de Cent ans.

Deux ateliers y ont été signalés : la "verrière antique", située dans la paroisse de Rampoux, l'emplacement précis restant inconnu, et la "verrière nouvelle" qui devait se trouver à 1 km au nord-ouest de Dégagnazès, à l'orée du Frau de Lavercantière [113].

A titre purement indicatif, car nous n'osons nous prononcer sur le sens de ce toponyme, nous signalons aussi l'existence d'un endroit nommé Laveyrie, environ 6 km plus à l'est, sur la commune de Peyrilles [114].

En 1504, le seigneur de Lavercantière dénombra parmi ses revenus nobles 2,5 grosses de verre, signe qu'un atelier était en marche chez lui [115]. Rien de tel en revanche ne figure dans les revenus du seigneur de Rampoux [116].

Nous ne savons que peu de choses de ceux qui œuvrèrent dans ces ateliers. Des Grenier, d'une famille verrière non rencontrée dans le Ségala, mais bien représentée dans le secteur que nous examinerons à la

suite de celui-ci, ont été mentionnés à Lavercantière en 1450 [117]. L'industrie du verre y aurait donc débuté plus tôt que dans le Ségala.

Par la suite, des Colomb restaurèrent la « verrière antique » et durent créer la « verrière nouvelle » [118]. Il s'agit d'abord de Pierre, qui avant de paraître à Lavercantière à l'occasion du mariage de sa fille, était connu dès 1468 par son propre mariage avec une Saint-Géry du repaire de Condat, dans la paroisse de Bouziès [119], puis l'année suivante, comme témoin dans cet endroit, d'un acte d'ordre familial concernant sa belle-famille. Originaire du diocèse d'Albi d'après le premier de ces instruments, Pierre Colomb habitait encore selon le second, postérieur de peu, à la verrerie de Vaurs, dont l'emplacement est inconnu [120].

Vient ensuite le fils de Pierre, Antoine, dit Condat, qui, selon une habitude courante chez les verriers du Languedoc [121], avait pris comme deuxième nom une possession de sa famille maternelle. Héritier de son père [122], il épousa Antoinette de Molières, du repaire de la Bastidette-Haute, dans la paroisse de Pontcirq, à une douzaine de kilomètres au sud de Lavercantière ; celle-ci vivait encore en 1536.

La fabrication se poursuivait, toutefois à condition que le lieu-dit « la Brugantière au diocèse de Cahors » où habitaient les verriers Claude et Jean Robert soit le même que Lavercantière [123], la différence de graphie résultant alors, soit d'une lecture fautive de celui qui analysa l'acte dans lequel paraissaient ces deux Robert, soit d'une mauvaise compréhension de la part du notaire de Saint-Pons (Hérault) qui le rédigea [124].

Qu'advint-il ultérieurement ? Guinote Colom, sœur d'Antoine dit Condat, avait épousé Jean Bosquet, boucher de Cahors ; Sicarde del Bosquet, fille probable du ménage, devint la femme de Pierre Lorin, notaire et receveur des tailles de la sénéchaussée de Quercy mentionné en 1549, décédé avant mai 1561. Du temps de ce dernier, Laveyrière de Lavercantière était devenue une coseigneurie dont il détenait une part du chef de sa femme [125], le reliquat pouvant appartenir à la descendance d'Antoine Colomb-Condat, s'il en avait une.

Au siècle suivant, Laveyrière, dans la paroisse de Lavercantière, faisait figure de repaire, voire de château. Un rameau des Laroque-Bouillac y demeurait [126]. Jean, un puîné des seigneurs de Bouillac qui épousa en 1634, Marguerite de Courieu, se qualifia de seigneur de la Beyrière dans un testament fait en 1655 [127]. Il est donc possible que sa femme ait apporté ce bien. Néanmoins, lui, ou un homonyme, était présent dans le secteur bien auparavant [128].

(A suivre).

Tristan Busser

## Notes

1 - Les Veyrières dans le Dictionnaire des communes du Lot de L.Combarieu, Cahors, 1881, p. 258

2 - Foissac (P), Le collège Pelegry de Cahors aux XIV[ème] et XV[ème] siècles. Troisième partie. *Bulletin Société des Etudes du Lot,* 3/2004 , p 192.

3 - *Le Bas-Limousin seigneurial et religieux*, Limoges 1896-1897, réimpression Laffitte Reprints, 1977, p 347.

4 - *Figeac et ses institutions religieuses*, Cahors 1898, réimpression Laffitte Reprints 1976, p. 208.

5 - Un peu plus tôt dans quelques verreries au charbon qui existèrent en Quercy, la 1[ère] étant celle de Douelle, fondée en 1765.

6 - Nous en avons un exemple dans la partie de Haute-Auvergne jouxtant le Quercy, à Siran, le verrier en question étant peut-être originaire de Saint-Cirgues (Lot).

7 - Champeval (J B), *Généalogie des Colomb*, Tulle, 1900, texte en latin, sans date, (celle-ci étant néanmoins donnée par l'auteur), p 64.

8 - Portal (C), *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn du XIII[ème] au XX[ème] siècle*, Albi, 1925.

9 - Champeval (J B) op.cit, texte en latin, incomplet, p 64.

10 - Lartigaut (J), *Les campagnes du Quercy après la guerre de cent ans*, Publications de l'Université de Toulouse Le Mirail, série A, tome 39, 1978.

11 - Cadiergues (G), *Histoire de la seigneurie de Lacapelle-Marival*, Cahors, 1900, p VIII. L'emplacement du lieu-dit actuel Roquecave, situé à 500 m au sud de Laveyrière, n'est-pas en accord avec celui de ce vacant.

12 - AD Lot 3E 638-3, LXXXV, 1596.

13 - Ibid 3E 517-18, 28/11/1635.

14 - Ibid 3E 517-13, 30/5/1628.

15 - Ibid 3E 517-36, 195, 1657 ?

16 - Acte du 16/4/1526 (de Combes notaire), cité AD Lot 3 E 517-30, 12/1/1649.

17 - AD Lot J. 390, CVI, 7/5?/1553.

18 - Ibid 3 E 636-23, LXXXXV, 31/12/1599 ou 1598.

19 - Ibid 3 E 517-14, 26/8/1630.

20 - Bibliothèque municipale de Cahors, Fonds Greil, N° 39-5.

21 - Thonnat (G), *Documents généalogiques et historiques sur les familles nobles ou notables du Haut-Quercy, Cahors*, 1977 , p 91-110.

22 - Champeval op.cit, extraits d'actes justificatifs, à partir p 64.

23 - Bibliothèque municipale de Cahors, Fonds Greil, N° 227-3-2, 6/11/1506.

24 - Champeval, op.cit , extraits d'actes justificatifs, à partir p 64.

25 - Lartigaut, op.cit, p. 400.

26 - Bibliothèque municipale de Cahors , Fonds Greil , N' 227-1-1 14/1/1551

27 - Cf note N°17.

28 - AD Lot, 3 E 636-1, 24/6/1565.

29 - Ibid 3 E 636-6, 12/8/1579.

30 - Ibid 3 E 636-12, 6/1/1585.

31 - Testament cité AD Lot 3 E 637-11, 23/1/1589.

32 - AD Lot 3 E 636-5, 14/4/1573 et 3 E 636-6, 15/5/1578.

33 - Jalenques (F), Notre Dame du Pont et son prieuré, *Revue de la Haute-Auvergne*, 1933, p. 142.

34 - Canton de Saint-Amans des Cots, Aveyron.

35 - AD Tarn et Garonne C 95, Production pour maintenue dans la noblesse.

36 - Ibid, testament reçu Ribeyrols, notaire de Terrou, non conservé.

37 - AD Lot 3 E 883-8, 8/2/1592.

38 - AD Tarn et Garonne, C 95.

39 - AD Lot 3 E 883-10, 7/12/1594.

40 - AD Tarn et Garonne, C 95.

41 - Indiquée comme étant dans la paroisse de Terrou. Le village de Carbonières est actuellement dans la commune de Saint-Médard- Nicourby. AD Lot, 3 E 883-1, 4/1579.

42 - AD Lot 3 E 883-7 31/1/1591.

43 - Il est désigné comme tel le 7/3/1607, AD Lot 3 E 548-14.

44 - AD Tarn et Garonne, C 95.

45 - AD Lot, 3 E 548-14 , 7/3/1607.

46 - AD Lot, 3 E 549-20, 5/2/1636.

47 - Ibid 3 E 883-14, 20/12/1598.

48 - Ibid 3 E 636-24, 2/2/1602.

49 - Ibid 3 E 518-5.

50 - Ibid 3 E 549-24, 11/1644 .

51 - AD Tarn et Garonne, C 95, contrat reçu Rivière, connu pour être notaire à Latronquière.

52 - AD Tarn et Garonne, C 95.

53 - AD Lot 3 E 518-1, 26/5/1640.

54 - Ibid 3 E 518-5, 13/8/1645.

55 - AD Corrèze , 5F 80, 24/11/1617.

56 - Barrelet (J), *La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Larousse, 1954, p. 171.

57 - Saint-Quirin, Les verriers du Languedoc, *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, tomes 27, 28, 29, 1904-1906, réédition La Reveillée, 1985, p 70, 315. L'auteur considère ces Boysseaulx comme originaires d'Auvergne.

58 - Ribier (L de) *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, I Recherche générale de la noblesse d'Auvergne, Paris 1907, réédition Laffitte Reprints, Marseille 1982, p 93.

59 - Bouillet (J B) *Nobiliaire d'Auvergne*, tome I.

60 - Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse-Auvergne*, tome IV, Riom 1786, réédition Paris 1974, sous le titre : *Dictionnaire historique des fiefs, châtellenies et paroisses de la Haute et Basse-Auvergne*.

61 - Ribier (L de) *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, IV Preuves des demoiselles auvergnates admises dans la maison de Saint-Cyr, Riom 1911, réédition Laffitte Reprints, 1982, p. 30.

62 - Registres non conservés aux AD du Lot.

63 - Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, Fonds Leblanc, 1204 f° 161 et suivants.

64 - AD Lot 3 E 883- 16, 22/9/1601.

65 - AD Cantal 3 E 234-19, 17/11/1605. Il figure dans cet acte au côté de Jean Renaut de Laborie qui doit être son beau-père.

66 - Il acheta d'abord des rentes à lever sur cet endroit avec pacte de rachat, AD Lot, 3 E 638-11, 18/7/1610.

67 - Mentionné dans AD Lot 3 E 518-5, 13/8/1645.

68 - Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, Fonds Leblanc, 1204.

69 - Ibid. Mais il vivait encore au début de 1637, AD Lot 3 E 885-3.

70 - AD Lot 3 E 704-4, 7/5/1645.

71 - Ibid, 6/7/1645.

72 - Ibid 3 E 541, /6/1660, acte concernant son cousin germain, Géraud Renaut, sieur de Rieucaut.

73 - Ibid 3 E 911-2, 6/9/1662 et 29/4/1663.

74 - Champeval de Vyers (J B), *Figeac et ses institutions religieuses*, p 59.

75 - Nous en connaissons une, mariée dans la paroisse de Linac.

76 - Notamment le 3 ?/12/1584, AD Lot 3 E 883-3.

77 - AD Lot 3E 636-21, CVI, 1594 ; une grange dite "del veyrié" est signalé dans le même village, Ibid 3 E 637-8, 171, 1585.

78 - Ibid 3 E 549-4, 12/1618.

79 - Car originaire, comme d'autres familles verrières, d'Altare, dans le marquisat de Montferrat, au nord de Gênes.

80 - Rose-Villequey (G), *Verre et verriers de Lorraine au début des temps modernes*, Nancy, 1970, p 481.

81 - Saint-Quirin, op. cit, p 318.

82 - Dusolier (E), Les anciennes verreries de la Double, *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, tome LXVII, septembre-octobre 1940, p 361.

83 - Archives de la mairie de Biron, paroisses Saint-Michel et Notre-Dame de Biron.

84 - AD Lot 3 E 883-10, 7/12/1594 .

85 - Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, Fonds Leblanc, 1206, f°114.

86 - Champeval (JB), Généalogie des Colomb, p 18.

87 - AD Cantal 3 E 224-121, 24/10/1630.

88 - Cf note 50.

89 - AD Lot 3 E 518-21, 17/7/1661.

90 - Ibid 3 E 517-5, 125, 1619.

91 - Informations non vérifiées.

92 - Barrelet (J) , op.cit , p 171. Cet auteur indique d'autres versions de leur patronyme dont Barniol ou Barniolle.

93 - Saint-Quirin, op.cit, p 273 ; en 1637. 94 - AD Tarn et Garonne, C 83.

95 - Blanc (C), *Genève et les origines du mouvement prophétique en Dauphiné et dans les Cévennes*, Zurich, 1943, p 16.

96 - AD Aveyron, 3 E 3516, 12/2/1622.

97 - AD Lot 3 E 517-13, 16/4/1648. Ladirat, à cette époque village de la paroisse de Terrou, aujourd'hui commune.

98 - Ibid 3 E 704-4, 9/6/1645. 99 - Ibid 3 E 705-6, 29/6/1679.

100 - Ibid 3E E 517-14, 11/6/1630, Le toponyme Lalba aurait été supplanté par celui de Saint-Thamar, lieu-dit avec château où vécurent les successeurs d'Antoine Colomb, Ibid 5J 39, 2/5/1747.

101 - Ibid 3 E 885-6, 20/4/1658 (à la suite d'un acte du 16/12/1643) et 3 E 885-10, 20/3/1654.

102 - Ibid 3 E 885-12, Tables, plusieurs actes de 1655, 1657, 1658.

103 - Ibid 3 E 869-1, 18/1/1665.

104 - Terme non employé par des gentilshommes qui disaient professer "l'art et science de verrerie".

105 - AD Lot 3 E 705-7, 6/5/1680.

106 - Ibid 3 E 883-7, 31/1/1591.

107 - Cf note 61.

108 - AD Lot 3 E 638-3, 8/3/1596.

109 - Ibid 3 E 638-3, 20/1/1596.

110 - Ibid 3 E 517-3, 17/6/1617.

111 - AD Cantal 3 E 234-25, 18/12/1614.

112 - La plupart des renseignements précis concernant ce secteur sont dus à Jean Lartigaut, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent ans*, p 401, et L'ascension sociale d'une famille d'immigrants en Quercy au XV^ème^ siècle, *Annales du Midi*, tome 88, N° 128, juillet-septembre 1976, p 283 et 284.

113 - Le toponyme varie : Vayrière nouvelle sur la carte IGN au 1/100000 N° 57 (Cahors-Montauban), Vayrière sur celle du même organisme au 1/50000 feuille Puy-l'Evêque, mais c'est le même endroit. Dans le Dictionnaire des communes du Lot, p 137, c'est Laverrière nouvelle.

114 - Carte IGN Puy-l'Evêque au 1/50000. Il y a aussi la Berrie entre Catus et Saint-Médard-Catus, et bien sûr Veyrières de Concorès, déjà mentionné.

115 - Alauzier (Louis d') Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban, Bulletin de la société des études du Lot, 1/1985 , p 42.

116 - Ibid, 4/1984, p 265.

117 - Gouzou (chanoine J.), Comiac.

118 - Lartigaut (J), *Les Campagnes du Quercy...* p 401.

119 - AD Lot, J 1354.

120 - Peut-être s'agit-il de Vaour, à la lisière nord-ouest de la forêt de Grésigne qui s'écrivait Vaur vers la fin de XVII^ème^ siècle et où un atelier est signalé en 1490, Saint-Quirin, op.cit, p 253. Mais on peut tout aussi bien penser à un endroit proche de Condat, les relations de voisinage conduisant parfois à des liens plus étroits, matrimoniaux.

121 - Saint-Quirin, op.cit, p71.

122 - L'un ou l'autre résidait à la « verrerie antique » en1491, Lartigaut (J) Une famille d'immigrants... p 284 note 104 ; précisons que la famille concernée par cette étude n'est pas celle de Colomb .

123 - Dont nous avons vu la version La Berguantière AD Lot 3 E 517-15, 31/8/1632.

124 - Riols (F de), Les verreries forestières de Moussans, p. 110. Acte reçu Amblardy, le 3/2/1532. La présence des Robert à Lavercantière a aussi été signalée par Albe(E) , Les possessions d'Obazine dans le diocèse de Cahors et les familles du Quercy, Brive,1911, p. 32.

125 - Lartigaut(J), Un petit dossier sur les Etats du Quercy en 1549, *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 3/1985, particulièrement p 224, note 9.

126 - AD Lot, Archives communales de Lavercantière, E 2, 26/9/1674, 3/6/1679.

127 - AD Tarn et Garonne, C 91.

128 - AD Lot, 3 E 817-2, 8/5/1624.

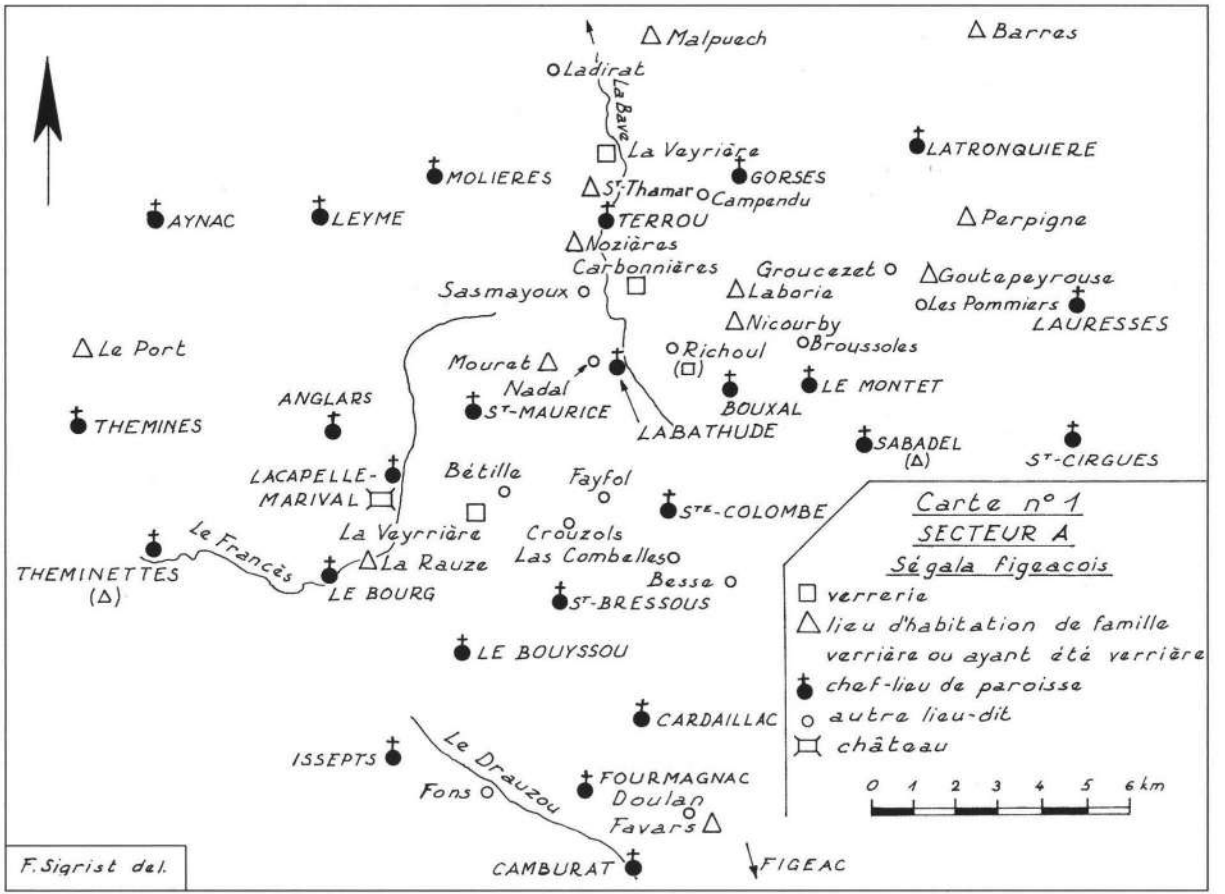
Malpuech
Barres
Ladirat
La Bave
La Veyrière
LATRONQUIERE
MOLIERES
GORSES
St-Thamar
Campendu
AYNAC
LEYME
TERROU
Perpigne
Noziàres
Carbonnières
Groucezet
Goutepeyrouse
Sasmayoux
Laboria
Les Pommiers
LAURESSES
Nicourby
Le Port
Richoul
Broussoles
Mourat
Nadal
LE MONTET
ANGLARS
St-MAURICE
BOUXAL
THEMINES
LABATHUDE
SABADEL
(△)
St-CIRGUES
LACAPELLE-
MARIVAL
Bétille
Fayfol
Ste-COLOMBE
La Veyrière
Crouzols
Las Combelles
Le Frances
La Rauze
THEMINETTES
(△)
LE BOURG
Besse
St-BRESSOUS
LE BOUYSSOU
CARDAILLAC
ISSEPTS
Le Drauzou
FOURMAGNAC
Fons
Doulan
Favars
CAMBURAT
FIGEAC
F. Sigrist del.
Carte n° 1
SECTEUR A
Ségala figeacois
verrerie
lieu d'habitation de famille verrière ou ayant été verrière
chef-lieu de paroisse
autre lieu-dit
château
0 1 2 3 4 5 6 km

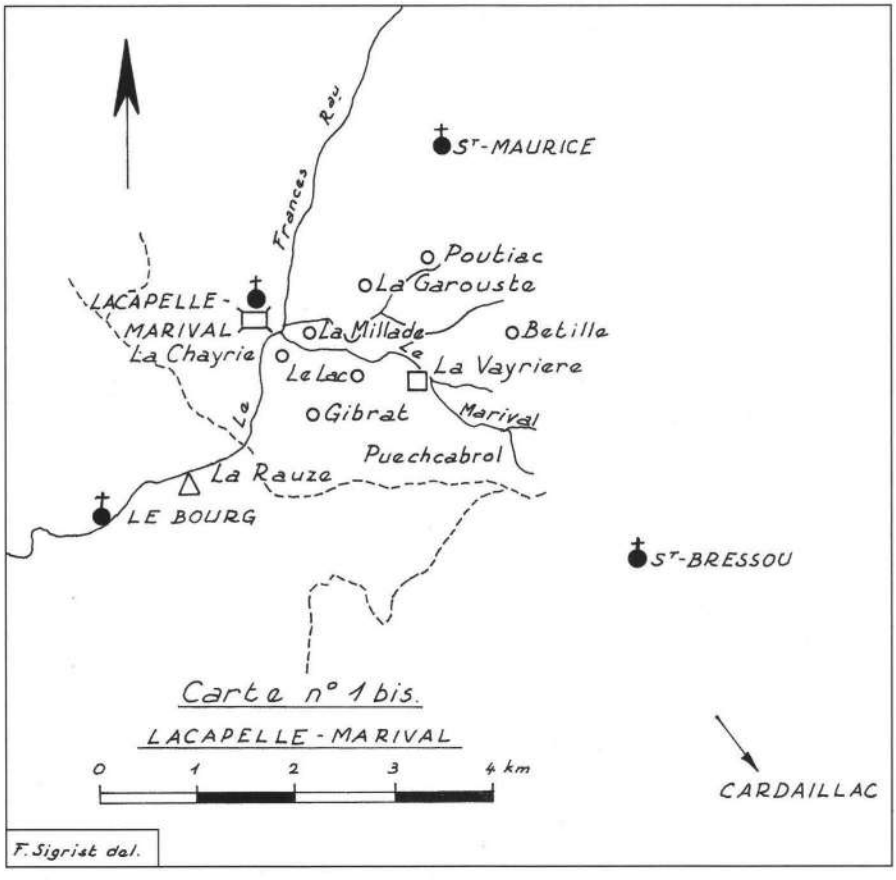


Carte n° 1 bis.

LACAPELLE-MARIVAL

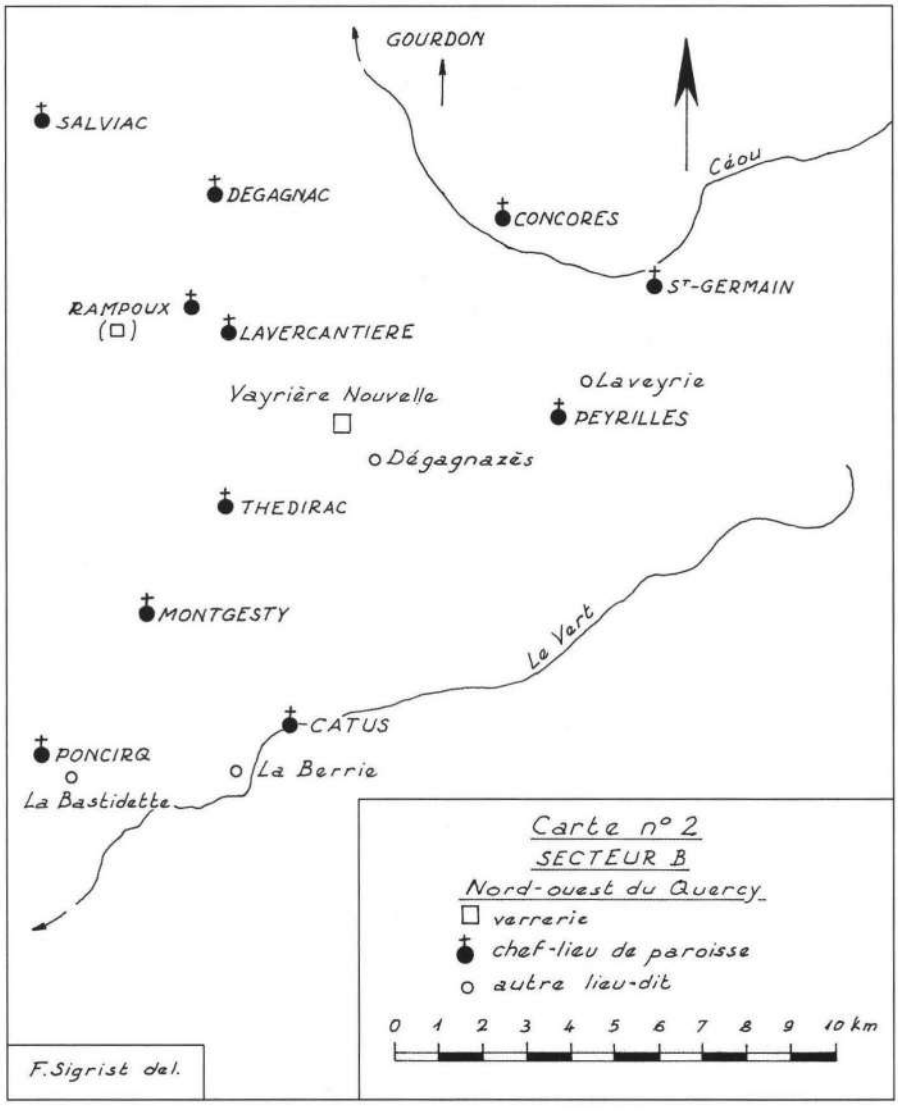
GOURDON
SALVIAC
DEGAGNAC
CONCORES
Céou
ST-GERMAIN
RAMPOUX
(□)
LAVERCANTIERE
Vayrière Nouvelle
Laveyrie
PEYRILLES
Dégagnazès
THEDIRAC
MONTGESTY
La Vart
CATUS
PONCIRQ
La Berrie
La Bastidette
Carte n° 2
SECTEUR B
Nord-ouest du Quercy
□ verrerie
chef-lieu de paroisse
o autre lieu-dit
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
F. Sigrist del.

## TABLEAU N° 1 - GÉNÉALOGIE DES BOISSIEUX

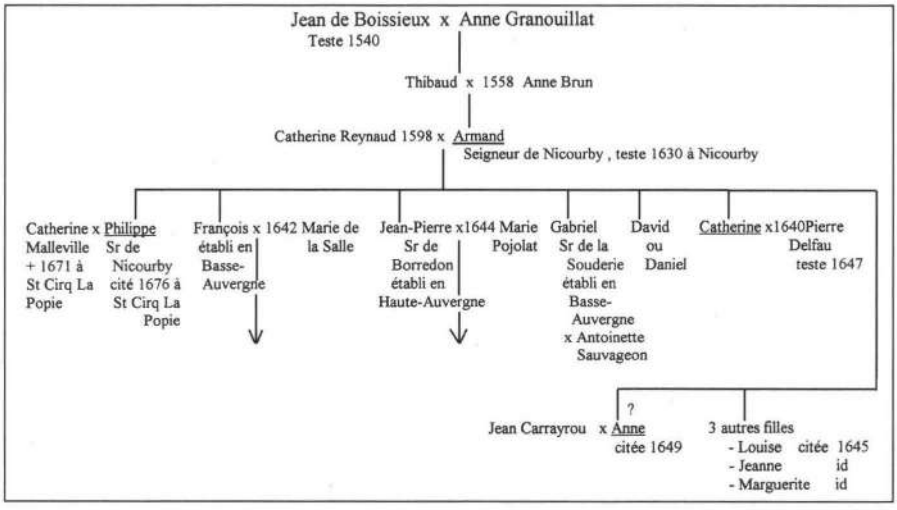


## TABLEAU N° 3 - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

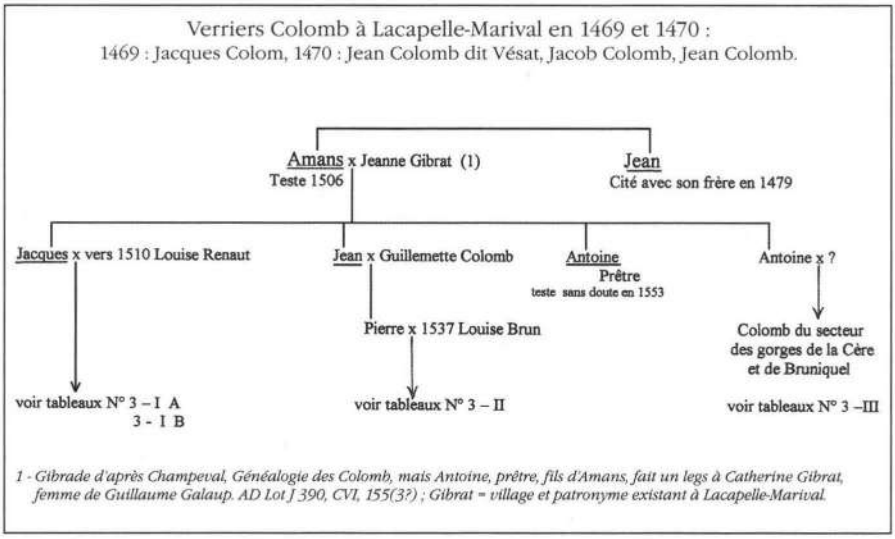


*1 - Gibrade d'après Champeval, Généalogie des Colomb, mais Antoine, prêtre, fils d'Amans, fait un legs à Catherine Gibrat, femme de Guillaume Galaup. AD Lot J 390, CVI, 155(3?) ; Gibrat = village et patronyme existant à Lacapelle-Marival.*

Observations concernant les tableaux généalogiques : ils sont simplifiés, ne mentionnant que les individus ayant atteint l'âge adulte. Par ailleurs, ceux qui ont vécu en Quercy sont soulignés.

## TABLEAU N° 3-I A - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

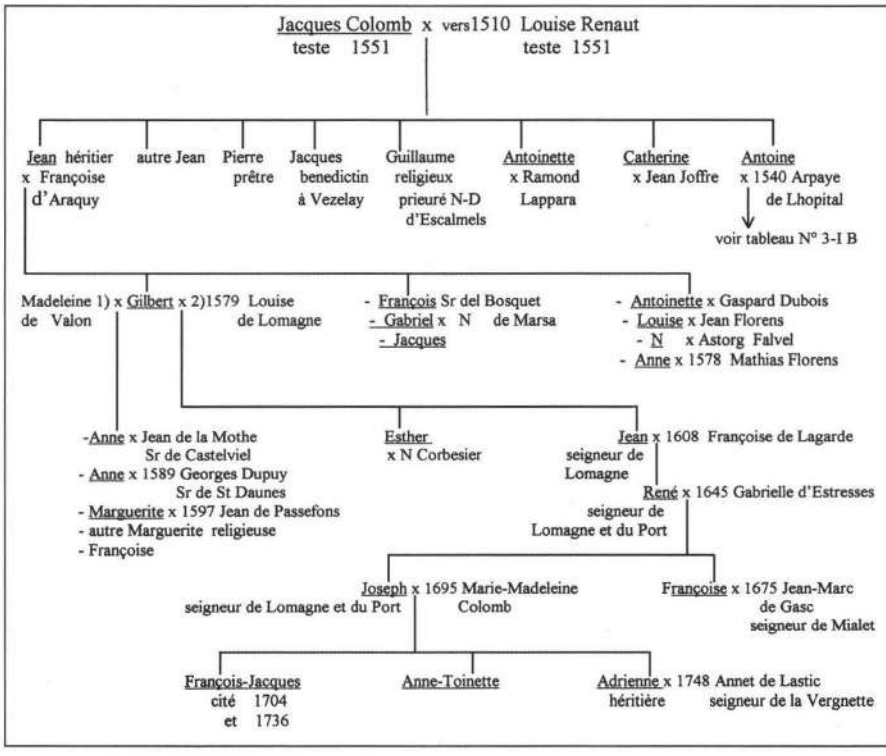


## TABLEAU N° 3-I B - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

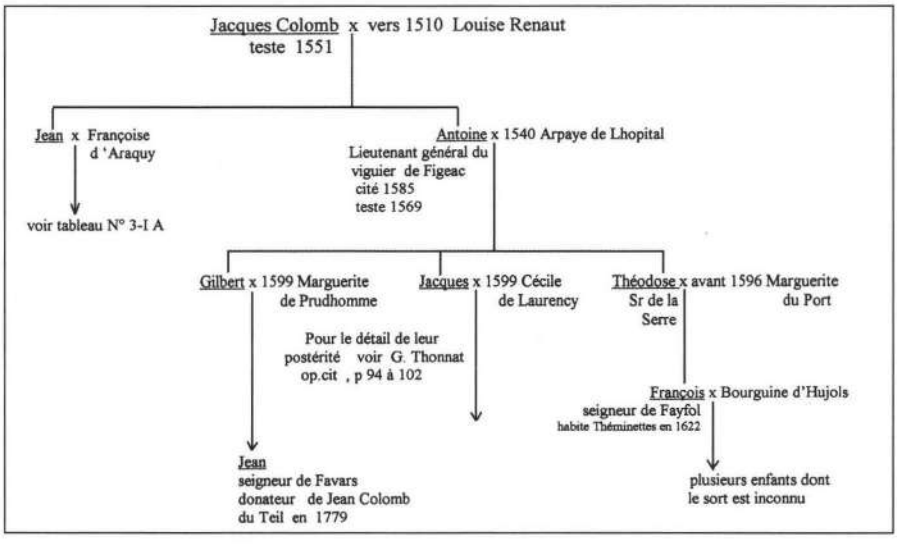

# TABLEAU N° 3-II - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

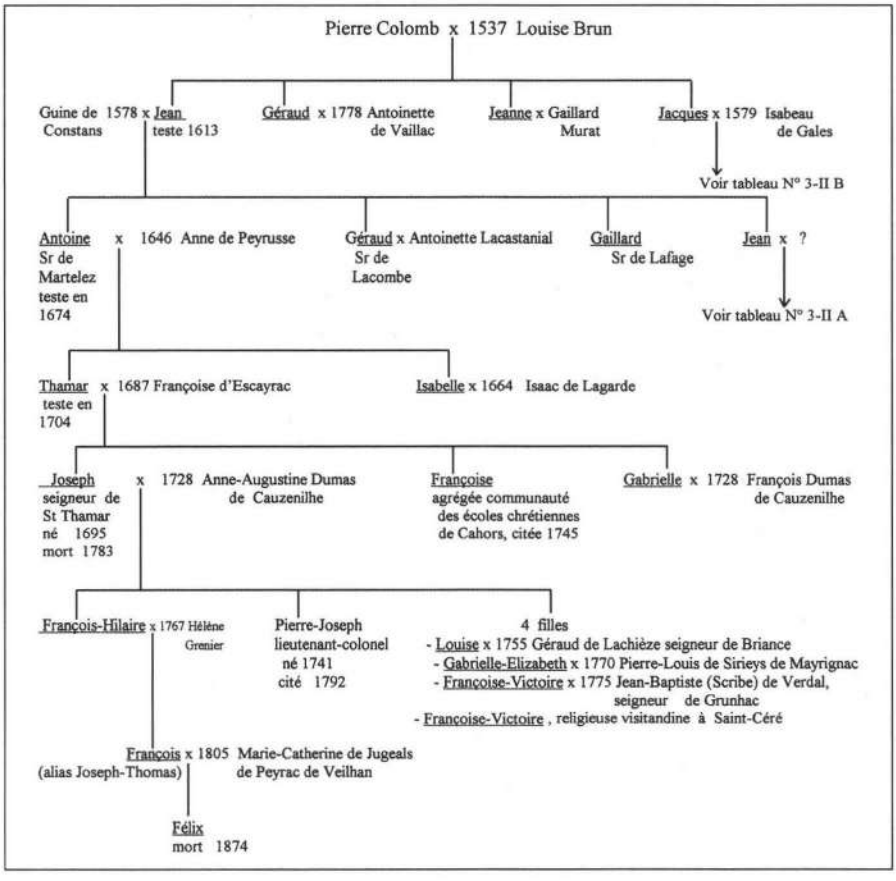

## TABLEAU N° 3-II A - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

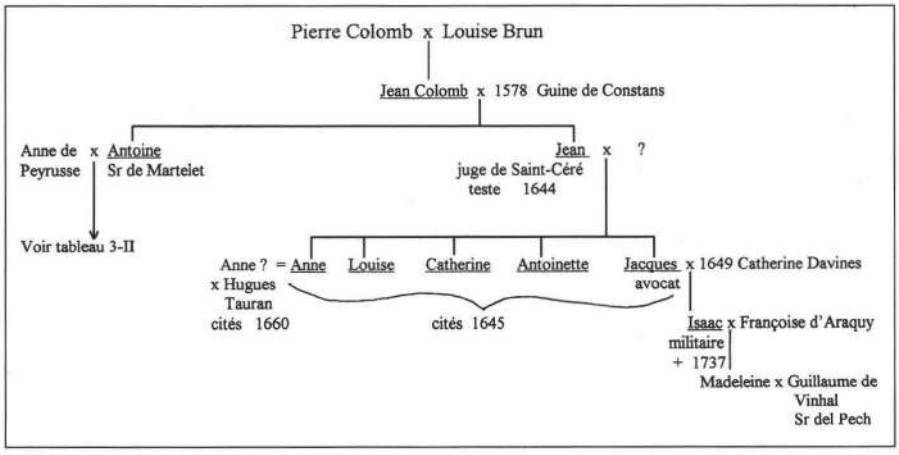


## TABLEAU N° 3-II B - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

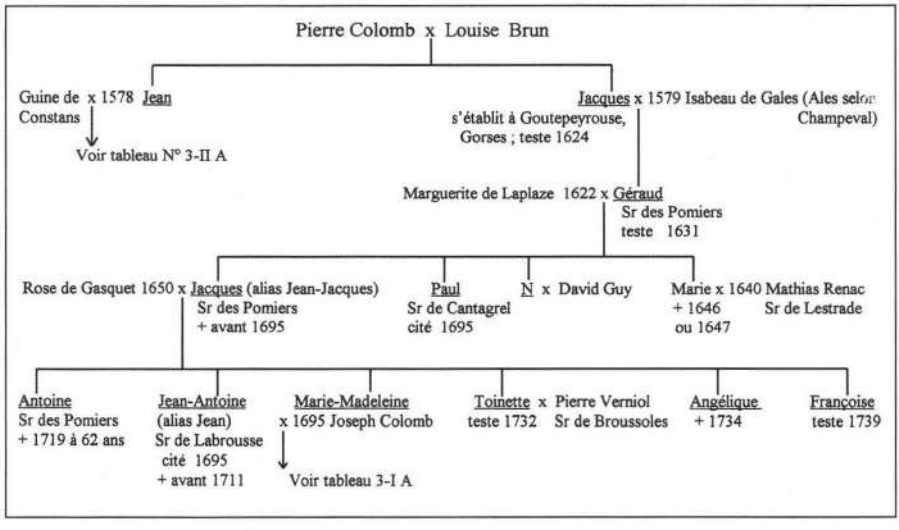

## TABLEAU N° 3-IV - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

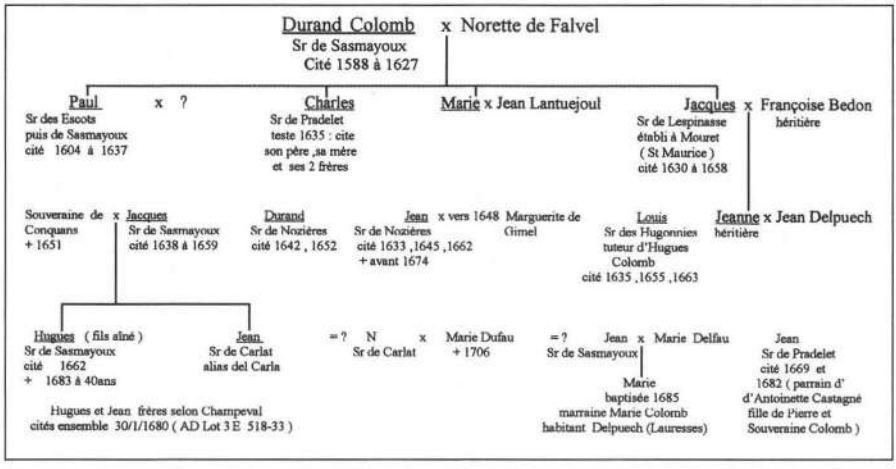


## TABLEAU N° 5 - GÉNÉALOGIE DES RENAUT

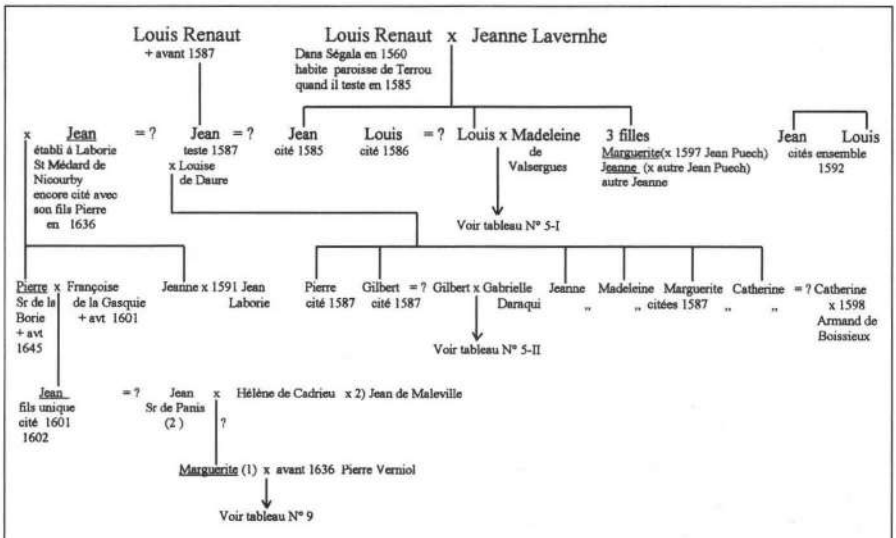


*1 - Marguerite Renaut, femme de Pierre Verniol, pourrait tout aussi bien être fille, issue d'un deuxième mariage, de Pierre, veuf de Françoise de la Gasquie.*

*2 - Il s'agit de Jean de la Borie, que nous considérons comme un Renaut à cause de son titre de V Panis, affar du village de Richoul, paroisse de Saint-Médard-Nicourby, dont les Renaut deviennent seigneurs en 1602.*

## TABLEAU N° 5-I - GÉNÉALOGIE DES RENAUT

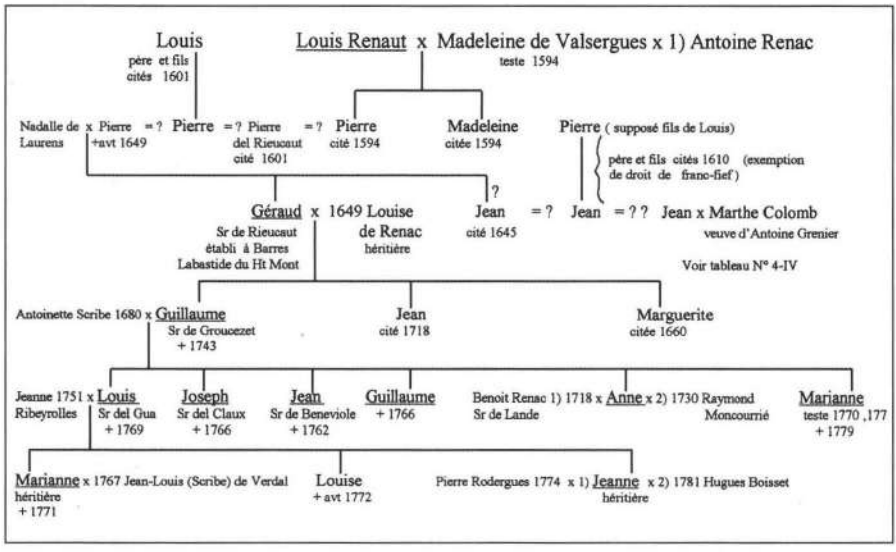


## TABLEAU N° 5-II - GÉNÉALOGIE DES RENAUT

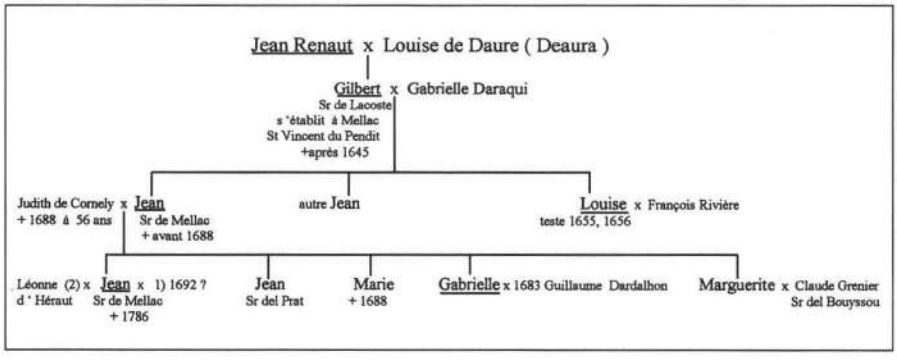

## TABLEAU N° 9 - GÉNÉALOGIE DES VERNIOL (= BOURNIOLS ?)

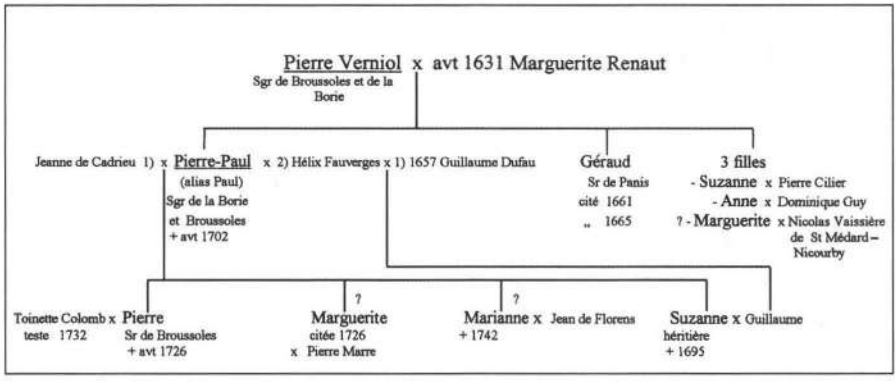

# LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES CHANTIERS DE FORTIFICATIONS URBAINS EN QUERCY (VERS 1348-1356)

L'image de la femme au Moyen Age souffre de nombreuses caricatures. S'il est vrai que leur condition était difficile, soumises à leurs pères puis à leurs maris, le tableau convient d'être nuancé. Il suffit pour cela de lire l'étude que Régine Pernoud a réalisé sur ce thème [1] : nous y découvrons, notamment, des femmes présentes dans quasiment tous les domaines sociaux et économiques de la vie urbaine : barbiers-chirurgiennes par exemple, voire encore aubergistes ou meunières ; seule véritable exception, leur exclusion des fonctions de direction municipales [2]. En revanche, leur place dans les métiers du bâtiment est mal connue et, en Quercy tout au moins, tout porte à croire qu'elles n'étaient pas présentes dans ce secteur d'activité ; en effet, on ne trouve pas trace de travail féminin dans un quelconque chantier urbain de maçonnerie avant la guerre de Cent Ans. Une fois celle-ci commencée, nous voyons apparaître, au fil de quelques registres de comptes de Gourdon, Martel et Cajarc contenant les détails de chantiers de fortifications effectués entre 1348 et 1356, des femmes directement engagées dans les travaux. La présence féminine dans ce type d'activité était exceptionnelle et rendue nécessaire par le contexte tourmenté de l'époque, mais restait pour cela cantonnée dans des tâches bien déterminées, dont l'exécution par des femmes se comprenait au sein d'un objectif de rentabilité générale dans la conduite des programmes de construction.

Pour réaliser cette étude, nous avons utilisé les transcriptions des registres consulaires de Gourdon effectuées par Max Aussel ; nous le remercions de bien avoir voulu mettre à notre disposition cet outil de travail dont la réalisation lui a prit plus de dix ans. Nous avons de même façon utilisé, pour Martel, certaines transcriptions de Tibor Pataki.

## Le travail des femmes, une nécessité dans une époque difficile

La période qui nous intéresse se situe au début de la guerre de Cent Ans. Les compagnies anglaises déferlèrent sur le Quercy à partir de 1345 et s'y installèrent en divers points fortifiés à partir d'où, ensuite, elles menèrent des chevauchées dans toute la province. L'inquiétude

s'empara des citadins, car durant la longue période de paix précédente, les municipalités avaient laissé les fortifications tomber en déliquescence : elles n'étaient plus entretenues et certains particuliers avaient depuis longtemps percé les murs, comblé des fossés ou aménagé les tours pour des besoins privés. Mais remettre en état les enceintes demandait de très importants moyens, tant financiers qu'humains, qui ne pouvaient pas toujours être dégagés instantanément, sous peine de fortement handicaper la vie économique. En 1345, seuls les Cadurciens entreprirent une refonte importante de leur système fortifié [3], les Martellois se contentant, quant à eux, de remettre en état leurs deux enceintes dans la précipitation, sans améliorer la structure générale de l'ensemble [4] ; à Gourdon, on se contenta aussi de réparer les ouvrages existants [5], tandis qu'à Cajarc, auparavant dépourvu de défenses sérieuses, on se hâta d'édifier une muraille ceinturant le bourg [6]. Ces mesures d'urgence étaient insuffisantes, car les travaux effectués ne dotèrent pas ces villes et ces bourgs de protections efficaces, les ouvrages restant trop peu solides ou incomplets, voire les deux. On avait peut-être imaginé une conclusion rapide du conflit, mais après quelques années il fallut se rendre à l'évidence : la guerre allait durer. Il n'était plus question de rogner sur les budgets destinés à la défense, car les bandes anglaises persistaient à parcourir le pays en semant la désolation. Le bourg de Cajarc fut naturellement le premier, dès 1348, à entamer un deuxième effort dans le domaine des fortifications, son enceinte très récente étant certainement sinon sommaire, au moins de mauvaise qualité. A Gourdon comme à Martel, où les travaux étaient moins urgents, on essaya plus ou moins d'étaler leur réalisation, mais l'intensification de l'activité militaire anglaise en 1355 contraignit les deux consulats à accélérer leur achèvement [7].

Tous durent faire face à deux difficultés : le financement des chantiers et le manque de main-d'œuvre. En effet, un des impératifs, et non des moindres des programmes envisagés était leur réalisation dans des délais assez courts, ce qui impliquait un nombre très important de bras, alors que les événements provoquaient une baisse sensible du nombre d'habitants. Si les premières incursions anglaises n'eurent que des conséquences mineures sur la démographie, l'apparition de la peste en 1348 creusa de grands vides au sein de la population, provoquant de nombreux décès et entraînant des mouvements de fuite en masse. L'aggravation de la situation économique, qui résulta de cette conjonction de facteurs néfastes, contribua elle aussi à encourager les candidats au départ. A Cajarc, 107 feux contribuables sur 882 disparurent entre 1344 et 1352 [8].

Il serait cependant inexact d'imaginer que les consulats souhaitaient employer la totalité de la population à la construction des fortifications ;

en effet, si l'on excepte les courtes périodes où la corvée fut appelée, la plus grande partie des habitants poursuivait ses activités habituelles, nécessaires à la survie sociale et économique de la ville. La corvée, cohue inexpérimentée et difficilement organisable, permettait d'édifier des fortifications d'urgence, mais était impropre à la réalisation d'ouvrages de qualité. D'autre part, son emploi ne pouvait être que ponctuel, car il paralysait la vie économique de la ville. Pour la construction de solides défenses permanentes, on faisait alors appel à des professionnels rémunérés normalement ; aux côtés de ces maçons et charpentiers de métier, il était nécessaire d'employer des manœuvres et autres tâcherons dont l'inexpérience et le manque de qualification importaient peu.

On ne trouve pas de femmes employées pour les chantiers d'entretien courant ou de construction limitée ; elles n'apparaissent que lorsque des travaux importants sont réalisés, à Cajarc en 1348 [9], à Martel en 1351, 1352 et 1355 [10], à Gourdon enfin en 1351 [11], 1355 et 1356 [12]. Ces quelques éléments suffisent à montrer que le travail des femmes n'était pas habituel dans les chantiers de construction d'édifices publics, mais que l'on y recourait durant des circonstances exceptionnelles. Ceci apparaissait de manière flagrante quand, face à un danger imminent, on faisait appel à la corvée pour rapidement renforcer les défenses et que les femmes y étaient astreintes, au même titre que les hommes [13]. Ainsi, ce sont les énormes besoins en main-d'œuvre, conjugués à la baisse de l'effectif de la population en général et masculine en particulier, qui ont entraîné une certaine féminisation des chantiers.

#### Les tâches confiées aux femmes

Le personnel féminin ne pouvait être injecté dans les équipes de travail sans tenir compte de ses spécificités : moins fortes physiquement, les femmes n'avaient en général aucune connaissance des métiers du bâtiment. Si les ordonnances consulaires relatives à l'appel de la corvée mentionnent seulement que *« tous les hommes et femmes mettront la pierre sur les murs »*, les comptes, en revanche, détaillent de façon relativement précise les travaux rémunérés effectués par les uns et les autres. Aucune femme n'exerçant auparavant les métiers de maître ou d'ouvrier maçon, elles ne pouvaient être employées que comme manœuvres. Au sein de cette catégorie de travailleurs peu qualifiés, elles n'étaient utilisées que pour certains travaux bien déterminés, que l'on pourrait qualifier de périphériques aux chantiers proprement dits. En effet, très peu d'entre elles travaillèrent directement à l'assemblage des maçonneries, ne serait-ce que pour seconder les ouvriers. Les travaux qui leur furent dévolus pouvaient ainsi être classés en trois grandes catégories :

terrassement et extraction de matériaux, transport de force sur courtes distances et enfin travail de manœuvre.

A Gourdon en 1355, sur trois-cent soixante neuf journées de travail de femmes, trois-cent cinquante neuf furent consacrées au creusement ou à la réfection des fossés. Cette fonction n'était pas exclusivement féminine car des individus de tous sexes l'exerçaient ensemble, mais les hommes étaient généralement moins nombreux. Ainsi, sur les onze opérations effectuées aux fossés durant l'année, seules deux virent un effectif masculin supérieur au féminin [14] ; pour les autres, le nombre de femmes fut en moyenne supérieur d'environ 82 % [15], variant de 11 pour 6 à 150 pour 70. A Cajarc [16] et à Martel [17], on fit appel à des spécialistes, les *valadiers*, pour entretenir les douves ; on ne trouve pas de femmes expressément mentionnées dans ces travaux mais la corvée y étant employée [18], elles devaient sans doute y participer [19].

Non loin de Cajarc, sur le cours du Lot, se trouvaient deux carrières de sable exploitées pour la construction des fortifications : l'une était sise au jardin d'un dénommé Huc Faure et l'autre était simplement appelée l'*arenalh* [20]. Des femmes participaient à l'extraction de ce matériau. A la carrière du « jardin », où le sable devait affleurer, elles le ramassaient directement et l'amenaient jusqu'à la rive [21], d'où il était chargé sur des embarcations [22] qui le menaient ensuite au plus près des chantiers [23]. Par deux fois, des femmes furent payées pour sortir du sable de l'eau avec des paniers [24] ; les mentions correspondantes se trouvent dans une partie des comptes intitulée *« Ce que coûta de charger et d'extraire le sable »* [25], ce qui laisse supposer l'exploitation d'un banc de sable sur le cours de la rivière.

Le travail d'extraction, dans l'exploitation du sable à Cajarc, n'était pas l'activité principale des femmes, car elles étaient surtout affectées aux opérations de transport. En effet, elles portaient le matériau déjà extrait jusqu'au lieu d'embarquement et parfois exécutaient elles-mêmes les opérations de chargement des barques [26]. Une fois ces dernières arrivées et vidées, elles amenaient le sable jusqu'aux chantiers [27]. De la même façon, elles portaient la chaux [28] jusqu'à son lieu d'utilisation, ainsi que de la pierre, bien que de façon plus rare [29]. A Gourdon, elles furent aussi employées à approvisionner un chantier en pierre et en sable [30], tandis qu'à Martel elles firent de même avec les moellons extraits des carrières ou des maisons détruites [31].

La confection du mortier occupa sept journées à une ou plusieurs cajarcoises sur le chantier de 1348 [32]. Dans le même domaine, certaines d'entre-elles furent chargées d'opérations préliminaires, comme le tamisage du sable [33] ou du vieux mortier [34] que l'on récupérait. A Martel, les femmes ne participaient pas à l'élaboration du mortier proprement

dit, mais c'est à elles que revenait le transport de l'eau indispensable à sa préparation [35]. D'une façon identique, des Gourdonnaises portaient l'eau du mortier, et de plus pouvaient être chargées du transport de ce dernier jusqu'au lieu d'utilisation [36]. Quatre cajarcoises, chargées d'une tâche un peu plus technique, s'occupèrent *« d'enduire le mortier sur le mur »* [37], ce qui, à notre avis, consistait plus précisément à faire les joints. Enfin, dans les trois villes réunies, seules dix femmes firent effectivement fonction de manœuvres, dont huit à Martel, *« pour monter de la pierre sur le mur »* [38], et deux à Cajarc, qui *« ont été avec la manœuvre »* [39]. Cette dernière mention est intéressante, car les femmes ne sont pas assimilées à leurs collègues masculins ; en effet, dans le cas contraire, il aurait été écrit qu'elles « faisaient manœuvres » et non pas « avec la manœuvre ».

**La condition de la main d'œuvre féminine.**

Que les femmes se voient uniquement confier des travaux d'un niveau n'excédant pas celui d'un manœuvre, cela peut apparaître logique si l'on se rappelle qu'elles n'avaient généralement aucune connaissance des métiers du bâtiment. En revanche, il est plus surprenant de voir que la majeure partie d'entre-elles était affectée à des travaux pénibles : à Gourdon, nous l'avons vu, elles travaillaient quasiment toutes au creusement des fossés, tandis qu'à Martel elles étaient surtout occupées à transporter des pierres et de l'eau ; enfin, à Cajarc, sur cent vingt-deux journées de travail féminin, quatre vingt-trois furent consacrées au déplacement de sable, de chaux et de quelques pierres. Au-delà de ce premier constat, il convient de comparer le prix quotidien de la main d'œuvre féminine avec les autres forces de travail, les possibilités de chacune et enfin les combinaisons mises en œuvre par les consulats, qui souhaitaient avant tout obtenir un achèvement rapide des travaux, et ce au meilleur prix.

Pour une tâche pénible et simple comme le transport sur courtes distances, on pouvait utiliser, au choix, des bêtes de somme, des hommes ou des femmes. Leurs coûts quotidiens, tout comme leurs capacités de portage, variaient considérablement de l'un à l'autre : une « bête », mule, âne ou cheval, coûtait quotidiennement deux à trois fois plus qu'un homme, le salaire de ce dernier étant, en moyenne, deux fois plus important que celui d'une femme. Suivant la tâche à effectuer, l'un ou l'autre présentait des avantages justifiant son utilisation. A Cajarc notamment, le transport du sable ne se faisant que sur de petites distances, de la carrière à la rive et de la rive au chantier, il n'aurait pas été pratique d'utiliser des bêtes de somme, car il aurait fallut les charger puis les décharger après un parcours rapide de quelques dizaines de mètres :

l'emploi d'hommes ou de femmes était plus adapté, car il suffisait de les charger, les porteurs pouvant eux-mêmes renverser leur chargement au point d'arrivée. Certes, ils ne pouvaient supporter les mêmes fardeaux que les bêtes de somme, mais la cadence plus rapide de leurs rotations devait permettre le déplacement d'un volume équivalent à temps égal. Les hommes étaient principalement affectés à des travaux faisant appel à la totalité de leur force physique, voyant leurs membres supérieurs et inférieurs sollicités aussi bien en endurance qu'en résistance, comme lors de travaux de démolition ; le transport du sable confié aux femmes, quant à lui, reposait essentiellement sur le travail des membres inférieurs et la seule endurance. Leur capacité de portage, bien qu'inférieure à celle des hommes, suffisaient pour les besoins envisagés et surtout était moins payée, ce qui explique que le transport du sable fut un travail spécifiquement féminin durant l'année 1348 à Cajarc. A Martel trois ans plus tard, des femmes furent utilisées simultanément avec des mules pour assurer le transport de la pierre depuis les maisons détruites jusqu'aux chantiers [40].

Les mentions gourdonnaises concernant le creusement et la réfection des fossés sont globales et ne font pas le détail des fonctions dévolues aux hommes ou aux femmes, mais permettent de déterminer que ces dernières étaient deux fois moins rémunérées. On peut par ailleurs noter que pour ces travaux, le personnel féminin était systématiquement employé aux côtés d'hommes, avec parfois l'aide de quelques bestiaux ; d'autre part, dans la plupart des cas, les femmes étaient plus nombreuses, d'un tiers généralement mais parfois beaucoup plus. Le creusement de fossés nécessite trois genres de travail : piochage, pelletage et évacuation des déblais ; ce dernier demande un effectif plus élevé, ce qui autorise à penser que le contingent féminin y était affecté.

Les chantiers évoqués ci-dessus furent ceux qui absorbèrent la plus grande partie de la main-d'œuvre féminine, où son utilisation apparaît liée à son coût moindre. Cette infériorité des salaires provenait sans aucun doute de la différence des capacités physiques entre hommes et femmes, mais les autres mentions nous permettent de vérifier si, au-delà, la condition féminine était en elle-même un motif de rémunération moindre.

A Cajarc, certains travaux plus ou moins similaires, effectués par des individus des deux sexes, permettent de mettre en évidence les rapports entre les différents salaires. Le sable devait être « trié » avant d'être utilisé, et cette tâche, qui était payée dix deniers à un homme [41], n'en rapportait que sept à une femme [42]. Pour le travail de manœuvre, ainsi qualifié dans le compte CC4 par *manobra*, une seule mention concerne deux femmes, qui ne furent chacune payées que la moitié de ce qui était ordi-

nairement donné à leurs homologues masculins [43]. A Martel, en 1352, leur salaire était d'un tiers inférieur à celui des hommes pour le transport de pierres et d'eau [44], tandis que trois ans plus tard, de la même façon qu'à Cajarc, les salaires des transporteuses de sable et d'eau étaient deux fois moindres que ceux des manœuvres masculins [45]. A Gourdon, le travail des hommes employés au creusement des fossés était considéré comme du niveau du manœuvre [46] et, ici encore, nous retrouvons le rapport de un à deux existant entre la rémunération de ce dernier et celle des travaux confiés au personnel féminin. A Cajarc, des femmes furent chargées de confectionner du mortier, tâche qui, sans être du niveau de l'ouvrier, était de celui du manœuvre qualifié, que l'on trouve rémunéré à Martel, en 1351, 36 deniers au lieu des 28 habituels [47] ; les Cajarcoises, quant à elles, ne touchaient que le salaire d'un manœuvre commun pour l'effectuer.

Le manque d'expérience des femmes dans les métiers du bâtiment les condamnait aux travaux peu qualifiés et peu rémunérés. Au delà de ce constat somme toute logique, il apparaît clairement que leurs salaires étaient toujours inférieurs à ceux des hommes pour des travaux équivalents, d'un tiers dans le meilleur des cas et moitié moins la plupart du temps.

Pour le consulat, employer de la main-d'œuvre féminine, lorsque c'était possible, présentait deux avantages : d'une part cela libérait une partie des hommes qui pouvaient continuer à faire fonctionner l'économie locale et, d'autre part, permettait de réduire le coût des ouvrages à construire. Sur l'ensemble des chantiers étudiés, la majeure partie de la main-d'œuvre féminine fut utilisée pour des besognes de transport, habituellement dévolues aux bêtes de somme. A Cajarc, le loyer quotidien d'une mule ou d'un âne, avec son maître, équivalait au salaire de cinq femmes. Or, à une exception près où dix femmes furent employées simultanément [48], elles ne furent utilisées que par groupes de cinq ou six au maximum, de deux à quatre le plus souvent : on ne faisait ainsi, le plus souvent, appel à elles que pour des tâches où l'emploi de bêtes de somme aurait été disproportionné. En revanche, leur présence simultanée aux côtés de ces mêmes animaux à Martel [49] et à Gourdon [50] nous montre que les tâches dévolues aux femmes présentaient une certaine spécificité : on imagine sans peine qu'elles étaient plus adaptées, en plus du transport des petites charges, pour circuler dans des endroits exigus, qu'il s'agisse de maisons en démolition, de venelles, d'escaliers, voire d'échelles, menant au plus près de certains chantiers. Pour les cajarcoises chargées de la confection du mortier, le problème se pose de façon différente, car aucun homme ne fut employé à cette tâche, contrairement à Martel où quelques rares manœuvres y

pourvurent ; habituellement, ce travail incombait aux ouvriers-maçons et l'emploi spécifique d'individus pour le faire à leur place ne devait viser qu'à leur permettre de se consacrer exclusivement à un assemblage plus rapide des murs. Des femmes pouvaient fabriquer du mortier aussi bien et promptement que des hommes, mais pour un coût bien moindre, ce qui incita les consuls de Cajarc à en employer exclusivement pour cette tâche.

Le caractère auxiliaire du travail féminin apparaît à travers l'organisation des chantiers, car les femmes n'étaient quasiment jamais employées seules. A Cajarc ou à Martel, c'était toujours des hommes qui étaient préposés à leur chargement pour les travaux de transport, ce qui semble logique car cette tâche répétitive nécessitait une force, une endurance et une résistance plus élevées que celle d'une femme normalement constituée ; à Gourdon, elles emportaient au loin les déblais préalablement extraits par des hommes. Enfin, pour les quelques mentions concernant leur emploi comme manœuvres, elles étaient systématiquement intégrées à des équipes masculines.

**Conclusion.**

La dépopulation consécutive aux effets conjugués de la guerre, de la peste et de la récession économique amenèrent les municipalités quercinoises à employer des femmes pour optimiser, face à l'urgence, les importants chantiers de fortifications que réclamait la situation. Sans formation, elles furent la plupart du temps affectées à des travaux ne nécessitant aucune qualification et presque toujours assez pénibles. Deux fois moins payées que leurs pères, maris ou fils, leur utilisation permettait, tout en libérant de la main-d'œuvre masculine, d'abaisser le coût global des ouvrages construits.

Si le nombre total de femmes embauchées sur les chantiers fut assez peu élevé, la façon dont elles furent employées lève le voile sur certains aspects de la condition féminine dans les villes quercinoises du XIV$^{ème}$ siècle.

Nicolas Savy

## Notes

1 - Pernoud (R.), *La femme au temps des cathédrales,* Paris, Stock, 1980.

2 - *Ibid.*, p.210.

3 - Savy (N.), *La défense de la ville de Cahors (1341-1411),* mémoire de maîtrise d'histoire présenté en juin 2002 à l'université de Franche-Comté sous la direction du professeur J. Theurot, p.91-134.

4 - Arch. Mun. Martel, BB5, f°15 v' et suiv.

5 - Arch. Mun. Gourdon, EE6.

6 - Arch. Mun. Cajarc, FF 113.

7 - Arch. Mun. Gourdon, CC 1.

8 - Clavaud (F.), *Cajarc, consulat du Haut Quercy au XIII^ème^ et XIV^ème^ siècles, étude démographique*, 3 tomes, thèse de l'école des Chartes, 1989, p.97-98.

9 - Arch. Mun. Cajarc, CC4.

10 - Arch. Mun. Martel, CC 3-4.

11 - Arch. Mun. Gourdon, CC 17.

12 - Arch. Mun. Gourdon, CC 18.

13 - Arch. Mun. Martel, BB5, F93 r°, « *Item que tous hommes et femmes mettent de la pierre sur le mur...* ».

14 - Arch. Mun. Gourdon, CC 18, f°8 r° : « *...XVI hommes et XII femmes...* » et « *...pour XXII journées d'hommes et pour XVI journées de femmes...* ».

15 - *Ibid.*, f°8 v°, 9 r°, 10 r° et v°, 11 r°, 12 r°, 13 v°.

16 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f° 128 v°.

17 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°30 r° : « *...valadier de Las Vaus que l'on fit venir pour curer le fossé...* ».

18 - *Ibid.*, CC 3-4, f°71 v°.

19 - *Ibid.*, CC3-4, le texte mentionne seulement « *tous les habitants de la ville* ».

20 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f°129 v° et 130 v°. *Arenalh*, d'*arena*, sable.

21 - *Ibid.*, f°130 r° « *... VI femmes qui apportèrent le sable du jardin à la barque...* ».

22 - *Ibid.*, f°129 r° « *...ce que coûta de transporter le sable...* », puis, par ex. « *...qui apportèrent IIII barques de sable...* ».

23 - Les embarcations n'arrivaient pas forcément au port de Cajarc, car il est le plus souvent mentionné « la rive », sans plus de précisions.

24 - Arch, Mun. Cajarc, CC4, f°129 v° et 130 r° : « *... sortir le sable de l'eau avec des paniers...* ».

25 - *Ibid.*, f°129 v°.

26 - *Ibid.*, « *...VI femmes pour charger la barque de sable...* ».

27 - *Ibid.*, f°130 r° : « *...III femmes apportèrent du sable depuis la rive...* ».

28 - *Ibid.*, « *...V femmes pour apporter la chaux...* ».

29 - *Ibid.*, « *...VII femmes (...) pour porter la chaux et le sable et pour apporter de la pierre...* ».

30 - Arch. Mun. Gourdon, CC 18, f°8 v° : « *...III journées de femmes (...) pour charger pierre et sable...* ».

31 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°22 v° et 23 r° : « *...II hommes à extraire de la pierre et à aider à charger les femmes...* ».

32 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f°132 v°, 133 r°, 134 r° et v°, 135 r°.

33 - *Ibid.*, f°129 v° : « *...II femmes pour passer le sable au tamis...* ».

34 - *Ibid.*, f°130 r° : « *...II femmes pour passer le vieux mortier au tamis...* ».

35 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°24 v°, 43 r°, 68 v° et 69 r°.

36 - Arch. Mun. gourdon, CC 18, f°35 v° : « *...journées de femmes à porter l'eau au mortier...* ».

37 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f°134 r° et 135 r°.

38 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°64 r°.

39 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f°130 v° : « *...II^as femnas per estar am la manobra...* ».

40 - Arch, Mun. Martel, CC3-4, f°22V et 23 r°.

41 - *Ibid.*, f°130 v° : *...I homme pour trier le sable à la sablière coûta X d* ».

42 - *Ibid.* : « *...était Astruga pour trier le sable au jardin le lundi quinzième jour d'avril coûta VII d* ». (Le scribe a fait une erreur : le lundi était le 14 avril 1348 et non le 15).

43 - *Ibid.*

44 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°43 r° à 44 r°.

45 - *Ibid.*, f°68 v° et 69 r°.

46 - Arch. Mun. Gourdon, CC18, f°17 r° : « *...journées d'hommes (...) pour faire la manœuvre du fossé...* ».

47 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, comparaison effectuée sur les f°22 v° à 25 v°.

48 - Arch. Mun. Cajarc, CC4, f°129 v° : « ... *X femmes pour apporter du sable au commencement du mur nouveau...* ».

49 - Arch. Mun. Martel, CC3-4, f°23 r° : « *...aider à charger femmes et bêtes...* ».

50 - Arch. Mun. Gourdon, CC18, f°12 r° : « *...XXX journées de femmes et pour V journées de bêtes...* ».

# DEUX NOTES SUR LA VIE DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES DE LA VALLÉE DU CÉLÉ À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME : BÉDUER ET BOUSSAC

Guides de voyage et touristes sont formels : la vallée du Célé est riche en sites et monuments. Certains s'efforcent de connaître leur histoire mais la vie quotidienne passée des habitants est d'un accès plus difficile. A l'occasion de réunions villageoises et amicales, certains documents inédits sont cependant apparus. Nous présenterons ceux relatifs aux communautés de Béduer et Boussac, situées de part et d'autre du Célé. Notre souhait le plus vif est que cette publication encourage d'autres découvertes.

## Les comptes de la communauté de Béduer en 1751

Les communautés villageoises d'Ancien Régime regroupent les habitants qui exploitent un même *terroir*, mais alors que le plus souvent ce terroir correspond à l'étendue d'une paroisse qui est en fait une unité religieuse (d'où l'habitude d'employer les deux mots indifféremment) la communauté de Béduer comprend les habitants de deux paroisses, Saint-Etienne et Saint-Pierre, et des habitants de villages qui sont de la paroisse de Saint-Jean de Boussac et de Saint Deau [1]. La communauté dépend de la seigneurie des Lostanges qui ont succédé aux Barasc [2]. Ceux-ci ont accordé en 1277 une charte de coutumes créant des consuls [3].

La fidélité de la communauté au notaire Maurandy qui lui a servi de secrétaire, nous permet de connaître l'activité de l'Assemblée générale et des consuls pendant la seconde moitié du XVIII[ème] siècle. Nous l'avons étudiée dans l'article faisant l'objet de la note 1. Les consuls ne disposent à l'époque étudiée que de pouvoirs réduits. Toute décision doit être soumise à l'intendant de Montauban et certains les considèrent même comme de simples collecteurs d'impôts. Un édit de 1683 et une déclaration de 1691 soumettent les comptes communaux à la vérification de

l'intendant. Cette circonstance nous permet de disposer du compte des recettes et dépenses de l'année 1751 établi par Pierre Cariteau "*consul collecteur de la communauté de Béduer, l'année 1751*". Ce compte sera définitivement approuvé par l'intendant en 1762, ce qui illustre combien était lourde la charge de consul.

**Les recettes**. Elles sont globalisées : "*la taille et autres impositions de la dite communauté suivant* [le] *rôle et mandement*" font 5214 livres, 16 sols, 3 deniers. Bien que cela ne soit pas précisé, elles comprennent le *premier brevet*, soit la taille [4], le *second brevet* : la capitation, les dixièmes et vingtièmes [5] et suivant les années le *brevet militaire* [6].

L'ensemble de ces recettes est réparti d'après les données constantes fournies par le cadastre de la communauté et à la suite du *mandement* du bureau de l'élection de Figeac. Celui-ci, compte tenu de la masse fiscale à percevoir dans l'élection, établit chaque année un rôle par communauté. Il assure en outre le contentieux. Les fonds sont versés entre les mains du trésorier du roi de Figeac [7].

**Les dépenses**. Elles se montent à 5.183 livres 17 sols six deniers. Il y a donc un solde positif de 23 livres 3 sols "*dont le comptable est reliquataire envers la communauté*". La situation inverse peut se présenter et pendant des années, les consuls et leur famille sont généralement en conflit avec leurs successeurs. Les dépenses comprennent :

- 4.975 livres 11 sols payés entre les mains du receveur des tailles en ce compris le droit de quittance pour le timbre des récipissés (2 livres 8 sols) et le vingtième des *patrimoniaux* (part des communaux : 5 livres 8 sols)

- 104 livres 10 sols 3 deniers que le comptable retient pour son droit de collecte [8], l'intendant portera ce poste à 105 livres 3 deniers.

- 4 livres payées au seigneur de Béduer "*pour droit de roitelet, en hommage que la dite communauté fait annuellement au dit seigneur et dont il est d'usage qu'on y a jamais fourni*". Nous avions été frappé par les termes d'un acte reçu par Maurandy et rédigé au conditionnel où, lors de la prestation de serment après leur élection, les nouveaux consuls auraient offert au seigneur "*un oiseau roitelet prisonnier et fermé dans une cage comme il est de coutume de toute ancienneté... en mémoire de ce que par la tradition de père en fils, ils ont appris qu'un des seigneurs du dit Béduer aurait aidé à la liberté de certain roi prisonnier*" [9]. Il s'agit d'un simulacre. L'intendant ne retiendra lors de l'approbation des comptes qu'une dépense de trois livres "*suivant l'usage*".

- 3 sols pour les frais de voyage et de séjour à Figeac du consul pour la vérification du rôle de la taille. Ce chiffre est accepté par l'intendant.

- l'établissement du compte des recettes et dépenses entraîne les frais suivants : 4 livres pour dresser le compte et 15 sols pour une copie ; 21 livres payées à l'intendant pour l'audition et la clôture du compte, 14 livres 8 sols pour droit de sceau du rôle, 3 livres 12 sols pour copie d'une délibération, 36 livres pour la faction du rôle de la taille (sans doute par le bureau de l'élection) et 5 sols pour le papier timbré de ce rôle. Toutes ces dépenses sont généralement acceptées par l'intendant. En outre d'autres dépenses concernent le projet de rôle de la capitation : 6 livres, mais l'intendant ne retient que 3 livres et 10 sols pour une copie.

- la communauté supporte des frais de correspondance : 1 livre 10 sols pour "l*e port de la mande* [émise par le bureau de l'élection] *de la taille et du rôle de la capitation et des vingtièmes ruraux et nobles*", l'intendant ne retient que 12 sols ; 2 livres 6 sols pour "*le port de plusieurs ordres et lettres concernant la communauté*", l'intendant ne retenant que 12 sols.

- la fourniture de miliciens occasionne plusieurs dépenses : 3 livres pour l'établissement "*d'un état des garçons sujets au tirement du sort de la milice*" et d'une copie. L'intendant ne retient que 1 livre 4 sols ; 7 livres 6 sols pour frais d'équipement des miliciens, l'intendant ne retient que 1 livre 4 sols ; et 7 livres 15 sols "*pour frais de conduite et de nourriture des miliciens à Villefranche*". L'intendant ne retient que 3 livres [10].

L'intérêt du compte ci-dessus réside dans le fait qu'il recense recettes et dépenses en année normale. Il faut bien sûr y ajouter les dépenses d'entretien et même de déplacement d'églises [11] ainsi que les frais de voirie comme nous le verrons à Boussac.

## Le rôle des impositions de la communauté de Boussac en 1787

La communauté de Boussac à la fin de l'Ancien Régime est mal connue car elle n'a pas reçu la visite de Richeprey, nous ignorons pour quelle raison. Celle-ci est peut-être donnée par Delpon qui note dans les années 1830 "*cette communauté n'a pas de chef-lieu, elle est composée de villages isolés*". Nous aurons l'occasion de constater qu'en fait elle comprend plusieurs domaines de nature seigneuriale soumis au vingtième noble [12].

Depuis l'Ancien Régime les limites de la communauté ont varié. D'après le dictionnaire des communes de Combarieu, la nouvelle commune regroupe en 1850, 258 habitants pour 714 hectares. En outre en 1860, sont rattachés à Boussac qui compte désormais 777 hectares, les villages de Bullac, Lascartes (?), Brézac, Combecroze, Lafruitière qui était de la commune de Béduer et une partie de Mandens et Cayrou qui était de celle de Corn.

Nous envisagerons successivement les charges communales de 1787 et leur répartition entre les contribuables.

**Les charges communales**. L'état des charges communales de Boussac permet de compléter les observations faites à Béduer. Elles sont moins importantes. Elles font globalement 3.492 livres 10 sols et nous en connaissons le détail : 1.244 livres 12 sols pour *le principal de la taille*, 726 livres 1 sol 3 deniers pour *les impositions accessoires* (capitation), 909 livres pour les vingtièmes, 179 livres 3 sols pour *le onzième de la taille et accessoires* et 35 livres 13 sols 6 deniers pour *le trop allivré*. Le droit de collecte du consul collecteur est de 6 deniers par livre. Il est prévu "*une imposition provisoire de la réparation du chemin vicinal tendant de Boussac à Camboulit*" pour 300 livres.

**Les impositions et leur répartition**. L'intérêt de ce compte réside dans le fait qu'il nous donne pour 1787, le rapport entre le revenu cadastral permanent et le montant du rôle annuel. L'allivrement de base établi par le cadastre se monte à 235 livres 3 sols 8 deniers 3/4. Le rôle annuel établi par le bureau de l'élection fixe un taux multiplicateur : 10 livres 19 sols 7 deniers 3/4 par livre pour la taille et 3 livres 17 sols 4 deniers 1/4 par livre pour les vingtièmes.

Les impositions roturières sont réparties entre soixante et onze contribuables. Les plus imposés sont dans l'ordre : Mr. de Lagache, procureur du roi, pour 605 livres, Mr. de Saint-Montels (Arnaldy) pour 329 livres, Mr. Maury de Barrat, ancien officier, pour 273 livres, Mr. Piales, avocat : 259 livres, Mr. Miffre : 116 livres,le sieur Pierre Mege : 111 livres, François Lapergue : 106 livres [13].

Trente cinq contribuables paient moins de 15 livres, quinze entre 15 et 30 livres, sept entre 30 et 50 livres et six entre 50 et 100 livres.

Autre intérêt du document, il donne le détail du vingtième noble perçu dans la communauté. Il concerne onze contribuables qui cotisent ensemble pour 102 livres 19 sols 8 deniers, soit :

- Louis Cancé : 2 livres 2 sols 8 deniers.
- le sieur Piales déjà rencontré : 10 sols 8 deniers.
- le sieur Froment, bourgeois (famille de notaires figeacois apparentée aux Guary) : 2 livres 19 sols 2 deniers.
- le sieur de Lagache, déjà rencontré : 2 livres 2 sols 8 deniers.
- Mr. le baron de Salgues : 52 livres 6 sols 11 deniers.
- Mr. Arnaldy de Saint-Montel, déjà rencontré : 10 livres 2 sols 8 deniers.
- Mr. de Lostanges de Béduer (à l'époque Jean François Joseph) : 3 livres 4 sols.

- Mr. de Cornely de Camboufit : 14 livres 18 sols 8 deniers.
- le sieur Chabbat (Chablat ? Nom d'une famille apparentée aux de Colomb) : 10 sols 8 deniers.
- le sieur de Bouillac, baron de Belfort, coseigneur de Camboulit : 10 livres 13 sols 4 deniers.
- Mme de Boucault de Béduer (lire sans doute Marie de Foucaud, veuve en première noce de Jean-Joseph de Cayron et en seconde noce de Jean-Louis de Lostanges. Elle vivait au château de Goudou dont elle avait l'usufruit) : 3 livres 8 sols 3 deniers.

Toutefois ce document ne permet pas de connaître la répartition entre le bâti et le non-bâti, notamment le nombre de maisons et l'attribution aux propriétaires des principales maisons fortes et domaines. L'affaire se complique dans la mesure où les familles de notables sont généralement apparentées. Grâce à la *matrice des contributions foncières* établie en 1810, nous pouvons connaître la situation post-révolutionnaire [14]. La commune compte alors 108 propriétaires individuels et 4 communaux : *Mandens, Lacoste, Périal (Pech Rial ?), Boussat.* Le document de 1787 n'en fait pas état, peut-être parce qu'il s'agit alors de *devèzes.*

Nous avons pu identifier au *Cros*, huit familles propriétaires d'une maison, à *Cantarel* deux familles, à *Olive* trois familles dont celle de Lapergue notaire à Figeac et à *Lavaysse* deux familles. Les Lostanges ne possèdent que des immeubles ruraux (une partie de la plaine au nord du Célé dépend de la communauté de Béduer). Les Arnaldy habitant Figeac sont propriétaires du domaine de *Saint Montel* devenu après la Révolution, *Monteil.* Sous l'Ancien Régime le domaine de *Canteperdrix* appartient aux Cornely, seigneur de Camboulit et en 1810, aux Guary. L'un d'eux, Barthélémy, y réside. D'après certains auteurs ce domaine aurait appartenu un temps aux de Peret. Le montant élevé du vingtième noble payé par le baron de Salgues pose problème. Il s'agit sans doute de Gilles, Gabriel de Palhasse dont le père avait acquis en 1745, la seigneurie de Salgues et qui lui-même avait acheté celle de Puylaunès. Sa fortune fut, dit-on, mise à mal par des travaux somptueux dans son hôtel de Figeac (actuelle sous-préfecture). Est-il alors propriétaire de Mandens ? Celui-ci est traditionnellement attribué à la famille de Cayron qui possédait des biens également sur Sonac et Figeac. En 1810, les bâtiments principaux sont situés sur la commune de Corn et la partie agricole se partage entre trois familles de Boussac.

Philippe CALMON et Daniel SOURSOU

## Notes

1 - Calmon Ph., La communauté de Béduer pendant la seconde partie du XVIII[ème] siècle, *Quercy Recherche*, n° 20, p. 20. Dans les années 1760, la paroisse de Saint-Pierre compte 520 habitants et celle de Saint-Etienne 400. (Louis d'Alauzier, Paroisse et communauté, *B.S.E.L.*, 1, 1957, p.52 et s.). Le prieuré de Sainte Neboule abritait une simple chapelle.

2 - Lefavrais-Raimond A. et Laporte D., *Histoire de Béduer en Quercy*, p. 28. Le seigneur prélève annuellement dans les années 1760 une rente de 100 sétiers, mesure de Figeac, en froment et 30 en avoine, une arrière dîme de 150 sétiers en froment et trente quartons en seigle, 20 sétiers en avoine, 3 sétiers en fèves, 2 sétiers en légumes et 80 paires de poules, ainsi qu'un droit de *taille* de 150 livres. Les droits de lods (ventes) font en moyenne 80 livres par an. Lors de la venue de Richeprey, celui-ci note l'existence de plusieurs dîmes : la première va au prieur de l'abbaye de Figeac, la deuxième au seigneur (arrière dîme), la troisième au prieur (repi). "*De sorte que sur 132 gerbes on en paye 23*". A cela s'ajoutent d'anciennes corvées de guet et de garde, la *taille au quatre cas* et des banalités. Guilhamon H., *Journal des voyages en Haute-Guyenne de J.F. Henry de Richeprey*, p. 116. Le marquis de Lostanges est maire de Béduer en 1821 (document Yves Soursou).

3 - Champeval de Vyers J.B., Franchises de Béduer, *Bulletin S.E.L.*, tome XV.

4 - La taille, impôt direct réel est le plus ancien des impôts royaux. Il a été accepté par les Etats généraux en 1439. Son montant qui est public varie peu pour cette raison, mais la perception donne lieu à des opérations (trop allivré, dégrèvement) qu'à tort ou à raison les contribuables jugent arbitraires.

5 - Il s'agit des impôts établis par la monarchie absolue qui devaient être supportés par l'ensemble des propriétaires, privilégiés compris. La capitation qui devait à l'origine porter sur tous les sujets du roi, n'était plus qu'un centime additionnel de la taille. Le dixième qui avait été institué en 1710 pour faire face aux frais de la guerre de succession d'Espagne, supprimé pendant un temps, avait été remplacé après l'échec de la tentative de Law, par le vingtième. Celui-ci frappait théoriquement les biens immobiliers, les biens mobiliers (charges et offices) et les biens industriels. Le clergé était abonné.

6 - Redevance annuelle destinée en principe à mieux répartir dans le temps et dans l'espace la charge des troupes.

7 - Sur ces questions voir : Calmon Ph., La fiscalité à la fin de l'Ancien Régime dans l'élection de Figeac, *Bulletin S.E.L.*, 1993-1994.

8 - La rémunération des consuls collecteurs est variable. A Béduer en 1764, le premier consul est rémunéré sur la base de 3 deniers par livre et, en 1767, sur celle de 1/2 denier par livre. En 1757, elle est à Figeac de 4 deniers par livre, mais dans cette communauté la collecte est parfois affermée à des financiers locaux après adjudication à la moins dite.

9 - Calmon Ph., La commune de Béduer, op. cit. Cet usage doit remonter à la famille de Barasc dont certains membres ont participé aux croisades.

10 - L'équipement comprend "*surtout, chapeau, souliers et bas*" et parfois un fusil ou une épée. En cas de non fourniture ou de désertion des militaires, une amende peut aller jusqu'à 30 livres. Certaines communes indemnisent les familles de ceux qui sont choisis.

11 - Calmon Ph., La commune de Béduer, op. cit. Pierre Cariteau est l'ancêtre de Daniel Soursou, coauteur.

12 - Delpon J.A., *Statistique du département du Lot*, tome II, page 47. Seules ont été visitées dans la vallée du Célé les communautés de Camboulit, Béduer, Marcilhac et Saint-Sulpice. Peut-on en conclure que seules les seigneuries importantes ont attiré les visites ? Cependant en 1787, les premiers travaux de l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne sont déjà bien avancés. Brengues servira d'exemple de l'excès des redevances seigneuriales.

13 - Saint-Montels, Piales et Lagache paient en outre le vingtième noble.

14 - A.D.L., Archives communales de Boussac, EDT, 035, 1G1.

*Béduer - Fontaine et lavoir de Fontieu.*
*(Cl. D. Laporte).*

# SORTIE DU 4 AOÛT SUR LE CAUSSE DE LIMOGNE (LARAMIÈRE)

Notre sortie d'été a rassemblé cette année une bonne soixantaine de participants qui se sont retrouvés en début d'après-midi au prieuré de Laramière. Nous y avons été accueillis par Philippe Méry, le nouveau propriétaire, qui a courageusement décidé, avec un enthousiasme non dénué de réalisme, de poursuivre la restauration des bâtiments inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Nous ne pouvions certes bénéficier d'un meilleur guide conférencier que notre hôte. Il nous a retracé la longue histoire de ce monastère fondé en 1148 sous le patronage de Notre-Dame par un moine itinérant, grâce aux libéralités d'un seigneur du Rouergue, puis donné aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de la Couronne en Angoumois. Agrandi et embelli au XIII[e] siècle, le prieuré subit par la suite les méfaits des bandes de routiers au cours de la guerre de Cent Ans. A la fin du XVI[e] siècle, pendant les guerres de religion, il fut pris à deux reprises par les Calvinistes qui le saccagèrent de fond en comble. Il ne reprit vie qu'en 1625 lorsque les Jésuites de Toulouse prirent possession des locaux désertés pour restaurer les bâtiments essentiels. L'église paroissiale Saint-Georges située au tènement de Cindrouze ayant été détruite, le culte fut transféré dans l'église du prieuré remise en état. Peu après le départ des Jésuites (1762) arriva la Révolution. Le prieuré fut vendu comme bien national à un futur baron d'Empire. Une partie des locaux servit de presbytère jusque vers 1960. Suivit une période d'abandon qui cessa en 1974 quand un nouveau propriétaire, décédé depuis, se mit en devoir de le tirer de l'oubli.

Après cet indispensable préambule, Philippe Méry nous présenta les diverses parties de l'édifice, en commençant par les deux superbes enfeus gothiques aménagés dans le mur sud de l'église. La salle capitulaire, seule survivante du cloître disparu, méritait une attention particulière pour ses baies à remplages aux colonnettes portant des chapiteaux ornés d'une tête, ses culs-de-lampe sculptés de motifs divers (dont un curieux personnage dans l'attitude du "penseur"), ses clés de voûte historiées : l'agneau mystique, une main bénissante, un poisson à

une tête et trois corps (symbole probable de la Trinité)... Enfin des vestiges de peintures décorant une partie des voûtains et dont l'étude reste à faire. On distingue encore des motifs plus ou moins originaux : écailles, tête de moine, dessins géométriques plus ou moins lisibles dont certains rappellent les peintures de La Romieu en Périgord.

Arrêt dans une pièce où sont rassemblées quelques pièces lapidaires : pierres tombales de prieurs et imposant sarcophage rectangulaire à loge céphalique découverts lors des précédents travaux de restauration.

Déploiement ensuite sur la terrasse orientale qui domine le gouffre spectaculaire où disparaissent les eaux du ruisseau Le Rausel qui alimentait le moulin du prieuré et dont la résurgence apparaît au fameux gouffre de Lantouy près de Cajarc.

Poursuite du programme par l'aile sud, dans une vaste salle voûtée où, pense-t-on, étaient hébergés les pèlerins de passage sur le chemin de Compostelle. Laramière se trouvait en effet sur la *Via Podensis* venant du Puy par Figeac et se dirigeant vers Cahors par Beauregard. On trouve à la suite une autre salle dont la robuste voûte a été bâtie par les Jésuites au XVII$^{ème}$ siècle, aménageant ainsi un local utilitaire au rez-de-chaussée et conservant à l'étage la partie supérieure de la salle primitive. L'architecture de celle-ci (chapelle pour les uns, réfectoire pour les autres) ne manque pas de susciter l'intérêt : trois travées sous croisées d'ogives et clés de voûte sculptées. On y voit aussi des traces de peintures sur quelques voûtains (esquisses de l'agneau mystique dans des cadres quadrilobés). Ces œuvres picturales sont visiblement inachevées.

De là, mouvement vers le jardin sud pour examiner en détail les nombreux remaniements décelables sur la façade méridionale, notamment sur le "donjon" (grosse tour quadrangulaire dont le niveau supérieur a été supprimé en 1936) et l'étroite tour carrée montée en encorbellement à l'angle est, restaurée et aménagée en pigeonnier au XVII$^{ème}$ siècle.

La dernière partie du parcours concernait l'ancienne église priorale placée sous le vocable de N.D. de l'Assomption. De style gothique, elle est devenue paroissiale au XVII$^{ème}$ pour remplacer l'église primitive dédiée à saint Georges et détruite par les huguenots. Cette dernière se situait, nous l'avons dit, au lieu dit Cindrouze (étymologie obscure) à l'est du village, non loin d'une source dont l'eau passait pour guérir les furoncles et qui attirait jadis un certain nombre de pèlerins. Par la suite le culte populaire s'est déplacé de la fontaine vers l'église du prieuré, mais saint Georges est resté le patron de Laramière et se fête le 23 avril. Quant à la source, réputée intarissable, on y faisait encore au XIX$^{ème}$ siècle des processions pour quémander la pluie lors des grandes sécheresses.

C'était l'occasion d'évoquer l'ancienne paroisse de Vialars, petite communauté rattachée à Laramière. Vialars, si l'on en croit le chanoine Albe, avait une église d'origine romane remaniée au XIX$^{ème}$ siècle. "Menaçant ruine", elle a été rasée vers 1960.

Au sortir de l'église nous attendait un assortiment de boissons rafraîchissantes préparé à notre intention par l'aimable maîtresse du logis sous les ombrages de la cour. Point final unanimement apprécié d'une visite studieuse sous la conduite d'un guide éclairé dont les projets pour la sauvegarde et la mise en valeur du prieuré méritent d'être encouragés par les divers services en charge du patrimoine.

*
* *

Après avoir laissé le prieuré, notre groupe est allé jeter un coup d'œil sur le petit bourg de Laramière où plusieurs maisons anciennes sont malheureusement à l'abandon et peut-être vouées à la démolition ou à une restauration hasardeuse. La commune possède plusieurs croix de pierre intéressantes, comme la croix de Sacresta érigée en 1668. La plupart de ces petits calvaires marquaient encore, voici un demi-siècle, une station obligatoire sur le trajet des processions des Rogations.

Quittant alors Laramière notre convoi a traversé plusieurs hameaux et mas où certaines maisons ont conservé l'architecture quercynoise traditionnelle et où plusieurs exploitations agricoles se sont pourvues de vastes bâtiments d'élevage.

But de l'expédition : le minuscule village de Fontaynous rattaché à la commune aveyronnaise de Martiel et implanté à quelques dizaines de mètres au delà du ruisseau qui matérialise la frontière entre Lot et Aveyron.

Avant la Révolution, Fontaynous et Martiel faisaient partie du diocèse de Cahors. A Fontaynous se trouvait une grange monastique dépendant de l'abbaye voisine de Loc Dieu qui y avait établi une paroisse attestée en 1130 sous le patronage de Notre-Dame. Le "bourg" comprend en tout et pour tout : l'église (restaurée au XVIII$^{ème}$ siècle), les vestiges de la grange, fortifiée au XV$^{ème}$ avec adjonction d'une tour ronde couronnée de mâchicoulis et, à côté de l'église, une belle demeure classique du XVII$^{ème}$ (le "château") qui était la résidence d'été des abbés de Loc Dieu et a longtemps servi de presbytère.

A une centaine de mètres au nord de l'église on voit les ruines d'un grand lavoir alimenté par une source qui disparaît lors des périodes de sécheresse, comme on peut le constater aujourd'hui. Une tradition locale rappelle qu'autrefois l'eau de cette source était utilisée pour

soigner les enfant chétifs, aux jambes malformées. Les trempait-on dans le petit bassin précédant le lavoir, comme c'était l'usage ailleurs ? Cette pratique n'était sans doute pas étrangère au culte d'un certain saint Fort dont l'église de Fontaynous possédait une minuscule relique récemment dérobée.

Ce site champêtre est en bonne voie de réhabilitation grâce aux bénévoles de l'association "Les amis du moulin et du lac de Bannac" qui y organisent des animations à l'occasion du 15 août.

*
* *

L'après-midi touchait à sa fin. Pour beaucoup l'heure était venue de se séparer. Restait un petit groupe d'irréductibles qui, avant de rejoindre Cahors, a décidé de faire une ultime pause à Beauregard pour voir ou revoir la halle, la tour de l'ancien hôtel de ville, quelques vestiges architecturaux et s'interroger longuement sur un linteau de maison aux inscriptions énigmatiques. Sans oublier un détour par le château de Marsa avec sa tour du XIII$^{ème}$ siècle et ses imposants bâtiments postérieurs dominant l'ancien vivier seigneurial devenu un des plus beaux lavoirs restaurés du Causse de Limogne.

Pierre DALON

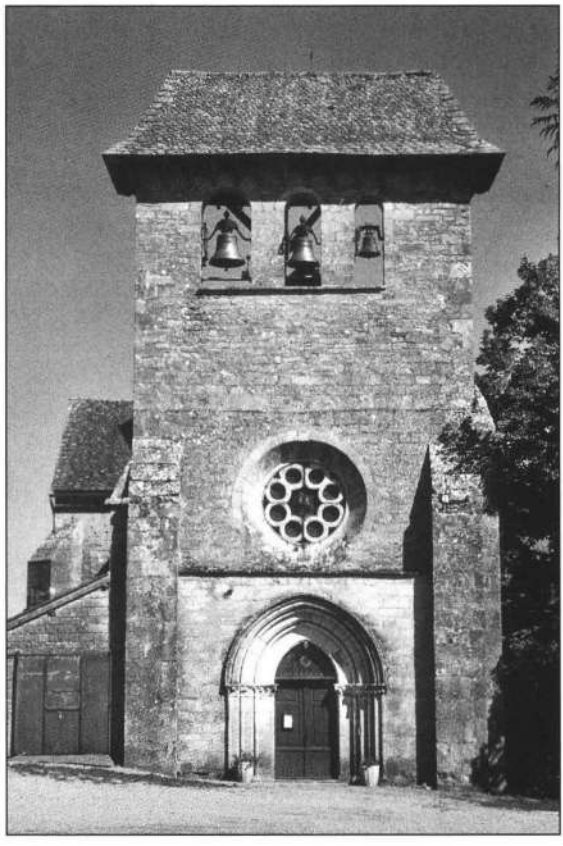

*Fig. 1 : Laramière. Eglise N.D. de l'ancien prieuré, devenue paroissiale (cl. Dalon).*

*Fig. 2 : Prieuré de Laramière. Vue d'ensemble de l'aile sud (cl. Dalon).*

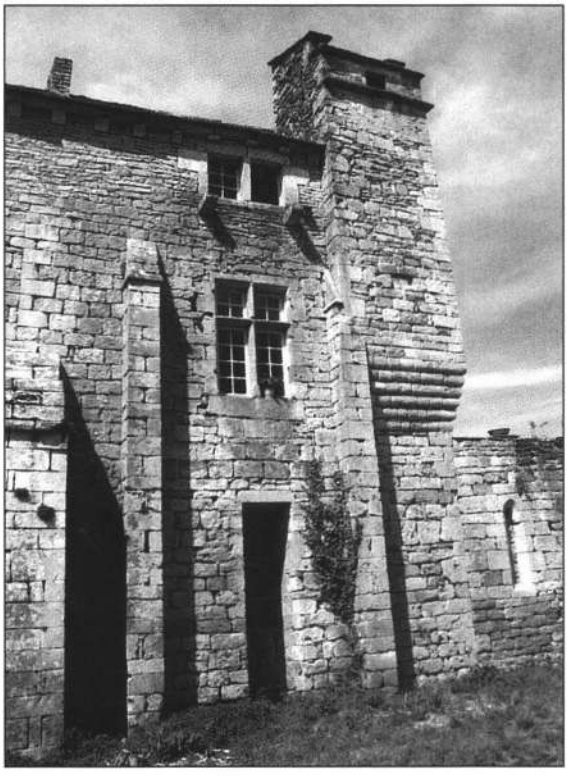

*Fig. 3 : Prieuré.*
*Partie orientale de l'aile sud.*
*(cl. R. Soulié).*

*Fig. 4 : Prieuré. Aile sud*
*(cl. R. Soulié).*

*Fig. 5 : Enfeus du mur sud de l'église (cl. Dalon).*

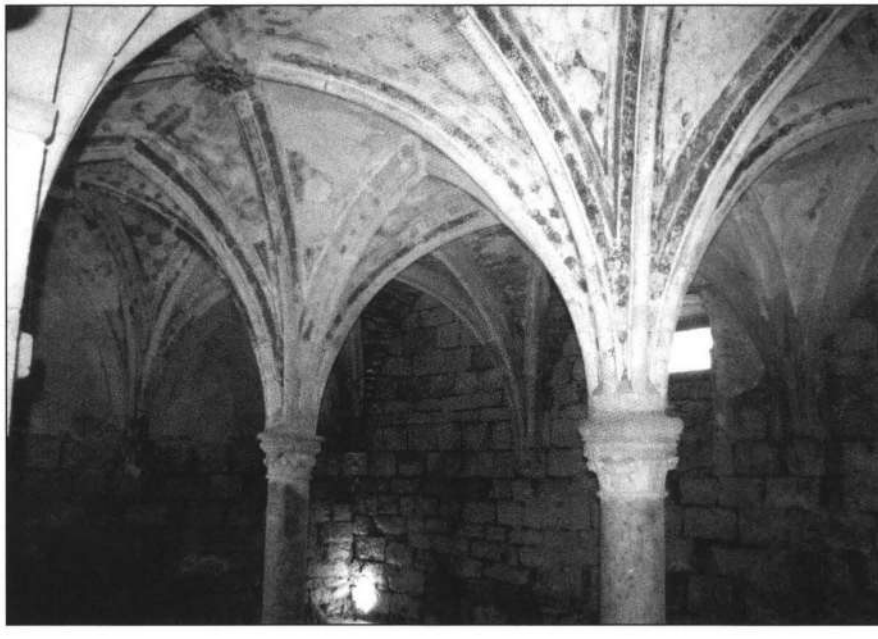

*Fig. 6 : Prieuré. Salle capitulaire (cl. R. Soulié).*

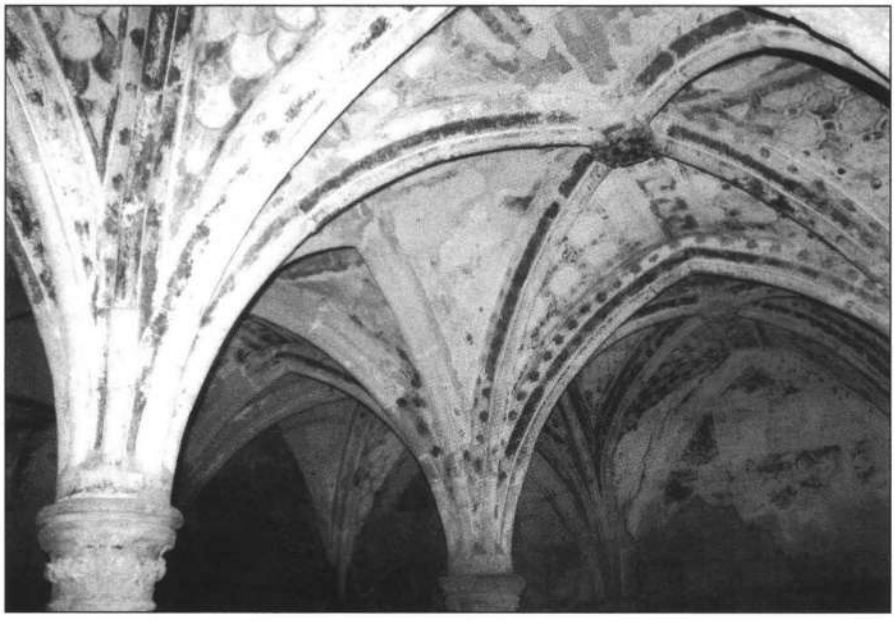

*Fig. 7 : Prieuré. Voûtains peints de la salle capitulaire (cl. R. Soulié).*

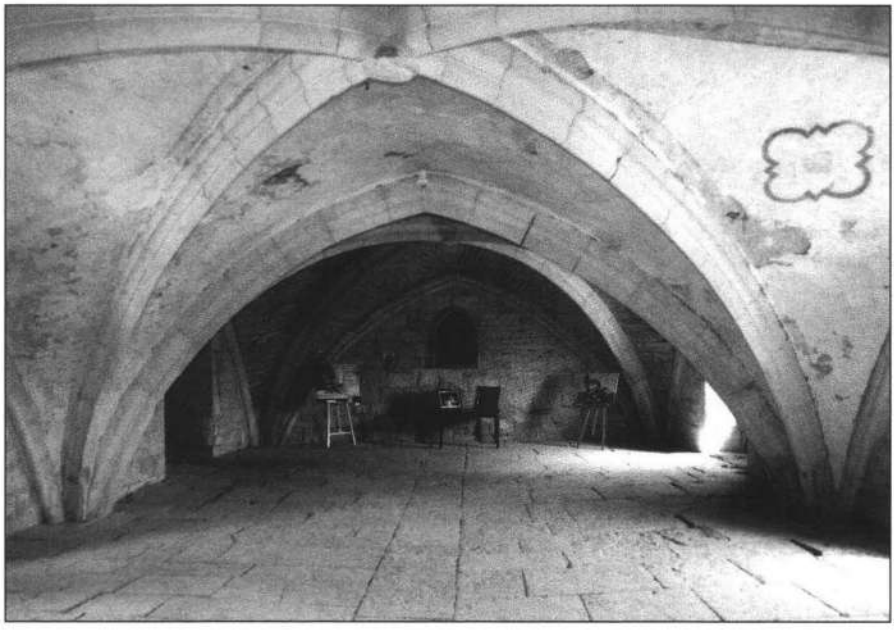

*Fig. 8 : Prieuré. Grande salle de l'aile sud, état actuel (cl. R. Soulié).*

*Fig. 9 : Laramière. Ancien moulin du prieuré (cl. R. Soulié).*

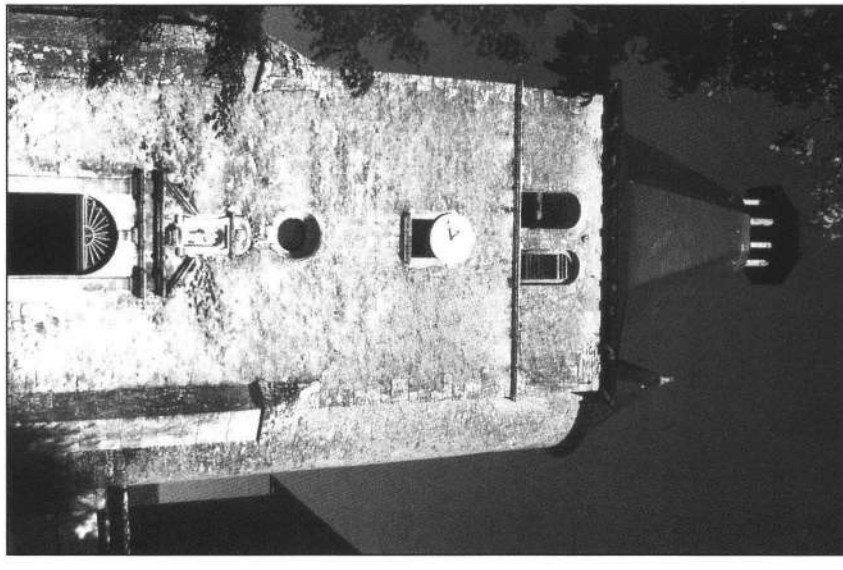

*Fig. 10 : Fontaymous. L'église (cl. Dalon).*

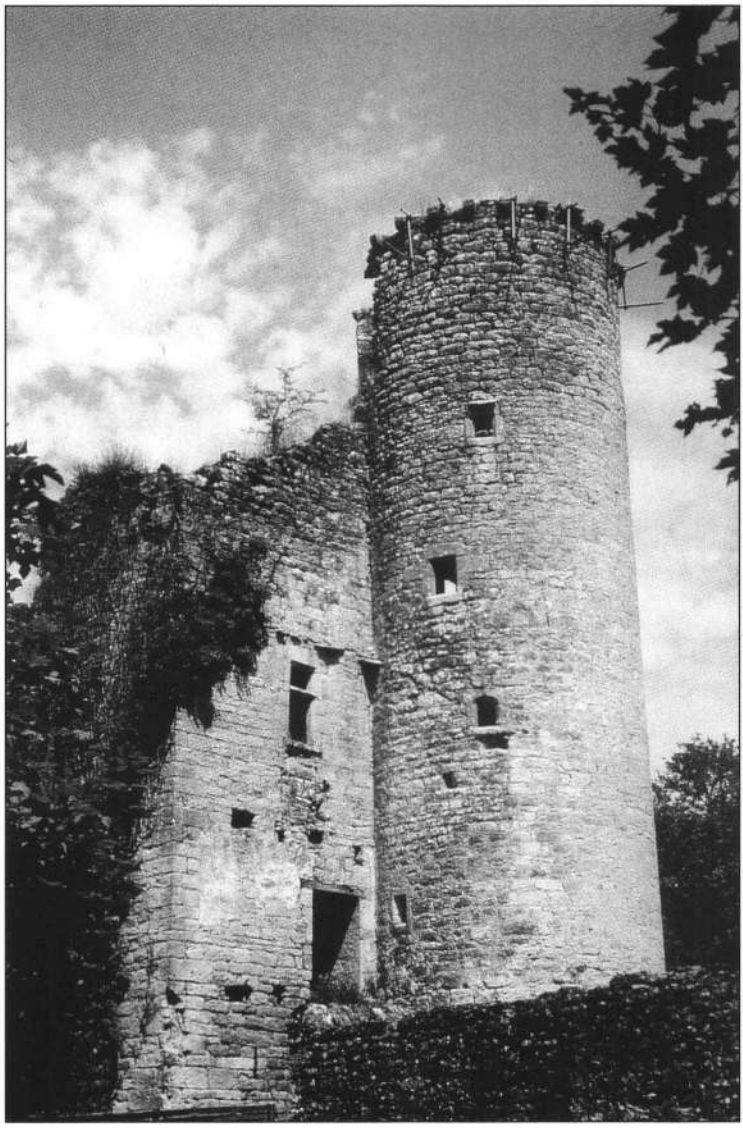

*Fig. 11 : Fontaynous.*
*Vestiges de la grange fortifiée de l'abbaye de Loc-Dieu (cl. Dalon)*

# BIBLIOGRAPHIE

**CAHORS PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS**

*par Nicolas Savy. Editions Colorys, Cahors, 2005, 16x24, 158 p.*

C'est en 1345, après la prise de Bergerac, que Cahors entre vraiment dans la guerre de Cents Ans. Sous l'impulsion royale, les consuls entreprennent aussitôt une campagne de fortification sans précédent. Ils doivent établir de nombreuses contributions fiscales pour financer les travaux nécessaires, payer les soldats, rémunérer la main d'œuvre civile, acheter l'armement, sans oublier le paiement des traités conclus par nécessité avec les routiers anglais qui infestaient les alentours de la ville.

L'auteur étudie l'organisation de la défense, la structure des fortifications, le rôle de Cahors dans la défense du Quercy, les difficultés pour le maintien de la vie urbaine, les "malheurs du temps" (épidémies, de peste, problèmes de ravitaillement, aléas climatiques et disettes). Il faudra attendre les années 1440 pour que la capitale du Quercy, appauvrie et avec une population réduite de moitié, retrouve la paix.

*
* *

**LARAMIÈRE EN QUERCY**

*par Gisèle Cazeaux. Editions de la Bouriane, 2005. 16x24, 232 p.*

Cette monographie rassemble une moisson de renseignements, puisés aux sources les plus diverses, sur cette commune du Causse de Limogne limitrophe de l'Aveyron, surtout connue pour son prieuré fondé au XII$^{e}$ siècle.

Le lecteur y trouvera mention ou transcription de nombreux documents propres à satisfaire sa curiosité et le chercheur pourra avec profit suivre d'intéressantes pistes d'investigations qui lui sont proposées. L'ouvrage est plus particulièrement dédié aux habitants de Laramière qui apprécieront d'y retrouver l'histoire de leur commune et éventuellement la trace de leurs aïeux.

*
* *

**MARCHANDS ET NÉCOCIANTS QUERCYNOIS DU XVII^e^ AU XIX^e^ SIÈCLES**

*par Françoise Auricoste. Ed. Lacour, Nîmes, 2005. 15x20, 334 p.*

Après plusieurs titres consacrés aux artisans, aux meuniers, aux aubergistes... Françoise Auricoste nous familiarise aujourd'hui avec une corporation très diversifiée et bien hiérarchisée, depuis les humbles colporteurs besogneux jusqu'aux opulents négociants en gros. Ces derniers, habiles en affaires, plus ou moins spéculateurs, souvent prêteurs et fermiers de rentes, accèdent aux sommets de la bourgeoisie et certains arrivent même à s'agréger à la noblesse.

L'auteur nous décrit les difficultés de la profession à une époque où les routes étaient peu sûres et les chemins souvent impraticables. Le trafic fluvial était aléatoire, toujours dangereux, rarement rémunérateur. Les boutiquiers formaient une catégorie à part, la plus nombreuse, qu'il s'agisse du petit marchand de chandelles gagnant chichement sa vie ou du prospère marchant drapier vivant bourgeoisement.

On s'en doutera, la plupart des riches négociants n'ont guère souffert de la Révolution. Déjà, sous l'Ancien Régime, beaucoup avaient acquis des domaines délaissés par les aristocrates désargentés. Profitant de la vente des biens nationaux, ils ont pu accroître leur patrimoine foncier en achetant terres, couvents ou châteaux.

En fin d'ouvrage on trouvera un index des principaux marchands cités avec indication des références d'archives les concernant.

*
* *

**Notes de lecture**

**PRÉHISTOIRE DU SUD-OUEST**
(n° 12, 2005-1)

- La petite grotte du Pech de Cavaniès : témoin d'une occupation du Paléolithique supérieur (L.A. Lelouvier, P. Caillat, T. Salgues).

**QUERCY-RECHERCHE**
(n° 120, juillet-septembre 2005)

- Résurgences du centre Lot (J.G. Astruc)
- La faune des vallées de la Rauze et du Vers (A. Kühnel).
- Circuit des oppidums gaulois (J.L. Obereiner).
- Le cabinet d'alchimie du château de Cénevières (G. de Braquilanges et J.L. Obereiner).

**Revue Midi-Pyrénées Patrimoine**
(n° 3, juillet-septembre 2005)

- Photographier le patrimoine (article sur le cabinet de physique du collège Gambetta de Cahors).
- Les paysans de Roucadour : 7000 ans d'histoire sur le Causse de Gramat.
- Les peintures romanes de Moissac. Ancien logis abbatial. Histoire de l'art et restaurations.

**Olt (La votz de Carcin e de Nauta Guiéna)**
(n° 10/11, 2005)

Numéro consacré à Arnaud Lagaspie de Catus (1873-1963), poète et chansonnier qui fréquenta les cabarets parisiens avant 1914. Après la guerre il revint vivre à Catus, exerçant la profession de quincaillier, mais continua d'écrire poésies et chansons, en français mais aussi en langue d'oc. Il fit partie du *Grelh Carcinol*, animé par Jules Cubaynes, et collabora au *Journal du Lot*.

# LE LOT ET LA LOI DE SÉPARATION

L'histoire de la séparation des Eglises et de l'Etat est-elle une histoire périlleuse ? Des historiens, et non des moindres, ont attribué ce qualificatif à l'histoire de périodes douloureuses et plus récentes de notre histoire contemporaine (Vichy, la guerre d'Algérie). Peut-on penser que cent ans écoulés presque jour pour jour depuis le vote définitif de la fameuse loi garantissent la sérénité des chercheurs avec ce fameux recul bien souvent abusivement invoqué ? Oui, sans doute, quand on observe la qualité des ouvrages récemment parus, celle aussi des contributions aux divers colloques qui ont rassemblé depuis un an de nombreux universitaires français et étrangers [1].

Histoire non périlleuse alors ? Ce n'est pas si sûr puisque, à l'évidence, cet épisode de notre héritage commun possède toujours une charge passionnelle considérable, et pour bien des raisons.

Tout d'abord cette loi de séparation apparaît aujourd'hui fondatrice d'une des valeurs essentielles de notre vie citoyenne, la laïcité. Même si le mot ne figure pas dans la lettre de la loi, on tient là une des bases majeures du pacte républicain qui scelle l'union des Français audelà de leurs différences religieuses. La vivacité des réactions dans la société civile et dans le monde politique lorsque certains, venus de ces deux horizons, proposèrent récemment une révision de la loi en témoigne. Pour la majorité, toucher à la loi serait ébranler une des colonnes du temple et par là parait inacceptable, même si le contexte d'origine se trouve modifié par l'arrivée dans le paysage religieux français, d'une confession évidemment absente alors. Cette arrivée a donc ranimé avec les affaires que l'on sait cette charge passionnelle.

En second lieu, cette loi n'a pas seulement modifié les institutions, fondé un autre type de rapports entre les Eglises et l'Etat, elle a, par son essence même, touché à ce qu'il peut y avoir de plus personnel, de plus intime chez ceux qui font d'une croyance religieuse le guide de leur vie. Les interrogations des croyants face à cette loi, si l'on se réfère aux catholiques, aggravèrent les conditions de sa naissance puis de son application. Cela, pour l'historien ou l'observateur de 2005, peut paraître bien singulier à l'heure où la hiérarchie et les fidèles la considèrent favorablement et en exploitent toutes les possibilités. L'émotion serait plutôt du

côté de ceux qui considèrent que l'Etat fait la part trop belle à l'Eglise catholique dans ses manifestations publiques, ses commémorations, etc. Les passions ne sont pas éteintes.

A vrai dire, on mesure mal aujourd'hui, où la religion paraît largement marginalisée, le climat conflictuel dans lequel la loi a été adoptée. Alors qu'il est devenu banal chez les historiens de la présenter maintenant comme un texte d'apaisement, les catholiques l'ont reçue comme un texte de rupture et une loi de combat. De fait, c'était le dernier épisode de l'affrontement entre l'Eglise catholique et l'Etat. Depuis 1878 la laïcisation de l'espace public, de la société, de l'enseignement en 1904 (ce qu'il n'y a pas lieu de développer ici) posait essentiellement la question des rapports avec Rome et l'avenir du traité qui les régissait depuis 1801, le Concordat. L'idée de la Séparation prit ainsi une nouvelle actualité et se conclut par le vote final du Sénat le 6 décembre 1905, cinq mois après le vote des députés.

On ne saurait donner non plus ici une analyse détaillée de la loi. L'Eglise catholique perdait son statut de service public, rétribué par l'Etat, mais la République garantissait la liberté de conscience, tout comme le libre exercice du culte. Certains catholiques ont compris d'emblée ce que la loi offrait, même si l'Eglise perdait ses derniers privilèges : c'était la liberté puisque l'Etat renonçait à contrôler le clergé et la nomination des évêques qui depuis 1801 était de son ressort. Gambetta lui-même, indiscutable pourfendeur du cléricalisme, avait mis en garde contre le danger que cette liberté pouvait à terme représenter. Les débats parlementaires, les polémiques dans la presse révèlent donc une situation bien plus nuancée que celle, traditionnellement évoquée, de deux blocs hostiles et irréconciliables face à l'enjeu de la loi : un constat bien réel à l'échelle du pays, il n'est qu'à lire les débats parlementaires, mais aussi lorsqu'on réduit le champ d'observation en faisant un zoom sur le département du Lot. Y retrouve-t-on les débats, les hésitations, les affrontements évoqués plus haut ? Comment la loi fut-elle, dans ce département, reçue et appliquée [2] ? Peut-on définir une originalité lotoise, dans un contexte social, politique et évidemment religieux, bien caractérisé ?

La légitimité et l'intérêt de ce questionnement se fondent sur la réalité d'une identité quercinoise, bien perçue et vécue par la population d'autant que, comme partout en France depuis 1801, les limites départementales se confondent avec celles du diocèse catholique et, la plupart du temps, celles des communes rurales avec celles des paroisses. Députés, maires, évêque, ministres du culte œuvrent et se côtoient dans le même cadre au milieu de populations également familières et attentives aux enjeux du moment. Il faut donc commencer par les connaître, ces

Lotois, au tournant du XX[ème] siècle avec leurs soucis, leurs attentes, tant matérielles que spirituelles et politiques. Il sera temps de présenter ensuite les circonstances de la réception de la loi, avant d'en étudier l'application et les incidences.

*

* *

En 1905 le Lot, département rural à plus de 90%, comme beaucoup d'autres dans le Sud-ouest, était resté à l'écart du grand mouvement d'urbanisation et d'industrialisation dont bénéficièrent d'autres régions françaises. Le réseau urbain se caractérisait par quelques villes administratives modestes, somnolentes qui, sauf Cahors (13 000 habitants), avaient perdu en population depuis 50 ans, Figeac (5 300), Gourdon, Souillac. Une dizaine de bourgs s'animaient surtout les jours de marché. Mais avant tout, la société rurale solide et prospère jusqu'en 1880 se trouvait en 1905 tragiquement sinistrée : la ruine du vignoble, la chute des prix agricoles avaient multiplié abandons et départs. En quarante ans le Lot passa de 295 000 en 1860 à 215 000 habitants en 1906, un record. Les familles paysannes rêvaient pour leurs enfants maintenant peu nombreux un jour meilleur, loin de la terre qui fournit chichement de quoi vivre, dans les emplois modestes mais convoités de l'administration, des chemins de fer. L'école obligatoire avait donné aux garçons la clé de cette promotion [3].

Ce Quercy rural possédait aussi une forte identité religieuse, presque exclusivement catholique. 2000 protestants pratiquants avec quelques temples ne pouvaient, à la différence du Tarn et Garonne voisin, beaucoup compter dans le département qui n'avait par ailleurs aucune synagogue. Un millénaire et demi d'imprégnation chrétienne avait tissé le maillage des paroisses, 427 en 1905 pour 327 communes, servies par 600 prêtres environ. L'Eglise s'affirmait omniprésente dans nos paysages urbains et ruraux par les édifices du culte sans cesse construits, rebâtis, agrandis au rythme des variations démographiques ; ainsi plus de 150 nouveaux ou rénovés dans la seconde moitié du XIX[ème] siècle, églises pseudo gothiques bien repérables aujourd'hui, mais aussi par les calvaires imposants ou humbles croix aux carrefours des chemins ruraux et par les cimetières éloignés des églises désormais. Eglise présente également par ses desservants, issus de milieux modestes et pauvres, paysans et artisans. La bourgeoisie petite et moyenne ne donnait pas d'enfants au petit séminaire de Montfaucon ni au grand séminaire de Cahors où se perpétuait l'esprit des prêtres de la Mission envoyés à Alain de Solminihac, évêque de Cahors au XVII[ème] siècle, par son ami Vincent de Paul. Ce clergé, bien formé, très attaché à ses devoirs, menait une vie simple et honnête, en grande familiarité avec les fidèles, d'autant qu'une

habitude de stabilité maintenait longtemps les prêtres dans leur paroisse, certains à vie. Ce clergé s'appuyait sur la vitalité des congrégations religieuses, féminines surtout, quatre de femmes enseignantes et hospitalières nées dans le Lot au XIX[ème], siècle à Vaylats et à Gramat pour les plus connues, auxquelles s'ajoutaient celles qui s'y étaient établies, comme les sœurs de St-Vincent de Paul.

Eglise enfin présente dans les esprits : son calendrier rythmait et animait la vie des Lotois dans la succession saisonnière des fêtes liturgiques et dans la pratique dominicale. On peut affirmer qu'ils étaient, en général, très attachés à leur religion. Le dimanche voyait le travail des champs rigoureusement suspendu. Les quatre cinquièmes des hommes et les neuf dixièmes des femmes assistaient à la messe le dimanche. La communion pascale précédée d'une confession individuelle apparaît aux historiens comme un bon révélateur de la profondeur du sentiment religieux. Les registres des paroisses permettent d'établir que sur 85 000 hommes en âge de communier en 1905, à peu près 65 000 communiaient à Pâques alors que pour les femmes les chiffres respectifs s'élèvent à 90 000 et à plus de 80 000. Sauf rares exceptions, tous les enfants étaient baptisés, fréquentaient le catéchisme dès 6 ans, faisaient leur première communion. On se mariait à l'Eglise qui accueillait aussi toutes les sépultures. On ne compte pas plus d'une vingtaine d'enterrements civils par an autour de 1905 [4].

La piété se manifestait également au cours des pèlerinages dont celui, très suivi, de Rocamadour (50 000 visiteurs par an) mais aussi dans bien d'autres lieux consacrés à Marie, ND de l'île à Luzech, ND de Velles à Vers... Le culte des reliques et des saints guérisseurs, la bénédiction du bétail, les processions des Rogations dans la campagne pour implorer l'abondance des récoltes au printemps, témoignent d'une piété populaire que bien des prêtres n'osaient décourager. Relever à son propos la christianisation d'anciens rites hérités du paganisme, ou la qualifier de superstitieuse, ne saurait empêcher d'y voir une foi profonde.

Par ailleurs, à côté des anciennes confréries regroupant hommes et femmes pour une dévotion particulière, une œuvre toute moderne paraissait en plein essor : l'Association catholique de la jeunesse française, forte de 1 000 membres dans le diocèse, venus de l'enseignement confessionnel en réaction contre la politique anticléricale. A l'occasion, elle pouvait se manifester de façon spectaculaire.

Deux hebdomadaires locaux défendaient les intérêts catholiques : « la Croix du Lot », fondée en 1892 par l'abbé Magne et « la Défense » créée en 1897 par le chanoine Viguié ; ces deux parutions diffusaient à plus de 10 000 exemplaires chaque dimanche, tandis que la « Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour » tenait le rôle d'un journal officiel du diocèse.

A lui seul ce capital de présence et d'influence expliquerait le traumatisme et la frustration nés de la loi de Séparation, cependant de sérieuses nuances doivent compléter ce tableau.

Pour être considérable, l'influence de l'Eglise connaissait, en 1905, de notables limites. Sur les motivations profondes de la pratique religieuse, l'historien doit toujours s'interroger : impossible de déterminer la part des convictions personnelles et celle du besoin de sociabilité, de rencontres, en habits du dimanche, après des jours de pénibles travaux. La coutume, de pieuses sollicitations, quelque vague terreur de l'au-delà pouvaient amener le pratiquant à l'église.

De notables différences régionales apparaissent aussi. Au Ségala, au Causse central et au Bas Quercy, pays de forte pratique, s'opposaient à l'ouest la Bouriane et la vallée du Lot, de Caillac à Sotarac, et plus encore une auréole de paroisses autour de Cahors et de Figeac où la pratique avait fortement diminué. Peut-on aussi parler d'une pratique catégorielle ? Oui, sans aucun doute. Fonctionnaires, artisans, planteurs de tabac, viticulteurs s'étaient déjà éloignés mais pas forcément les jeunes gens parfois plus fidèles que les adultes et, si la pratique féminine souvent unanime l'emportait sur celle des hommes, elle ne dépassait pas 50% en ville.

Beaucoup plus grave, les années précédant immédiatement le vote de la loi apportèrent de lourdes restrictions à l'action de l'Eglise. La loi sur les associations en 1901 appliquée sans ménagement aux congrégations religieuses et plus encore la laïcisation complète de l'enseignement, le 7 juillet 1904, touchèrent lourdement les congrégations enseignantes féminines de Gramat, de Vaylats pour ne citer que les plus importantes, et les Frères de la doctrine chrétienne. L'expulsion des religieuses qui éduquaient encore en 1904 la majorité des petites filles troubla bien des consciences tandis que les écoles confessionnelles, privées de statuts officiels ne pouvaient fonctionner qu'avec le retour du personnel à l'état laïc et qu'avec la générosité des fidèles. De 210 en 1900, elles n'étaient plus qu'une centaine en 1905.

On soulignera enfin, pour compléter ce tableau, la réalité de malentendus entre clergé et fidèles débouchant sur un véritable anticléricalisme même dans les paroisses où la pratique était générale. Le Quercinois fier et pauvre se méfiait si le curé, longtemps seul notable dans la commune, avait gardé des habitudes de critique, de commandement. Cette méfiance pouvait parfois tourner à une véritable hostilité à la suite d'une circonstance en apparence futile. De plus, très limités dans leurs ressources, beaucoup ne pouvaient s'empêcher de jalouser celui qui, sorti des rangs du peuple, s'était élevé au dessus de lui, avec sa situation de fonctionnaire qui lui assurait la tranquillité. En effet, le concordat de 1801 faisait

des ministres du culte, réformés et israélites compris, des agents de l'Etat. Le desservant d'une paroisse recevait de lui, en 1905, 900 francs par an, ses vicaires 400 francs. On devait y ajouter le casuel, c'est-à-dire les honoraires que le prêtre recevait des fidèles pour célébrer des messes à leur intention et, à l'occasion des baptêmes, des mariages et des funérailles, soit selon la richesse des paroisses, de 1500 à 500 francs par an. A la même époque le revenu moyen d'une famille rurale de 3 à 4 personnes ne dépassait pas 1100 francs par an, impôts déduits, et encore à condition que l'exploitation atteigne 8 hectares, ce qui n'était pas, et de loin, la règle générale. De là le soupçon de richesse des prêtres qui disposaient de presbytères confortables et dont le genre de vie ressemblait bien peu à l'existence si dure du paysan. Soupçons excessifs, car sollicités de tous côtés par des œuvres multiples, les prêtres gardaient des habitudes modiques.

Cet anticléricalisme diffus allait-il influer sur les comportements au moment de la séparation ? Il n'avait en tout cas rien de comparable avec celui qui s'était développé, dans le Lot comme ailleurs, depuis les années 80 surtout, avec les progrès puis la victoire des républicains.

Ceux-ci, en effet, commencèrent à partir de 1879 à conquérir les mairies puis les deux sièges de sénateurs, alors que les quatre députés, jusqu'en 1889, appartenaient au camp conservateur que la famille Murat maintenait dans l'esprit bonapartiste. En 1889, les républicains emportent tous les sièges aux élections législatives et progressivement, suivant en cela l'évolution générale du pays profondément divisé par l'affaire Dreyfus, ces parlementaires lotois glissèrent vers le radicalisme arrivé au pouvoir à Paris. Le corps électoral leur maintint sa confiance aux élections de 1902, sauf à Gourdon où le jeune Louis-Jean Malvy, représentant de la nouvelle génération politique radicale, fut battu par le républicain modéré Albert Lachièze. Il n'empêche, la majorité des maires, conseillers généraux appartenait bien à ce parti qui, dans le Lot très peu touché par le socialisme, garda longtemps sa position hégémonique [5]. Le combat pour la laïcisation totale de la société et la séparation des Eglises et de l'Etat figurait dans son programme et constituait une priorité absolue. L'Eglise catholique compromise par son soutien aux conservateurs, aux antidreyfusards, ne pouvait à ses yeux garder un statut officiel. De plus, il s'agissait bien pour certains radicaux d'une véritable révolution culturelle, celle d'une bataille contre la religion chrétienne et pour l'athéisme, la science contre la foi, la certitude que, selon la pensée d'Auguste Comte, l'humanité dégagée du joug des croyances quitterait l'âge métaphysique pour l'âge positiviste. Il n'y avait donc rien à attendre de Rome dont l'enseignement contre l'esprit des Lumières, contre le libéralisme, contre la civilisation moderne constituait un véritable défi.

Les adeptes les plus convaincus et les plus militants en faveur de la rupture du Concordat se trouvaient donc dans les comités radicaux très souples dirigés par des notables qui quadrillaient le département. La plupart de leurs membres appartenaient à la Franc-maçonnerie : ceux de la loge des « Parfaits Amis » à Gourdon affiliée au Grand Orient de France depuis 1883 et ceux de la loge « le Phare du Quercy » à Cahors fondée trois ans plus tard. Moins élitistes, deux sociétés de la Libre Pensée, l'une à Souillac fondée en 1882 et l'autre plus récente à Cahors en 1904, se vouaient à « la libre recherche de la vérité par les méthodes de la Raison ».Une troisième est attestée à Figeac. La faiblesse de leurs effectifs ne saurait masquer leur influence réelle, développée par la presse locale. A côté du « Journal du Lot », trihebdomadaire, radical modéré, se trouvait « le Réveil du Lot » se définissant comme l'organe de la démocratie progressiste, très anticlérical, parfait relais de l'action gouvernementale. La diffusion de « la Dépêche de Toulouse » demeurait limitée, surtout dans la campagne, freinée par les interdits de l'évêché. Cependant son influence grandissante s'exerçait surtout en ville auprès de ces couches nouvelles chères à Gambetta, fonctionnaires, employés mais aussi commerçants, artisans. Beaucoup d'instituteurs, souvent en lutte avec les desservants de paroisse, diffusaient aussi les idées avancées, dans le droit fil de la Ligue de l'Enseignement, reprochant aux prêtres d'entretenir et d'exploiter la crédulité de leurs ouailles.

Dans un pareil contexte, comment expliquer dès lors le vote des Lotois pratiquants en faveur des candidats radicaux ?

On tient là une originalité du comportement du corps électoral qui, déjà à l'époque, ne manqua pas de questionner les observateurs. Cette opposition entre la vie politique et religieuse se remarque dans d'autres départements français, ceux des régions stagnantes, ainsi l'Ariège dans le Sud-ouest, mais reste inconnue ailleurs, ainsi en Aveyron où le vote conservateur persista dans un milieu à forte pratique, et « a contrario ». dans le Lot et Garonne où déchristianisation et vote radical allèrent de pair. On peut invoquer pour l'expliquer que les parlementaires protestaient, au cours de leurs campagnes, de leur respect pour la religion et la liberté de conscience. « Le curé à l'église, l'instituteur à l'école », affirment-ils, moins anticléricaux dans le Lot qu'à Paris. Cependant, si le paysan vote contre son curé, c'est qu'il ne croit pas que son vote puisse nuire à ses intérêts religieux et il attend de son élu en ces temps difficiles de quoi améliorer son sort : des faveurs administratives, des permis de planter le tabac, des appuis pour obtenir un emploi dans la fonction publique. « Nos paysans qu'une terre fatiguée ne veut plus nourrir, appartiennent à quiconque les aide à vivre » écrit Jean Calvet en 1905 [6]. Ainsi on peut dire que poli-

tique et pratique religieuse ne font pas bon ménage dans l'esprit des Lotois qui refusent de les mêler.

*
* *

C'est dans un tel contexte que la loi de séparation fut attendue et reçue chez nous. Déjà, le 21 août 1902 le Conseil Général avait voté une motion en faveur de l'abolition du Concordat de 1801, par treize voix contre dix et cinq abstentions. Il se plaçait ainsi dans le groupe des 34 conseils qui en France firent de même sur les 87 existants. La rupture des relations diplomatiques avec le pape, Pie X, à la suite du voyage du président Loubet à Rome rendait la séparation inévitable. La discussion parlementaire débuta le 21 mars 1905 à la Chambre des députés. A Cahors, deux jours après, Mgr Enard, à la tête du diocèse depuis 1896, fit connaître sa position dans une lettre pastorale lue en chaire le dimanche suivant. Il dénonçait la séparation jugée néfaste pour l'Etat et pour l'Eglise et appelait à la signature de pétitions pour lutter contre la spoliation qui se préparait. Des registres distincts pour les hommes et pour les femmes de plus de 21 ans furent ouverts. Une dizaine de communes seulement, dispersées sur tout le Lot, s'engagèrent vraiment avec le moins de succès dans l'ouest, en Bouriane. Une rude polémique opposa « la Défense » qui dénonçait les persécutions et « le Journal du Lot » qui traitait l'évêque de « maître gaffeur » et stigmatisait cette Eglise intolérante, prétentieuse et soumise à Rome.

« La Dépêche », avec son directeur Arthur Huc, plus antireligieux qu'anticlérical, voulait porter un coup mortel à l'Eglise de France en proposant une réforme calquée sur la Constitution civile du clergé de 1790, visant à la soumettre totalement à l'Etat souverain, sans se soucier de sa structure hiérarchique ni de son lien avec Rome [7].

Le vote de la loi, le 3 juillet 1905, au terme du plus long débat de la III[ème] République, divisa les députés lotois : celui de Figeac, Louis Vival, se signala par la part active qu'il prit à son élaboration, au contraire Emile Rey, député de Cahors, s'abstint, et Albert Lachièze, député de Gourdon, vota contre. Le 6 décembre à leur tour, les trois sénateurs votèrent la loi : Jean-Alfred Cocula et Jean-Henri Costes étaient radicaux et Louis Pauliac, républicain. Votes sans surprise, bien conformes aux étiquettes politiques, avec cependant une dose d'inquiétude chez des républicains convaincus, comme ce docteur Rey, très populaire en Quercy pour son rôle en faveur des victimes du phylloxéra.

La loi votée et applicable immédiatement, comment la population lotoise la reçut-elle et réagit-elle à sa mise en œuvre ?

Le 23 décembre, un tract de quatre pages, imprimé et diffusé à Cahors, proteste violemment : « La Séparation est un vol, elle amènera la fermeture de beaucoup d'églises, elle traite les prêtres comme des malfaiteurs publics, par conséquent elle doit être regardée comme le commencement de la persécution religieuse... Les catholiques de France ont le devoir impérieux de refuser leur voix à tous les députés et sénateurs qui ont voté cette loi ».

On peut douter de voir là l'expression d'une majorité de catholiques lotois. On ne pouvait parler de persécution à la lecture du premier article de la loi : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... » et aussi de l'article deux : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». L'Eglise, certes, achevait de perdre ses anciens privilèges et la France devenait une sorte de libre marché du religieux. Les pertes financières étaient lourdes et les fidèles devaient maintenant assumer l'entretien du clergé.

Pouvait-on par ailleurs parler de vol ? L'article 13 prévoyait que des « associations cultuelles » formées par les paroissiens seraient chargées de gérer les biens ecclésiastiques en lieu et place des anciennes fabriques, tandis que les édifices du culte seraient laissés gratuitement à leur disposition. Ces articles, connus dès le vote des députés en juillet, n'entraînèrent pas de réaction massive chez les catholiques lotois. Au contraire, spontanément, au cours du mois d'août et de septembre, des associations paroissiales virent le jour à tel point que, dans une lettre pastorale du 30 septembre l'évêque manifesta à ce propos une inquiétude et conseilla de ne pas continuer et d'attendre. Cependant il proposait d'établir des listes pour de futurs comités « qui devraient s'occuper des intérêts multiples de la paroisse ». Voilà incontestablement des signes de modération recueillis chez des fidèles plus décidés à s'adapter à la nouvelle situation mais que l'évêque entend contrôler.

De leur côté, une partie des anticléricaux, guidés par « La Dépêche de Toulouse » et les associations de libre pensée, se montra très déçue par la modération de la loi. Ils protestaient surtout contre l'article 4 expressément voulu par Briand, le rapporteur de la loi, et Jaurès. Cet article spécifiait que les associations cultuelles seraient formées « en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ». L'Eglise conservait donc le contrôle des associations, sa hiérarchie était reconnue et « la Dépêche » jugeant désastreuse cette concession estima que la réforme était manquée, « du seul fait qu'elle ne défaisait pas la structure séculaire de l'Eglise catholique ». Avant même le vote du Sénat, elle lance un appel à la révision de la loi par la voix des députés radicaux de la Haute Garonne qui souhaitaient une séparation intégrale. Briand fut même traité de « socialopapalin ».

Ces positions assurément n'avaient l'adhésion que d'une modeste frange de la population lotoise et d'un cercle restreint d'ennemis déclarés du fait religieux. Le Conseil général du Lot se rallia, pour sa part, au texte officiel en votant la motion suivante : « Le Conseil général compte sur la fermeté du gouvernement pour assurer l'exécution intégrale de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et en même temps pour affranchir de toute ingérence la liberté de conscience contre toute atteinte ou contre toute entrave de quelque côté qu'elle vienne ».

L'application pratique de la loi, cependant, allait, dans le Lot comme ailleurs, créer de réelles tensions, diviser les esprits, mettre à mal les bonnes volontés favorables à l'apaisement.

A côté de mesures symboliques comme le retrait de la franchise postale au clergé, la dévolution des biens ecclésiastiques aux associations nécessitait qu'en fut réalisé, au préalable, l'inventaire. L'article 9 stipulait qu' « à défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seraient attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales ». Le député de l'arrondissement de Figeac, Vival, avait pris une part très active à la rédaction de cet article dont le danger n'échappait pas aux catholiques. Il s'agissait donc de faire vite pour garantir la permanence et la jouissance des biens aux futures associations.

Dans cet esprit, l'évêque adopta une attitude conciliante. Au début de l'année 1906, la « Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour » publia le texte d'une protestation que les curés devaient lire publiquement au moment où les agents de l'administration se présenteraient à la porte des églises, mais on n'y trouve aucune consigne de résistance. Au contraire il est recommandé aux marguilliers (les sacristains) d'agir avec sagesse et simplicité, de faire un inventaire préparatoire des biens, des titres de propriété, de répertorier les dégradations éventuelles des bâtiments ne servant pas au culte (presbytères, séminaires...)

La question la plus délicate concernait les vases sacrés qui pour les catholiques, conservaient dans le tabernacle des églises les hosties consacrées : la présence de Dieu parmi les hommes. L'évêque demandait de les transférer le plus dignement possible au presbytère et de laisser les tabernacles ouverts.

Le ministre de l'Intérieur qui gérait les cultes, souhaitait vivement que les opérations d'inventaire soient menées avec diligence. 937 au total étaient prévues dans le Lot, dans les paroisses et leurs annexes. Le 25 février 1906, le préfet par télégramme officiel donnait les chiffres suivants : 565 inventaires terminés, 372 encore à faire. 28 seulement avaient été retardés à la suite d'incidents, dont 18 par suite de l'opposition des « représentants légaux des établissements ecclésiastiques » c'est-à-dire

du clergé local, les 10 autres par suite de la résistance du public, avec le soutien du clergé dans 2 cas seulement. On ne connaît pas cependant le nombre de cas où, sans avoir été retardés, les inventaires avaient donné lieu à des incidents. Le préfet pouvait malgré tout se féliciter de ces résultats et de la stratégie recommandée par le ministère : procéder rapidement et de façon inopinée, à la même heure dans plusieurs communes limitrophes, pour fractionner les manifestants éventuels ; en cas de résistance, se retirer et revenir sans prévenir.

Ainsi moins d'une dizaine de prêtres se signalèrent par leur attitude hostile et parfois agressive, une quinzaine d'autres par leur refus de coopérer. C'est peu. A Cahors, Figeac, dans les chefs lieux de canton, les inventaires se firent pacifiquement. La résistance fut davantage le fait de petites localités soumises à leur curé ou sous la coupe de maires réactionnaires. A Concorès, le curé, ne reconnaissant pas la loi, refusa de donner les clés. A Sabadel, le curé a disparu, la foule se fait menaçante et le maire conseille aux agents de l'Etat de se retirer. Ailleurs le curé calme le jeu mais n'est pas toujours écouté : ainsi à Vidaillac, canton de Limogne, le 5 mars la foule occupe l'église, fait sonner les cloches, refuse de laisser faire l'inventaire contre l'avis du curé. Des manifestations de piété spectaculaires dramatisent parfois l'épisode. A Ste Colombe, le 3 mars, une procession de 200 hommes et 200 femmes accompagne le Saint Sacrement de l'église au presbytère.

Les épisodes violents, limités en nombre mais exploités par la presse des deux bords, révèlent la dangereuse dérive que la loi pouvait entraîner. On en retiendra quelques uns à titre d'exemple. Le 6 mars, à Linars, commune de Concorès, après refus d'ouvrir, la porte de l'église, bloquée par un amoncellement de madriers et de chaises, dut être brisée. A l'intérieur, trente femmes se donnant le bras barraient le passage. Le curé les fit s'écarter mais il fallut encore briser la porte de la sacristie pour procéder à l'inventaire. Deux jours plus tard, à Laramière, canton de Limogne, il ne put être effectué. Voici le récit publié dans « La Dépêche » du 9 mars : « L'inventaire qui n'a pu être fait, hier, à Laramière, canton de Limogne, pour éviter une effusion de sang, a donné lieu à de violentes bagarres. Au moment où M. Fontès, percepteur, se présentait, accompagné de M. Berty, commissaire de police à Cahors et trois brigades de gendarmerie, il trouva la porte de l'église barricadée et obstruée avec deux charrettes et une charrue. Cent cinquante personnes, dont quelques unes armées de bâtons, ayant refusé de laisser avancer le représentant de la loi, les sommations furent faites et ordre fut donné à la gendarmerie de faire disperser la foule. Un corps à corps eut lieu, des coups furent portés aux gendarmes ; l'un d'eux, le gendarme Martini, fut légèrement blessé et Berty giflé par Mme Marie Raillet veuve Aymond,

âgée de 40 ans. Elle a été mise en état d'arrestation pour outrages et rébellion et conduite à la maison d'arrêt de Cahors. Son arrestation a été maintenue ».

A Aynac, la résistance fut organisée par le maire, Raymond de Toulouse-Lautrec, maire depuis 1904, et son épouse, Louise de Turenne, particulièrement acharnés. Le 25 février, une première démarche des agents des domaines échoua en raison de l'hostilité de la foule groupée autour de son maire et de son conseil municipal. On crie « Vive la liberté ! » Nouvelle tentative infructueuse le 8 mars, avec une église aux portes murées, entourée d'arbres abattus dans le parc du château, des guetteurs sur les chemins pour prévenir de l'arrivée des fonctionnaires. Le préfet recula après avoir mis deux compagnies du 7ème régiment d'infanterie de Cahors en état d'alerte. Sans peine, l'inventaire fut effectué le 8 avril, en l'absence du maire, révoqué par Clémenceau, ministre de l'Intérieur.

Les républicains favorables à l'application de la loi surent aussi se manifester lors des inventaires : ainsi, pour citer deux cas, à Constans, 25 personnes attendent le percepteur devant l'église, lui fournissent deux témoins pour aller chercher le curé qui refusait l'entrée, même attitude à Leyme où cinquante manifestants sont prêts à porter secours aux fonctionnaires.

La date plus tardive des incidents et des violences, fin février mars, puis l'apaisement dans les mois qui suivirent, doivent être mis en relation avec des événements tant extérieurs que locaux.

Le premier relève de la condamnation formelle, le 24 février 1906, par le pape Pie X de la loi de séparation et de ses conséquences, notamment ces associations cultuelles à qui devaient être remis tous ces biens inventoriés. Cette condamnation put renforcer les opposants : le curé d'Aynac lut la condamnation en chaire. L'intransigeance pontificale suscita, par contre, la colère des partisans de la loi et, pour les plus radicaux, la certitude qu'une quelconque entente se révélait désormais impossible avec l'Eglise catholique et son chef « Monsieur Sarto ». Ils réclament dans « La Dépêche » une fermeté accrue et se félicitent de la désorganisation de l'Eglise de France que le refus des cultuelles ne manquera pas de créer. De fait, la moitié de l'épiscopat français rejetait cette politique du pire choisie par le Vatican et aurait volontiers accepté les associations. Sa reprise en mains par Rome ne tarda pas.

Le second événement touche précisément le Lot; en cette fin de février, Mgr Enard, évêque depuis 10 ans, fut élevé au siège archiépiscopal d'Auch. C'est le dernier évêque concordataire du diocèse où il aurait souhaité rester. De tempérament légaliste, il n'avait rien fait, tout en protestant, pour envenimer les situations et sa sensibilité gallicane, c'est

à dire attachée à une certaine distance avec Rome, était connue. Très aimé de son clergé pour ses manières simples, voie un peu frustes, il fit tout son possible pour continuer à administrer son diocèse en attendant l'installation de son successeur, le 22 août.

Celui-ci faisait partie du premier groupe d'évêques choisis par le Pape seul, sans contrôle de l'Etat comme sous le Concordat. On devine les critères du choix : Victor Laurans, ancien vicaire général de Mende, évêque de Cahors jusqu'en 1911, appuya et exécuta sans nuances les directives romaines.

Pendant ce temps, à Paris, l'inquiétude grandissait face aux désordres. Il y eut mort d'homme à Boeschepe dans le département du Nord. Fin mars, Clémenceau, ministre de l'Intérieur, suspendit les inventaires « s'ils exigent l'usage de la force » affirmant « que la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas les chandeliers dans une église, ne vaut pas une vie humaine ». Dans le Lot, les 20 derniers inventaires s'achevèrent normalement en avril et mai [8].

Les catholiques intransigeants espéraient cependant que les électeurs désavoueraient la loi et que ces épisodes achèveraient de les convaincre. Leur presse, l'évêque et une large partie du clergé poussaient à sanctionner ceux qui avaient soutenu la loi. Peine perdue, puisque aux élections législatives du 6 mai 1906, les Lotois, malgré une légère décrue des votes radicaux, en élirent deux au Parlement : Vival à Figeac, L.-J. Malvy à Gourdon qui battait Lachièze, opposant à la loi, et un républicain modéré à Cahors qui devançait de Monzie [9].

L'application de la loi dans les mois et les années qui suivirent n'alla pas sans entraîner de nouveaux remous, de nouvelles occasions d'affrontement. Le budget des cultes étant supprimé, le clergé se trouvait désormais sans rétribution officielle, son entretien à la discrétion des fidèles. L'article 11 de la loi prévoyait cependant que les prêtres âgés d'au moins 60 ans et ayant exercé leur ministère depuis au moins 30 ans recevraient une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement. Ceux de plus de 45 ans ayant exercé au moins 20 ans recevraient une pension annuelle et viagère égale à la moitié de leur traitement. Les autres, en service, pourraient recevoir une indemnité progressivement réduite jusqu'en 1909.

Avant son départ, Mgr Enard sollicita la générosité des paroissiens pour assurer aux desservants un niveau décent, en attendant l'organisation d'un denier du clergé par son successeur, en 1907. Chaque famille était invitée à donner selon ses moyens, un montant global étant fixé pour chaque paroisse. Fin 1906 les dons s'élevaient à un peu plus de 60 000 F ; il en aurait fallu 100 000 pour équilibrer le budget du diocèse. La modestie des dons, malgré les appels répétés de la hiérarchie, peut

s'expliquer par la gêne de bien des familles rurales mais surtout par les habitudes du passé ignorant la rétribution régulière des prêtres. De fait, après 1908, le niveau du clergé baissa sensiblement. Les parents dissuadèrent plus facilement les enfants attirés par la prêtrise. Les vocations diminuèrent d'autant que les structures d'accueil, nous allons le voir, durent fermer leurs portes.

*

* *

Le refus absolu des associations cultuelles depuis la condamnation pontificale de février 1906, renforcée par l'encyclique « Gravissimo officii » le 13 août 1906 posait la question du sort des biens de l'Eglise. L'Etat prolongea le délai de leur formation jusqu'en décembre 1906. Mais après ? Certes la loi accorda la jouissance d'abord précaire puis définitive en 1908 des édifices du culte aux desservants mais pour le reste, la loi fut exécutée ; l'administration fit savoir dès le 15 décembre qu'elle allait procéder au séquestre, à commencer par la résidence épiscopale, l'actuel musée de Cahors, le 18 décembre. Ce jour-là, l'évêque à l4h se dirigea vers une maison du Cours de la Chartreuse, avec ses vicaires généraux. La foule l'y attendait à genoux et criait « Vive Monseigneur ! », « Vive Pie X ! », «Vive la liberté ! ».

Le 23, le commissaire de police et 6 agents se présentèrent au grand séminaire déjà quitté par les 70 séminaristes. Le directeur et le personnel refusèrent de se retirer et après avoir lu une protestation. « On nous chasse brutalement, sans indemnité, avec l'espoir secret de ruiner notre œuvre... Nous cédons à la force », ils furent conduits fermement vers la sortie. Cela en toute discrétion. Au contraire, l'évacuation forcée du petit séminaire de Montfaucon, vidé de ses élèves, rassembla une foule massée devant les grilles, le 10 janvier, de grand matin. 80 gendarmes quadrillaient le village et dispersèrent la foule tandis que le sous-préfet de Gourdon faisait briser les portes à la hache. Le directeur Mr Aldhuy refusant de sortir fut expulsé « manu militari » ainsi que quatre professeurs restés avec lui.

Quinze jours auparavant le préfet avait fait apposer les scellés sur toutes les portes du château de Mercuès, résidence des évêques depuis des siècles. Vendu comme bien national sous la Révolution, il avait été racheté personnellement par Mgr Bardou, évêque de Cahors, en 1861, et ainsi remis dans le patrimoine de l'Eglise. Le bureau de bienfaisance de Cahors, celui de Mercuès espéraient bénéficier de sa saisie. L'hôpital de Cahors souhaitait y établir un sanatorium. Vendu aux enchères publiques, il fut vidé de ses meubles, l'Etat se réserva les tapisseries, aujourd'hui à la préfecture. Le bâtiment ne trouva preneur qu'en 1914

auprès d'un acheteur parisien que l'excommunication lancée par Mgr Cézerac qui succéda en 1911 à Mgr Laurans, ne troubla pas.

Restait la question des presbytères, bien plus proche des fidèles. La loi les attribuait aux communes, toujours en l'absence des cultuelles, et chacune selon sa sensibilité détermina sa solution. Celles qui voulaient en donner aux desservants la jouissance gratuite se firent rappeler à l'ordre par le préfet qui annula leur décision. Sauf dans quelques municipalités anticléricales, des solutions amiables et des niveaux de loyer peu élevés nourrirent l'apaisement. A Souillac cependant, faute d'accord, le curé doyen, refusant de quitter les lieux, fut forcé dans son presbytère barricadé et ses meubles jetés à la rue par la gendarmerie en juillet 1907.

Comment nier la permanence d'un climat tendu entre la hiérarchie catholique et les partisans de l'ordre nouveau ? Le dernier épisode à évoquer se place dans le monde de l'école, c'est-à-dire au plus près des gens. L'évêque multipliait ses attaques contre l'enseignement laïc accusé d'empoisonner l'âme des enfants par une morale sans Dieu développée dans des livres mauvais. Certains furent explicitement condamnés dans des mandements lus en chaire dans tout le diocèse, le « Cours de morale » de Jules Payot, les « Leçons de morale » d'Albert Bayet, les « Manuels d'histoire » d'Aulard et Debidour. Les termes de la condamnation s'inspirent d'une grande violence contre l'école publique aux mains d'instituteurs athées, franc-maçons, « insolents d'orgueil, menant leur classe à marche forcée vers l'impiété ». Les pères de famille étaient invités à éloigner leurs enfants, à contrôler les ouvrages utilisés ; il y eut des incidents, des maîtres insultés.

Certainement on trouvait dans ces ouvrages de quoi blesser une conscience catholique comme cette affirmation dans le cours de Payot : « Le temps des religions est fini, le règne des dogmes est passé...., la science ne permet plus de croire ni à la révélation, ni aux livres saints qui contiennent des absurdités », mais il y avait manifestement de la part de l'évêque abus de pouvoir. C'est pour cela qu'il fut condamné par le tribunal correctionnel de Cahors le 17 mai 1909, sur plainte de l'Amicale des instituteurs du Lot en compagnie de 8 curés et du vicaire de la cathédrale; une amende de 25 et de 16 francs pour le vicaire, assortie du sursis, prouve la volonté d'apaisement du tribunal. On retiendra aussi que sur 1 000 écoles environ, 22 seulement utilisaient ces manuels.

En dépit de cette indulgence, Mgr Laurans fit appel. La Cour d'Agen confirma l'arrêt en supprimant le sursis au cours d'un procès qui eut un grand retentissement. C'est manifestement ce qu'il cherchait.

*
* *

Cela ne s'est pas trop mal passé. Cela pourrait être une conclusion au terme d'une étude qui s'est voulue à grands traits.

Certes comme partout, l'affrontement a eu lieu. Il a été sévère, générateur de blessures, les intégristes de chaque camp allant jusqu'au bout de leurs convictions, mais enfin ni la France ni le Lot n'ont vécu une guerre civile.

Avec le recul du temps, les outrances de langage, les emballements hâtifs perdent de leur relief et nous semblent aujourd'hui d'une époque révolue.

Le catholicisme français et à plus forte raison romain, se définissait depuis la Révolution, par le refus obstiné de tenir compte de la réalité, de la regarder en face, par un repli sur soi qui opposait à temps et à contretemps ce que les choses devraient être à ce qu'elles sont. Le temps n'était plus d'un catholicisme de puissance, installé, qui entendait modeler la société.

Aussi, la victoire des partisans de la loi, certains historiens parlent même de « diktat républicain », est indiscutable, ici comme ailleurs. Elle fut strictement, parfois brutalement, appliquée.

Par leurs votes les Lotois approuvèrent la loi. Ne leur faisons pas l'injure de croire que ce fut uniquement par intérêt, je pense aussi que leur bon sens a gardé le dessus. Partagés entre les récriminations et les conseils des curés d'une part, et les sollicitations pressantes des hommes politiques d'autre part, ils ont refusé de lier religion et politique, à la différence des départements voisins.

La souplesse des élus radicaux dans leur circonscription, les traditions d'indépendance des Quercinois soucieux de ne se lier ni aux uns ni aux autres, peuvent expliquer ce refus.

La loi de séparation est le reflet des mentalités à un moment donné et les mentalités évoluent lentement. Les crispations et les clivages s'atténuèrent d'abord pendant la Grande Guerre dans une sorte de communion nationale, puis par la redistribution des cartes politiques, au cours du siècle, mais ils ont cependant perduré de manière plus ou moins diffuse, dans le Lot comme ailleurs, dans le monde de l'école, des œuvres sociales.....

Il n'empêche : la loi de 1905 nous a donné la règle du jeu qui exige du citoyen lucidité et tolérance raisonnée quel que soit son point de vue. Et c'est heureux.

Etienne BAUX

## Notes

1 - La meilleure présentation sera trouvée dans Scot (Jean-Paul) « *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle, Comprendre la loi de 1905* » Editions du Seuil, Points-Histoire, 2005, 389 pages. On pourra également se reporter aux Actes du colloque international qui s'est tenu à Sorèze les 28 et 29 octobre 2004 « *Regards croisés en 1905 sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat* », avec la participation des universitaires spécialistes de la question, Jacqueline Lalouette, Jean-Marie Mayeur, René Rémond, publiés par les Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse.

2 - Les annuaires du Lot de 1905 et 1906, la série V des Archives du Lot et accessoirement la série T ont fourni l'essentiel de la documentation. Le recours aux archives diocésaines a surtout permis l'accès à la presse catholique. La presse de l'autre bord a pu être dépouillée grâce aux collections, souvent incomplètes, conservées aux Archives du Lot et au Fonds Ancien de Cahors.

3 - Le tableau de cette douloureuse mutation est donné dans Baux (Etienne) « *Agriculture et vie rurale en Quercy au XIX^ème^ siècle, 1789, 1914* » Service éducatif des Archives du Lot, 1982, 281 pages.

4 - Deux mémoires de maîtrise, complémentaires, permettent une bonne évaluation de la pratique religieuse : Nastorg (Claude) « *La pratique religieuse dans le diocèse de Cahors avant 1914 (1910-1914)* », Université de Toulouse - Le Mirail, 1969, et Frégeac (Nathalie) « *La pratique religieuse dans le diocèse de Cahors (1850-1914)* », Université de Toulouse -Le Mirail, 1996.

5 - Sur l'évolution politique du département du Lot on consultera : Foissac (C.) « *Comment le Lot est devenu républicain en 1889* », mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1971, et « *Le Lot politique et administratif depuis 1800* », Archives départementales du Lot, 2^ème^ édition, 1998.

6 - Jean Calvet (1874-1965), né d'une famille paysanne du Quercy Blanc, fût ordonné prêtre après des études au petit séminaire de Montfaucon puis au grand séminaire de Cahors. Eminent latiniste, professeur à l'Institut catholique de Toulouse puis de Paris, il fut mêlé à tous les débats qui secouèrent l'Eglise de son temps. On lui doit une excellente description de l'état religieux du diocèse de Cahors, parue en février 1905 dans « la Revue catholique des Eglises », sous le titre « *Monographie religieuse d'un diocèse français : le diocèse de Cahors* ». Ses « *Mémoires* » édités à Paris, éditions du Châlet en 1967, sont aussi d'un grand intérêt.

7 - Pour connaître la position et le rôle de « La Dépêche », on se reportera à l'article d'Henri Lerner, professeur émérite à l'Université de Paris XII, publié dans les Actes du Colloque de Sorèze, déjà cité, (note 1), pages 139 à 146, sous le titre « La Dépêche du Midi, le grand quotidien radical ».

8 - Quelques incidents encore, cependant. Ainsi, le 5 mai 1906, un conseiller municipal de Promilhanes fut condamné à 200 F d'amende « pour quelques paroles un peu vives adressées au commissaire de police » le jour de l'inventaire.

9 - Le 7 janvier 1906, le renouvellement des sénateurs précéda la fièvre des inventaires. Furent élus, conformément à la loi de 1884, par le collège départemental formé des députés,des conseillers généraux et d'arrondissement et des délégués des conseils municipaux, Eloi Béral, qui, conseiller d'Etat honoraire, n'étant pas un élu national, n'avait pas pris part au débat sur la loi, Louis Pauliac, sénateur sortant, qui l'avait approuvée, et Emile Rey, député de Cahors qui s'était abstenu. Proche des radicaux, mais non anticlérical, Emile Rey bénéficiait d'un ascendant moral qui dépassait les clivages politiques. Il le devait à son inlassable combat pour le développement économique du Lot. Devenu sénateur,il n'hésita pas à qualifier cette loi de mauvaise et à réclamer sa révision.

*Le petit Séminaire de Montfaucon*
*à l'époque de la Séparation.*

*(Document aimablement communiqué par le docteur Marc Heib, de Montayral)*

# LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

**C. Nord-Est du Quercy** (Cartes N° 3, 3 bis. Tableaux N° 3-III, 3-III A, 3-III Aa, 3-III B, 3-V, 3-VA, 4, 4-I, 4-II, 4-III A, 4-III B, 4-IV, 6, 8)

La Cère, rivière affluent de la Dordogne coule de Laroquebrou (Cantal) à Laval de Cère (Lot) dans des gorges profondes dont les versants sont fortement boisés. La vallée du principal affluent de rive gauche de la rivière, le ruisseau d'Escalmels [129] qui sépare dans son cours inférieur les communes de Comiac et de Lamativie, présente les mêmes caractéristiques : flancs escarpés et boisés. Ces gorges ont été le théâtre d'une longue activité verrière qui concerne l'Auvergne, le Limousin et le Quercy. Dans ce dernier pays, ce qui forme actuellement la commune de Lamativie fut avant la Révolution, d'abord membre de la paroisse de Comiac puis annexe de cette dernière, avant de faire partie jusqu'en 1845 de la commune de Comiac ; elle a été le champ principal de cette activité verrière, si nous en croyons le nombre des ateliers qui ont été recensés et celui des lignées de gentilshommes verriers qui y firent leur résidence. En effet, très peu de verreries ou d'implantations de familles verrières ont été mises en évidence dans les communes voisines : Calviac, Comiac, Sousceyrac. Soulignons, en revanche, que les verriers de Lamativie étaient évidemment susceptibles de participer à l'activité verrière des zones contigües de l'Auvergne et du Limousin et, qu'à l'inverse, des verriers établis dans ces secteurs venaient faire de même côté Quercy.

Les rares auteurs qui ont abordé le sujet de l'industrie du verre dans les gorges de la Cère, et qui se répètent d'ailleurs plus ou moins les uns les autres (le premier ayant été J-B Champeval) [130] citent un certain nombre d'ateliers dont les noms se réfèrent soit à des hameaux ou villages (ayant chacun leur territoire parfaitement délimité) tels Le Mamoussou, Vieyre, soit à des endroits perdus au fond des bois tels les Adjustants, les Auprehauts, Castel, le Maziol-Bas, le moulin du Raysse (sur le ruisseau d'Escalmels, affluent de la Cère) ; parmi ces derniers, seul le Maziol-Bas est devenu un habitat permanent des verriers, ce qui indique que les

autres n'ont été que temporaires ou qu'ils étaient proches de villages qui offraient assurément de meilleures conditions de vie. Sur Lamativie, le Mamoussou et Vieyre ont effectivement été habités durablement par des verriers, de même d'ailleurs que Mauris, Montfreu et Peyrolles encore sur Lamativie, La Salesse sur Comiac et Vayrac sur Calviac.

En fait, nous ne sommes pas persuadés que ces villages situés sur le plateau, domaine des terres cultivables, aient constitué de bons emplacements pour des verreries ; le bois destiné à la chauffe des fours se trouvant dans l'ensemble sur les flancs des gorges et des ravins, il était plus commode de le descendre que de le remonter, ce qui milite en faveur d'ateliers situés dans les fonds ; là, par ailleurs, coulait l'eau dont la verrerie avait besoin pour le lavage du sable et du verre cassé, le pétrissage de la terre utilisée pour faire des briques et des creusets, pour animer éventuellement une installation de broyage des matières servant à la fabrication du verre.

Et effectivement, nous n'avons pas d'après nos sources connaissance de verreries installées de façon évidente au cœur des villages ; nous en concluons qu'elles devaient plutôt être situées dans leurs dépendances.

1 - VERRERIE DU MAZIOL.

Nos sources n'ont permis de mettre en évidence qu'un seul atelier, ayant fonctionné au même endroit très longtemps et de façon assez continue : il s'agit de la verrerie dite du Maziol, plus tard du Maziol-Bas, mentionnée depuis le début du XVII[ème] siècle jusqu'au XIX[ème] [131].

De nos jours, il y a vers la limite orientale de la commune de Lamativie, qui est aussi la frontière entre Lot et Cantal, deux lieux-dits habités distants d'environ 2 km, le Maziol-Haut au sud, le Maziol-Bas au nord, le premier étant de tous temps plus peuplé. Cette distinction n'a cependant pas toujours existé ; longtemps, il ne fut question que d'un seul village, le Maziol, la verrerie du même nom étant située à quelque distance puisqu'un chemin charretier la reliait à lui [132] ; elle apparaissait donc comme un écart de ce dernier.

Vers le milieu du XVIII[ème] siècle, la distinction entre Maziol-Haut et Maziol-Bas où l'on signalait précisément une verrerie, commença à entrer dans les habitudes [133]. Comme le propriétaire de la verrerie du Maziol-Bas était alors le même que celui (présent dans d'autres actes de la même époque) de celle appelée simplement du Maziol, nous pouvons supposer qu'il s'agissait d'un seul et même atelier, situé depuis longtemps à l'endroit nommé plus tard Maziol-Bas [134].

Le lieu-dit Maziol-Bas se présente comme une clairière d'une dizaine d'hectares, située sur un replat avant la plongée vers la Cère, le domaine

agricole qui s'y trouve résultant peut-être de l'essartage des fonds les plus favorables à la mise en culture, après coupe du bois pour l'alimentation de la verrerie.

Le seul verrier qui paraisse quand la verrerie est mentionnée pour la première fois, est Jean Borniol [135], de cette famille dejà évoquée à propos des verriers du Ségala figeacois. Toutefois il est possible qu'il ne soit guère resté dans le pays. En revanche, un autre gentilhomme verrier faillit peu après s'implanter plus solidement au Maziol quand Jean Suère épousa Jeanne Aleyrangues, issue d'une famille paysanne de ce village et donataire de tous les biens paternels [136]. Bien que la preuve n'en soit apportée que plus tard, il est assez probable que les biens donnés comprenaient la verrerie du Maziol. Mais Jeanne Aleyrangues étant décédée peu après le mariage, vraisemblablement sans postérité, les biens revinrent dans sa famille et Jean Suère se remaria avec une héritière d'un village de la paroisse de Siran.

Il est probable que la verrerie du Maziol fontionnait à cette époque, car Joseph Suère, frère de Jean, habitait au village [137], quoique déjà marié avec une héritière de Cabanes, paroisse de Siran.

Avec ces deux frères, nous faisons la connaissance d'une autre famille verrière dont le premier représentant connu, Girons, fils de Peyrotou, était natif de Bédeille, localité située au cœur du secteur verrier du Couserans (Ariège). La descendance de Girons est connue à Arbas, près d'Aspet (Haute-Garonne) jusqu'au XVIII[ème] siècle, ainsi qu'à Cassagnabère, en Nébouzan (Haute-Garonne). Curieusement, la famille a été oubliée par Barrelet dans sa notice sur les principaux verriers [138] ; elle n'était pourtant pas d'importance négligeable car elle a été présente dans bien d'autres zones de fabrication du sud-ouest de la France : vallée d'Aure, Bazadais, Grésigne, Périgord, ainsi qu'en Haute-Auvergne, Bas-Limousin et Quercy, comme nous venons de le voir.

Les Suère des gorges de la Cère, dont nous ignorons s'ils étaient de la lignée issue de Girons sont le plus souvent connus sous le nom de Dissoire.

Bien que cette période soit marquée par deux autres alliances entre Aleyrangues et familles verrières, l'atelier du Maziol resta ensuite dans l'ombre pendant quelques années avant de réapparaître grâce à un membre d'une autre famille verrière, Nicolas Grenier, sieur del Camp ; celui-ci y faisait sa résidence quand il s'obligea envers un bourgeois du village de Maroncles, paroisse de Saint-Gérons, près de Laroquebrou [139]. Avec Nicolas Grenier, c'est une famille verrière majeure du sud-ouest de la France par ses nombreuses branches et ses multiples implantations, qui surgit dans la partie quercynoise des gorges de la Cère.

Des verriers du nom de Garnier vivaient au XV[ème] siècle dans les confins de l'Albigeois et du Rouergue, soit dans le secteur où œuvraient aussi les premiers Colomb connus et parfois aux côtés de ces derniers : Gilles en 1434 à la verrerie del Thoron, dans la paroisse de Sommard (Tarn), et en 1473 Antoine et Arnal Grenier à celle de Bonan, commune de Milhars(Tarn). Par ailleurs, Bertrand Garnier se trouvait en 1452 à la verrerie de Cabanes (commune de Saint-Beauzile, Tarn) située à la lisière sud-est de la forêt de Grésigne soit à l'endroit où était la même année Antoine Noguier [140].

La souche de la famille demeure inconnue, plusieurs lignées existant déjà vers le milieu du XVI[ème] siècle, quand le travail généalogique peut être vraiment entrepris. Une origine commune est cependant très probable, car toutes ces branches s'adonnaient alors à la fabrication du verre.

L'un des représentants les plus anciens de la famille est Jean de Grenier, sieur de Govine, fondateur vers la fin du XV[ème] siècle de la verrerie de Gourgues, située dans cette paroisse d'Arbas déjà mentionnée pour avoir plus tard accueilli des Suère. Ce personnage a été considéré comme venant du Quercy [141]; peut-être était-il de ces Grenier qui ont été signalés à Lavercantière en 1450 ? On pourrait aussi supposer qu'il ait été un rejeton des Grenier alors établis au repaire de la Borie, dans la paroisse de Gagnac, à la sortie des gorges de la Cère mais il faudrait pour cela, puisqu'il existe ainsi que nous venons de le voir des verriers du même nom déjà à l'œuvre dans des temps plus anciens, qu'il y ait eu dans cette famille, mal connue à cette époque, la tradition de faire des verriers de ses cadets. Cependant cette origine est rejetée par le chanoine J. Gouzou [142].

Un peu plus tard surgissent tout d'abord Antoine Garnier, d'Arfons, en Montagne Noire, qui obtint du roi en 1532, une inféodation de forêt et de vacants [143] et qui est à la tête d'une autre branche, puis Peyre Grenier, gentilhomme verrier de Fabas, en Couserans, qui testa en 1549 et qui, par ses trois fils, est la souche de plusieurs lignées [144].

Une autre branche est plus intéressante, car ses premiers représentants apparaissent sur le versant limousin des gorges de la Cère dans la première moitié du XVI[ème] siècle, avec Antoine Grenier et, plus sûrement avec Pierre, considéré comme son fils [145]. Celui-ci épousa, par contrat reçu, croyons-nous, par un notaire du Bas-Limousin, Marguerite Vaur, qui vivait encore au moment où l'un de ses deux fils connus, Antoine, testa à la verrerie de la Bontat, paroisse de Camps [146]; il est à l'origine d'un rameau dont nous retrouverons des représentants dans le sud-est du Quercy après un passage dans la Châtaigneraie cantalienne. Antoine Grenier avait un frère portant le même prénom qui, lui, est à l'origine

des Grenier installés sur le versant sud des gorges de la Cère dont le premier fut, comme déjà dit, Nicolas, sieur del Camp. Il s'écoula donc plus d'un siècle entre l'apparition de la famille en Bas-Limousin et son arrivée côté quercynois, ce que nous attribuons plus à la pauvreté de nos sources [147] qu'à une arrivée réellement tardive.

Nicolas Grenier, arrière-petit-fils de Pierre et de Marguerite Vaur, baptisé à Camps en 1625 était un fils puîné de Gabriel et de Jeanne de Plaignes, ménage établi au village de Nègrevergne où resta le fils aîné, François, sieur de la Bontat.

Dans un premier temps, Nicolas Grenier devait plus ou moins partager son activité de verrier entre la verrerie du Maziol où il habitait en 1650 et la Châtaigneraie cantalienne ; on le rencontre en effet à la verrerie de Toursac [148] appartenant à des parents de l'autre branche, successeurs d'un Boissieux ; d'ailleurs il se maria [149] dans la paroisse de Rouziers où se situait cette verrerie, avant qu'on le trouve au Maziol, et fit encore par la suite un achat de bien-fonds à proximité de la verrerie de Toursac, bien qu'il habitât à ce moment celle du Maziol [150]. Un instrument antérieur de peu à cet acte d'achat, laisse entendre qu'il était le maître de ce dernier atelier car il y est dit qu'« il y faisait et faisait faire verre » [151]. Il y succédait peut-être à un vétéran de la profession, Antoine Riols, originaire lui aussi de Nègrevergne et récemment décédé ; un des fils de ce dernier, Antoine, sieur de Lort, et un beau-frère de celui-ci, Jacques Colomb, originaire de la verrerie de la Grifoulière [152], avaient déjà fait partie du personnel de la verrerie quelques années plus tôt [153]. Nous rencontrerons des descendants d'Antoine Riols père dans la paroisse de Lamativie au XVIII[ème] siècle.

En 1672, par acte reçu Alayrangues [154] (un de ces notaires qui font cruellement défaut pour notre propos), Nicolas Grenier, toujours domicilié à la verrerie du Maziol, prit à bail de Jean Alayrangues, dit Romiguière [155] un ensemble de biens-fonds, assez important si l'on en croit son allivrement, qui pourrait correspondre, d'après le montant de celui-ci, à peu de choses près au domaine nommé plus tard du Maziol-Bas [156].

Nicolas Grenier ne parait plus après un acte daté du15/4/1678 [157] dans lequel il est mentionné comme devant quelque argent à un autre gentilhomme verrier, Pierre Suère, sieur de la Chastanière, que nous pouvons supposer être ou avoir été son employé. Nous ne lui connaissons avec certitude qu'un seul fils, François qui habitait au Maziol en 1675 [158]. Il n'est cependant pas impossible que Louis Grenier, sieur de la Garrigue, qui habitait le même établissement en 1692, et avait transigé la même année avec Jean-Marc Alayrangues, fils de « Romiguière », soit un autre fils de Nicolas et lui ait succédé comme fermier des Alayrangues ;

en effet, étant sur le point de s'absenter durablement, il subrogea quant aux effets de la transaction précitée, Jean Colomb, sieur de la Gineste [159], un verrier qui travaillait déjà à l'atelier du Maziol l'année précédante [160]. Ce professionnel, qui était issu d'un rameau puîné des Colomb établis à la verrerie du Teil [161], paroisse de Siran, prit peu après à ferme, de Jean-Marc Alayrangues, pour cinq ans à partir du 1/2/1693, la verrerie du Maziol avec ses dépendances [162].

Dans les dernières années du XVII[ème] siècle, d'autres verriers sont signalés à la verrerie du Maziol : Jacques Suère, sieur de Lacombe [163], originaire de Cabanes (Siran), frère cadet du sieur de la Chastanière, installé ultérieurement par son mariage au village de la Salesse dans la paroisse de Comiac, sans qu'on ait le moindre indice qu'il y ait établi un atelier ; Antoine Grenier, sieur de la Geneste et son frère François, sieur de Grenier [164] dont l'origine n'est pas établie avec certitude ; l'identification du second au fils précité de Nicolas, sieur del Camp n'est en effet pas prouvée ; mais nous avons quand même l'assurance que les deux frères étaient de la descendance de Gabriel et de Jeanne de Plaignes [165]. Le sieur de la Geneste se fixa peu après, au village de Montfreu, mais rien n'indique qu'il y ait eu de son temps et de celui de son fils, François, une verrerie en ce lieu.

Jean Colomb de la Gineste fut sans doute le dernier gentilhomme verrier, avant la fin du XVIII[ème] siècle, à n'être que fermier de l'atelier du Maziol. Vers 1700 Jean-Marc Alayrangues maria sa fille et héritière [166] avec Pierre Colomb, sieur del Suc, originaire de la verrerie de la Paissière de Lacaze. Celui-ci vécut peu [167]. La verrerie et le domaine, bientôt dits du Maziol-Bas, passèrent ensuite dans un autre rameau des Grenier, par le mariage de la fille du ménage avec François Grenier del Rial, déjà mentionné, originaire d'un autre village de la paroisse de Lamativie, Peyrolles .

Un frère de Nicolas Grenier del Camp, Antoine, sieur del Rial, s'était en effet établi dans ce village, par son mariage avec une héritière. Bien que sa profession de verrier ne fasse aucun doute [168], nous n'avons aucun élément indiquant où il l'exerçait. Toutefois, rien n'exclut qu'il ait travaillé avec son frère Nicolas à la verrerie du Maziol. Bien qu'il ait eu deux fils de son mariage, le bien de sa femme passa à une de leurs filles, femme de Jean Colomb de la Gineste, que nous avons rencontré plus haut comme fermier de la verrerie du Maziol. Nous ne connaissons qu'une fille née de ce ménage, qui fut mariée hors de son milieu d'origine. Jean Colomb sieur de la Gineste vécut fort vieux jusqu'en 1754. Ni de son temps, ni de celui de son beau-père, il n'est question d'une verrerie à Peyrolles. Les deux fils d'Antoine Grenier del Rial devaient donc chercher un établissement ailleurs. Nous avons déjà parlé de l'aîné,

François, sieur del Rial comme son père, entré gendre à la verrerie du Maziol par son mariage avec Marianne Colomb del Suc ; leur succédèrent leur fils aîné Jean, lui aussi sieur del Rial, mort sans postérité en 1787. Jean Grenier del Rial, héritier de ses parents, et son frère Bernard, sieur de la Fon, avaient épousé deux sœurs prénommées toutes deux Marguerite, la femme de Jean étant elle-même héritière de ses parents. Par son testament Jean Grenier, déjà veuf et probablement héritier de sa femme laissa ses biens à sa belle-sœur. Sans doute Bernard, mari de cette dernière, prit-il alors en main la verrerie du Maziol.

L'autre fils d'Antoine Grenier del Rial, Antoine, s'établit au village du Mamoussou. Nous le retrouverons ultérieurement ainsi que sa descendance.

Il est vraisemblable que du temps des Grenier, la verrerie du Maziol ait fonctionné assez régulièrement, encore que, si elle est citée fréquemment à propos de ses propriétaires, ce soit surtout en tant que domicile de ces derniers, dans des actes d'ordre privé passés par eux ; ceux d'ordre professionnel sont en revanche rares, ce qui est malheureusement la règle pour toutes les zones de fabrication du Quercy. Il y a eu quand même quelques instruments qui témoignent de la vie de l'atelier ; il sera question de certains d'entre eux par la suite. Pour l'instant, nous nous bornerons de signaler la présence de temps à autre au cours du XVIII[ème] siècle, de verriers qui n'étant pas de la famille proche des propriétaires, peuvent être des employés ou des associés du maître de la verrerie : Antoine Colomb, sieur de Pradel, originaire de Cabanes (Siran), habitant « de présent à la verrière du Maziol » lors de son contrat de mariage passé à Siran [169] ; François Colomb, sieur de la Barrière, de Cabanes et Gabriel Riols, sieur del Teil, de Sagnemoussouze, qui furent témoins du testament de Toinette Alayrangues, belle-mère de François Grenier del Rial [170] ; Gabriel Colomb, sieur du Raisse, originaire de Vieyre, qui habita avec sa famille au Maziol [171] ; Jean Colomb du Raisse, fils du précédent, présent au testament de François Grenier del Rial, avec trois marchands de verre originaires du Rouergue [172]. Nous savons aussi que du temps de Jean Grenier, la verrerie du Maziol-Bas employa au moins deux ouvriers [173], Antoine Colomb, sieur de Laprade, de Vieyre, et Pierre Riols, sieur de la Bontat, originaire de Nègrevergne mais habitant depuis huit ans dans la paroisse de Lamativie, quand il s'y maria en 1765. On dispose aussi du temps des Grenier, en 1758, 1767 et 1781, d'actes en rapport avec l'alimentation du four en combustible, problème important sur lequel nous reviendrons. Enfin, un bail à moitié du domaine agricole du Maziol-Bas, contient plusieurs dispositions concernant la nourriture des « bourriques » qui étaient au service de la verrerie et le chauffage du bailleur, François Grenier del Rial, quand la verrerie était arrêtée [174].

Le fait que Jean Grenier del Rial et son frère Bernard, sieur de Lafon, apparaissent comme créanciers d'un colporteur de verre [175] constitue un autre signe de l'activité de la verrerie du Maziol. Bernard fut aussi donataire d'un marchand de verre rouergat [176]. Enfin, l'intendant de la Généralité de Montauban, ayant demandé un recensement des bouches à feu, il lui fut répondu par le subdélégué de Figeac, qu'il existait dans la paroisse de Lamativie une verrerie appartenant aux messieurs Grenier [177]. Il s'agissait selon toute vraisemblance de la verrerie du Maziol-Bas, l'un des messieurs étant Jean (cependant mort depuis quelques mois à la date de la réponse du subdélégué), et l'autre son frère Bernard ; celui-ci qui demeurait au Maziol-Haut depuis son mariage en 1770, revint après le décès de son frère, habiter le Maziol-Bas où on le rencontre encore courant 1793. Mais il mourut au début de l'année suivante à Cabanes, où sa femme avait du bien et où elle vécut par la suite. Le ménage n'ayant eu que des filles, les biens des Grenier du Maziol passèrent à l'une d'elles, épouse d'un notaire de Laroquebrou, Pierre-Hilaire Denevers .

Nous ne savons trop ce qu'il advint de la verrerie du Maziol-Bas durant ces années, par ailleurs troublées. Il est certain, en revanche, qu'un verrier notoire, Jean Colomb del Suc, habitait au Maziol-Bas au tout début du XIX[ème] siècle [178]. Peu après, il acheta le domaine à Pierre-Hilaire Denevers [179]. Jean Colomb del Suc paraît dans quelques actes comme fabricant de verre [180], « ouvrier en l'art de la verrerie » [181], et aussi comme marchand verrier [182] et propriétaire vivant de ses revenus [183]. Sa verrerie, contigüe à son habitation, figure sur le cadastre de Comiac qui date de 1819.

La verrerie du Maziol-Bas survécut-elle à Jean Colomb del Suc, mort en 1833 ? La réponse est négative si l'on prend en compte le fait que le revenu fiscal de l'atelier fut supprimé en 1827. Argument contraire : un verrier originaire du Loir et Cher habitait au Maziol-Bas en 1849 [184]. Cependant, ce dernier-venu, bien qu'habitant au Maziol-Bas, pouvait tout aussi bien être employé dans une verrerie qui fonctionnait vers cette date au fond des gorges de la Cère, en un endroit toutefois plus proche du Mamoussou que du Maziol-Bas. Par ailleurs, restés au Maziol-Bas, le fils et le petit-fils de Jean Colomb del Suc sont qualifiés dans les nombreux actes d'état civil les concernant, de propriétaires cultivateurs. Mais une information orale [185] fait état d'une activité de la verrerie dans la deuxième moitié du XIX[ème] siècle.

En acquérant le domaine du Maziol-Bas en 1806, Jean Colomb del Suc entrait en possession d'un bien qui avait appartenu un siècle plus tôt à son arrière-grand-père paternel, Pierre, en tant que mari de Toinette Alayrangues mais qui était revenu, comme déjà dit, à leur fille, épouse de

François Grenier del Rial. Le ménage avait cependant un fils Jean, sieur del Suc, qui s'établit par son premier mariage vers 1730, au village de Mauris où ses beaux-parents avaient du bien [186]. De sa deuxième union, en 1742, il eut de nombreux enfants dont quatre garçons vécurent, mais furent tous écartés de l'héritage au bénéfice d'une sœur. Jean, qui était probablement l'aîné [187] et fut père de l'acheteur du Maziol-Bas, s'installa à Vieyres, village d'origine de sa femme ; à leur décès ils y possédaient un tout petit bien ; Jean paraît peu en dehors du baptême de ses enfants. Quoique sa profession de verrier ne fasse pas de doute, on ne sait guère où il l'exerça, à part qu'il fut quelque temps fermier de la verrerie et du domaine du Teil à l'époque où son propriétaire créait une verrerie chauffée au charbon à Cardaillac. Son bail ayant été interrompu, il obtint, entre autres dédommagements, d'établir une verrerie à l'intérieur du domaine du Teil.

L'origine du premier des Colomb del Suc, Pierre [188], semble devoir être recherchée chez les Colomb qui se trouvaient établis dans la deuxième moitié du XVII[ème] siècle à la verrerie de la Paissière de Lacaze, alias de la Rose (pour Rauze ?) où on le rencontre d'ailleurs [189] avant qu'on ne le trouve à celle de la Galendie, paroisse de Saint-Saury en Auvergne [190]. Il dut épouser Toinette Alayrangues à cette époque. Celle-ci devenue veuve assista, comme étant sa tante, Toinette Colomb, fille de feu Pierre, sieur de la Rose, dans son contrat de mariage avec Antoine Grenier [191]. N'ayant pas connaissance d'une parenté proche entre Alayrangues et Colomb autre que celle résultant du mariage de Pierre Colomb del Suc avec Toinette Alayrangues, nous supposons que cette dernière agissait en tant que tante par alliance ; la future était également assistée de son frère, Antoine, sieur de Lacombe, qui demeurait peu après à la verrerie de la Rose [192].

Pierre Colomb del Suc fut par ailleurs parrain, en 1706, de Pierre Maidieu, fils de Marc et de Marie Colomb, du village de Lacaze, situé non loin de la Paissière de Lacaze. Pierre Maidieu est connu comme ayant pour « auteur » Pierre Colomb du même village [193] et aussi comme étant neveu d'Antoine Grenier, mari de Toinette Colomb comme on vient de le voir [194].

Les indications généalogiques qui précèdent figurent sur le Tableau N° 3-III A. Pierre, sieur del Suc et Pierre, sieur de la Rose, nous paraissent faire partie de la deuxième génération des Colomb de la Rose, comptant de nombreux représentants essaimés en divers endroits ; leur père, probablement, Antoine Colomb, sieur de la Rose, habitait « de présent » la verrerie de la Paissière de Lacaze en 1652 [195] et mourut en 1691.

Pour les degrés antérieurs il n'y a rien de sûr. François Colomb, sieur de Pradel, fils certain d'Antoine Colomb de la Rose, s'étant qualifié de

cousin de Jean Colomb sieur de la Fleur, du rameau des Colomb du Teil [196], la lignée des Colomb de la Rose pourrait éventuellement être issue d'Antoine, fils d'un premier mariage de Pierre Colomb, les Colomb du Teil venant de la deuxième union (Tableau N° 3-III). La parenté ne paraît pas pouvoir être plus proche, car la descendance de Pierre Colomb par son deuxième mariage est assez bien connue.

2- AUTRES VERRERIES

Nous ne disposons pour ces ateliers que d'informations espacées, voire ponctuelles.

*a) Verrerie du Mamoussou*

En fait, il y eut vraisemblablement plusieurs verreries situées dans les dépendances du village, éventuellement au Mamoussou proprement dit. Une verrerie, dite du Mamoussou, est mentionnée à propos de Jean Borniol qui, habitant celle du Maziol peu avant, y demeurait quand il vint relancer un marchand du village de Brocausse, dans la paroisse de Maurs, au sujet d'une fourniture de produit servant à son industrie [197]. Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'une famille de verriers ait habité au Mamoussou dès 1608 : Anne Colomb, de ce village, fut en effet marraine cette année-là d'un enfant baptisé à Camps. Mais il est évidemment possible qu'elle ne demeurait au Marnoussou qu'en qualité d'épouse d'un de ses habitants.

Suit une longue lacune d'information, après laquelle nous avons la preuve de l'implantation solide d'un verrier au Mamoussou en raison du mariage [198] avec une héritière du village de Robert Grenier, sieur de la Rivière, frère de Nicolas, sieur del Camp et d'Antoine, sieur del Rial ; cependant, de son temps nous n'avons aucun signe, il se peut par défaut, de l'existence d'une verrerie au Mamoussou, quoique son état de verrier ne fasse pas de doute. Peut-être travaillait-il à la verrerie du Maziol où il fut témoin du testament d'Antoine Riols [199]. Par la suite, il participa à deux réunions de verriers du secteur, tenues à Laroquebrou et Siran [200].

Dans sa jeunesse, il avait fait un enfant à une fille de la paroisse de Parlan [201] proche de celle de Rouziers et de la verrerie de Toursac ; il n'est donc pas exclu qu'il ait suivi son frère Nicolas lors de ses campagnes dans ce secteur. Sa femme, Toinette Vieyre, lui survécut plus de trente ans si l'on en croit la date de son testament [202]. Son héritier fut son fils aîné, Nicolas, sieur de Cambon, dont nous savons peu de choses sinon qu'il épousa Louise Colomb, peut-être issue des Colomb du Teil. En ce qui concerne sa vie professionnelle, on note son absence à deux

réunions de verriers du crû tenues en 1695 et 1700 ; il est peu concevable cependant qu'il n'ait pas touché, peu ou prou, à l'industrie du verre. De son temps, un indice de l'existence d'une verrerie au Mamoussou ou dans ses dépendances est donné par la présence au testament de la mère de Nicolas, de trois Colomb que nous croyons originaires du versant limousin des gorges, quoique dits habitants le Mamoussou.

Nicolas Grenier n'eut apparemment que des filles [203]. En tout cas il fit entrer un gendre dans sa maison en la personne d'Antoine Riols, sieur de la Font, originaire de Nègrevergne, fils puîné de Pierre, originaire de Cabanes, paroisse de Siran, et de Jeanne Grenier, cette dernière étant fille et héritière de François, sieur de la Bontat, frère aîné de Robert, sieur de la Rivière. Les jeunes époux étaient donc cousins issus de germains ; Antoine Riols de la Font était aussi arrière petit-fils d'Antoine Riols que nous avons vu tester à la verrerie du Maziol en 1665.

Par ce mariage, il y eut enfin installation solide côté Quercy des gorges de la Cère, d'un membre d'une autre grande famille verrière mentionnée côté limousin à partir du milieu du XVI[ème] siècle, célèbre dans l'industrie du verre par une activité de près de quatre siècles aux Verreries de Moussans (Hérault) mais connue également en Périgord (Double), Angoumois, Rouergue, Grésigne, Basse et Haute-Auvergne [204].

Antoine Riols et Jeanne Grenier eurent pour successeur leur fils Jean, sieur de la Fon comme son père. L'activité verrière du père et du fils est incontestable. Il ressort en effet du contrat du premier mariage de Jean Riols, qu'il travaillait avec son père [205] et ils sont aussi mentionnés comme étant propriétaires d'une verrerie située à leur domicile donc au Mamoussou [206]. Auparavant, deux marchands de verre rouergats avaient assisté à un testament de la mère [207] ; l'un de ces hommes mourut d'ailleurs quelques années plus tard chez eux [208]. On note aussi que des marchands de verre locaux devaient de l'argent, tant au père [209] qu'au fils [210]. Il est également question du fils, plus exactement de « Monsieur Lafon » du Mamoussou, dans le journal que tint à partir de 1765, Jean Colomb, maître de la verrerie du Teil, à Siran ; il semble que ce dernier ait été l'associé vers 1772 de Jean Riols dans une verrerie située au Mamoussou [211], ou plus précisément près du « pont du Mamoussou » [212], endroit non localisé, que nous supposons situé sur la Cère. On relève aussi entre les deux hommes des prêts de produits nécessaires à la fabrication [213]. Par la suite, Colomb du Teil prêta de l'outillage à Lafon [214] peu avant de quitter son atelier d'Auvergne pour créer dans la paroisse de Cardaillac une verrerie chauffée au charbon ; Lafon prêta de même des outils à deux jeunes verriers de la paroisse de Lamativie désireux de lancer un atelier [215], puis à Colomb du Teil quand

il remit en route sa verrerie du Teil [216]. Sans doute avait-il alors mis un terme à sa carrière de verrier.

Par la suite il est qualifié de « mort civilement » dans un acte concernant son épouse [217]. Nous ignorons pourquoi Jean Riols avait perdu ses droits civiques, mais nous mentionnerons à ce sujet qu'il est l'un des rares verriers du secteur à avoir exerçé des violences sur son prochain [218].

Jean Riols de la Fon ne laissa pas de postérité vivante de ses deux mariages. Son bien échut à Marie Molinier, probablement fille de sa sœur Louise et de Mathieu Molinier, et femme d'Henri Mazet [219].

Du temps de Nicolas Grenier, sieur de Cambon, la population verrière établie au Mamoussou s'accrut grâce à l'installation dans le village du frère de François Grenier del Rial, Antoine, sieur de Grenier. Celui-ci est mieux connu, à la vérité, par sa vie sentimentale un peu agitée dans sa jeunesse, que par son activité professionnelle. Il est quand même qualifié de verrier habitant au Mamoussou (y travaillait-il pour Nicolas Grenier ou pour son compte ?) alors qu'il était originaire de Peyrolles quand, par devant notaire, il déclara se départir de l'annonce, publiée trois ans avant dans l'église de Lamativie, de son mariage avec Antoinette Colomb « afin que chacun ait la liberté de s'établir », tandis que dans le même instrument celle qu'il voulait éconduire le sommait de l'épouser comme il l'avait toujours promis [220]. La célébration eut finalement lieu et à la lecture du contrat de mariage, on comprend l'insistance d'Antoinette Colomb : les futurs époux reconnurent en effet à cette occasion un fils, Pierre [221].

En fait, nous soupçonnons Antoine Grenier d'avoir nourri le projet d'épouser, plutôt qu'Antoinette Colomb qui n'avait quasiment rien, Marie Espalieu qui possédait un domaine dans dans le village. En définitive cette dernière, incapable de faire face à ses obligations, fit peu après donation de ses biens à Antoine Grenier, moyennant des charges qui se révèleront assez lourdes [222]. Solidement établi de cette façon au Mamoussou, il y eut par son fils et héritier, Pierre, précité, une longue postérité puisqu'elle dura fort avant dans le XIX$^{ème}$ siècle et peut-être jusqu'à nos jours. Par son autre fils Antoine, sieur de Fraissinet, il eut aussi une descendance à Cabanes (Siran).

A partir de 1723, il y eut donc au Mamoussou deux maîtres de verrerie potentiels. On ne sait pas, en conséquence, chez qui travaillaient Pierre Percy, verrier originaire de Montflanquin (Lot-et-Garonne) et Antoine Colomb qui furent témoins au Mamoussou du testament de Jeanne Grenier, sœur de la femme d'Antoine Riols de la Fon [223], ni Jean Colomb del Raysse, dont on peut dire qu'il n'eut pas de domicile fixe mais qui habita temporairement au Mamoussou [224].

Pierre Grenier, qui au moins par la qualité de son épouse (si ce ne fut pas sur le plan financier), fit un mariage qui compte parmi les meilleurs de ceux des verriers de la Cère [225], est connu pour son intention de mettre en route à la Saint-Jean-Baptiste de 1756 un atelier à quatre places situé dans les dépendances du Mamoussou ; une des places lui étant réservée, les autres devaient être tenues par son frère Antoine, sieur de Fraissinet et deux Colomb, Antoine et Pierre, frères, originaires de Vieyre [226]. Le premier de ces Colomb se trouvait encore à une verrerie dite du Mamoussou six ans plus tard [227]. Nous aurons l'occasion de revenir sur le mode de fonctionnement de cet établissement.

Pierre Grenier, en revanche, ne fut pas partie prenante d'un accord entre maîtres de verrerie du versant sud des gorges de la Cère [228], dont il sera encore question ci-dessous.

De ses cinq fils, dont quatre atteignirent l'âge adulte, trois, pour le moins furent verriers. De l'activité verrière de l'aîné, Antoine, dit Daraqui qui recueillit la succession paternelle, nous ne savons qu'une chose, qu'il travailla à la verrerie du Teil les quatre derniers mois de 1796 [229].

Pourtant, il y eut peut-être un atelier en marche au Mamoussou au cours de l'été de 1797. Jean Colomb du Teil mentionne en effet dans son journal que Schmit, ouvrier en verre blanc et ancien directeur de la verrerie de Saint-Jal (entre Tulle et Uzerche, Corrèze), employé brièvement après sa fermeture à celle du Teil, se rendit peu après au Mamoussou [230]. C'est la première apparition dans le secteur des gorges de la Cère d'un verrier à patronyme germanique. Schmit, dont le prénom reste malheureusement inconnu, appartenait à une famille vouée depuis longtemps à l'industrie du verre, comparable aux familles que nous avons passé en revue jusqu'à présent. Il n'était pas seul mais accompagné d'un frère et de deux enfants.

Il est fort possible que l'activité verrière des Grenier du Mamoussou n'ait pas survécu à Antoine, dit Daraqui, mort dans ce village le 11 messidor an 9. Nous n'avons en tout cas aucun élément permettant d'avancer que son fils ainé Baptiste qui lui succéda au Mamoussou ait encore exerçé la profession de ses pères. Le règlement des affaires de la famille nous apporte, en revanche, une information intéressante : le frère cadet d'Antoine, Jean [231], dont les droits sur les successions de ses père et mère (Pierre Grenier et Catherine Daraqui) n'avaient pas été payés, obtint entre autres choses la cession de la moitié d'un bois confrontant à la Cère, la limite entre la partie cédée et la partie conservée passant par les vestiges de trois verreries pour rejoindre la rivière [232] ; avec celles-ci nous tenons vraisemblablement des témoins de l'activité professionnelle des Grenier ; par leur implantation l'une au-dessous de l'autre sur le versant plongeant vers la Cère, elles nous apprennent aussi

comment les verriers procédaient pour exploiter les bois en terrain pentu, n'hésitant pas à y construire plusieurs ateliers.

Jean Grenier revendit bientôt ce bois. Bien que l'acte de cession précité eut donné la préférence, en cas de vente, au cédant pour le racheter, celui-ci n'en fit rien, ce qui nous conforte dans l'idée que Baptiste Grenier avait abandonné la fabrication.

*b) Verreries diverses*

Pour ces établissements, nous ne disposons la plupart du temps que d'une information unique ce qui ne signifie pas forcément que tous aient été de courte durée. On pourrait même estimer le contraire pour un atelier situé dans les dépendances de Vieyre et appartenant, ainsi que la parcelle sur laquelle il était implanté, à un Colomb d'une lignée installée durablement dans ce village ; en effet, si son emplacement était commode, une verrerie pouvait être réactivée plusieurs fois, après repousse du bois.

Le premier de ces Colomb était Gabriel, sieur du Raysse, originaire de Sagnemoussouze, fils d'Antoine et d'Anne de Pounard, marié en 1627 avec Guillaumette Pau (ou Pauc) [233]. Il était vraisemblablement arrivé à Vieyre en entrant gendre dans une famille de ce village ; le patronyme de la femme de Gabriel est en effet connu à Vieyre avant ce mariage [234] ; par ailleurs il semble que Gabriel Colomb ait payé la constitution de Jean Pau, qui épousa en 1639, Marguerite Riouzal, du village de Riouzal, paroisse de Sexcles (Corrèze) [235].

C'est du temps d'Antoine, fils de Gabriel, sieur du Raysse comme son père, que mention est faite de la verrerie dont il vient d'être question [236], elle était située à la limite d'un bois touchant à la Cère, donc au nord ou au nord-ouest de Vieyre.

A la génération suivante, on trouve quatre frères : Jean Colomb, sieur de la Boigue, qui recueillit la succession et dont rien ne prouve qu'il ait été verrier, ce qui est toutefois probable ; Jean, sieur del Camp, sans doute mort sans alliance ; Pierre, sieur de Laprade qui participa à une réunion de verriers de la Cère [237] et paraît avoir quitté le secteur par la suite [238] ; Gabriel, sieur du Raysse déjà cité à propos de la verrerie du Maziol, verrier allant de chantier en chantier.

Jean Colomb de la Boigue fit entrer un gendre dans sa maison, bien qu'il eut trois garçons qui furent tous verriers : Pierre, sieur de la Bouigue, qui s'établit à Pruns paroisse de Camps ; Gabriel, sieur del Camp, encore présent dans le pays vers 1769 mais habitant au début de la Révolution à Allemans de Périgord, près de Ribérac [239] ; Antoine, sieur de Laprade, qui trouva à s'établir par son mariage dans son village natal [240]. Comme déjà dit, Antoine travailla dans la verrerie établie par

Pierre Grenier dans les dépendances de Mamoussou. Quelques années plus tard, selon un accord entre maîtres de verrerie [241], il fut prévu qu'il travaille six mois par an à la verrerie du Maziol-Bas et six mois à celle des Riols du Mamoussou ; il est probable qu'il travailla aussi à plusieurs reprises à celle du Teil [242]. En revanche, rien ne permet d'avancer avec certitude qu'il fut maître de verrerie. Signalons cependant qu'il détenait en 1796 divers outils appartenant à Jean Riols de Lafon, du Mamoussou.

Des trois fils d'Antoine Colomb de la Prade dont nous sommes sûrs qu'ils vécurent, un seul semble avoir été verrier [243]. Un autre, Guillaume (cadet) exerçait lors de son mariage en Bas-Limousin, un commerce qui le conduisait à s'absenter de chez lui par campagnes [244].

Bien que les verriers travaillassent aussi par campagnes, il nous semble que Guillaume Colomb ait été plutôt chaudronnier migrant, métier courant à cette époque, que verrier ; d'abord parce qu'il se disait commerçant et aussi parce qu'après la Révolution les membres des familles verrières indiquaient à nouveau, s'il y avait lieu, leur profession de verrier, ce qu'ils ne faisaient plus dans les temps antérieurs où ils se contentaient d'indiquer leur qualité de noble ; ainsi, lors du contrat de mariage de Marie Colomb del Suc, son père et le futur gendre de celui-ci, Jean-Louis Grenier (de Cabanes, Siran), annonçèrent qu'ils étaient ouvriers en l'art de la verrerie [245]. Des confrères se qualifiaient d'artistes verriers [246].

Du troisième fils d'Antoine Colomb de Laprade et de Jeanne Graneyries, Guillaume (aîné), nous ne savons rien sinon qu'il épousa une héritière du village de Peyrolles.

Nous continuons l'examen des ateliers qui n'ont eu, du moins en apparence, qu'une existence assez brève, avec celui des Adjustants, déjà mentionné par A. Muzac [247], cet auteur explique que le toponyme désigne un confluent ; dans ce cas, il doit s'agir de celui de la Cère et d'un affluent de rive gauche puisque la verrerie était située sur la paroisse de Comiac. Elle apparaît en 1609/1610 puis en 1617, à propos d'actes passés par Claude Riols, verrier, qui y faisait sa résidence [248]. Comme il était aussi locataire d'un commun en « bois sauvage » appartenant aux habitants du village de Vieyre et ayant le même nom que la verrerie, celle-ci devait être située dans cet indivis. Par ailleurs, le commun en question relevait de la baronnie de Laroquebrou et confrontait la Cère et un ruisseau dit de Vieyre [249], qui doit être celui appelé actuellement ruisseau d'Escalmels, de sorte qu'il y a une forte présomption qu'il se trouvait sur ce qui devint plus tard la paroisse de Lamativie, annexe de Comiac. Le premier cadastre de Comiac (1819) permet de préciser l'emplacement ; le toponyme Adjustan y désigne plusieurs parcelles situées entre Cère et ruisseau d'Escalmels et à l'est de celui-ci.

Claude Riols est le seul verrier connu de la verrerie des Adjustants. Comme il était locataire de la totalité du commun, il est probable qu'il était aussi le promoteur de la verrerie ; il acheta ensuite le huitième de ce commun [250].

Il était sûrement proche-parent, peut-être oncle, d'Antoine Riols que nous avons vu tester au Maziol en 1665. Il avait un frère, Antoine, établi à Nègrevergne, qui le cite dans son testament [251]. On lui connaît un fils, Antoine, qui fut le parrain en 1630 à Camps, d'un fils d'Antoine Riols, le verrier du Maziol. A cette date, Claude avait quitté la verrerie des Adjustants et se trouvait dans un autre atelier, probablement situé côté limousin des gorges [252].

Il est à noter que les descendants des Colomb de Vieyres possédaient un bois de 9ha à Lajustan [253]. La verrerie de Claude Riols n'était sans doute pas bien loin de celle d'Antoine Colomb du Raysse évoquée ci-dessus.

Nos sources notariales sont restées muettes au sujet de certaines verreries mentionnées par les anciens auteurs, à savoir celle des Aupréhauts, paroisse de Comiac, un peu antérieure à celle des Adjustants, avec déjà Claude Riols [254], et celle du moulin du Raysse, sur le ruisseau d'Escalmels, appartenant aux Colomb habitant à Vieyre, sans indication de source ni de date [255].

Trois de ces Colomb, un par génération, se qualifiant, comme déjà dit, de sieurs du Raysse, toponyme désignant un versant escarpé [256] il serait intéressant de le localiser.

Se trouvait-il dans la gorge du ruisseau d'Escalmels, donnant son nom au moulin et étant à l'origine du deuxième nom des Colomb du rameau établi à Vieyre ? Peut-être car le relief s'y prête. Cependant des Colomb issus de la même souche que ceux de ce village et se disant aussi sieurs du Raysse (Antoine Colomb, frère de Gabriel qui s'installa à Vieyre en 1627, se qualifie ainsi dès 1618) vivaient au XVII$^{ème}$ siècle à Sagnemoussouze (Saint-Julien le Pèlerin). Et comme le toponyme Raysse existe au sud de ce village sur le versant ouest d'un ruisseau sortant d'un petit étang et dévalant vers la Cère [257], c'est plutôt en cet endroit qu'il faut chercher l'origine du deuxième nom des Colomb de cette branche. Le moulin du Raysse serait donc appelé ainsi, non à cause de son emplacement au pied d'une pente abrupte, mais en raison du nom de son propriétaire.

Ici, toutefois, se présente une autre difficulté. Pour notre part, nous n'avons connaissance sur la partie du ruisseau d'Escalmels qui sépare Lamativie de Comiac, que de deux moulins, aujourd'hui en ruines, celui de Vieyre et celui de Montfreu, que nous estimons avoir appartenu, non

à un particulier, mais à l'ensemble des habitants des villages du même nom.

Vers 1722, 1724, un atelier dit de Cambon ou de Cambou était en marche dans la paroisse de Lamativie avec pour maître Gabriel Colomb du Raysse [258] que nous savons déjà originaire de Vieyre. Pour localiser cette verrerie, nous disposons de quelques pistes : tout d'abord que Nicolas Grenier habitant et possessionné au Mamoussou, se disait sieur de Cambon; ensuite et surtout, qu'Henri Mazet, son lointain successeur par l'intermédiaire des Riols et de leur gendre Molinié [259], possédait en 1819 lors de la confection du premier cadastre de Comiac, un bois aussi appelé de Cambon (N° B 445), d'une superficie de 17 ha, jouxtant du côté de l'ouest le bois de la Fraissinette appartenant aux Grenier du Mamoussou dans lequel se trouvaient trois vestiges de verreries [260].

Dans ce seul petit coin des gorges de la Cère, il y aurait donc eu quatre verreries

Nous pouvons supposer que le sieur de Cambon, déjà âgé et dépourvu de fils, avait vendu une coupe de bois à Gabriel Colomb qui y avait établi ou réactivé une verrerie. Aux dates où nous le rencontrons en cet endroit, l'exploitation touchait pourtant à sa fin : dès août 1725, il habitait au Castanié, paroisse de Camp où un autre atelier venait d'être mis en route.

Il faut ensuite attendre plus d'un siècle avant d'avoir connaissance d'une activité verrière au Cambon. Le promoteur en était, non pas un descendant des gentilshommes verriers du crû, mais un professionnel venu des confins de la Lorraine et de l'Alsace, Joseph Kopp, « artiste verrier », né à Plaine de Walsch, près de Sarrebourg (Moselle), ainsi que nous l'apprenons dans un acte par lequel il donna sa verrerie, située au Cambon, dans les dépendances du Mamoussou, en garantie de prêts d'argent [261]. Joseph Kopp était alors dans le pays depuis plusieurs années puisqu'il se maria à Comiac dès 1837. A cette date il travaillait de son métier attendu qu'il ne put signer l'acte de mariage en raison d'une brûlure reçue en faisant du verre ; sa femme était proche du milieu verrier puisqu'elle était fille d'une Colomb del Suc. Un de leurs enfants naquit en 1843 à la verrerie. Le ménage disparait après 1845.

La verrerie de Cambon subsistait malgré tout en 1847 : y habitait en effet, lors de son mariage qui eut lieu cette année-là, Georges Feltz, tailleur sur cristaux dont le père était employé à la verrerie de Vallerysthal, proche du lieu d'origine de Joseph Kopp. Par la suite nous n'avons plus trouvé trace de la verrerie du Cambon.

Georges Feltz, sa femme, ainsi que Jacob Feltz, frère du mari, se trouvaient peu après et pour une dizaine d'années au moins à la Maison

Rouge, commune de Cros de Montvert, où existait alors une verrerie appartenant vraisemblablement aux deux frères [262].

Des informations quelque peu différentes ont été données par A Muzac [263] qui, traitant de « la verrerie de Chambon près de la Cère, paroisse de Lamativie » (mais il s'agit bien entendu du même établissement), signale qu'elle fut fondée en 1848 par les frères Feltz, que ces derniers l'avaient transportée à Cros de Montvert, qu'ils avaient exploité le Chambon jusqu'en 1875 et qu'ils en avaient alors cédé la direction à quelqu'un d'autre qui en avait cessé l'exploitation. Peut-être faut-il comprendre que les Feltz menaient de front les ateliers de Cambon et de Maison Rouge ?

Un petit atelier était en marche vers la fin de 1787, sinon dans la paroisse de Lamativie, du moins à proximité, si nous en croyons le domicile de ceux qui avaient vendu des coupes de bois pour son alimentation (le lieu de Lamativie et le village de Nauviolles, Comiac) ; mais nous en ignorons la localisation précise. En revanche, les entrepreneurs, deux jeunes verriers, sont mieux cernés ; il s'agissait de Julien Colomb del Suc, originaire de Mauris, fils de Jean et de Louise Grenier, et de « Monsieur Laprade fils aîné, de Vieyre », probablement Jean-Pierre, fils aîné d'Antoine Colomb de Laprade. La marche de cette verrerie, qui est typiquement de celles, sans doute nombreuses qui, sauf hasard, ont toutes les chances de passer inaperçues, fut vite interrompue du fait de Julien Colomb qui, ayant commis un délit grave, prit le large ; la solidarité verrière jouant à fond, il trouva d'abord refuge et secours pécunier auprès du maître de la verrerie au charbon de la Garrigue, à Cardaillac, qui nous conte toute l'histoire dans son journal [264] et qui le fit partir pour Marseille où il trouva encore de l'aide auprès de verriers travaillant dans cette ville et où il s'embarqua pour Cadix. Il fut question de solliciter des lettres de grâce, « si le cas était graciable ».

Julien Colomb ne revint chez lui qu'en 1793. S'engageant pour « la défense de la patrie » , sans doute dans le cadre de la levée en masse, il mourut de dysenterie à l'hôpital de Bayonne en 1794. Jean Colomb du Teil indique dans son journal que Julien Colomb fut remplacé dans son association avec le fils Laprade, par son frère [265] ; la fabrication aurait donc continué quelque temps et ce, d'autant plus que l'atelier était de création récente et le four, par conséquent, en bon état. Cette petite verrerie, à deux ouvriers seulement, ressemblait probablement beaucoup à celle dont le four a été trouvé en 1996 sur la rive gauche du ruisseau d'Escalmels, un peu en amont du moulin de Montfreu [266]. Il serait évidemment bien extraordinaire qu'il s'agisse du même établissement, mais ce n'est malgré tout pas totalement impossible.

Quittons la paroisse de Lamativie pour voir ce qu'il en est de l'industrie du verre dans les paroisses quercynoises voisines. Mais la moisson est maigre puisque nous ne pouvons y signaler que deux ateliers, sans doute faute de sources On ne voit pas en effet pourquoi le versant sud des gorges de la Cère, en aval du confluent avec le ruisseau d'Escalmels et le flanc ouest des gorges de ce dernier, n'auraient pas attiré les verriers. Curieusement, on peut faire la même remarque pour le versant limousin des gorges ; les verreries connues sont dans la moitié orientale.

Dans la paroisse de Comiac, une verrerie aurait existé dès 1533 au lieu-dit Castel [267], non localisé, à rapprocher peut-être du Bois de Castel, situé non loin de la Cère sur une éminence séparant les ruisseaux de Candes et de Masviel [268] ; elle aurait appartenu aux Colomb dont la présence en ce lieu aurait persisté pendant deux siècles.

Nos propres recherches n'ont permis de trouver ni la source de l'auteur, ni des informations complémentaires. Par ailleurs les registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Comiac (telle qu'elle se présentait après la création de l'annexe de Lamativie), conservés en continu à partir de 1701, n'ont pas montré la présence de Colomb ; même chose pour les rares fragments qui subsistent à partir de 1655 [269].

Reste à mentionner un atelier qui fut très probablement le dernier du Quercy, situé dans le Bois de la Luzette, entre Sousceyrac et Labastide-du-Haut-Mont [270]. Champeval [271] le mentionne. Pour Muzac [272] il serait dû aux Riols qui « y auraient transporté leur industrie vers 1855, avant d'établir un atelier à l'Estancade, vers Maurs » [273].

Notre contribution à une meilleure connaissance de cette verrerie est modeste ; elle se borne à indiquer qu'elle fut fondée sur l'initiative d'un notaire du village de Pratoucy, commune de Sénaillac-Latronquière, Géry de Laroussilhe [274] et qu'elle était en fonctionnement au début de 1861, quand eut lieu à Sousceyrac le mariage civil de Marguerite Riols [275]. L'acte nous apprend en effet que trois « fabricants de verre » habitaient à ce moment à la Luzette, Pierre Riols, père de la mariée et deux frères de celle-ci, Antoine premier du nom et Jean, dit Firmin, qui furent témoins avec Jean Colomb del Suc, habitant de Lacoste commune de Goulles ; et quoique ce dernier soit qualifié de propriétaire, il pourrait s'agir d'un autre membre de l'équipe de la verrerie car nous avons connaissance dans les mêmes années d'un homonyme habitant lui aussi Lacoste et « artiste verrier » [276]. Jean Colomb del Suc était un descendant de François del Suc, fils de Jean et de Louise Grenier, de Mauris (Lamativie), établi à la verrerie de Lacoste (Goulles) par son mariage [277].

Quant à Pierre Riols, il était de la postérité de Pierre et de Jeanne Grenier par leur fils Antoine, sieur de Lacombe, resté à Nègrevergne (Camps), alors que le frère de ce dernier, autre Antoine, s'installait au

Mamoussou (Lamativie). Il était lui aussi originaire de Nègrevergne, s'était marié à Camps et y avait eu de nombreux enfants. Il habitait cependant au Teil (Siran) en 1848, y exerçant probablement sa profession de verrier.

La Luzette est sans doute la dernière verrerie du Quercy. Antoine Riols, fils de Pierre, fit publier les bans de son mariage à la mairie de Sousceyrac peu après celui de sa sœur. On le retrouve avec le prénom de Constant-Antoine vers la fin de la même année 1861, à la fabrique des frères Feltz, à la Maison Rouge, commune de Cros de Montvert, Cantal, ce qui nous donne la date probable d'arrêt de la verrerie de la Luzette. Ce fut sans doute lui, portant le prénom de Constant, qui par la suite dirigea l'atelier de l'Estancade.

Il reste à rendre compte de la présence de gentilshommes verriers dans les paroisses voisines de celle de Lamativie, présence pouvant constituer un indice d'activité verrière dans les parages.

Outre Nicolas, sieur del Camp, Antoine sieur del Rial, Robert sieur de la Rivière, un quatrième fils de Gabriel Grenier et de Jeanne de Plaignes, Antoine, sieur de la Combe, était venu s'installer en Quercy, à la suite de son mariage avec une héritière du village de Vayrac, dans la paroisse de Calviac. Mais de sa vie professionnelle, nous ne savons guère autre chose que sa présence aux réunions de verriers qui se tinrent en 1676 et 1677. Cependant, il y avait suffisamment de bois à proximité de son domicile et dans le bien de sa femme pour y travailler de son art. Nous ne lui connaissons de façon certaine que deux filles. Il n'est pourtant pas impossible qu'Antoine Grenier, sieur de la Geneste, qui s'établit à Montfreu, et son frère François, soient ses fils, s'ils n'étaient pas ceux de Nicolas sieur del Camp, ce qui est tout de même plus probable.

Jacques Suère [278], sieur de la Combe, originaire de Cabanes (Siran) que nous avons rencontré à la verrerie du Maziol vers la fin du XVII[ème] siècle, vint s'installer peu après, en raison de son mariage avec une héritière, dans le village de la Salesse, paroisse de Comiac. Nous ignorons totalement s'il eut une activité professionnelle après cette union. Son village étant situé sur le rebord du versant ouest de la gorge du ruisseau d'Escalmels, il était à portée des ateliers susceptibles d'y avoir fonctionné, notamment de ceux des Colomb du village de Vieyre, auquel la Salesse est encore reliée par un chemin passant par le moulin de ce village (alias du Raisse ?). Jacques Suère n'eut apparemment pas de postérité masculine. On remarque que le mariage en 1715, de celle de ses filles qui fut héritière, n'eut aucun membre de famille verrière pour témoin [279].

Nous avons été intrigués par la résidence, en 1722, de François Colomb d'Hauteserre et de sa femme à Asfaux-Bas, paroisse de Sousceyrac, lors du baptême d'un de leurs enfant [280]. Le domicile habituel du ménage était au village de Labrunie, paroisse de Saint-Saury

en Auvergne, où l'épouse avait du bien. François Colomb était frère cadet d'Abraham, maître de la verrerie du Teil, chez qui il travaillait quelques années auparavant [281].

On ne sait si Jean Colomb, sieur de Breton (ou Bretou ?), puîné originaire de la verrerie de Lacoste (Goulles, Corrèze) s'établit par son mariage au village de la Condamine, dans la paroisse de Teyssieu dont sa femme était originaire ; celle-ci y habita cependant après son veuvage [282] ainsi que leur fils. Il est finalement assez peu probable que le mari ait exerçé sa profession dans les environs, puisqu'il habitait à la verrerie de Cabanes, paroisse de Siran, quelques jours avant son décès [283] qui eut lieu dans la même paroisse [284] et qu'il mourut sans doute peu après son mariage. Il ne laissa apparemment qu'un fils, Antoine qui paraît dans les registres de la paroisse de Teyssieu sous le nom de Breton et mourut, jeune, en 1754, à la Condamine de Teyssieu. Il est qualifié dans l'acte d'inhumation de gentilhomme verrier, sans que nous sachions s'il avait été formé au métier de ses pères.

Jean Colomb, sieur de la Garenne, verrier migrant [285], natif de la paroisse de Saint-Saury (Cantal) réapparut vers la fin de sa vie dans les environs de son lieu de naissance. Il habita successivement au Mozambert [286] et au Cassan [287], deux villages de la paroisse de Pontverny [288] avant de passer à Labrunie, dans celle de Saint-Saury [289]. Pour lui, il y a une quasi certitude qu'il travailla le verre dans ces endroits.

Dans les mêmes années, un autre verrier, Jean Colomb, sieur de la Rose, originaire de la verrerie de la Paissière de Lacaze (Saint-Julien le Pèlerin), qui habitait peu avant à la Moissétie (Siran) [290] vint demeurer au lieu d'origine de sa femme, Lacaze, paroisse de Calviac. Leur fils, Pierre, dont il sera question ultérieurement, y naquit en 1745. Il n'est donc pas impossible que Jean Colomb de la Rose ait travaillé avec le sieur de la Garenne ; il faut cependant signaler qu'il fut dans ces mêmes années témoin à la verrerie du Teil, du testament de la mère du maître de cet atelier [291].

Revenons à Comiac. Notre curiosité a été aiguisée par une acquisition faite par Gabriel Colomb du Raisse, verrier notoire déjà mentionné, d'un habitant du village de la Salesse ; il s'agissait d'un ensemble assez vaste, environ 30 séterées, mesure de Saint-Céré, soit une dizaine d'hectares, d'interêt agricole probablement nul mais comprenant deux bois « garissal » confrontant, l'un à la Cère, l'autre dit « à Picaroca et al Adjustant », à un ruisseau dit de Vieyre autrement dit sans doute le ruisseau d'Escalmels [292]. Nul doute que ce verrier préparait l'avenir de son industrie par cet achat. Mais le sort de son acquisition est resté inconnu.

Résumons-nous : au nord-est du Quercy, l'industrie du verre ne paraît avoir connu une activité soutenue que dans la zone correspondant à

l'actuelle commune de Lamativie, avec une seule verrerie, celle du Maziol ayant eu une très longue existence, et des ateliers, certainement plus nombreux que ceux que nous avons recensés, de durée plus ou moins brève mais susceptibles d'avoir été réactivés plusieurs fois. En dehors de cette zone, vers l'ouest et le sud, avec les réserves qu'imposent des sources insuffisantes, en particulier notariales, il y a une sorte de no man's land verrier ; aucune implantation durable de gentilhomme verrier n'y a en effet été mise en évidence.

(à suivre)

Tristan BUSSER

## Notes

129 - Aussi appelé Ayotte.

130 - Dans sa Généalogie des Colomb, (cf note N° 86),puis viennent Muzac (A), *Les verreries de la Cère et leurs gentilshommes verriers*, Brive, 1908 et Gouzou op.cit.

131 - Nous n'excluons cependant pas qu'elle ait eu quelques satellites ; le nom du ruisseau du Puech del Four, petit cours d'eau permanent affluent de la Cère, qui coule du sud au nord, à l'ouest du Maziol-Bas, pourrait témoigner de l'existence de l'un d'eux dans les parages.

132 - AD Cantal 3 E 224-64, 6/12/1677.

133 - Ibid 3 E 224-185, 29/12/1749, Reconnaissance en faveur du marquis de Montal du village du Maziol, « divisé entre haut et bas ».

134 - Il s'agissait de François Grenier, sieur del Rial, devenu propriétaire par son mariage car il n'était qu'entré gendre (contrat de mariage AD Cantal 3 E 224-1088, 10/9/1720) chez celle qui possédait la verrerie, elle-même veuve d'un gentilhomme verrier. Cette dernière testa ensuite en faveur de sa fille AD Cantal 3 E 224-1090, 3/4/1727.

135 - AD Cantal 3 E 234-45, 13 ?/6/1620.

136 - Ibid 3 E 224-53 , 3?/6/1632. Le lieu d'origine de l'époux était la verrerie de Lacaze, paroisse de Saint-Julien le Pèlerin, ou plutôt celle de la Paissière de Lacaze dans la même paroisse où habitait quelques années auparavant Jean Suère, un homonyme de l'époux et de son père. AD Cantal 3 E 224-50, 9/11/1625.

137 - AD Cantal 3 E 224-106, 6/12/1634. 138 - op.cit.

139 - AD Cantal 3 E 224-141, 7/7/1650 ? Il semble que le créancier était cédataire de Jean Aleyrangues, dit Romiguière, du Maziol que nous supposons être le propriétaire de l'atelier.

140 - Portal (C), op. cit.

141 - Dupin (J), *Célébrités, personnalités marquantes et personnes pittoresques du canton d'Aspet (disparues)*, Tarbes, 1973, p 199. Cet auteur donne des indications dont la précision surprend, par exemple son année de naissance, 1473.

142 - op.cit.

143 - Durand Gorry (G), Histoire d'Arfons, p78, cité par Blaquière (Y) Abraham de Robert et les siens, *Colloque de Sorrèze*, 2004, tome II, p. 74.

144 - Dont Bonald (vicomte de) rend plus ou moins compte dans ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*, Rodez, 1902 ; réimpression Laffitte Reprints 1987 p422-434. Signalons cependant que cet auteur fait vraisemblablement erreur en rangeant dans la famille verrière, des Granier établis au Coustet (Cambayrac Lot) ; ceux-ci sont en réalité des du Gravier issus de ceux qui vivaient au repaire de la Golse, paroisse de Magnac, près de Penne d'Agenais (Lot-et-Garonne).

145 - D'après la généalogie, peu étayée dans ses deux premiers degrés, présentée sur assignation à comparaître pour prouver la qualité de noble, Ribier (L de) *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, 1, p. 239.

146 - AD Corrèze, 5 F 80, 25/2/1612.

147 - Celles-ci seraient presque nulles sans les notaires de la partie de l'Auvergne contigüe au Quercy, puisqu'aucun notaire du XVII[ème] siècle de cette partie du Quercy n'est conservé. Manque en particulier, la dynastie des notaires Aleyrangues de Comiac. L'état civil de cette paroisse et de son annexe Lamativie, fait également défaut pour le XVII[ème] siècle, à peu de choses près.

148 - AD Cantal 3 E 184-4, 29/5/1656 : achat de coupe de bois.

149 - Ibid 3 E 234-66, 19/8/1649. Il était dans le secteur dès 1647, année où une obligation fut consentie en sa faveur par celui qui allait devenir son beau-père. Obligation citée Ibid 3 E 268-182, 21/7/1668.

150 - AD Cantal 3 E 268-182, 12/10/1668. 151 - Ibid 3E224-62,29/8/1666.

152 - Près de Sagnemoussouze, Saint-Julien le Pèlerin.

153 - AD Cantal 3 E 224-131 16/7/1653.

154 - Mentionné dans AD Lot, Archives communales de Comiac, G 2, Livre des charges et décharges de la communauté ; le chargement date de 1676.

155 - Frère probable de Jeanne, épouse vite décédée de Jean Suère, et son successeur quant aux biens ; Romiguière épousa Françoise Suère que nous supposons sœur de Jean. Suère et Alayrangues étaient restés liés car Géraud Alayrangues, père de Jeanne, avait épousé en deuxièmes noces Suzanne Robert, veuve de Jean Suère et mère de Jean, mari de Jeanne Alayrangues.

156 - AD Lot, Archives communales de Comiac, G 5, Rôle de la taille de la communauté de Comiac, 1731, article de noble Pierre Colomb.

157 - AD Cantal, 3 E 224-64.

158 - AD Corrèze, Etat civil de Saint-Cirgue la Loutre ; il est qualifié d'ouvrier de verre.

159 - AD Cantal, 3 E 224-66, 4/10/1692. 160 - Ibid, 23/9/1691.

161 - Ces Colomb, selon leur production, fort mal étayée dans ses degrés les plus anciens, pour le maintien dans la noblesse auraient été issus d'Amans verrier de Lacapelle et de Terrou, dont il a été question à propos du secteur verrier du Ségala.

162 - AD Cantal, 3 E 224-67, 27/12/1692. 163 - Ibid 3 E 224-67, 20/7/1692.

164 - Ibid 3 E 224-1084, 29/6/1695. 165 - Ibid 3 E 224-207, 3/9/1771.

166 - La qualité d'héritière de Toinette Alayrangues ressort clairement des transactions qu'elle passa avec des créanciers de son père.

167 - Vivant au début de 1710, décédé avant le 4/5/1717 quoique encore porté sur le rôle des taillables de la communauté de Comiac en 1731 avec un allivrement qui, à quelques sous près, est celui dont fut chargé en 1676 Nicolas Grenier del Camp en tant que fermier de Jean Alayrangues.

168 - En raison de sa participation à deux réunions de verriers, en 1676 et 1677.

169 - AD Cantal, 3 E 224-1088, 25/4/1719

170 - Ibid 3 E 224-1090 3/4/1727.

171 - AD Cantal 3 E 224-270, 11/4/1731; AD Lot, 4 E 213, 10/6/1737, 30/6/1740, 5/5/1741.

172 - Ibid 3 E 224-189, 8/9/1753. Le testateur ne mourut qu'en 1770, fort âgé.

173 - Ibid 3 E 224-1100, 7/6/1773.

174 - Ibid 3 E 224-1091, 26/4/1734.

175 - AD Cantal 3 E 224-1099, 3/12/1769, 3 E 224-1101 21/1/1779.

176 - Donation du 8/4/1781 mentionnée AD Cantal 3 E 224-1104, 25/7/1788.

177 - AD Lot C 379 30/9/1788.

178 - Lors de son contrat de mariage AD Cantal 3 E 224-238, 22/4/1802.

179 - AD Cantal 3 E 224-1113, 19/4/1806.

180 - Ibid 3 E 224-1131, 9/8/1824. Dans cet instrument il certifie l'identité d'un colporteur de verre rouergat.

181 - Ibid 3 E 224-1133, 3/2/1826.

182 - Ibid 3 E 224-240, 1/7/1804.

183 - Ibid 3 E 224-1132, 18/2/1825.

184 - AD Lot 4 E 1738.

185 - Recueillie auprès d'un descendant de ces Colomb del Suc, par Monsieur Luc la Fay des Faugières qui a bien voulu nous la communiquer et que nous remercions.

186 - Dont un fils Jean, mort en 1762, avant son père qui resta finalement en possession du bien de sa première femme.

187 - Nous retrouverons certains de ses frères au fil de notre étude.

188 - A ne pas confondre avec un homonyme mort à Lamativie en 1741, originaire comme lui de la Paissière de Lacaze.

189 - AD Cantal 3 E 224-1084, 29/6/1695.

190 - Ibid 3 E 224-1084 31/10/1700.

191 - Ibid 3 E 224-1089, 14/4/1722.

192 - Ibid 3 E 224-1090, 28/7/1725.

193 - Ibid 3 E 224-274, 28/9/1747. Pierre Colomb était en fait le grand-père maternel de Pierre Maidieu.

194 - AD Corrèze E 9141, 15/8/1748.

195 - Ibid 5 F 78, 8/9/1652.

196 - AD Cantal 3 E 224-64, 8/1/1678.

197 - AD Cantal 3 E 234-45, 3/9/1620.

198 - Le mariage est antérieur au 28/11/1663, date à laquelle Robert Grenier se chargea de la constitution d'un frère de sa femme AD Cantal 3 E 224-63, 9/5/1675.

199 - AD Cantal 3 E 224- 62, 31/5/1665.

200 - Ibid 3 E 224-63, 15/6/1676 et 3 E 224-64, 29/8/1677.

201 - Ibid 2 E 147-1, 11/12/1658.

202 - Ibid 3 E 224-1090, 28/2/1724.

203 - Nous en avons recensé six.

204 - Pour la Haute-Auvergne il s'agit de la descendance restée à Cabanes (Siran) d'un fils d'Antoine (qui testa au Maziol), installé dans ce village, dont la postérité se fondit dans les Grenier du Maziol (voir Tableau N° 6).

205 - AD Cantal 3 E 224- 205, 9/7/1769.

206 - Ibid 3 E 224-1100, 7/6/1773.

207 - AD Lot 3 E 886-4, 13/5/1750.

208 - AD Lot 4 E 213 25/4/1755.

209 - AD Cantal 3 E 224-200, 2/3/1764, 3 E 224-203, 15/10/1767; AD Corrèze E 9151, 30/6/1773 et Ibid E 9155 12/7/1779, acte dans lequel est cité le livre journal d'Antoine Riols.

210 - AD Corrèze E 9159, 16/6/1783.

211 - AD Cantal 1 B 813 , p. 76, 94, 96, 114, 121.

212 - Ibid, verrerie appelée de la Tifoule (?)

213 - Ibid, p. 21, en 1769 et 1770. Il est précisé qu'il s'agit de Monsieur Lafon fils.

214 - Ibid, p. 149.

215 - Ibid, p. 159, vers 1787.

216 - Ibid, p. 237, 24/5/1796.

217 - AD Cantal 3 E 224-985, 29 Floréal an 9.

218 - A deux reprises; l'une des victimes fut Julien Grenier, fils de François, sieur del Rial, AD Cantal, 3 E 224- 886, 30/6/1768 et 3 E 224-205, 8/7/1769.

219 - Ibid 3 E 224-1122, 6/3/1815.

220 - Ibid 3 E 224-1089, 3/8/1721.

221 - Ibid, 14/4/1722.

222 - AD Cantal 3 E 224-1089, 26/6/1723.

223 - Ibid 3 E 224-1095, 16/9/1748.

224 - Ibid 3 E 224-189,8/9/1753.

225 - Ibid 3 E 224-1093 16/5/1741.

226 - Ibid 3 E 224-192, 2/5/1756.

227 - 3 E 224-198, 3/4 et 23/4/1762.

228 - Ibid 3 E 224-1100, 7/6/1773.

229 - Ibid 1 B 813, p. 244, 252, 261, 262 Appelé Daraqui du nom de sa mère.

230 - Ibid 1 B 813, p. 271.

231 - Etabli par son mariage à Sagnemoussouze.

232 - Ibid 3 E 224-1114, 19/8/1807.

233 - Champeval (J-B), Généalogie des Colomb, p. 61.

234 - Jean Pauc, de Vieyres, était débiteur de Marthe Colomb, veuve d'Antoine Grenier, de Nègrevergne, AD Corrèze, 5 F 80 3 ?/1/1613.

235 - AD Corrèze, 5 F 78, 21/3/1649.

236 - AD Cantal, 3 E 224-64, 2/3/1678.

237 - Ibid 3 E 224-1084, 31/10/1700.

238 - On rencontre sa descendance à Biron ; son fils revint dans le pays pour transiger avec son oncle La Boigue au sujet des droits légitimaires de son père AD Cantal 3 E 224-1091, 31/5/1737.

239 - AD Corrèze, E 9166, 19/10/1790.

240 - Contrat du 29/8/1761 AD Lot 3 E 874.

241 - Cf note 228.

242 - AD Cantal, 1 B 813. Mais comme l'auteur du Journal le désigne en général par Monsieur Laprade il y a confusion avec un autre Laprade, originaire de la verrerie de la Grifoulière, qui paraît aussi avoir été employé au Teil avant sa mort, survenue en 1779 ; mais le 24/5/1796, c'est bien Antoine Colomb dit Laprade aîné, de Vieyre, qui est engagé, p. 245.

243 - Ibid p. 159, appelé Monsieur Laprade fils aîné, de Vieyre, verrier dans les parages de Lamativie vers 1788 ; il doit s'agir de Jean-Pierre Colomb, né en 1762, habitant près d'Argentat (Corrèze) en 1813.

244 - AD Corrèze E 9186, 8/1/1807.

245 - AD Cantal 3 E 224-1133, 3/2/1826.

246 - François Colomb del Suc de Lacoste, Goulles, et Jean Riols AD Cantal 3 E 274-305 17/10/1841; le même Jean Riols Ibid 3 E 274-308, 1/3/1857; Jean Colomb del Suc de Lacoste, Ibid 3 E 274-309 17/12/1866.

247 - op.cit, p. 11.

248 - AD Corrèze 5 F 80, 18/10/1609, 2/6/1610, 24/11/1617.

249 - Ibid 5 F 80, 2/6/1610.

250 - Cf note 249.

251 - AD Corrèze 5 F 80, 25/6/1610.

252 - Ibid 5 F 80, 17/1/1628.

253 - Premier cadastre de Comiac, rôle de Marianne Longayrou, veuve Espalieu, petite-fille de Jean Colomb, sieur de la Boigue, parcelle B 2.

254 - Muzac (A), op.cit, p. 11.

255 - Gouzou (J), op.cit, p. 46.

256 - Champeval de Vyers (J.13), *Figeac et ses institutions religieuses*, p 189.

257 - Cadastre ancien de Saint-Julien le Pèlerin, parcelles C 93, 94, 97, 99. Un moulin existe encore à la sortie de l'étang.

258 - AD Cantal 3 E 224-1089, 28/6/1722. 3 E 224-1090, 24/2/1724.

259 - Cf Tableau N° 6.

260 - Cf note N° 232.

261 - AD Cantal 3 E 274-305, 13/l/1843.

262 - AD Cantal 3 E 274-122, 5/8/1850, 3 E 274-123,4/4/1854, 3 E 274-309, 7/3/1861 ; Jacob Feltz de la Maison Rouge déclara à la mairie de Cros de Montvert la naissance de 5 de ses enfants entre 1858 et 1865 lbid 2 E 57-3.

263 - op. cit, p. 11.

264 - AD Cantal 1 B 813, p. 159 à 166.

265 - Il s'agit plus probablement de Jean, époux de Jeanne Espalieu, que de Jean son frère cadet, qui habitait dès lors à Saint-Jean Lespinasse.

266 - Vic - Lasfargues (J) *Le sentier des verriers, Sousceyrac d'hier à aujourd'hui*, 2004, four et moulin sont considérés par l'auteur comme ayant appartenu aux Grenier de Montfreu sans indication de source.

267 - Gouzou (J), op. cit, p. 46.

268 - Carte IGN 1/50.000, feuille Saint-Céré.

269 - AD Lot, Archives communales Comiac, E 1, E 2, E 3, E 4.

270 - Le Grand Communal sur la carte IGN au 1/50.000, feuille Saint-Céré.

271 - op.cit p. 17.

272 - op.cit, p. 9.

273 - En réalité, lieu-dit de la commune de Cayrols, à mi-chemin entre Maurs et Aurillac.

274 - Brimo de Laroussilhe (A), *Les paysans de la Châtaigneraie*. Editions de la Butte aux Cailles, 1988, p. 54.

275 - AD Lot, 4 E 2791, 13/2/1861.

276 - AD Cantal 3 E 274-310 ou 311, 17/12/1866.

277 - Ibid 3 E 224-211, 12/2/1775.

278 - Dissoire ou Issoire dans les actes. Le patronyme Suère réapparaît cependant pour Marie, fille de Jacques, AD Lot 4 E 71, 14/3/1763.

279 - AD Lot Archives communales Comiac, E 4.

280 - Ibid Archives communales de Sousceyrac, E 4.

281 - AD Cantal 3 E 224-267, 7/12/1717.

282 - Elizabeth Grenier n'est connue que par quelques actes postérieurs au décès de son mari, par exemple AD Lot 3 E 886-5, 22/7/1755.

283 - AD Corrèze E 9136, 22/5/1731.

284 - AD Cantal 5 E 795 Archives communales de Siran, 2/6/1731.

285 - Il se trouvait en 1716, 1718, 1719, 1721, 1722 à la verrerie de Lalizolle (Allier), Histoire des verreries et des verriers de l'Allier, *Allier généalogie*, Vichy, p. 58 et 59.

286 - AD Cantal 3 E 224-1093, 9/3/1741.

287 - AD Corrèze E 9139, 28/11/1743 , contrat de mariage de sa fille Isabeau.

288 - Aujourd'hui, commune de Calviac (Lot).

289 - AD Cantal 3 E 224-1095 25/9/1747.

290 - AD Cantal 3 E 224-1093, 8/6/1742.

291 - Ibid 3 E 224-1094, 6/5/1743.

292 - AD Lot, Archives communales de Comiac, G 3 (Livre des charges et décharges) f° 39 v°, année 1736; acte d'achat de novembre 1735 (Vaissié notaire).

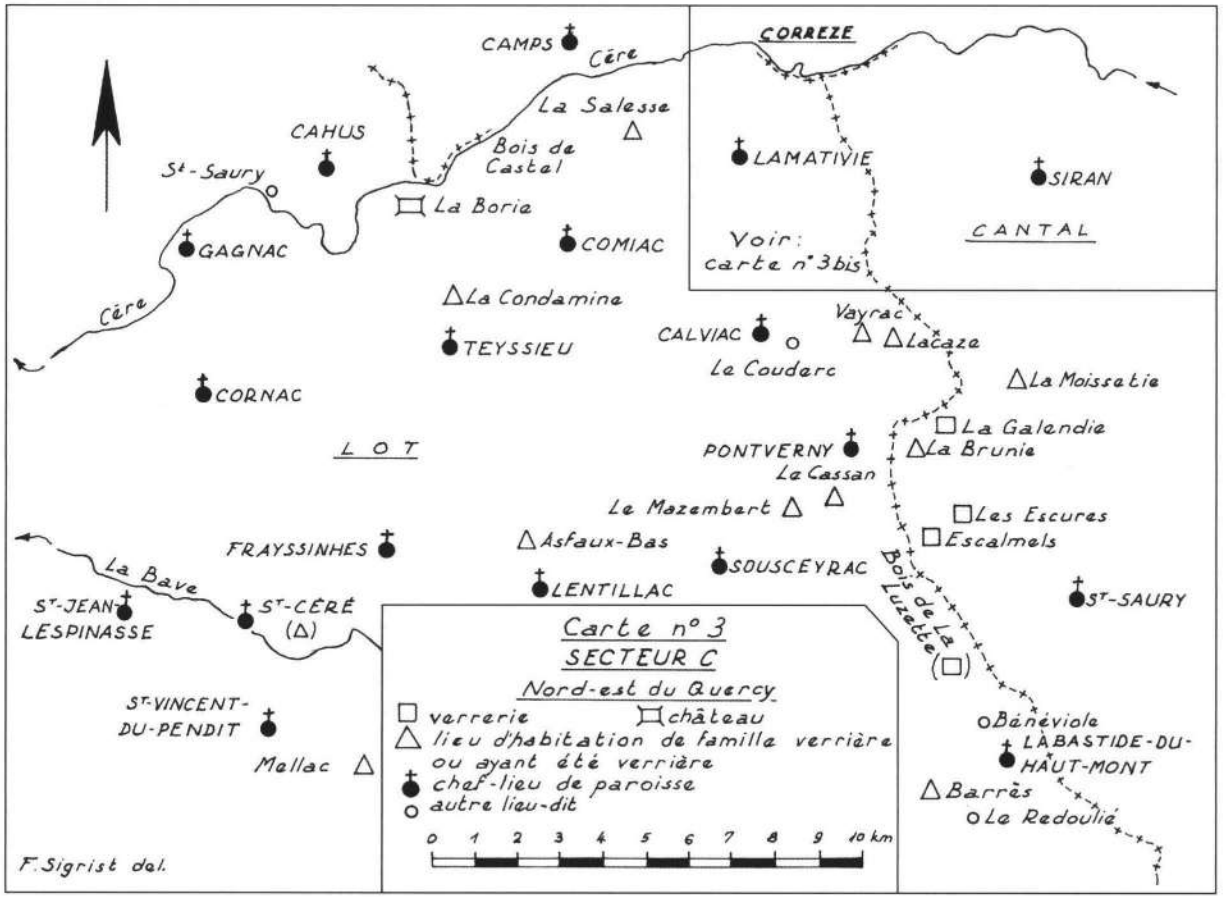
CAMPS
Cère
CORREZE
La Salesse
CAHUS
Bois de Castel
St-Saury
La Borie
LAMATIVIE
SIRAN
CANTAL
Voir: carte n°3bis
GAGNAC
COMIAC
La Condamine
Cère
TEYSSIEU
CALVIAC
Vayrac
Lacaze
Le Couderc
La Moissatie
CORNAC
La Galendie
LOT
PONTVERNY
La Brunie
La Cassan
Le Mazembert
Les Escures
Escalmels
Asfaux-Bas
FRAYSSINHES
SOUSCEYRAC
La Bave
LENTILLAC
ST-JEAN LESPINASSE
ST-CÉRÉ (△)
ST-SAURY
Bois de La Luzette (□)
Carte n° 3
SECTEUR C
Nord-est du Quercy
□ verrerie
château
△ lieu d'habitation de famille verrière ou ayant été verrière
chef-lieu de paroisse
o autre lieu-dit
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
ST-VINCENT-DU-PENDIT
Mallac
Banéviole
LABASTIDE-DU-HAUT-MONT
Barrès
Le Redoulié
F. Sigrist del.

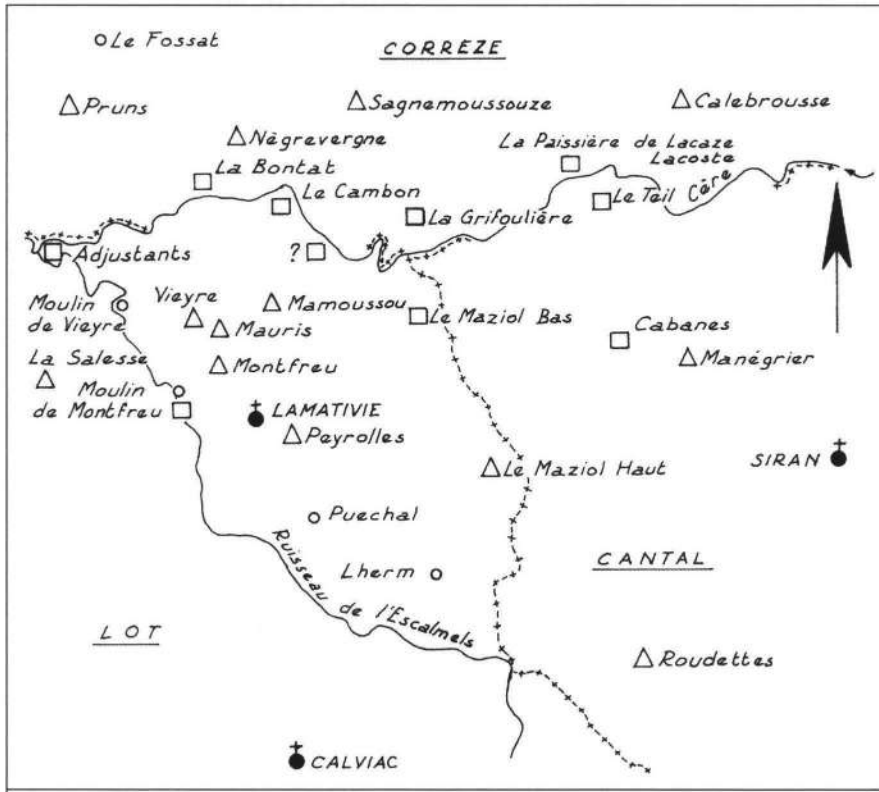


Carte n° 3 bis

SECTEUR C

Nord-est du Quercy

Lamativie

□ verrerie

△ lieu d'habitation de famille verrière ou ayant été verrière.

chef-lieu de paroisse

o autre lieu-dit

0 1 2 3 4 km

F. Sigrist del.

## TABLEAU N° 3-III - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

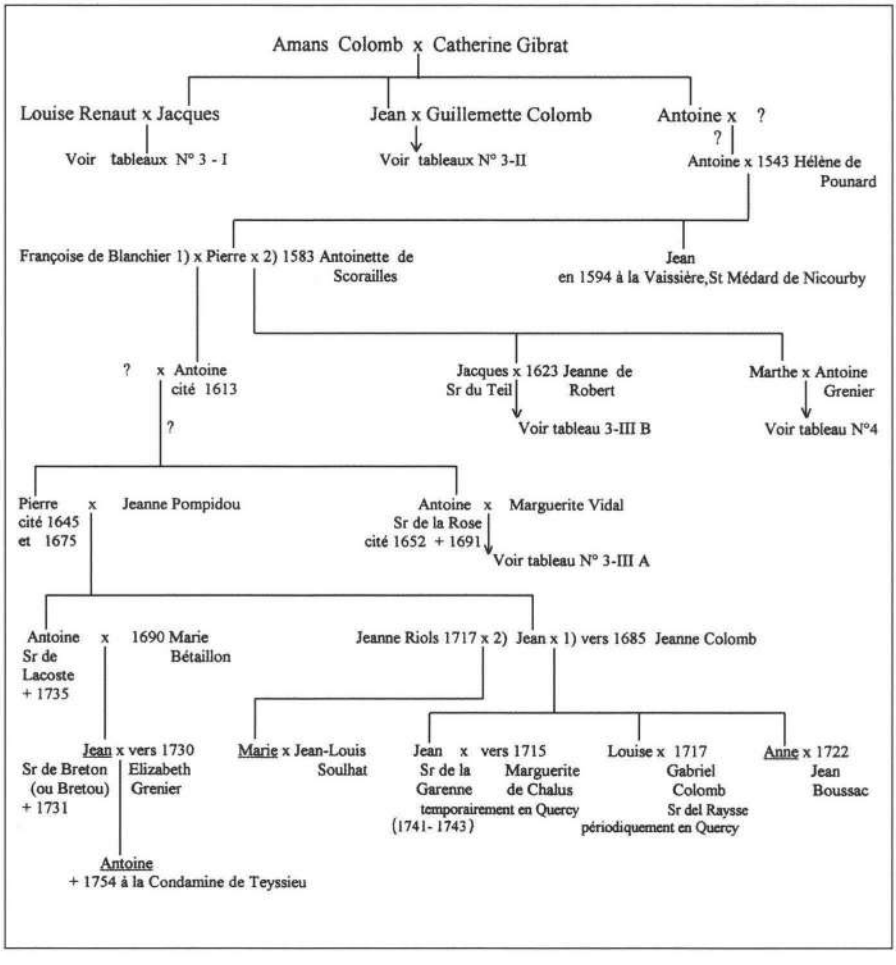


Observation générale concernant les tableaux :
les personnes qui ont vécu en Quercy sont soulignées.

## TABLEAU N° 3-III A - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

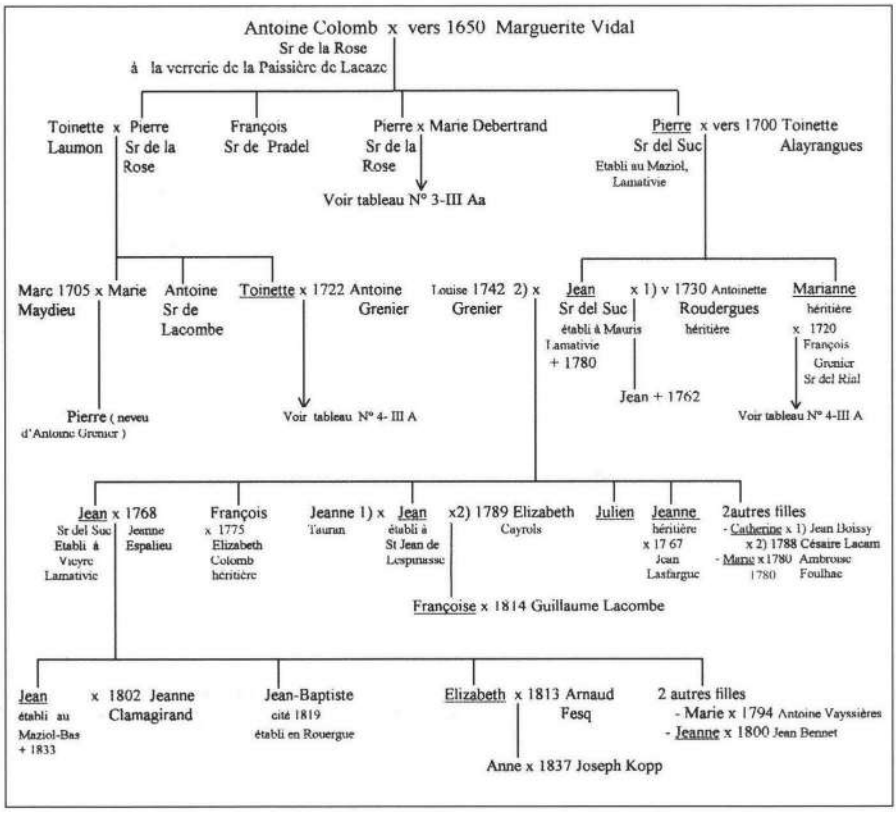


## TABLEAU N° 3-III A-a - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

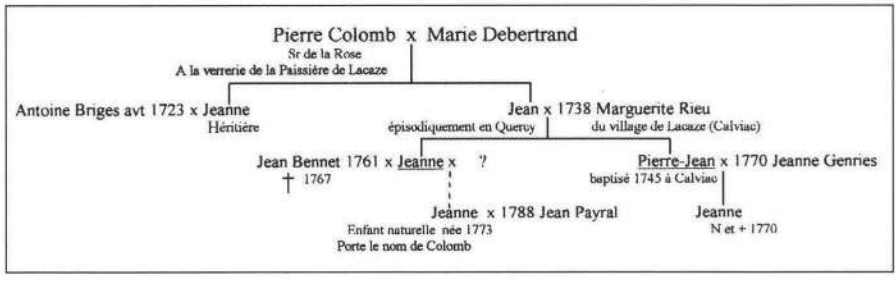

## TABLEAU N° 3-III B - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

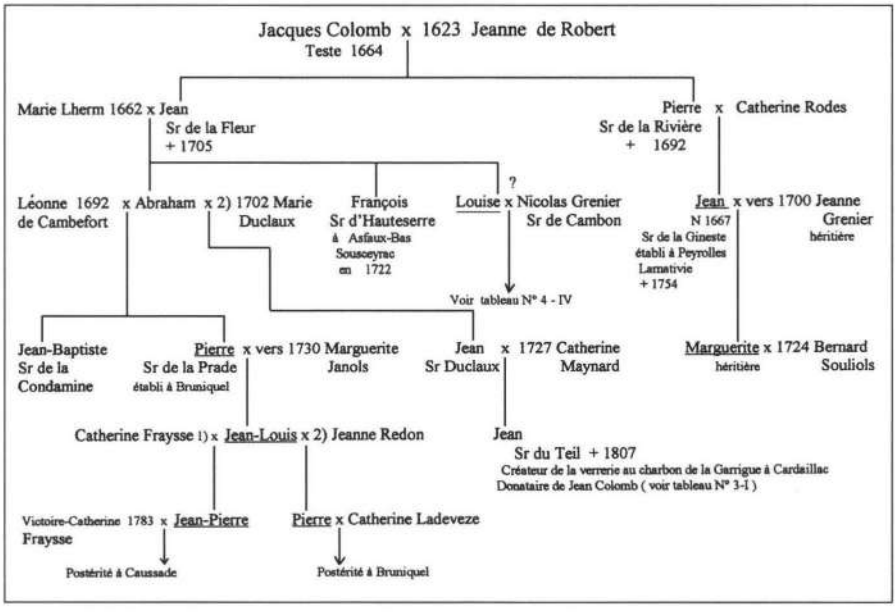


## TABLEAU N° 3-V - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

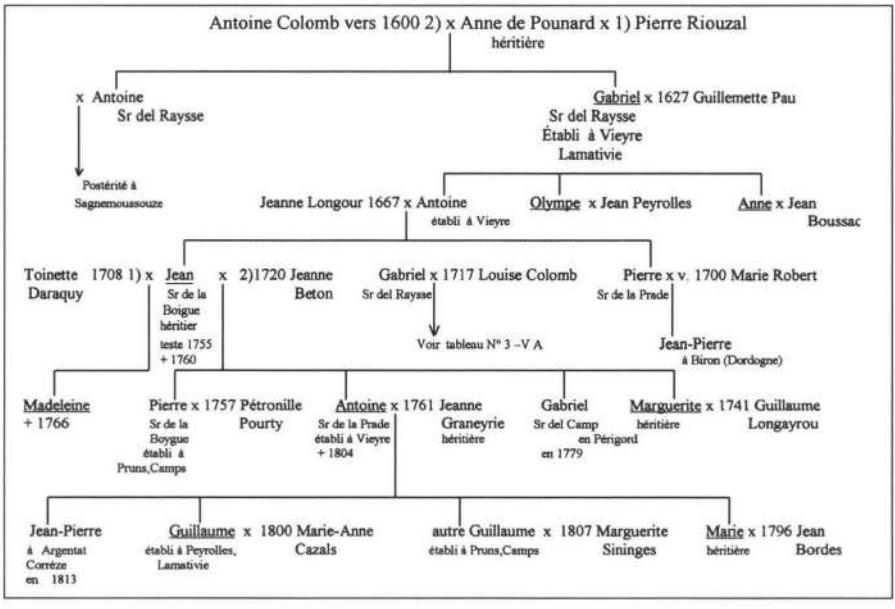

## TABLEAU N° 3-V A - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

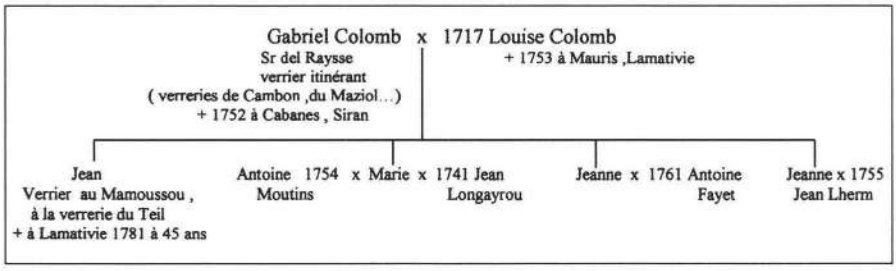


## TABLEAU N° 4 - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

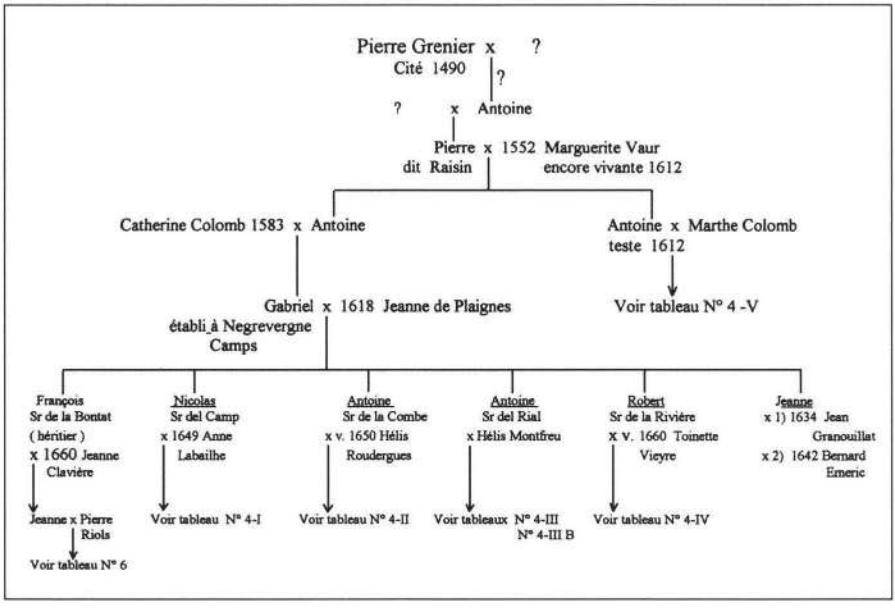

## TABLEAU N° 4-I - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

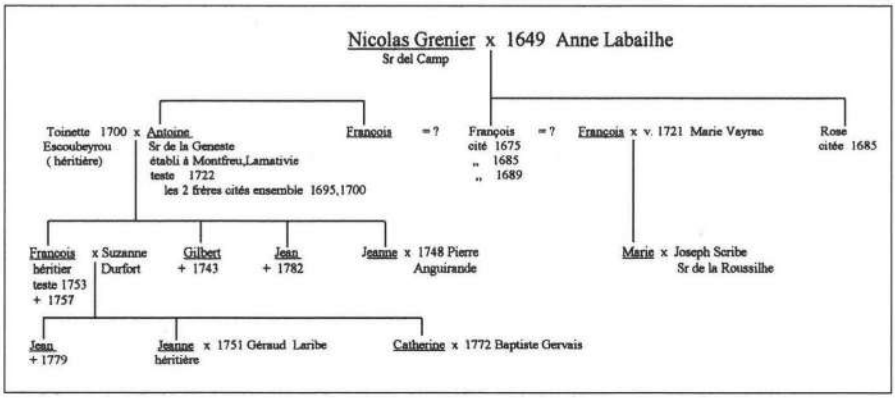


## TABLEAU N° 4-II - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

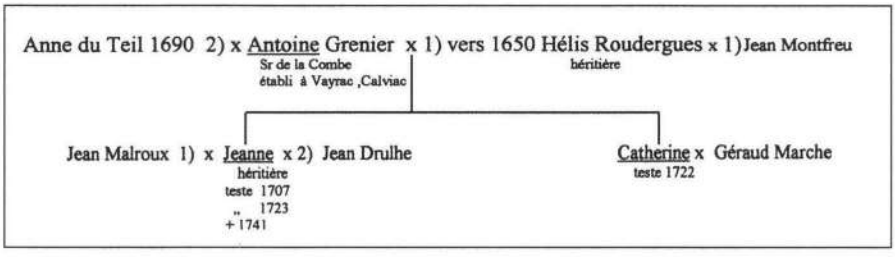


## TABLEAU N° 4-III A - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

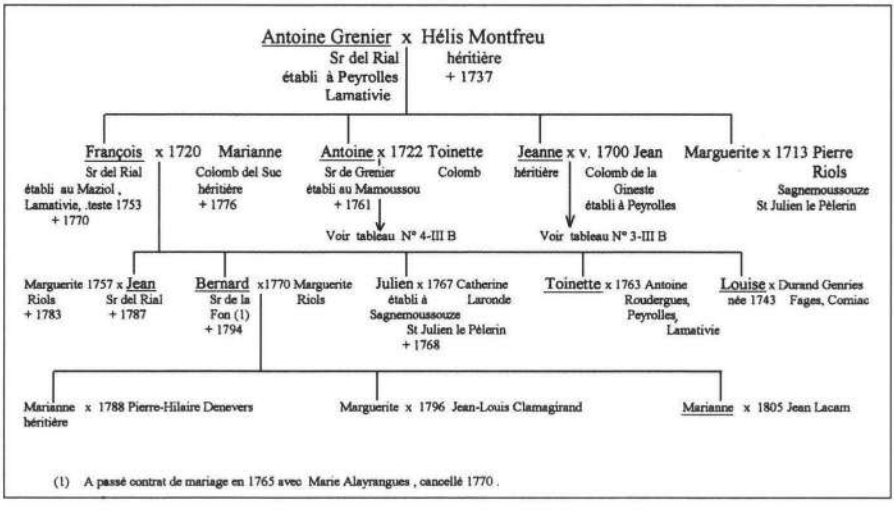

## TABLEAU N° 4-III B - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

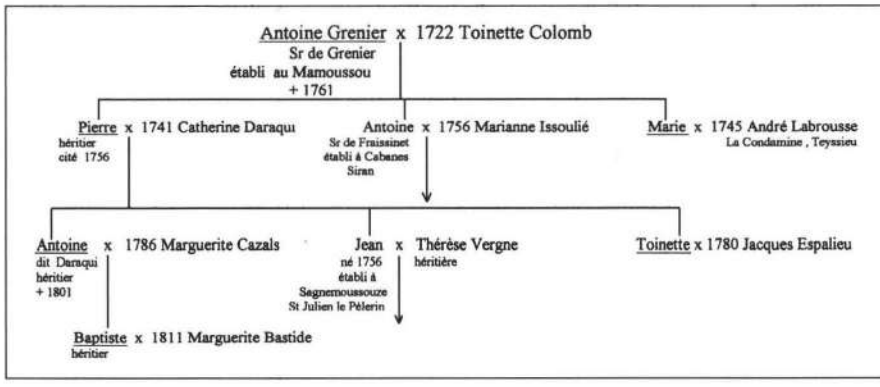


## TABLEAU N° 4-IV - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

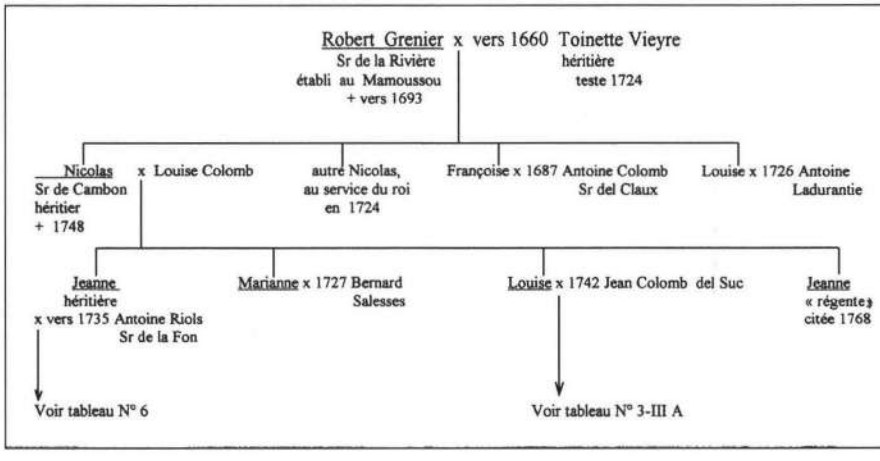

## TABLEAU N° 6 - GÉNÉALOGIE DES RIOLS

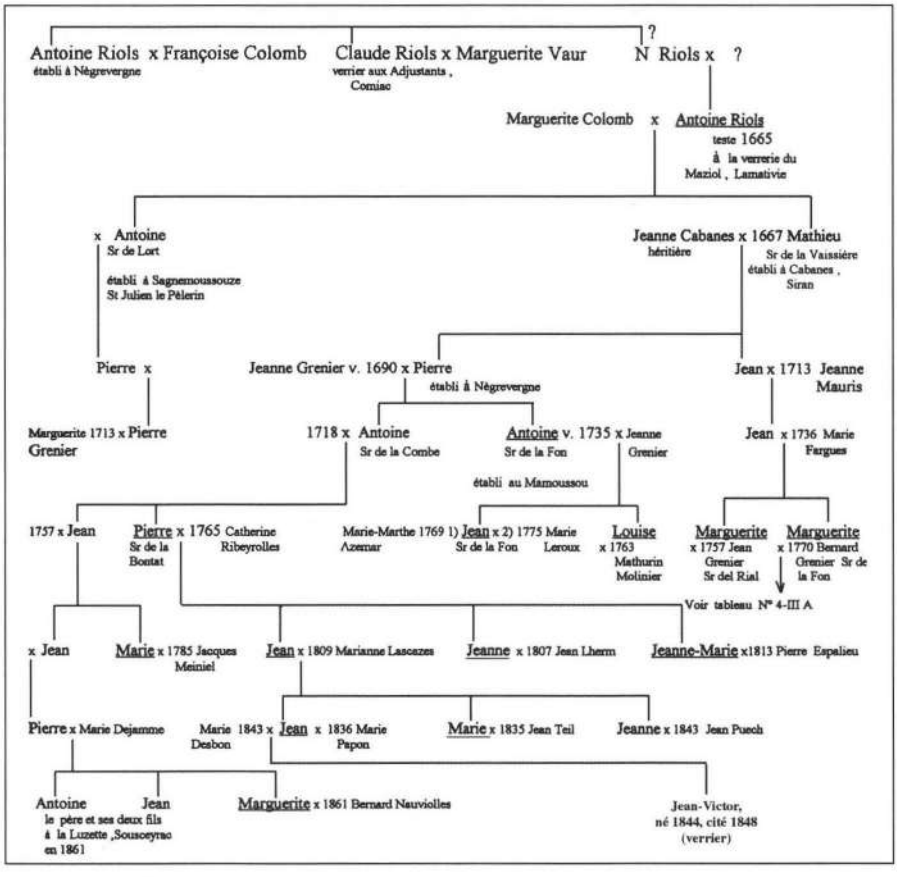


## TABLEAU N° 8 - GÉNÉALOGIE DES SUERE

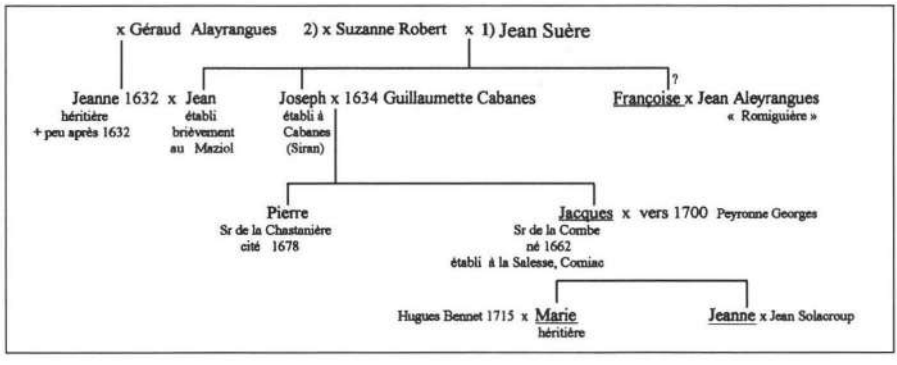

# UN HISTORIEN DE FIGEAC BIEN OUBLIÉ : LE CHANOINE DUCROS

Il est souvent cité par Debons dans ses Annales [1] et à l'autre bout du siècle Massabie [2] en donne la seule biographie que nous en ayons : "Tout le monde connait le nom du chanoine Ducros, auteur d'une histoire inédite du monatère ; nul n'en sait au delà. Pierre Ducros, chanoine de la collégiale, avait succédé à Jean Ducros son grand oncle, chanoine aussi. Il céda sa place à François Ducros, son frère, précédemment curé de Cambes...".

Il descendait d'une longue lignée notariale. Il naquit gache de Montviguier dans la rue qui, de l'église, descend aux places (rue Boutaric) la 3ème maison à gauche. La famille possédait de l'autre côté de la rue un jardin et un autre devant l'église, à l'angle de la rue St Jacques.

En 1622 son père acquit pour 30 L. de Jean Ducros chanoine, et de Pierre Caminade, faisant fonction de prieur du Puy, titulaires par indivis de la Chapellenie du Cayrol (chapellenie desservie au Puy par deux prêtres) "un patus, jadis maison et jardin de la dite chapellenie ruinée par la construction de la citadelle (protestante) pour la grande part compris dans les fortifications d'icelle, comblé de démolitions ruines et décombres, ouvert sans fermeture ni clôture au terroir de Montviguier en avant des masures de l'église du Puy (abri depuis longtemps démoli, autrefois existant devant la grande porte) confrontant du chef avec le cimetière, d'autre côté avec jardin dudit Ducros (le deuxième des jardins cités plus haut), rue allant de l'église à la rue de la Peyrolerie entre eux (rue St Jacques)". Tout ce quartier avait été détruit pour créer un glacis à la forteresse protestante.

En 1672 Pierre Ducros signe comme prêtre du Puy et vicaire ; en 1673 comme chanoine de la collégiale. Il fut administrateur de l'Hospice pendant plusieurs années et mourut le 21 novembre 1686.

Il a laissé une histoire du monastère sous forme de discours pour amener les chanoines ses confrères à restaurer l'église du chapitre encore aux deux tiers en ruines. Son grand argument est la ressemblance qu'il a cru découvrir entre le temple de Jérusalem et celui de Figeac.

La plus grande partie du texte est donc consacrée à ce parallèle et le but de son argumentation, est que si le temple a été reconstruit, il doit en être de même de l'église du Chapitre : les chanoines et le peuple tout entier doivent avoir à cœur de relever ce monument.

L'histoire de ce texte resté manuscrit ne manque pas d'intérêt. Le seul exemplaire connu est aux Archives Diocésaines. C'est à l'obligeance de l'archiviste le P. Rausière et à la vieille amitié d'Alain Grimault que nous devons de la connaître. Qu'ils en soient bien vivement remerciés.

L'écriture semble dater du début du XIX[e]. il est exclu en tous cas qu'elle soit de l'époque de Ducros. Quand Debons fait référence à ce texte, il utilise la pagination de notre manuscrit. De là à penser que, ayant trouvé ce texte en mauvais état dans les Archives de l'hôpital, il l'ait recopié semble tentant. Nous pensons plutôt qu'il aurait pu le faire recopier car l'écriture n'est pas la même que celle du manuscrit de la suite des Annales [3]. Il faudrait un graphologue pour trancher.

La page de titre, bien qu'en assez mauvais état, fournit nombre de renseignements [2].

On peut lire de haut en bas :

"... par Mr Ducros chanoine, il vivait en 1663 administrateur de l'hôpital". En dessous et d'une écriture qui sera de la même main sur toutes les pages : "Ce manuscrit composé par le chanoine Ducros du chapitre de Figeac administrateur de l'hôpital de cette ville a été donné par l'abbé B. Massabie vicaire général ancien curé de Notre-Dame-du-Puy de Figeac. Le 1[er] septembre 1903. Il avait appartenu à Mr Debons curé de Saint Sauveur de Figeac) des Annales de Figeac".

Un enfant sans doute s'est amusé à copier quelques rangées de chiffres dont certains écrits à l'ancienne (7 sans la barre habituelle) et la possibilité d'un nom : Vaissié.

Le fait que Debons fut lui aussi administrateur de l'hôpital explique peut-être la transmission.

Cette œuvre de circonstance : pousser les chanoines à la reconstruction de St Sauveur, diffère du travail d'un historien. Certes il recopie les textes fondateurs, très largement légendaires, de l'abbaye [4]. Il est le premier à le faire et il en donne la traduction en français. En cela il fait œuvre d'historien. Par ailleurs il est un témoin de son époque et il a pu connaître des témoins plus anciens. Alors essayons de voir ce que Ducros peut apporter de neuf à l'histoire de Figeac.

L'intention générale éclate dès le début.

"L'histoire de l'église Saint Sauveur de Figeac, ensemble le rapport de cette sainte église avec le rapport du temple de Salomon".

Tel sera au long de l'ouvrage le fil conducteur. Mais de cette prééminance de Saint-Sauveur découle aussi une autre évidence. Conques, l'abbaye rivale, ne peut être qu'inférieure et donc sera toujours nommée : l'hermitage de Conques.

L'histoire de Ducros sera bâtie sur ce qui est pour lui la seule vérité et débutera avec la consécration miraculeuse de l'église par les anges, le pape Etienne II se contente d'être témoin. Une bulle du pape aux archives du Chapitre, en sera la preuve irréfutable. Il continue par la nomenclature des différents abbés qui se sont succédé à la tête de ce monastère béni. La chronologie n'est pas toujours respectée et c'est ainsi que la "pippine", l'acte de fondation de la ville et de l'abbaye par Pépin en 755, n'apparait qu'à la page 192 suivie de la liste invraisemblable des reliques données par le roi. Il est intéressant de noter que dans cette liste où apparaissent de nombreux saints, Vivien apparaît seul comme évêque de Saintes, Eutrope n'étant nulle part évoqué malgré le succès qu'il connut plus tard.

Les privilèges accordés par Pépin sont confirmés par de nombreuses lettres royales parmi lesquelles la charte de 1302 à partir d'une copie de 1672. La comparaison entre le temple de Jérusalem et Saint Sauveur n'est jamais très loin, même lorsqu'il célèbre l'éclat des cérémonies d'autrefois (sous entendu avant les protestants). Sans transition, il y a une longue incise sur les autres ordres monastiques de Figeac. Nous y reviendrons.

Et puis tout d'un coup, p. 251, cette comparaison hardie entre les bannis de Jérusalem et ceux de Figeac : "le temple de Pépin ne fut-il pas ruiné par les huguenots : la ville de Figeac mise au pillage et les catholiques bannis, ce qui leur faisait dire, se trouvant sur la rivière du Lot, ce que les juifs disaient sur le fleuve de Babylone. Etant assis, (nous ont-ils dit depuis en nous racontant leur exil) sur les bords de ce fleuve que nous regardions comme les juifs celui de Babylone, nous versions nos larmes en abondance en nous souvenant de notre Sion. Et ceux qui nous regardaient comme des bannis, voyant que nos lyres et nos guitares reposaient attachées à des branches d'osier nous demandaient des chants". Et notre chanoine de recopier, en latin cette fois (ce mélange de latin et de français étant courant dans son œuvre) le psaume 137 (136) sur la douleur des exilés.

Ce rapport avec l'écriture sainte est encore plus visible quand il s'en prend aux chanoines dont l'avarice empêche la reconstruction de St Sauveur alors que N.D. du Puy grâce à l'action de M. de Laborie se relève plus belle qu'avant. Alors il n'est plus le chanoine Ducros mais le prophète Aggée qui écrivait vers 520 av. J.C. C'était grâce à sa parole que les travaux de reconstruction du temple allaient bon train.

Et maintenant une question : Eut-il la même influence qu'Aggée ? Un autre historien, Sourdès, curé de St Martin, auteur des *Flosculi* [5] édités en 1712, semble bien nous assurer que l'église a retrouvé sa splendeur. On peut là encore être dubitatif. En 1712 les réparations étaient loin d'être terminées et Sourdès est dans son livre particulièrement laudatif pour les Palhasse dont trois membres faisaient partie du haut personnel de l'abbaye. Il n'en reste pas moins que l'élan pour cette reconstruction doit sans doute beaucoup à Ducros-Aggée.

Après ce bref aperçu de l'histoire écrite par Ducros essayons de voir si, au travers de ses rappels constants au temple de Salomon, nous pouvons rencontrer quelques faits se rattachant à notre histoire de Figeac, car après tout il a vécu cette 2ème moitié du XVIIe et il pu connaître des témoins plus anciens.

La récolte ne sera pas énorme et elle semble parfois peu fiable.

Telle nous apparait là cette première notation, p. 129 :

L'abbé Ademar mort en 852 fit faire deux crucifix d'argent un petit et un grand tous les deux enrichis de pierres précieuses. Le plus grand fut pour Figeac, le plus petit pour Conques "Ce grand crucifix qui surpassait plus qu'un homme en grandeur fut mis sur le jubé au-dessus de l'entrée du Chœur". Il fut détruit par les protestants. Seule mention d'un jubé à Saint-Sauveur, jubé très vraisemblable. Pour le reste, p. 131, la fontaine du pont du Griffoul avait un jet d'eau qui fonctionna jusqu'au temps des protestants. Le bassin tout d'une pièce subsiste encore, dit Ducros. L'eau venait des sources de Font Redonde "qui fournissaient encore à la fontaine qui était au milieu du cloître de St Sauveur, le bassin reste encore tout entier" [6].

La différence de niveau entre le pont du Griffoul (Gambetta actuel) et les fontaines n'est pas telle qu'on puisse envisager un jet d'eau. Par ailleurs Ducros nous affirme que le cloître existe bien après le passage des protestants et que le bassin était au milieu de ce cloître.

Il est question fréquemment des sépultures des abbés. L'abbé Casto mort en 974 fut, nous dit-il "enseveli dans le cloître avec ses prédécesseurs à l'entrée du Chapitre, au lieu appelé présentement N.D. de Pitié". Un autre abbé, p. 145, est dit enterré au bout du cloître ; p. 148, un autre enterré dans le cloître à l'entrée de l'église ; enfin, p. 150, un autre dans la chapelle au bout du cloître qu'on appelait le chapitre.

Il semble ressortir de ces sépultures d'abbés que le lieu était à l'entrée de la salle capitulaire (N.D. de Pitié) fait corroboré par le tombeau de l'abbé Guillaulme : "un mausolée dans la chapelle des abbés, mausolée trouvé presqu'entier de notre tems sous les ruines de la chapelle". Une hypothèse : est-ce que cette chapelle sépulcrale des abbés ne serait pas

cet espace entre le transept Sud et la salle capitulaire, ce qui expliquerait que le mausolée est enfoui sous les décombres parce que le lieu touche à l'église détruite alors que la salle capitulaire intacte sert de chapelle où dire la messe au temps des protestants. Mention, p. 147, du faubourg et du pont du Pin qui tiendraient leur nom d'un grand pin qui était au milieu du cloître des Augustins "que nous avons vu de notre temps et qui est mort de pure vieillesse".

On trouve p. 166 une curieuse querelle qui eut lieu en 1360 (pour une fois une date est donnée). Les prêtres de la ville portent plainte devant l'évêque de Cahors sur le fait que les consuls faisaient rentrer du vin étranger.

Deux faits qui ont trait aux protestants, p. 183. L'abbaye resta vacante depuis 1606 jusqu'en 1614 : le baron de Chambré, gouverneur protestant, "régit cette abbaye par économat" et p. 184 il précise bien que ce sont les catholiques qui sont responsables de la destruction de N.D. du Puy.

Pages 241 et suivantes nous pouvons recueillir un certain nombre de renseignements sur l'église avant sa destruction ; ces notations sont sans doute à prendre avec d'infinies précautions :

"Depuis la dernière désolation de ce temple nous n'avons plus ces 22 cloches qui étaient sur quatre divers clochers : deux qui étaient sur les voûtes des extrémités des branches qui formaient la croix de l'église, à chacun desquels il y avait 5 cloches. Le 3e était au dessus de la grande voûte en forme de dôme qui faisait le milieu de la croix où il y avait 2 cloches ; le 4e était sur le portique à l'entrée de l'église et c'était le grand clocher qui n'a jamais été achevé de bâtir ; à celui là il y avait 10 cloches une desquelles était d'une excessive grandeur".

La légende des 4 aiguilles est déjà répandue : p. 244, "4 pyramides situées sur les éminences des 4 principales avenues donnaient la direction de l'église aux pélerins". D'un long développement sur les ordres mendiants nous pouvons retenir la taille de leurs église (p. 244 et suivantes) : Pour les dominicains, 186 pieds sur 39. "Elle est en ruine" ; pour les franciscains, 140 pieds sur 39 ; pour les carmes, 140 sur 30 ; pour les augustins, 103 sur 30". Ces trois dernières sont remises" (réparées ?) et les bâtiments sont en ruines.

"Il y avait encore une église des templiers située au milieu de la ville où est présentement la maison de ville. Elle paraît encore".

Il ajoute quelques mots brefs sur les bénédictines de Lundieu, les capucins, les clarisses.

Il tonne contre le fait que l'hôpital St Namphaise, situé devant le grand portail de l'église et qui dépend des chanoines, a des gros revenus

mais pas de malades. Quant à l'hôpital général "c'est un grand et magnifique bâtiment avec une grande et belle chapelle fort bien bâtie mais découverte".

Reprenons point par point les renseignements de Ducros. Que nous apportent-ils de neuf et en quoi nous semblent-ils erronés ?

*Les deux Crucifix* - Un grand pour Figeac et un petit pour Conques et qui plus est datant du IX[e] siècle. On peut être assuré qu'il s'agit d'une pure légende. Retenons pourtant l'existence d'un jubé, et la possibilité qu'il ait été surmonté en son centre d'un crucifix.

*Les fontaines* - L'existence de la fontaine (le Griffoul) sur un bec au milieu du pont est avérée. On a retrouvé dans le Célé les bacs de pierre qui ont servi à cet usage. Pour celle du monastère nous avons tenté sa restitution [6]. Selon Ducros le bassin se situait au milieu du cloître ce qui semble bien attester que ce cloître existait encore, au moins en partie, au XVII[e].

*La sépulture des abbés* - Ses emplacements manquent de rigueur. Il est curieux qu'il ne subsiste plus rien de ce mausolée de l'abbé Guillaume qui était intact à son époque. Par ailleurs la seule sépulture trouvée accidentellement en 1668-69 est un enfeu XIV[e] dans le mur Sud, à gauche de l'autel.

*Faubourg et pont du Pin* - Ducros aurait connu ce grand Pin qui donna son nom au pont et au faubourg.

*L'abbatiale* - Les quatre clochers ne semblent pas avoir une réalité certaine, surout, ceux situés aux extrémités du transept. On peut, semble-t-il, retenir que l'église avait un dôme comme Conques à la croisée du transept. Il fut d'ailleurs rebâti au début du XVIII[e] et s'effondra en 1917.

*Les aiguilles* dites par lui pyramides et dont il fut démontré qu'elles n'étaient que deux.

*Les chapelles des couvents* - Les dimensions sont importantes ainsi que leur état et celui des bâtiments.

*Pour les templiers* il s'agit d'un bâtiment, place du Consulat, qui fut longtemps la maison des consuls.

Il cite encore la maison des lépreux (vide au XVII[e]) et sa chapelle bien bâtie mais sans toit, le tout sur le grand chemin allant à Lissac.

Maigre récolte, peu sûre mais qui aura au moins servi à sortir de l'ombre notre premier historien figeacois dont l'œuvre a été appréciée et largement utilisée par l'incontournable Debons dans ses Annales.

Gilbert FOUCAUD

## Notes

1 - J.F. Debons. *Annales...* de la ville de Figeac. Toulouse. A. Manavit, 1829.

2 - *La vie et les œuvres de M. de Laborie*, par un de ses successeurs indignes (B. Massabie) Villefranche-de-Rouergue 1896. La biographie de Ducros est p. 74 et suiv.

3 - J.F. Debons - *Suite des Annales*. Editions du Roc de Bourzac, 2002. Le manuscrit est à la Bibliothèque municipale de Cahors.

4 - Ph. Wolff. "Note sur le faux diplôme de 755 pour le monastère de Figeac", pp. 83-122, in *Actes du XXIII[e] congrès d'études régionales de Figeac 1967*, publiés par le C.N.R.S. Il démontre le caractère légendaire de cet acte et d'un bon nombre de ceux cités par Ducros.

5 - M. Sourdès. *Flosculi notitiae Figeacensis*. Eleuteropoli ruthenorum (Villefranche-de-Rouergue) 1712. C'est le 2[e] historien de Figeac. Il écrit un latin fleuri et difficile. Il cite un peu en vrac ses sources, principalement les archives de la ville et de l'abbaye.

6 - G. Foucaud et L. Roussilhes. La fontaine des Bénédictins de Figeac. *B.S.E.L.* 2[e] fasc. 2001, pp. 97-104.

# SORTIE DU 18 SEPTEMBRE (Puybrun et Gagnac-sur-Cère)

PUYBRUN

C'est sur la place de l'ancienne bastide que se sont retrouvés, dès 10 heures, les participants à cette traditionnelle manifestation automnale.

Dès l'arrivée nous avons été reçus par notre collègue Jean-Pierre Laussac et une délégation de l'association *Bastide de Puybrun* qui avait préparé à notre intention une collation matinale fort bienvenue.

Réunis dans un des rares vestiges médiévaux de la cité, la cave du prieuré (appelée aujourd'hui "salle des gardes") nous avons bénéficié d'un magistral exposé de notre hôte, directeur de recherches au C.N.R.S., sur l'histoire du site et de la bastide. Celle-ci fut fondée en 1279 par l'abbaye cistercienne de Dalon, en Périgord, en paréage avec le roi. L'emplacement choisi se trouvait sur les terres que possédait l'abbaye dans les paroisses de Liourdres et de Tauriac. Un petit prieuré fut annexé à Puybrun, mais il disparut avec la guerre de Cent Ans. Par la suite, au XVII[e] siècle, les abbés de Dalon favorisèrent l'implantation d'un grand vignoble autour de Puybrun, vignoble dont la production représentait les 3/4 des revenus du domaine.

Des origines de la bastide et du prieuré il ne subsiste aujourd'hui que la salle des gardes et la tour de défense devenue le clocher de l'église. Celle-ci, dédiée à saint Blaise, a été bâtie à la fin du XIII[e] siècle mais la nef a été reconstruite au XVII[e] avec une voûte abaissée sur croisées d'ogives.

Après la visite de l'église, Jean-Pierre Laussac nous a guidés dans le bourg à la découverte de quelques demeures bourgeoises d'époque classique qui font encore le charme discret de l'ancienne bastide.

GAGNAC

Un repas de qualité nous attendait à *l'Auberge du Vieux Port*, sur les bords de la Cère, où devait nous rejoindre notre nouveau président Patrice Foissac

L'après-midi était entièrement consacrée à la visite de Gagnac commentée par nos trois collègues, Mme Larue (présidente de l'association locale *Culture et Patrimoine*), M. Larue (adjoint au maire) et Christine Ducoux, guide conférencière.

En préambule, Christine Ducoux nous fit une excellente présentation du site de cette commune du Ségala aux confins de la Corrèze et proche du Cantal. Le "port" de Gagnac désignait en fait le lieu de franchissement de la Cère, au moyen de barques et de bacs, avant la construction du pont actuel. La rivière, non navigable, servait autrefois au transport du bois par flottage. La rive droite a conservé un bel alignement de demeures de caractère, bien rénovées, près desquelles on découvre des vestiges d'anciennes maisons et une remarquable croix de carrefour en forme de croix de Malte, datée de 1704, qui rappelle le rayonnement du prieuré des dames maltaises de l'Hôpital-Beaulieu.

Puis notre guide nous pilota diligemment jusqu'au bourg de Gagnac. Une évocation historique s'imposait. Dès l'époque carolingienne la paroisse Saint-Martin de Gagnac profitait de sa situation géographique proche de l'Auvergne et apparaissait comme un "verrou" sur la vallée de la Cère. Le *castrum* s'organisa plus tard autour de l'église et devint le siège d'une vaste châtellenie qui sera longtemps une source de démêlés entre la baronnie de Castelnau et la vicomté de Turenne. A la fin du XIII[e] siècle, un arbitrage royal jugea que la châtellenie appartenait à la vicomté. Si la guerre de Cent Ans épargna relativement Gagnac, il en fut autrement avec les guerres de religion. Le vicomte de Turenne se ralliant à la Réforme, Gagnac devint une place forte protestante avant d'être reprise en 1586, non sans de sérieux dommages, par l'armée catholique du duc de Mayenne.

La visite du castrum se révéla riche d'enseignements. On y accédait jadis par trois portes ; seule subsiste la porte de la Prévôté. Les maisons formaient le rempart ; certaines étaient même de véritables maisons fortes qui seront rénovées au XVII[e] siècle, comme la maison Lavaur dont la tour d'escalier s'orne d'un linteau daté de 1619. Christine Ducoux nous fait découvrir de curieux détails d'architecture et divers linteaux décorés de motifs ornementaux ou symboliques.

Le coeur du village est entouré de deux faubourgs : le Barri de la Fontaine à l'est, le Barri Bas à l'ouest. Ce dernier est le plus développé ; plusieurs maisons témoignent d'une réelle prospérité et la plupart ont plus ou moins conservé dans leur structure les caractères d'antan (caves ou ateliers en rez-de-chaussée, escaliers extérieurs à "balet", portes en arc brisé, pans de bois, souillardes...).

C'est à Valérie Rousset que revenait la présentation de l'église Saint-Martin implantée au centre du *castrum* dans la deuxième moitié du XV[e]-début XVI[e] siècle, vraisemblablement à l'emplacement d'une église romane, puis reconstruite et agrandie au cours du XVII[e]. De la construction initiale subsiste le choeur quadrangulaire couvert d'une croisée d'ogives, au dessus duquel s'élève le clocher.

L'édifice, placé en terre protestante et sans doute converti en temple lors des guerres de religion, fut l'objet peu après 1643 d'une importante phase de reconstruction encouragée par Frédéric-Maurice de Turenne redevenu catholique. Une nouvelle nef couverte d'un grand berceau plein cintre fut établie sur les traces de l'ancien vaisseau gothique et cantonnée de deux chapelles latérales à deux travées voûtées d'ogives. Au nord, la petite chapelle N.D. de Pitié abritait la Pietà en bois doré (fin XVII$^{e}$-début XVIII$^{e}$) aujourd'hui présentée dans la nef. Agrandie au XIX$^{e}$, elle accueille depuis quelques années un beau retable du XVII$^{e}$ (en instance d'inscription à l'inventaire départemental des objets mobiliers). Ornant auparavant le chœur de l'église, retrouvera-t-il un jour sa place d'origine après restauration ?

Le portail occidental est un élément de la fin XIII$^{e}$-début XIV$^{e}$ siècle en remploi, complété au XVII$^{e}$ de chapiteaux à doubles colonnes inversées. La façade est flanquée d'une tourelle d'angle. Au XIX$^{e}$ l'église fut dotée de vitraux, de deux nouvelles cloches et d'un décor mural disparu lors du ravalement intérieur en 1970.

On ne pouvait quitter Gagnac sans aller au Barri de la Fontaine où, au milieu du cimetière, se dressent les restes de l'église N.D. de la Bessonie, mentionnée en 1328 comme "l'église neuve", aujourd'hui amputée de sa nef. Dans le chœur, la clé de la croisée d'ogives reste une énigme à déchiffrer. Après avoir probablement servi de sanctuaire paroissial pendant l'occupation protestante, elle est devenue au XVII$^{e}$ siècle une simple chapelle des morts. Cet édifice, sur lequel on a fort peu de documentation, mériterait une étude archéologique approfondie.

Les participants à cette journée ensoleillée n'oublieront pas la cordialité de l'accueil, le talent des intervenants, la richesse et la diversité du patrimoine présenté.

Pierre DALON

*Bibliographie*

- Le prieuré Notre-Dame de la Grange de Puybrun, par J.P. Laussac et L. Grison. *BSEL* 2002/2.
- Bastides et abbayes. *Colloque de la Bastide de Puybrun* (12 juin 2004).
- *Gagnac au Moyen Age*, par Marguerite Guély. Bulletin de l'association "Culture et Patrimoine à Gagnac", n°1(2001).

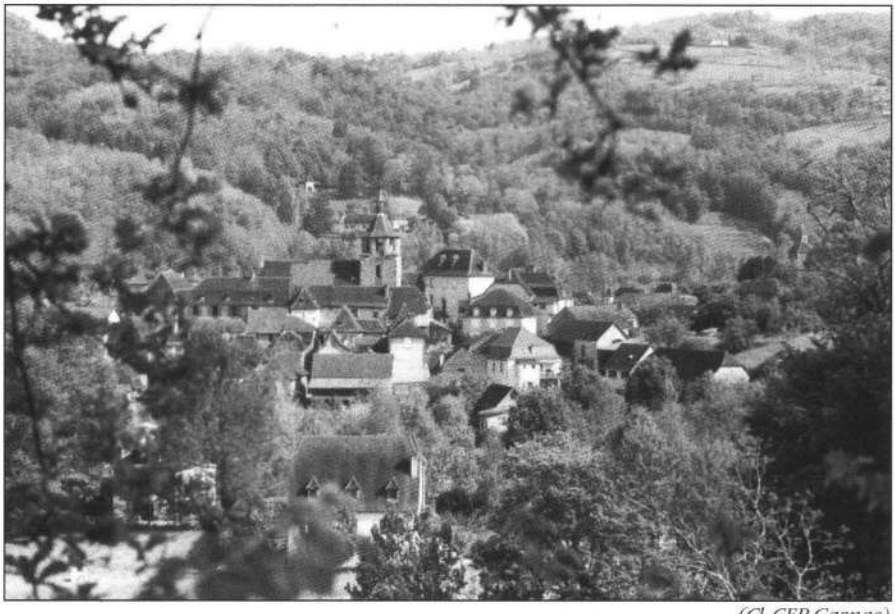

(Cl. CEP Gagnac)

*Fig. 1 : Gagnac. Vue d'ensemble du bourg.*

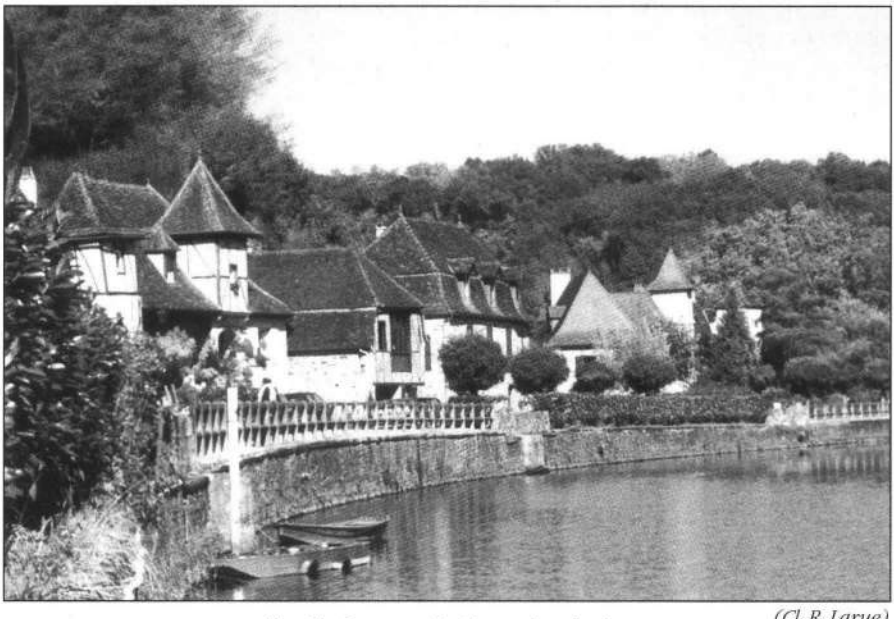

(Cl. R. Larue)

*Fig. 2 : Gagnac. Le Port, rive droite.*

*(Cl. V. Rousset)*

*Fig. 3 : Gagnac.*
*L'église Saint-Martin.*

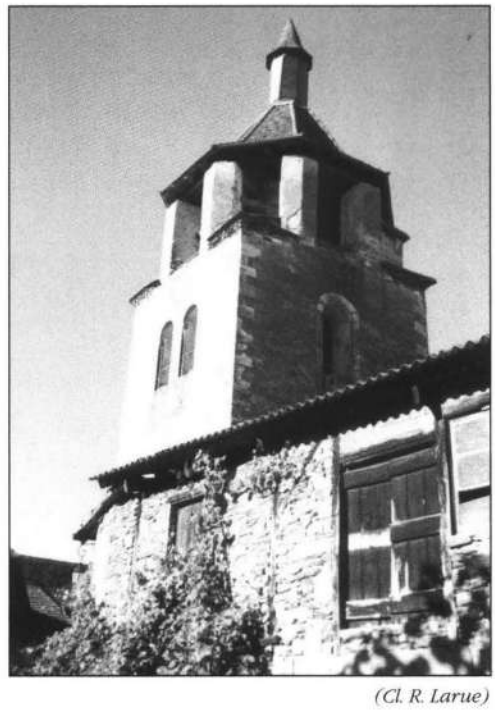

*Fig. 4 : Gagnac.*
*Le clocher de l'église.*

*(Cl. R. Larue)*

(Cl. V. Rousset)

*Fig. 5 : Gagnac. La porte de la Prévôté.*

(Cl. R. Larue)

*Fig. 6 : Gagnac. Une rue du Barri Bas.*

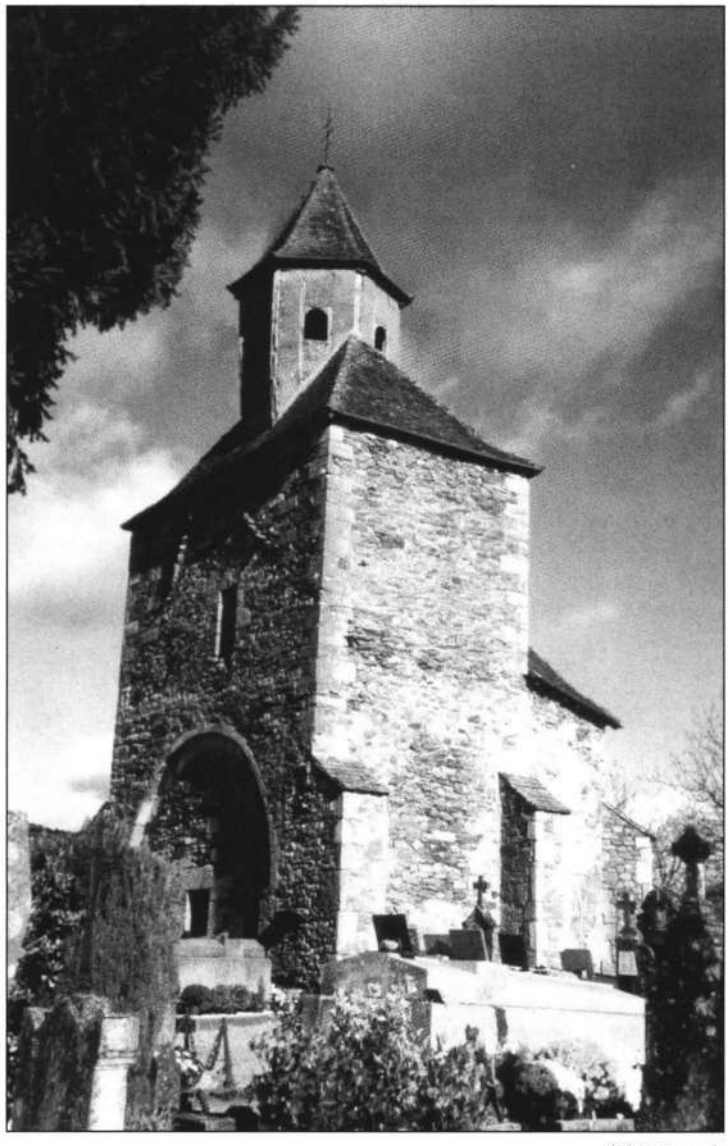

(Cl. R. Larue)

*Fig. 7 : Gagnac. L'ancienne église N.D. de la Bessonie.*

(Cl. R. Larue)

*Fig. 8 : Gagnac. Sculpture au dessus de la porte de la "Maison Lavaur".*

(Cl. R. Larue)

*Fig. 9 : Ecusson aux armes des Lavaur de la Boissière (ancienne maison Molinié).*

(Cl. R. Larue)

*Fig. 10 : Porte XVII^e^ en remploi dans une vieille maison du Port.*

(Cl. R. Larue)

*Fig. 11 : Gagnac. Le Port. La croix de Malte (1704).*

# SÉANCE PUBLIQUE DU 4 DÉCEMBRE

Cette traditionnelle séance s'est tenue comme à l'accoutumée dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cahors.

*Allocution de Patrice Foissac, président de la Société des Etudes du Lot*

En guise d'introduction et pour dresser un rapide bilan de l'année écoulée, je voudrais rappeler qu'il y a quelques années de cela, la réunion annuelle des présidents de sociétés savantes débattait de l'avenir autour de la question.

« Quelle peut-être, en cette fin de XX[e] siècle, la raison d'être des sociétés savantes ? »

L'un des intervenants, M. Régis Bertrand, président de la Fédération historique de Provence, redoutait que nombre de ces sociétés deviennent de simples "sociétés de savoir" et "pratiquent une attitude simplement cumulative des connaissances", il craignait qu'elles se réduisent désormais à "une fonction mémoriale, très anecdotique et strictement localisée".*

En effet, poursuivait-il, "avons-nous encore besoin de sociétés savantes alors que de larges champs de la recherche sont désormais couverts par les scientifiques institutionnels ? "sachant de plus que "les spécialistes professionnels d'une branche nouvelle sont en quête de statut social et de reconnaissance scientifique; ils tendent d'emblée à dévaluer et marginaliser l'amateurisme dans leur spécialité, bref à refouler une société savante dans la sphère des sociétés de culture et de savoir".

Le devoir d'une société qui veut rester "savante", c'est-à-dire qui veut continuer à produire et diffuser de la recherche sur des critères scientifiques rigoureux, est d'établir d'étroites relations avec les chercheurs "institutionnels" évoqués ci-dessus, une "collaboration féconde pour les deux parties" [1]. Dans cette perspective dynamique, la Société des Etudes du Lot a fait et doit continuer à faire le pari de rester pleinement une société savante – d'utilité publique – ; ce pari me semble en passe d'être gagné pour les raisons suivantes qu'il m'est agréable de rappeler aujourd'hui :

* Les citations de M. Bertrand sont extraites du *Bulletin de liaison des Sociétés savantes* n°1 (CTHS).

- La Société des Etudes du Lot a largement fédéré professionnels de la recherche et amateurs passionnés venus de tous les horizons de la société civile. Ne recrutant que sur ces seuls critères de la passion et du dévouement, elle a en cela réussi, au-delà de la synthèse évoquée, l'indispensable mutation démocratique que nombre de ses consœurs peinent encore à concrétiser.

- Son Bulletin a su conserver un rythme de parution trimestriel et s'est depuis longtemps ouvert aux communications universitaires les plus variées tout en continuant à explorer ces "champs qui sont mal ou pas (ou pas encore) pris en charge par la recherche institutionnelle" et correspondent à ce "besoin social fort" comme la connaissance du patrimoine dans ses aspects les plus divers (petit patrimoine rural, éléments de la civilisation matérielle et technique, etc.).

- A cet égard, une perspective fort stimulante pour notre Société a été ouverte dans la collaboration avec le "DESS Patrimoine" de l'Université de Toulouse-Le Mirail délocalisé à Cahors. Le fonds photographique de la Société des Etudes du Lot sera ainsi sauvegardé et valorisé par les étudiants en partenariat avec les Archives Départementales du Lot et la Société.

- Enfin et notre séance publique annuelle en témoigne régulièrement, nous privilégions les contacts directs avec la recherche institutionnelle. Nous avons ainsi le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Jean-Claude Sangoï, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Je laisse à M. Baux, son collègue et ami, le soin de mieux le présenter.

*
* *

*Conférence de M. Jean-Claude Sangoï*

M. Sangoï est professeur d'histoire contemporaine et Directeur de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) d'Histoire de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Le titre de sa communication *"Le procès d'un médecin avorteur en Quercy au XIX^ème^ siècle"* est bien plus modeste que le sujet réellement abordé. M. Sangoï utilise une source judiciaire trouvée dans les Archives Départementales du Tarn-et-Garonne : le procès, en 1856, de Jean Ruc, officier de santé et maire de la commune de Labarthe, petit village du Bas-Quercy dans le canton de Molières, accusé d'avoir aidé plusieurs femmes à avorter.

Dans un premier temps le conférencier campe le décor du procès : parties en cause, noms, lieux et circonstances. Ce cadre, avouons-le, peut paraître bien anecdotique mais l'auteur va fort habilement, par petites touches successives, dresser au final un tableau complet de la société rurale en Bas-Quercy au XIX$^{ème}$ siècle.

Nous sommes en ce début de Second Empire dans un contexte économique et social encore fragile, marqué par la virulence des épidémies de fièvre typhoïde et de variole qui n'affectent pas encore significativement le trop-plein démographique de ces campagnes du Bas-Quercy. La main d'œuvre rurale est encore abondante et pauvre : en 1851, un habitant sur huit du canton de Molières est journalier, salarié à 1 franc par jour ! Voilà esquissé le cadre de ces amours ancillaires : pauvres filles – et filles pauvres – rarement récidivistes (quelques cas seulement) abusées par des maîtres qui leur font les "promesses les plus séduisantes" (une des victimes espérait 1 000 Francs en réparation de la faute, une fortune !) ou par des "étrangers" de passage. Ces jeunes femmes en détresse matérielle et morale sont placées par Jean Ruc parmi la population rurale de Labarthe jusqu'à leur "délivrance" spontanée ou aidée, souvent au prix de la vie de l'enfant. Pour renforcer ce tableau tragique, il est rappelé que la mortalité infantile des enfants abandonnés est effrayante, jusqu'à 600 ‰ à l'Hôtel-Dieu de Toulouse au début du XIX$^{ème}$ siècle. La communauté villageoise ne fait pas bon accueil à ces femmes étrangères, célibataires et enceintes dans un environnement où la part des conceptions prénuptiales reste infime. L'enfant annoncé est d'ailleurs parfois malvenu même s'il est légitime. La pression sociale qui s'exerce sur les femmes est à inscrire dans le "système de *l'ostal*" : le chef de famille, le *cap d'ostal*, exerce une autorité sans partage et rarement bienveillante lorsque la stratégie lignagère d'ascension ou de maintien est en jeu. Les rivalités entre "maisons" sont nombreuses et on ne transige pas sur un statut social qui se mesure en hectares et s'apprécie par la dot. Géographiquement proche de Montauban, cette zone du Bas-Quercy reste un isolat culturel ; l'analphabétisme est massif (seuls 45 % des hommes savent signer), le français langue étrangère, les voyageurs rares et surveillés. La messe dominicale et le marché hebdomadaire au chef-lieu de canton sont les rares occasions d'échanges mais l'information se confond souvent avec la rumeur. Le procès est donc à replacer dans un contexte politique fort proche de celui de l'Ancien Régime : le notable local enraciné, noble, prêtre comme le curé Ginolhac, est un intercesseur jaloux qui supporte mal la concurrence d'un homme nouveau comme Jean Ruc. Ce dernier, "étranger" éclairé, sans doute coupable d'une partie des faits reprochés, bénéficie du soutien des "cultivateurs", la nouvelle élite rurale qui va fonder la République. Il

n'échappera pas à la condamnation (huit ans de prison) mais sa peine purgée, reprendra ses fonctions d'officier de santé à la satisfaction de la majeure partie de ses compatriotes.

Plus d'une heure durant, sans la moindre note, le conférencier a magistralement construit autour de ce tragique fait divers un tableau digne du Montaillou médiéval. Les applaudissements nourris qui ont conclu son intervention n'étaient pas de circonstance !

P.F.

# BIBLIOGRAPHIE

**MONOGRAPHIES DES PAROISSES**
**AUTOUR DE THEMINES**
**(Entre Causse et Limargue)**
*par le chanoine Edmond Albe.*
*Transcription Gérard Peyrot et Paulette Aupoix.*
*Publication de l'association Racines (46500 Alvignac),*
*2005, 27x21, 348 p.*

Les Monographies des paroisses du diocèse de Cahors rédigées par le chanoine Albe (disparu en 1926) n'ont jamais été publiées, à l'exception des paroisses de la région Vers-Lot-Célé, transcrites par P. Aupoix et F. Petitjean, éditées en 1998 et rassemblant une quarantaine de clochers répartis entre trente communes.

Aujourd'hui, grâce à Gérard Peyrot et Paulette Aupoix, ce sont une trentaine d'autres paroisses qui viennent s'ajouter aux précédentes. Dans chaque monographie on trouve tous les renseignements rassemblés par Albe sur la paroisse, la communauté et la seigneurie.

Le titre étant un peu restrictif, voici pour nos lecteurs la liste des communes répertoriées :

*Canton de Lacapelle-Marival* : Albiac, Aynac, Cardaillac, Lacapelle-Marival, Rudelle, Rueyres, Saint-Maurice, Thémines, Théminettes.

*Canton de Livernon* : Assier, Durbans (Scelles), Espédaillac, Livernon, Quissac, Reilhac, Reyrevignes, Saint-Simon, Sonac.

*Canton de Gramat* : Alvignac, Bio, Carlucet, Couzou (La Pannonie), Gramat (Prangères, Saint-Chignes), Lavergne, Miers.

*Canton de Saint-Céré* : Mayrinhac-Lentour, Saignes.

Une petite remarque, en passant : la paroisse de Fontanes mentionnée dans le texte (p. 164) est celle de Fontanes-Lalbenque avec son annexe Saint-Sevet, et non Fontanes-du-Causse.

On ne peut que se réjouir de cette publication qui satisfera la curiosité des habitants de la région concernée et facilitera le travail des chercheurs.

**SAINT-CIRQ-LAPOPIE**
**(Images d'un temps passé)**
*Par la Société des Amis de Saint-Cirq-Lapopie, 2005, 21x15, 138 p.*

Précédé d'une excellente présentation historique, cet album fait suite à une exposition réalisée en 2003. Il rassemble une centaine de cartes postales (fin XIX[e] début XX[e] siècle) provenant de collections diverses. Quelques unes auraient peut-être mérité une reproduction plus soignée. Mais toutes présentent un intérêt archéologique certain. Il suffit de comparer les clichés anciens avec l'état actuel des maisons médiévales sauvées de la ruine et remarquablement restaurées. Un certain nombre de photographies évoquent aussi la vie quotidienne et l'activité des habitants du vieux bourg, toutes générations confondues.

*
* *

**CARENNAC**
**(Au bord de la Dordogne, un village et son prieuré)**
*Par Anne-Marie Pêcheur. Photographies d'Henri Gaud.*
*Ed. Gaud, 2005. 16x24, 32 p.*

Ce guide présenté sous forme de plaquette peut être considéré comme un modèle du genre. Rigueur et clarté du texte, choix et abondance des photographies, en font un document à la fois didactique et attrayant. On pourra simplement regretter le format minuscule de certains clichés.

On appréciera particulièrement l'étude des œuvres rassemblées dans la salle capitulaire du prieuré autour de la célèbre Mise au Tombeau et l'analyse des peintures murales de la fin du XV[e] siècle, représentant le *Dit des trois morts et des trois vifs*, découvertes dans un des bâtiments monastiques.

*
* *

**INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE GOURDON**
*Par Max Aussel. Dossier 30x21, 85 p.*
*(chez l'auteur, 19 avenue Nationale 91300 Massy).*

Notre collègue a réalisé là un document indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Gourdon et de la Bouriane.

Les pièces, datées du XIII[e] au XVIII[e] siècles, sont classées en 9 séries dont la première concerne les actes constitutifs et politiques de la commune. Les autres séries se rapportent à l'administration municipale (impôts, travaux publics, affaires militaires, justice, police, cultes, assistance publique, état-civil etc.). Annexes fort utiles : index des noms de lieux, index des noms de personnes et table des matières.

*
* *

**PUY-DE-DÔME. MANOIRS ET CHÂTEAUX**
*Par Catherine Didon. Ed. Patrimoines et médias, 2005. 24x30, 256 p.*

Nul n'a oublié le remarquable ouvrage de notre collègue sur les châteaux, manoirs et logis du Lot, publié en 1996 et réédité en 2001, dans la même collection.

Ayant quitté le Quercy pour l'Auvergne, Catherine Didon n'a pas tardé à s'intéresser au patrimoine du Puy-de-Dôme et après plusieurs années de recherches vient de réaliser un nouveau volume tout à fait digne du précédent. Plus d'une centaine d'édifices sont étudiés. Demeures de prestige, résidences champêtres, ruines mélancoliques, souvent méconnues, défilent sous nos yeux. La documentation historique est sérieuse, les photographies sont superbes. Tout est une invitation à la découverte du pays des Arvernes.

*
* *

**QUERCY RECHERCHE**
*N° 121 (octobre-décembre 2005).*

L'essentiel de ce numéro est consacré au dossier réalisé par le Conseil général sur trente ans de fonctionnement du "Fonds Denieul" créé en 1975 pour la sauvegarde et la mise en valeur du petit patrimoine lotois. Un bilan complet et abondamment illustré est présenté par Joël Laporte, directeur du C.A.U.E.

On retiendra deux autres articles :

- A la découverte hydrogéologique du Causse de Gramat (J. Trémoulet).
- Uxellodunum. Pour une interprétation recontextualisée (J.-L. Obereiner).

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2005 *

Présidence : M. Foissac

Cette séance de rentrée est ouverte par notre nouveau président M. Patrice Foissac, élu à l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre.

*Nécrologie*

- M. Michel Gineste, de Saint-Céré
- M. Pierre Aldebert, de Labastide-Marnhac
- Général Henri Bertrand, de Cahors
- M. Géo Marchand, de Cabrerets
- M. Charles Besombes, de Pern.

*Hommage à Pierre Bonassie*

Le lundi 14 mars 2005 disparaissait notre compatriote Pierre Bonnassie historien médiéviste de renommée internationale.

Né en Quercy, à Rignac, le 24 novembre 1932, Pierre Bonnassie "descendant de deux générations d'instituteurs lotois" comme se plaisait à le rappeler J. Lartigaut, fait ses études secondaires au Lycée Gambetta de Cahors de 1943 à 1950. Au cours de ses brillantes études supérieures couronnées par l'obtention de l'agrégation d'histoire en 1957, il restera fidèle à son département natal en occupant un poste de maître d'internant à Cahors.

Après un bref passage dans l'enseignement secondaire, il mènera toute sa carrière universitaire à Toulouse "au mépris des plans de carrière et des promotions flatteuses" qu'auraient pu lui valoir le rayonnement international de ses travaux sur la Catalogne médiévale et le Moyen Age en général

Tous ceux qui l'ont connu peuvent témoigner de l'extraordinaire étendue de ses compétences mais surtout de ses qualités humaines, à

* *Présents* : M^mes^ Amat, Andrès, L. Bach, Cazeaux, Duthu, A. Foissac, Gary, Girardat, Revellat, Rossignol. M^lles^ Cavaroc, Denjean, Rousset. M.M. Audoin, Baux, Brugnera, Dalon, Delmon, Denjean, Foissac, Gary, Gérard, Linon, Ramos, Rausières.

commencer par "l'étonnante humilité" que soulignait à juste raison la rubrique nécrologique du journal Le Monde dans son édition du 22/03/05, sous la signature de P.J. Cattinchi. C'est à cette humilité que la Société des Etudes du Lot veut rendre un hommage particulier, elle qui a pu s'honorer, à l'égal des lieux de savoir les plus prestigieux, d'une brillante conférence présentant *"Les sources de l'histoire du Quercy du V^e^ au X^e^ siècle"* lors de sa séance publique du mois de décembre 1985.

*Ouvrages reçus*

- *Marchands et négociants quercynois du XVII^e^ au XIX^e^ siècles,* par François Auricoste.
- *Cahors pendant la guerre de Cent Ans,* par Nicolas Savy .
- *Laramière-en Quercy*, par Gisèle Cazeaux.
- *Marianne et Marie. Patrimoine républicain et religieux en Bouriane de 1850 à 1930* (DESS Patrimoine, promotion 2005).
- *Guide du détenteur d'archives de la Résistance et de la Déportation* (Archives départementales).

*Dons*

- De M. Max Aussel : Inventaire des archives historiques de Gourdon.

- De M^e^ Philippe Calmon : le texte de son article "L'arrangement, un moyen spontané de régulation sociale aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles dans le Figeacois", paru dans la revue internationale d'histoire du notariat, n° 145, 2005/2.

- De M. Gérard Ouvrieu : plusieurs ouvrages concernant l'histoire du Tarn-et-Garonne et du Bas Quercy.

- De M. Arnaud de Valon : un rappel historique sur "Les Valon et Rocamadour".

*Comité des travaux historiques et scientifiques*

Le C.T.H.S. organise le 8 novembre une journée d'études sur le thème "Fonds patrimoniaux des sociétés savantes : conservation, préservation, inventaire".

*Communication*

RÉGIMES DOTAUX À FIGEAC AU XV^E^ SIÈCLE *(M^me^ Frey)*

Sous ce titre, Géraldine Frey s'interroge sur *"l'institution du mariage"* dont elle rappelle brièvement les caractéristiques médiévales essentielles : une cérémonie uniquement religieuse, intime, conforme aux prescriptions canoniques. Mais elle s'intéresse avant tout à l'acte social

pour constater que *"les mariages sont des contrats à multiples facettes"* : contrat social (dans une perspective d'ascension sociale), moral (liant deux familles) et financier (la dot), donc des *"actes juridiques de haute importance"*. Ces contrats établissent un régime matrimonial fondé sur la communauté des biens et le douaire, pratique réservant à la veuve l'usufruit d'une partie du patrimoine du défunt.

Mais la cérémonie du mariage est précédée de la constitution de dot, acte rédigé devant notaire selon une procédure bien rodée que l'auteur décrit minutieusement d'après les registres du notaire figeacois Gaspard Laserventia. Ces actes sont assez riches en renseignements et contribuent à éclairer significativement les pratiques matrimoniales. *"L'endogamie géographique se confirme sans surprise"* avec une majorité de contractants originaires des diocèses de Cahors, Rodez et Saint-Flour. L'auteur relève quelques cas d'engagement de résidence des futurs époux chez les parents de la promise, ce qui tendrait à prouver que "la force de travail" est un bien essentiel dans la période de la guerre de Cent Ans antérieure à la reconstruction. Autre renseignement utile, la concentration des constiutions de dots sur les trois mois de juin, novembre et janvier, périodes de pause dans les travaux agricoles. La dot, en général constituée par le père, comprend une part en argent (jusqu'à 64 livres tournois) et une autre en biens immobiliers et mobiliers (lit nuptial et ustensiles de ménage, "vestes", etc.). Le versement est le plus souvent fractionné : une partie est versée avant même le mariage, l'autre échelonnée au rythme des grandes fêtes religieuses, sur une dizaine d'années en moyenne. Enfin, Géraldine Frey nous communique en annexe, pour illustrer ses analyses, un acte notarié entièrement retranscrit du latin médiéval et traduit, la constitution de dot de Pétronille Labroa le 12 juin 1402.

UN HISTORIEN FIGEACOIS BIEN OUBLIÉ : LE CHANOINE DUCROS *(M. Foucaud)*

Le Figeacois Pierre Ducros, souvent cité par Debons dans ses Annales et chanoine de la collégiale, est décédé en 1686.

Il a laissé une histoire du monastère Saint-Sauveur pour inciter ses confrères du chapitre à reconstruire l'église, encore aux 2/3 en ruines, basant son argumentation sur la ressemblance qu'il a cru découvrir entre le temple de Jérusalem et celui de Figeac.

Son texte est certes loin de prétendre à la rigueur historique mais nous apporte néanmoins quelques renseignements intéressants sur Figeac au XVII$^{e}$ siècle.

*Projections* (M. Dalon)

- Quelques sites, églises romanes et curiosités de la Lozère.
- Deux églises fortifiées du Rouergue (Inières et Boussac).

*
* *

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2005 *

Présidence : M. Foissac

*Nécrologie*

- M^me^ Andrée Lefavrais-Raymond, de Béduer.

*Nouveau membre*

- M^lle^ Laurie Garnier, de Cahors
- M^me^ Geneviève Teil, de Boissières
- Association des étudiants du DESS Patrimoine, Cahors

*Ouvrages et publications reçus*

- *Monographies des paroisses autour de Thémines (entre Causse et Limargue)* par le chanoine Albe. Transcription de Gérard Peyrot en collaboration avec paulette Aupoix.
- *Inventaire des archives historiques de Gourdon*, par Max Aussel.
- *Carennac.* Au bord de la Dordogne, un village et son prieuré, par Anne-Marie Pêcheur.

*Association de développement de la vallée de la Dordogne*

L'A.D.V.D. organise tous les week-ends, du 5 au 27 novembre, au château de Carennac, une série de manifestations sur le thème "le mois de la pierre (des pierres et des hommes)" : animations, démonstrations de taille directe, expositions etc.).

*Communication*

A PROPOS D'UN MÉMOIRE DE MAÎTRISE SUR "LA GUERRE D'ALGÉRIE VUE DE MÉTROPOLE ; LE CAS DU DÉPARTEMENT DU LOT" *(M. Baux)*

Ce travail universitaire a été présenté en mai dernier à Toulouse-Le Mirail, sous la direction du professeur Cantier, par Dominique Gosse-

* *Présents* : M^mes^ Andrès, L. Bach, Bénard, Cazeaux, Deladerrière, Girardat, Malmont, Revellat. M^lles^ Cavaroc, Denjean, Lherm. M. Baux, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Germain, Linon, Malmont, Rausières, Royère.

Issart. L'auteur a eu le mérite de s'attacher à un sujet peu commun et séduisant :

La perception de la guerre d'Algérie, ou des événements d'Algérie comme on disait alors, dans un département de l'intérieur demeuré rural et à l'écart du bouillonnement intellectuel des grandes métropoles. Comme les autres cependant, il vit partir sa jeunesse, compta ses premiers morts, tandis que la question algérienne, peu à peu, s'imposa dans les péripéties politiques locales et nationales : élections, changement de régime.

Une analyse serrée de la presse, plus diversifiée qu'aujourd'hui avec au départ trois quotidiens, La Dépêche, Sud-Ouest, Le Patriote, mais aussi des scrutins législatifs et référendaires, permet de mesurer l'impact de la guerre sur l'opinion publique. En ville le conflit s'imposa dans sa dimension politique, au niveau des partis, des syndicats, des associations; dans les campagnes où la solidarité villageoise caractérisait les Lotois, l'aspect humain prend le dessus. Chaque jeune décédé rassemblait des foules émues que les discours officiels rassuraient et consolaient peu.

Peu à peu le caractère inéluctable de l'indépendance algérienne progressa dans les esprits. Le discours des hommes politiques lotois, en particulier de Maurice Faure plusieurs fois ministre jusqu'en 1958, s'efforçait de pas heurter l'opinion et aussi de la préparer lorsque le gaullisme s'affirma alors. Le soutien au nouveau régime après une mobilisation en faveur des institutions républicaines, autour de Jean Lurçat notamment, se nourrit de l'espérance de la paix. L'activité de l'OAS dans le département se manifesta par des tracts, des inscriptions, deux dépôts d'armes et quelques tentatives d'extorsion de fonds.

Le soulagement venu de la paix, en mars 1962, s'accompagna dans le Lot de l'arrivée de 3 000 rapatriés que les services officiels se chargèrent d'accueillir et de réinsérer. Des témoignages oraux habilement recueillis par Dominique Gosse-Issart permettent de mesurer leur drame et aussi ceux des appelés. Beaucoup demeurèrent réticents à évoquer les "opérations de maintien de l'ordre" et gardent dans leur cœur des souvenirs, douloureux parfois.

Ce travail novateur et justement récompensé par une mention "très bien" a réussi non seulement à montrer comment huit années ont pu marquer la mentalité collective, mais à préciser, à travers le prisme d'une guerre qui n'avouait pas son nom, des aspects de la vie politique lotoise peu connus ou mal présentés. On peut le consulter au Archives départementales.

## SÉANCE DU 1er DECEMBRE 2005*
Présidence : M. Foissac

*Nécrologie*

- Docteur Raoul Gril, de Cahors

*Nouveaux membres*

- M. Jacques Bouquié, (Montbrun)
- M. Olivier Reynal, (Espédaillac)

Le président fait part du courrier reçu annonçant diverses conférences programmées pour ce mois de décembre et l'inauguration de l'exposition "L'art aux Halles" (nouvelles acquisitions de l'arthothèque départementale) à Cahors.

A mentionner également, le 9 décembre, la présentation au Fonds Ancien de la Bibliothèque municipale du 1er numéro des "Cahiers du Pays de Cahors" sur le thème de la séparation des églises et de l'Etat dans le Lot.

*Ouvrages annoncés*

- *"Archéologie et archéologues du canton de Gramat"*. Ouvrage collectif édité par l'association Racines (46500 Alvignac). En souscription (18 €).

- *La grotte de Linars à Rocamadour. Un habitat préhistorique au Post-Péléolithique et au Bronze moyen. Une grotte sépulcrale au Bronze final.* Par M. R. Séronie-Vivien, M. Escola et alii. Edit. Préhistoire du Sud-Ouest.

*Ouvrage reçu*

- *Saint-Cirq-Lapopie* (Images d'un temps passé). Album de cartes postales (fin XIXe XXe siècles). Amis de Saint-Cirq, 2005.

*Don*

- De Catherine Didon, son livre *"Puy-de-Dôme. Manoirs et châteaux"*, qui vient de paraître aux éditions Patrimoine Medias.

---

* *Présents* : Mmes L. Bach, Cazeaux, Duthu, A. Foissac, Hunsinger, Revellat. Mlles Cavaroc et Denjean, MM. Audoin, Baux, Brugnera, Dalon, Delmon, Denjean, Espéret, Foissac, Gérard, Lemaire, Linon, Rausières, Royère.

*A propos de la famille Cavaignac*

M. Pierre Givaudon, de Noisy-le-Sec, nous a aimablement adressé une note intitulée *"de Jean-Baptiste Cavaignac (1762-1829) député du Lot à la Convention à Godefroy Cavaignac (1853-1905) député de la Sarthe, ministre de la Guerre"*. Godefroy était le fils du général Eugène Cavaignac et le petit-fils de Jean-Baptiste, originaire de Gourdon. Il se trouve que l'épouse de M. Givaudon est l'arrière petite fille de Godefroy Cavaignac et dépositaire d'archives familiales. M. Givaudan échangerait volontiers ses informations avec les membres de la S.E.L. qui s'intéressent à la famille Cavaignac.

*Marcilhac-sur-Célé. L'abbaye et le bourg.*

Laurence Murat nous a remis un exemplaire de son mémoire de maîtrise sur l'abbaye bénédictine et le bourg de Marcilhac (Université de Toulouse-Le Mirail, 2002).

Depuis l'ouvrage du chanoine Albe (1924) aucun essai de synthèse n'avait été entrepris sur le sujet. Il est vrai que le peu d'abondance de la documentation et des vestiges, principalement sur le bourg, n'était pas de nature à susciter l'initiative des chercheurs. Le mérite de Laurence Murat est d'avoir repris les archives disponibles pour les confronter aux données archéologiques et les compléter avec des sources jusque là négligées, comme le compoix de 1639. De plus, elle s'est intéressée à l'influence du monastère sur ses domaines et au delà, mettant en lumière l'importance de l'abbaye au Moyen Age.

*Communication*

LE COLLÈGE SAINT-MICHEL, DERNIER-NÉ DES COLLÈGES UNIVERSITAIRES DE CAHORS (1473). *(M. Foissac)*

Le collège "Saint-Michel de Tornès" fondé en 1743, plus d'un siècle après les collèges Pélegry et de Rodez, est le dernier-né des collèges universitaires médiévaux de l'Université de Cahors. Il est malheureusement aussi l'un des plus mal connus, ses archives ayant précocement disparu. A vrai dire il ne reste que deux documents permettant de retracer son histoire médiévale. Le premier est la copie collationnée de l'acte de fondation lui-même : c'est une source qui nous livre l'essentiel, à savoir l'identité du fondateur, Jean de Roux, archidiacre de Tornès - dignité du chapitre cathédral de Cahors - et licencié ès lois. Il est né dans une famille de juristes venant d'accéder à la noblesse de robe, originaire de la région de Rabastens et fixée à Cahors par son père, juge-mage du Quercy. Il désire fonder un collège pour deux prêtres et six collégiats dans des maisons acquises au faubourg du Portal Garrel en lui annexant la chapelle du cimetière des pauvres consacrée à Saint-Michel. La communauté juridique-

ment fondée reçoit alors le principal bénéfice qu'il détenait, la cure de Pern et son annexe de Terry. Des renseignements épars, extraits pour beaucoup d'une enquête épiscopale de 1718, permettent de reconstituer les statuts et quelques éléments du cadre de vie des collégiats. Cette brève étude vient clore le cycle entamé par les communications sur les collèges Pélegry et de Rodez.

## ASSEMBLEE GENERALE

A 21heures 45, le président lève la séance ordinaire et déclare ouverte l'assemblée générale.

Il dresse un bilan satisfaisant des activités de la société, relatées dans le Bulletin. Après voir noté une légère régression du nombre des adhérents, il passe la parole à M. Gérard, trésorier adjoint, qui donne lecture du rapport financier pour le dernier exercice connu, celui de 2004 (les comptes de 2005 ne seront arrêtés que le 31 décembre).

*Dépenses*

| | |
|---|---|
| Frais de fonctionnement | 1 250,13 € |
| Edition du Bulletin | 19 546,50 € |
| Affanchissement du Bulletin | 1 125,19 € |
| TVA payée sur factures | 1 075,06 € |
| Assurances, loyer | 771,62 € |
| Achats divers | 351,60 € |
| Sorties | 2 913,50 € |
| Divers | 55,00 € |
| | 27 088,60 € |

*Recettes*

| | |
|---|---|
| Cotisations | 3 463,70 € |
| Abonnements | 16 936,00 € |
| Vente bulletins et ouvrages | 1 362,40 € |
| Restitution TVA | 700,00 € |
| Produits financiers | 782,53 € |
| Sorties | 3 015,00 € |
| Subvention Conseil général | 1 680,00 € |
| Dons | 41,00 € |
| Subvention Ville de Cahors | 150,00 € |
| Divers | 114,08 € |
| | 28 244,71 € |

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

*Cotisations et abonnements 2006*

Les tarifs actuels ne seront pas modifiés

*Activités prévues pour 2006*

Dimanche 11 juin : sortie de printemps en Périgord (Beynac, La Roque-Gageac). Jeudi 3 août : sortie d'été (le programme sera précisé ultérieurement). Dimanche 24 septembre : sortie d'automne (Saint-Céré). Dimanche 3 décembre : séance publique (Cahors).

*Elections au conseil d'administration*

Quatre conseillers sortants (MM. Bidan, Foissac, Lorblanchet, M^me^ Bénard) se représentent. Pour le siège laissé vacant par le décès de M^me^ Thouvenin, la candidature de M. Didier Rigal est également soumise au vote de l'assemblée. Les cinq candidats sont élus à l'unanimité.

*Questions diverses*

Le président évoque les trois sujets à l'ordre du jour.

1- Une période difficile est à prévoir pour le fonctionnement de la société avec les travaux de restauration du musée qui pourraient commencer au cours de l'année 2006. La Mairie nous a promis un relogement provisoire mais ce problème n'a pas encore trouvé de solution.

2- Il est envisagé de procéder à une actualisation de nos statuts dont la dernière révision date de 1977.

3- Le fonds photographique de la S.E.L. fait actuellement l'objet d'une opération de numérisation et d'inventaire que doivent réaliser les étudiants du DESS Patrimoine de Cahors (Université de Toulouse-Le Mirail) conjointement avec les Archives départementales du Lot.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close à 22heures 40.

# TABLE DES MATIERES DU TOME CXXVI (2005)

FOUCAULD Gilbert. Notes sur Figeac à la fin de la guerre de Cent Ans ..... 1

MARTINEZ Alexandre. "Cahorsins" : un problème historique ..... 7

ROUSSET Valérie. Le moulin du Saut à Gramat ..... 25

CALMON (Ph.) ET TAYRAC (F.). Le compoix de Saint-Perdoux établi à partir de 1643 ..... 49

LAGASQUIE Jean-Jacques. Les pays du "Sud" sous le regard d'un touriste français de la première moitié du XIX[e] siècle ..... 57

SALVAGE André. Les réfugiés juifs allemands et le département du Lot de 1933 à 1935 ..... 69

In Memoriam : Micheline Thouvenin ..... 81

LORBLANCHET Michel. A propos du film documentaire "Homo sapiens" ..... 83

FOISSAC Patrice. Le collège de Rodez de l'Université de Cahors et son évolution médiévale ..... 89

FOISSAC Patrice. Un article inédit du chanoine Albe "Le collège de Rodez en 1501-1502" ..... 104

DEDIEU Hugues. Les implantations de "Frères Mineurs" dans l'ancien diocèse de Cahors, des origines à la Révolution ..... 115

CAZARD Christiane. A propos du cachet-matrice gallo-romain de Camboulit ..... 139

DUTHU Hélène. L'activité des Archives départementales en 2004 ..... 145

Sortie du 12 juin dans le Cantal (Maurs et Marcolès) ..... 147

DUTHU Hélène. Bibliographie des travaux de Jean Lartigaut ..... 161

BUSSER Tristan. Les verreries au bois du Quercy (première partie) ..... 179

SAVY Nicolas. Le travail des femmes dans les chantiers de fortification urbains en Quercy (1348-1350) ..... 209

CALMON Philippe. Notes sur la vie de deux communautés villageaoises de la vallée du Célé à la fin de l'Ancien Régime : Béduer et Boussac ..... 219

Sortie du 4 août sur le Causse de Limogne (Laramière) ..... 227

BAUX Etienne. Le Lot et la loi de séparation ..... 241

BUSSER Christian. Les verreries au bois du Quercy (deuxième partie) ..... 259

FOUCAUD Gilbert. Un historien de Figeac bien oublié : le chanoine Ducros ..... 295

Sortie du 18 septembre (Puybrun et Gagnac-sur-Cère) ..... 303

Séance publique du 4 décembre. ..... 311

Bibliographie ..... 149, 237, 315

Procès-verbaux des séances ..... 76, 152, 318

Table des matières du tome CXXVI (2005) ..... 327

**BULLETIN**
**DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

**Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général**

## TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2006)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 €. Total : **29 €**
- Cotisation familiale : ..... 5 € + abonnement : 25 €. Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 €. Total : **33 €**

● **Non sociétaires :**

**Abonnement au bulletin :**

- France : ..... **30 €** - Etranger : ..... **33 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

*La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.*

**CESSION DE BULLETINS :**
*(Certains numéros sont épuisés).*

- Prix de chaque fascicule ..... 7 €
  (5,50 € pour les sociétaires)

**OUVRAGES DISPONIBLES :**

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 14 €
- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

**792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors**

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES



**Présidents d'honneur :**

M. Jacques JUILLET

M. Jean CLOTTES

**Bureau de la Société :**

*Président :* M. Patrice FOISSAC

*Vice-présidents :*

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

*Secrétaire général :* M. Philippe DELADERRIÈRE

*Secrétaïre adjoint :* M. André SALVAGE

*Trésorier :* M. André BIDAN

*Trésorier adjoint :* M. Alain GÉRARD

*Bibliothécaire :* M. Jean DELMON

**Conseil d'administration :**

Mme Raymonde Bénard, Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, Mlle Valérie Rousset, MM. Michel Lorblanchet, Didier Rigal, François Sigrist.

**Déléguée auprès de la Fédération :**

Mme DUTHU

**Déléguée aux journées et excursions :**

Mlle DENJEAN


**Permanence :**

chaque mardi après-midi.

**Séances mensuelles :**

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

**Correspondance :**

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

**Site internet :**

http://www.quercy.net


Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Patrice FOISSAC

Dépôt légal : janvier 2006